



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 145 • NUMÉRO 062 • 3<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le lundi 14 juin 2010**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 juin 2010

La séance est ouverte à 11 heures.

---

*Prière*

---

### INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1100)

[Traduction]

#### LA LOI SUR LA CONCURRENCE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 12 mai, de la motion portant que le projet de loi C-452, Loi modifiant la Loi sur la concurrence (enquête sur un secteur de l'industrie), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Le Président:** La dernière fois que la Chambre a été saisie de cette question, le député de Niagara-Ouest—Glanbrook avait la parole, et il disposait encore de cinq minutes. J'invite donc le député de Niagara-Ouest—Glanbrook à prendre la parole.

**M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC):** Monsieur le Président, je poursuivrai mon intervention, interrompue il y a quelques semaines, en disant que je suis préoccupé par les pouvoirs plutôt vastes qu'accorderait une si simple modification à la Loi sur la concurrence.

Le projet de loi permettrait au commissaire de la concurrence du Canada d'enquêter sur un secteur de l'industrie dans son ensemble sans qu'il y ait preuve d'actes répréhensibles et placerait sous examen les entreprises de ce secteur sans qu'il y ait eu faute de leur part.

Un tel processus causerait des problèmes car il obligerait ces entreprises à porter moins d'attention à leurs activités quotidiennes afin de collaborer avec l'enquête du commissaire et il mettrait beaucoup de pression sur le Bureau de la concurrence. Comme je l'ai dit précédemment, le Bureau de la concurrence exerce ses pouvoirs avec le plus grand soin et de la manière la plus responsable qui soit. Toutefois, en vertu de ce projet de loi, le bureau serait soumis à d'énormes pressions pour qu'il enquête sur toute rumeur d'actes répréhensibles dans un secteur de l'industrie, peu importe les motifs avancés.

J'avais commencé à parler du projet de loi d'exécution du budget de notre gouvernement pendant la première heure de débat sur le projet de loi C-452, et j'aimerais terminer mes observations à ce propos.

En mars 2009, le gouvernement a apporté les plus importantes modifications, depuis plus d'un siècle, aux lois canadiennes anti-cartel. Ces modifications ont carrément interdit à deux concurrents de s'entendre sur leurs prix, sur leurs niveaux de production et sur la manière dont ils se partageront le marché. Elles ont aussi augmenté sensiblement les peines pour ces infractions, à savoir 25 millions de

dollars, 14 ans de prison ou les deux. De plus, le gouvernement a accordé un an d'ajustement aux entreprises pour qu'elles puissent revoir leurs façons de faire et se conformer à ces mesures.

L'entrée en vigueur de ces dispositions, le 12 mars, donne finalement au commissaire de la concurrence les outils nécessaires, des outils bonifiés, pour poursuivre en justice et condamner les personnes prenant part aux activités les plus nuisibles des cartels, qui dénaturent la concurrence et minent la confiance dans le marché.

Le gouvernement a fait de gros progrès en se dotant de lois visant à renforcer la concurrence et à sanctionner les cas de non-respect du principe de libre marché, qui est fondamental. Toutefois, le fait d'accroître les simples pouvoirs d'enquête du commissaire de manière à lui permettre de lancer ses propres enquêtes pourrait rapidement s'avérer une erreur sur les plans du temps et des ressources à consacrer.

Les coûteuses formalités administratives font hausser les prix tout autant que les pratiques anticoncurrentielles, ce que le gouvernement semble admettre davantage que les partis de l'opposition.

Enfin, il faut nous poser une question au sujet de cette mesure, à savoir si les députés sont prêts à soumettre les entreprises aux fardeaux qui découleront de ce projet de loi. Voulons-nous obliger les sociétés à faire l'objet d'enquêtes longues et coûteuses lorsqu'il n'existe pas de preuve que des actes répréhensibles ont été commis? Est-il justifié de détourner l'attention du commissaire de l'application de la Loi sur la concurrence?

Nous hésitons beaucoup à faire peser sur les sociétés de nouveaux fardeaux en matière de réglementation, surtout dans le contexte économique actuel, qui est difficile.

• (1105)

**Mme Martha Hall Findlay (Willowdale, Lib.):** Madame la Présidente, je félicite mon collègue d'avoir présenté le projet de loi C-452 qui porte sur la Loi sur la concurrence. J'aimerais féliciter tous mes collègues d'avoir participé au débat sur cette question. Je crois que nous comprenons tous l'importance de la concurrence.

Chose certaine, nous, les députés du Parti libéral, attachons de l'importance à la concurrence sur le marché et comprenons qu'une économie concurrentielle favorise la prospérité. Nous comprenons également qu'il faut protéger les consommateurs et veiller non pas tant à protéger le marché mais plutôt à le gérer de manière à empêcher les distorsions qui pourraient résulter d'une trop grande concentration ou d'un comportement inacceptable.

*Initiatives parlementaires*

Bien que, aux termes de la Loi sur la concurrence, le commissaire de la concurrence possède des pouvoirs considérables qui lui permettent de faire enquête sur une entreprise et ses activités, le commissaire ne peut mener une telle enquête qu'après qu'une plainte précise ait été déposée par une entité, un particulier ou une autre entreprise. Sur le marché, il pourrait arriver qu'un particulier ou une entité hésite, pour des motifs concernant la concurrence, le marché ou encore pour d'autres raisons que nous ignorons peut-être, à déposer une plainte précise auprès du Bureau de la concurrence. Voilà pourquoi, dans ces situations, il est important de donner au commissaire de la concurrence la possibilité d'enquêter sur un secteur de l'industrie dans son ensemble.

Je n'ai pas l'intention de parler aujourd'hui de secteurs précis. À mon avis, c'est l'occasion pour le commissaire de la concurrence d'enquêter sur un secteur de l'industrie dans son ensemble, au besoin, quand seront soulevées des questions suggérant qu'une telle entente serait justifiée. Le fait de donner ce pouvoir au commissaire améliorerait la Loi sur la concurrence.

[Français]

Je veux remercier mon collègue d'avoir présenté ce projet de loi, qui vise à apporter des améliorations à la Loi sur la concurrence. Nous, les libéraux, comprenons la grande importance d'avoir un marché concurrentiel, mais reconnaissons aussi l'importance de protéger les consommateurs. Nous devons nous assurer que les prix et les produits sur le marché canadien respectent la loi afin de protéger les consommateurs.

[Traduction]

Des arguments ont été avancés au cours du débat à la Chambre voulant qu'une trop grande latitude soit laissée au commissaire de la concurrence. Je soutiendrais pour ma part qu'il ne s'agit pas d'une situation où le commissaire entreprendrait une enquête au hasard. Le Bureau de la concurrence a montré au cours de son histoire qu'il agissait avec une bonne compréhension du marché canadien dans tous les secteurs qui ont été examinés.

Je soutiendrais en outre que le commissaire de la concurrence a eu l'occasion d'étudier certaines industries par suite d'enquêtes sur des activités particulières auxquelles se livrent certaines entreprises. Ce type d'étude finit par se faire de façon correcte, mais trop souvent par des moyens détournés. L'ajout de cette disposition permettra aux autorités en matière de concurrence de mener une enquête plus vaste sur l'ensemble d'une industrie lorsqu'il y a lieu de le faire.

On craint que, d'une certaine façon, ce soit là l'occasion de chercher les problèmes. Je ne suis pas du tout d'accord. Le passé du Bureau de la concurrence montre qu'il comprend vraiment quand il y a lieu d'intervenir et quand il est préférable de s'abstenir. Je vais répéter ce que j'ai dit tout à l'heure: jusqu'à maintenant, l'occasion ne s'est présentée que lorsqu'une plainte précise a été portée.

L'ajout de cette disposition permettra donc au Bureau de la concurrence de faire enquête sur un secteur d'activité au complet. Mais il ne le fera pas sans raison. Toute l'histoire du Bureau de la concurrence montre que ce genre d'enquête n'aurait lieu que lorsqu'il existe une information suffisante provenant du marché ou d'autres indications justifiant l'enquête.

À cet égard, j'ai une grande confiance envers le Bureau de la concurrence comme tel et envers les personnes en poste. Ils ne se livreront pas à des chasses aux sorcières, mais ils profiteront plutôt de l'ajout d'une disposition comme celle-ci pour renforcer leur capacité de concilier les besoins sur le marché canadien, où il faut encourager la concurrence, l'activité concurrentielle afin que l'économie intérieure soit la plus prospère possible. Nous devons

également veiller à atteindre le niveau de compétitivité internationale le plus élevé possible tout en comprenant la nécessité de faire en sorte que les consommateurs canadiens puissent obtenir les meilleurs produits au meilleur prix sans que joue une influence indue sur le marché ou sans qu'il y ait des distorsions sur le marché dans telle ou telle industrie.

Je tiens à remercier de nouveau mon collègue d'avoir proposé cette modification à la Loi sur la concurrence. Je remercie également tous mes collègues qui ont pris part au débat. J'ai entendu certains des arguments invoqués contre la modification, mais je dirais que nous devons faire davantage confiance au Bureau de la concurrence et à ceux qui y travaillent pour qu'ils profitent de cette disposition pour renforcer leur capacité de favoriser la concurrence et de veiller à ce que les meilleures occasions sur le marché et dans l'économie soient offertes et à ce que les consommateurs aient les protections dont ils ont besoin au Canada.

J'ai hâte d'entendre la suite du débat.

• (1110)

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-452. Je félicite le député d'avoir déposé cette mesure dont la mise en œuvre n'a que trop tardé au Canada. Elle a pour objet de modifier la Loi sur la concurrence afin d'autoriser le commissaire de la concurrence à enquêter sur tout un secteur de l'industrie.

Depuis une centaine d'années, nous sommes en présence d'une situation qui n'est pas nécessairement particulière au secteur de la vente d'essence au détail, mais c'est un secteur que le consommateur moyen connaît bien. Depuis des années, les consommateurs prennent contact avec leurs représentants élus pour leur dire qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans ce secteur. Aussitôt qu'une station-service augmente son prix, celle de l'autre côté de la rue fait la même chose quelques minutes plus tard et, aussitôt qu'une station-service baisse son prix, l'autre le fait à très bref délai. On a l'impression que les stations-service travaillent de concert.

Au cours des dernières années, de nombreuses études ont été faites sur la fixation des prix dans ce secteur. Après quelques 150 études, faisant une pile de plusieurs pieds d'épaisseur sur le bureau du ministre, la conclusion est toujours la même. Nous savons que quelque chose se passe, nous savons que quelqu'un fait quelque chose, mais nous ne savons pas comment et ne pouvons pas le prouver. Voilà pourquoi nous n'avons fait aucun progrès.

De 1988 à 1999, j'étais le porte-parole de l'opposition pour la consommation au Manitoba. Parmi les nombreux dossiers dont je me suis occupé à ce titre, il y avait la question des hausses de prix. Nous avons examiné la réglementation des prix de l'essence dans les Maritimes et avons conclu que ce n'était pas la bonne chose à faire parce que la réglementation semblait toujours favoriser le prix le plus élevé. Le ministre d'alors, Jim Ernst, avait l'esprit très ouvert à ce sujet. Il ne prenait pas la part de l'industrie, mais il était disposé à laisser les choses aller aussi loin que possible. Il avait commandé une étude qui, encore une fois, a abouti à la même conclusion: il fallait modifier la loi, qui ne laissait pas suffisamment de latitude pour prendre les coupables.

C'est une responsabilité fédérale. Le député représente une circonscription fédérale et fait ce qu'il y a à faire face à cette situation.

*Initiatives parlementaires*

Le gouvernement dit qu'il avait inclus de nouvelles modifications dans le projet de loi budgétaire omnibus de l'année dernière. Je le félicite de l'avoir fait, mais le député qui vient de parler pour le gouvernement était d'avis que nous devons nous en tenir à cela parce qu'il ne faudrait pas donner des pouvoirs illimités au Bureau de la concurrence. Il pourrait, sur un coup de tête, se lancer dans une chasse aux sorcières qui accroîtrait considérablement le fardeau administratif des sociétés et coûterait très cher à l'économie.

Je ne sais pas où le député a pris ses renseignements sur le sujet. Il n'y a pas de doute que seules des lois sévères empêchent les entreprises de faire exactement ce que nous essayons de prévenir, c'est-à-dire s'entendre entre elles pour fixer les prix.

Quand nous parlons de fixation des prix, nous pensons toujours aux grandes industries. Nous pensons au secteur de la vente d'essence au détail, à l'industrie des cartes de crédit et à d'autres secteurs importants. Toutefois, la collusion et la fixation des prix peuvent également se produire dans le cas de petites entités.

● (1115)

Il peut y avoir fixation collusoire des prix dans de très petites entreprises. Dans une petite ville, deux agents immobiliers pourraient se concerter pour fixer leurs commissions à 5, 6 ou 7 p. 100. Des agences de voyages sur un petit marché pourraient conclure des ententes secrètes. Jusqu'à ce que le Bureau de la concurrence fixe des balises il y a plusieurs années et envoie des vidéos promotionnelles disant que cela ne serait pas toléré, bien des entreprises ne savaient pas que c'était contraire à la loi. En d'autres termes, il y avait une loi, mais les entreprises ne la connaissaient pas.

Toutefois, dès que le Bureau de la concurrence est devenu proactif et a commencé à intervenir auprès de l'industrie du voyage et celle de l'immobilier, celles-ci, constituées de petites entreprises, ont appris que c'était contraire à la loi et les entreprises qui s'adonnaient à cette pratique ont cessé de le faire. Il nous faut des lois très rigoureuses et des amendes sévères et nous devons faire de la sensibilisation pour que les entreprises ne se livrent pas à de telles pratiques.

Il y a un an ou deux, il y a eu un cas chez nulle autre que la société Sotheby's, la grande société de ventes aux enchères internationale. En Angleterre, deux grandes maisons de ventes aux enchères se sont entendues pour fixer les prix d'articles vendus chez Sotheby's. Cette pratique s'est poursuivie pendant deux ou trois ans, jusqu'à ce qu'un client, qui vendait aux enchères sa boutique d'objets d'art, ait décidé de faire enquête et de porter plainte. Finalement, un employé de Sotheby's ou de l'autre entreprise a vendu la mèche aux autorités. Quelqu'un peut-il deviner ce qui s'est passé? Un des propriétaires de la maison a été condamné à quelques mois de prison et, s'il n'est pas allé en prison, il a sûrement payé des amendes très salées, mais la société est de retour sur le marché. On a mis fin à la fixation collusoire des prix.

Cependant, cela s'est produit seulement parce qu'un client a eu la motivation voulue pour faire une enquête, déposer une plainte et porter les accusations nécessaires pour que les choses changent.

Les libéraux ont été au pouvoir dans cette Chambre pendant 13 ans. J'ai lu les discours dans le hansard à propos de ce projet de loi, entre autres, et les libéraux n'ont absolument aucune crédibilité dans ce dossier. Ils ont formé le gouvernement pendant toutes ces années et le seul député de tout le caucus libéral qui ait une quelconque crédibilité à ce sujet est le député de Pickering—Scarborough—Est, car il a été le seul à s'attaquer à son propre gouvernement, du temps où les libéraux étaient au pouvoir, et qui a dit que le gouvernement devait enlever ses oeillères car la fixation des prix avait cours dans le secteur de la vente d'essence au détail et qu'il fallait faire quelque

chose pour y remédier. Comment les libéraux ont-ils réagi? Ils l'ont simplement déplacé de quelques rangées vers l'arrière et l'ont ignoré.

Le gouvernement conservateur a fait quelques pas timides, et je l'en félicite, mais il est important de renvoyer ce projet d'initiative parlementaire à un comité pour que nous puissions entendre des témoins et discuter en profondeur de l'idée de donner davantage de pouvoirs au commissaire de la concurrence afin qu'il puisse enquêter sur tout un secteur de l'industrie, ce que nous voulons faire.

Il y a une autre raison pour laquelle nous voulons que cette mesure soit adoptée. Dans le cas où certains secteurs voudraient continuer à faire fi des lois parce que les nouvelles lois et sanctions ne sont pas assez énergiques pour les en dissuader, nous voulons donner à l'actuelle titulaire du poste de commissaire de la concurrence le pouvoir de lancer ses propres enquêtes sans devoir attendre que le ministre lui en donne l'ordre, contrairement à ce qui a eu lieu pendant les 13 années d'inaction sous les libéraux et les 100 années d'inaction précédentes dans notre pays.

Renvoyons ce projet de loi à un comité, étudions-le et donnons davantage de pouvoirs à la commissaire.

● (1120)

[Français]

**M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ):** Madame la Présidente, j'aimerais féliciter mon collègue de Shefford pour le dépôt du projet de loi C-452. Il est très pertinent de parler de la Loi sur la concurrence, surtout dans un contexte où on entend beaucoup parler du pétrole. Une quantité phénoménale de cette ressource se déverse dans la nature et pollue énormément. Je crois que jamais une catastrophe aussi grande ne s'est produite dans les océans. Ceux qui se permettent de construire des plateformes de forage devraient avoir la certitude, avant la construction de ces dernières, qu'aucun problème ne surviendra.

Le dépôt du projet de loi C-452 se fait presque en même temps que l'analyse du projet de loi C-14. Les conservateurs appellent ce projet de loi la Loi sur l'équité à la pompe, ce qui est encore une fumisterie et de la poudre aux yeux.

C'est un peu comme le projet de loi dont le titre parlait de la traite des enfants, mais qui ne contenait rien à cet égard. C'est la façon de faire du Parti conservateur. Ce n'est que du marketing de sa part que d'appeler cela la Loi sur l'équité à la pompe. C'est complètement faux. La Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz et la Loi sur les poids et mesures comprend l'ensemble des instruments de mesure, que ce soit pour peser les fruits et légumes à la caisse d'une épicerie ou pour peser l'or extrait d'une mine. C'est pour tous les poids et mesures. Les conservateurs ont appelé ce projet de loi la Loi sur l'équité à la pompe parce qu'ils veulent bien paraître aux yeux de la population en présentant un problème aussi tangible qui concerne les finances des familles québécoises et canadiennes.

La période estivale arrivera bientôt. Certains s'entendront pour fixer les prix parce qu'ils savent qu'il y aura une très grande utilisation de pétrole. On fait donc en sorte que son prix fluctue. Il est évident que lorsqu'on accuse ou pointe du doigt les compagnies pétrolières en disant qu'il y a sûrement collusion, les défenseurs de la théorie économique et du monde pétrolier disent que c'est l'effet de la loi du marché et du prix du brut à la bourse, et même du prix de l'essence comme telle à la bourse. Je crois qu'il y a surtout un cumul de mauvais principes de base économiques et des gens qui spéculent sur le sujet important qu'est l'essence.

*Initiatives parlementaires*

Il faut admettre très sincèrement qu'on a manqué notre coup et qu'on a un problème de dépendance au pétrole. Il ne faut pas avoir peur de dire que c'est un échec de notre société. Il est trop facile d'exploiter le pétrole, mais cela devient un peu plus difficile. Les gens commencent à penser à des alternatives. Au Québec, le Bloc québécois dit depuis plusieurs années qu'il faut mettre fin à notre dépendance au pétrole.

D'ailleurs, présentement, sur l'île de Montréal, la raffinerie Shell forcera peut-être le développement plus rapide de cette indépendance. Il ne faut toutefois pas oublier que, comme je le disais tout à l'heure, c'est un constat d'échec en ce qui a trait aux énergies alternatives et aux énergies renouvelables.

Le Bureau de la concurrence n'a toujours pas la possibilité d'initier ses propres enquêtes. Il faut qu'il y ait des plaintes du secteur privé. Ensuite il est possible de commencer des enquêtes concernant la collusion potentielle des entreprises pétrolières et même, tout simplement, des distributeurs à la pompe, comme ce qu'on a vu dans la région de l'Estrie il y a maintenant deux ans. Le temps passe tellement vite.

● (1125)

Il faut vraiment modifier notre attitude à l'égard du pétrole et de la concurrence.

Il faut développer une stratégie globale pour faire face aux hausses des prix pétroliers. Le Bloc québécois presse depuis longtemps le gouvernement d'agir pour faire face à la hausse des prix des produits pétroliers. Il préconise une approche à trois volets.

Le premier volet consiste à discipliner l'industrie. Le projet de loi C-452, qui donne du mordant à la Loi sur la concurrence, s'inscrit dans cette logique. Il faudrait aussi mettre sur pied une véritable agence de surveillance du secteur pétrolier.

Le deuxième volet est de mettre l'industrie à contribution. Avec la hausse fulgurante des prix de l'énergie et des profits des pétrolières, on assiste à une véritable saignée de l'ensemble de l'économie au profit des pétrolières. Le moins qu'on puisse faire pour limiter cet effet déstructurant est de veiller à ce qu'elles paient leur juste part d'impôt. Le Bloc québécois demande donc qu'on mette fin aux juteux avantages fiscaux dont jouissent les pétrolières.

Le troisième volet vise à diminuer notre dépendance au pétrole. Le Québec ne produit pas de pétrole, et chaque goutte de ce liquide visqueux que les Québécois consomment appauvrit le Québec, en plus de contribuer au réchauffement de la planète.

Le pétrole appauvrit le Québec, et il faut mettre fin à cette saignée. Tout le pétrole que le Québec consomme est importé. Chaque litre qu'on consomme est une sortie d'argent qui appauvrit le Québec et enrichit le secteur pétrolier.

En 2009, le Québec a importé 9 milliards de dollars de produits pétroliers, chiffre qui est en baisse à cause de la récession. En 2008, ces importations s'élevaient à 17 milliards de dollars, en hausse de 11 milliards de dollars en cinq ans — de 2003-2008. Parallèlement, le Québec est passé d'un surplus commercial à un déficit de près de 12 milliards de dollars en 2009, sans compter que la hausse des exportations albertaines de pétrole a fait grimper le dollar, heurtant nos entreprises manufacturières et accentuant notre déficit commercial. À elle seule, la hausse du prix du pétrole a plongé le Québec dans un déficit commercial.

Pendant ce temps, les pétrolières profitent de la situation de manière éhontée. Les pétrolières affichent des chiffres d'affaires records. En 1995, les entreprises canadiennes du pétrole et du gaz affichaient un chiffre d'affaires combiné de 25 milliards de dollars.

En 2004, ce chiffre d'affaires combiné atteignait 84 milliards de dollars.

L'impact de l'utilisation et de l'importation du pétrole est très important au Québec. Par conséquent, il faut faire en sorte que le prix payé soit concurrentiel et permette de lancer des solutions de rechange pour réduire notre dépendance au pétrole.

La meilleure façon de le faire, à court terme, est de voter pour le projet de loi C-452, qui propose une démarche pour que l'équité à la pompe ne touche pas seulement les poids et mesures, mais également le secteur industriel pétrolier dans son ensemble.

● (1130)

[Traduction]

**M. Brad Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC):** Madame la Présidente, je suis ravi de prendre part au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-452, Loi modifiant la Loi sur la concurrence (enquête sur un secteur de l'industrie).

Si j'ai bien compris, l'objectif sous-jacent de cette mesure législative est de remédier aux problèmes éventuels liés à la possibilité d'enquêter sur le secteur pétrolier. Nous sommes tous préoccupés par le prix élevé de l'essence et, comme bon nombre de députés à la Chambre le savent déjà, le Bureau de la concurrence s'intéresse depuis longtemps à cette question.

En vertu de la Loi sur la concurrence, il n'est pas illégal de fixer le prix de l'essence à un niveau élevé, tant que ce prix résulte des forces du marché libre et non de pratiques anticoncurrentielles. Le Bureau de la concurrence n'hésite pas à prendre des mesures pour protéger la concurrence et les consommateurs lorsque des preuves évidentes révèlent que le prix élevé résulte de pratiques anticoncurrentielles.

À cet égard, depuis 1972, les enquêtes du Bureau de la concurrence sur les marchés de l'essence et du mazout ont entraîné 13 poursuites judiciaires, notamment pour vente à un prix imposé, dont 8 ont entraîné des condamnations. Le bureau a également mené six enquêtes d'envergure suite à des allégations de collusion et d'autres pratiques anticoncurrentielles dans le secteur pétrolier depuis 1990.

Ces enquêtes n'ont pas permis de conclure que les augmentations périodiques de prix découlaient d'une conspiration à l'échelle nationale pour limiter la concurrence dans le secteur de l'approvisionnement en essence, ou de pratiques abusives de la part de sociétés occupant une position dominante sur le marché. Le Bureau de la concurrence a plutôt constaté que ce sont les forces du marché, notamment l'offre et la demande ainsi que l'augmentation du prix du brut qui ont entraîné la hausse du prix.

En dépit de ces constatations, le Bureau de la concurrence est demeuré vigilant à l'égard des activités dans ce secteur. En 2008, une enquête du bureau sur certaines activités de cartel a débouché sur des accusations criminelles contre 13 personnes et 11 entreprises accusées d'avoir fixé le prix de l'essence à la pompe à Victoriaville, Thetford Mines, Magog et Sherbrooke, au Québec. En date du mois de décembre 2009, 10 personnes et 6 entreprises avaient plaidé coupable dans cette affaire et fait l'objet d'amendes totalisant plus de 2,7 millions de dollars. Je signale que 6 des 10 personnes qui ont présenté un plaidoyer de culpabilité ont été condamnées à une peine d'emprisonnement et que les peines imposées totalisaient 54 mois.

*Initiatives parlementaires*

Le bureau fait preuve de la même vigilance pour ce qui est de l'examen des fusions dans le secteur pétrolier. En juillet 2009, le bureau a annoncé qu'il avait conclu une entente de consentement avec les sociétés Suncor Energy et Petro-Canada à l'égard de leur projet de fusion. À défaut de l'intervention du Bureau de la concurrence, la transaction aurait permis à Suncor et à Petro-Canada de limiter l'approvisionnement au niveau de la vente en gros et, par surcroît, de réduire la concurrence dans le secteur du détail, dans le Sud de l'Ontario.

Dans ce cas-ci, l'entente exigeait que la société fusionnée vende de l'espace de stockage et une partie de la capacité de son réseau de distribution dans la région métropolitaine de Toronto à une tierce partie non liée dans le but de maintenir la concurrence dans le marché de la distribution en gros de l'essence dans le Sud de l'Ontario et la région métropolitaine de Toronto. Pendant la période de dix ans que couvre l'entente, la société fusionnée doit également fournir chaque année 98 millions de litres d'essence à des détaillants indépendants.

Afin de répondre aux préoccupations liées à la concurrence dans le secteur de la vente au détail, l'entente exigeait aussi des parties fusionnées qu'elles se dessaisissent de 104 établissements de vente au détail dans la région métropolitaine de Toronto et le Sud de l'Ontario.

Le projet de loi C-452 propose une seule modification à la Loi sur la concurrence. Il conférerait au commissaire de la concurrence le pouvoir d'enquêter sur des secteurs de l'industrie dans leur ensemble en vertu de la Loi sur la concurrence.

Il faut faire preuve de vigilance en ce qui concerne les obligations que nous imposons au Bureau de la concurrence. Actuellement, dans le cadre de son rôle de défenseur de la concurrence dans les marchés, la commissaire peut mener des enquêtes limitées sur des secteurs. L'établissement des prix des médicaments génériques et les pratiques des professions autoréglementées sont deux exemples récents de questions différentes que la commissaire de la concurrence a examinées et pour lesquelles elle a émis des recommandations en vue de promouvoir une concurrence accrue dans les secteurs concernés.

Des données montrent que ces études ont bel et bien permis d'y accroître la concurrence. Ces études ont nécessité des ressources financières et humaines minimales pour le Bureau de la concurrence et n'ont pas nui à la priorité de celui-ci, qui est de faire appliquer la loi.

• (1135)

Si une enquête officielle sur un secteur de l'industrie s'avère nécessaire, le gouvernement peut invoquer ses pouvoirs en vertu de la Loi sur les enquêtes. Dans le cadre de telles enquêtes, on pourrait contraindre des témoins à fournir des témoignages oraux ou écrits et à produire des documents pertinents.

Le gouvernement peut également mener une enquête en vertu de l'article 18 de la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur. Cette disposition permet au tribunal d'enquêter et de faire rapport sur des questions d'intérêt économique ou commercial pour le Canada. Le tribunal a déjà mené des études sur la compétitivité du secteur de l'élevage bovin et de l'industrie des fruits et légumes frais et transformés au Canada.

Compte tenu de toutes ces possibilités et de l'étendue des questions examinées en vertu des pouvoirs actuels de la commission, je dois admettre qu'il y a lieu de se demander s'il est vraiment nécessaire d'élargir les pouvoirs de celle-ci.

Comme nous l'avons déjà vu, le Bureau de la concurrence continue d'appliquer énergiquement la Loi sur la concurrence dès qu'il y a infraction dans le secteur pétrolier. De plus, la loi contient certaines dispositions qui permettent de prendre des mesures contre les entreprises dominantes qui se livrent à des agissements abusifs, peu importe le secteur. Le bureau a également utilisé son pouvoir d'effectuer des études de marché limitées pour améliorer la concurrence dans les marchés où il y a des problèmes structurels.

Si jamais le projet de loi C-452 est renvoyé au comité, j'espère qu'il fera l'objet d'une analyse approfondie et détaillée afin de déterminer s'il permettrait vraiment d'accroître la protection des entreprises et des consommateurs canadiens et de promouvoir la concurrence.

• (1140)

**M. Gordon Brown (Leeds—Grenville, PCC):** Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir dans le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-452, Loi modifiant la Loi sur la concurrence (enquête sur un secteur de l'industrie).

Je commencerai par quelques remarques sur le contexte de la concurrence au Canada et les plans du gouvernement pour améliorer cette concurrence.

Une économie solide et compétitive est essentielle pour la qualité de vie des Canadiens. Une économie solide et compétitive, cela veut dire des emplois, plus d'occasions d'affaires, plus de choix pour les consommateurs et plus de prospérité pour tous. Le gouvernement continue à prendre des mesures pour permettre aux Canadiens de prospérer et d'exploiter les possibilités économiques ici et à l'étranger, tout en protégeant les intérêts du Canada.

La productivité et la croissance sont au coeur de notre niveau de vie, qu'il s'agisse des particuliers, des entreprises ou du pays tout entier. La responsabilité d'un meilleur Canada repose sur chaque citoyen comme sur le gouvernement qui est responsable de la mise en place de politiques publiques pertinentes pour assurer une bonne gestion et guider fermement le pays. Le Canada doit intensifier ses efforts pour être plus compétitif ici comme à l'étranger.

Sur l'échiquier mondial, la concurrence s'intensifie et nos concurrents marquent de plus en plus de points. Notre pays doit donc prendre les moyens nécessaires pour réaliser plus de gains dans ce nouveau marché mondial. Le gouvernement cible donc des politiques porteuses de croissance future et d'occasions de stimuler notre productivité économique. Mais à la base, chacun doit adopter un comportement plus compétitif.

La concurrence dans notre économie est extrêmement importante pour les consommateurs comme pour les employeurs. Fort de ce constat, le gouvernement prend depuis deux ans des mesures importantes pour moderniser le régime de la concurrence au Canada et l'aligner plus étroitement sur les lois sur la concurrence de nos grands partenaires commerciaux. Cela renforce notre collaboration avec les autres pays et améliore la transparence et la coordination des mesures d'exécution.

Le rapport du Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence intitulé « Foncer pour gagner », publié en juin 2008, et les initiatives du gouvernement pour mettre en oeuvre ses recommandations traduisent la volonté de notre gouvernement d'améliorer le niveau de vie de tous les Canadiens. Nous devons pour cela intensifier notre compétitivité qui se traduit elle-même par une productivité et une croissance accrues.

### *Initiatives parlementaires*

Le groupe d'étude a passé un an à étudier les politiques canadiennes en matière de concurrence et d'investissement. Dans son rapport, il concluait que, pour prospérer, le Canada devait adopter une attitude plus concurrentielle sur le plan international. Il concluait que l'intensification de la concurrence permettrait de bâtir une économie plus vigoureuse, caractérisée par de meilleurs produits à des prix plus bas, un nombre accru d'emplois et des revenus plus élevés, des entreprises plus dynamiques et une prospérité accrue.

Le groupe d'étude demandait au gouvernement de réduire ou d'éliminer les obstacles juridiques et réglementaires à une concurrence énergique au Canada, tout en encourageant un plus grand afflux d'investissements étrangers et d'adopter un train d'autres mesures, notamment une réforme de la fiscalité, pour attirer et exploiter des talents et harmoniser nos lois sur la concurrence avec celles des États-Unis.

Le groupe de travail constatait qu'il fallait veiller à ce que les consommateurs et les entreprises légitimes ne soient pas la proie d'activités illégales et, dans cette éventualité, qu'ils aient l'assurance que la loi serait appliquée efficacement et que les sanctions seraient suffisamment lourdes pour dissuader à l'avenir les délinquants. Voilà pourquoi il est proposé d'apporter plusieurs modifications importantes à la Loi sur la concurrence pour créer le climat le plus favorable à la concurrence au profit des consommateurs et des entreprises du Canada.

Ces réformes ont été mises en oeuvre aux termes de la Loi d'exécution du budget de 2009. L'objectif, c'est d'aider les entreprises canadiennes à réussir en s'appuyant sur de meilleures assises et de renforcer la confiance dans le marché des consommateurs canadiens et de toutes les personnes qui font ou envisagent de faire des affaires au Canada.

Nous avons adopté une approche plus rigoureuse à l'égard des pratiques nettement anticoncurrentielles. Nous avons modifié la loi afin de veiller à ce qu'elle ne ralentisse pas les activités commerciales légitimes et nous l'avons simplifiée à de nombreux égards. Dans le cadre de la réforme, nous avons imposé des peines plus sévères pour la fixation des prix et autres complots graves tout en veillant à ne pas décourager les alliances stratégiques potentiellement bénéfiques.

En bref, la Loi sur la concurrence apporte une plus grande certitude aux entreprises et favorise la concurrence loyale qui bénéficie à tous les Canadiens. Nous sommes maintenant munis d'une loi robuste qui protégera et stimulera la concurrence dans les marchés canadiens afin d'assurer la prospérité des employeurs ainsi que la confiance des consommateurs dans le marché.

• (1145)

Comme nous l'avons clairement annoncé dans le discours du Trône, l'objectif du gouvernement, à mesure que nous progressons vers la reprise, est de faire en sorte que tous les Canadiens bénéficient de nos efforts visant à fournir des emplois et à assurer la croissance. Au cours de l'année dernière, notre gouvernement a pris des mesures décisives pour protéger les revenus, créer des emplois, faciliter les marchés du crédit et aider les travailleurs et les collectivités à retomber sur leurs pieds. Notre stratégie pour assurer l'avenir de notre économie consiste à créer les conditions propices au succès continu des industries auxquelles le Canada doit sa prospérité.

Notre gouvernement est déterminé à déceler et éliminer les règlements inutiles qui tuent les emplois ainsi que les obstacles à la croissance. Le gouvernement est pour des marchés libres et ouverts. Les marchés ouverts et concurrentiels sont le meilleur moyen de promouvoir de nouvelles idées et de nouveaux produits dynamiques et novateurs. Les entreprises n'ont pas besoin d'une surveillance

gouvernementale accrue ou de nouveaux règlements leur disant quoi faire.

C'est dans ce contexte que je souhaite rappeler aux députés les nouveaux pouvoirs très importants que le gouvernement a accordés au commissaire de la concurrence pour mener des enquêtes et prévenir le genre d'activités qui sont au coeur de ce projet de loi. Ces outils-là seront beaucoup plus efficaces que les mesures proposées dans le projet de loi C-452.

[Français]

**M. Robert Vincent (Shefford, BQ):** Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole en deuxième lecture pour demander à chaque député de prendre conscience de l'importance du projet de loi C-452 pour tous les électeurs de sa circonscription.

Lorsque ce projet de loi sera étudié en comité, il faudra obtenir des réponses à des questions qu'on se pose. Je vais donner quelques exemples de ces questions, qui sont matière de réflexion. Le comité entendra des témoins et j'espère qu'on obtiendra des réponses pour faire le point sur la question. J'espère aussi que ce projet de loi sera adopté dans les plus brefs délais et qu'on n'en parlera plus.

Les députés conservateurs parlent de la modification de la Loi sur la concurrence et du projet de loi C-10. Ces mesures donnaient de nouveaux pouvoirs juridiques, mais pas de véritables pouvoirs au Bureau de la concurrence.

Il faut protéger les industries et la population, mais ce qui pose un vrai problème, c'est l'identification des coupables. Si on ne dispose pas de pouvoirs d'enquête, on ne peut pas les appréhender. Or le gouvernement refuse de donner de tels pouvoirs. Si on ne peut pas enquêter, on ne pourra pas donner d'amendes. Je vais aller un peu plus loin. En 1869, peu après la fondation du Canada, on a accordé des pouvoirs au Bureau de la concurrence, lesquels ont graduellement augmenté.

Sait-on qu'en 1976, les pouvoirs d'enquête qu'on demande aujourd'hui d'accorder au Bureau de la concurrence étaient déjà inclus dans la loi? Ce n'est donc pas nouveau. En 1976, en vertu de l'article 47, le directeur du Bureau de la concurrence pouvait, de sa propre initiative, procéder à une enquête sur l'existence et l'effet des conditions ou pratiques qui se rapportaient à quelque produit pouvant faire l'objet d'une enquête. Qui a enlevé le pouvoir d'enquête du directeur?

Avec ce projet de loi, on veut que le directeur du Bureau de la concurrence puisse enquêter. Qui était au pouvoir en 1986? Le gouvernement conservateur de Brian Mulroney. Ce dernier aurait retiré, lors de la restructuration du Bureau de la concurrence, certains pouvoirs d'enquête. Les pouvoirs d'enquête qu'on veut aujourd'hui ont été retirés par ces mêmes conservateurs en 1986.

On a également prétendu que l'article 47 avait été abrogé, du moins en partie, à la suite des objections exprimées par le monde des affaires. En 1981, on a mené une enquête sur le secteur pétrolier pour savoir s'il y avait collusion entre les pétrolières. On a supprimé le pouvoir d'enquête du Bureau de la concurrence parce que les entreprises s'étaient plaintes au gouvernement que cela coûtait beaucoup trop cher, que le gouvernement dépensait beaucoup trop d'argent pour protéger les consommateurs. Elles disaient qu'il fallait enlever le pouvoir d'enquête au directeur pour qu'il ne puisse plus enquêter, de telle sorte que les industries ne s'inquiètent plus et puissent faire ce qu'elles veulent. C'est à cela qu'on veut remédier aujourd'hui.



*Initiatives ministérielles*

J'aurais encore trois, quatre ou cinq points à soulever. Par exemple, le prix de l'essence est plus élevé dans une région que dans une autre. Pourquoi paie-t-on le litre de pétrole 1,05 \$ à Granby et seulement 1 \$ ou 1,01 \$ quelques kilomètres plus loin? Ce n'est pas compliqué, le prix varie en fonction du bassin de population. Plus il y a d'habitants dans une municipalité, plus le prix de l'essence est élevé. Ils essaient de nous dire que le prix n'est pas le même partout et qu'il y a une concurrence.

• (1150)

Il n'y en a pas de concurrence. Il y a moins de personnes, donc c'est moins cher.

En conclusion, j'espère que mes collègues voteront pour que le projet de loi puisse être renvoyé en comité.

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** La question porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Avec dissidence.

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** La motion est adoptée avec dissidence.

En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

[Traduction]

## SUSPENSION DE LA SÉANCE

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** La séance est suspendue jusqu'à midi, heure à laquelle débiteront les initiatives ministérielles.

(La séance est suspendue à 11 h 53.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à midi.)

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

• (1200)

[Traduction]

**LOI CONSTITUANT UN NOUVEAU MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION AU QUAI 21**

**L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC)** propose que le projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi sur les musées et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Madame la Présidente, je suis très heureux de lancer le débat sur le projet de loi C-34, qui vise à modifier la Loi sur les musées pour constituer un nouveau musée national, le Musée canadien de l'immigration, au Quai 21, à Halifax.

Pendant la campagne électorale, notre gouvernement s'était engagé à investir dans les musées nationaux du Canada. Dans le discours du Trône que la Chambre a adopté, nous nous sommes engagés à créer un musée national au Quai 21. Nous sommes fiers de présenter à la Chambre ce projet de loi, qui confirme la création du musée du Quai 21, le deuxième musée national créé depuis 40 ans et le deuxième situé hors de la capitale nationale.

Aucun pays n'a profité plus que le Canada de notre système d'immigration. Comme le premier ministre l'a déclaré au Quai 21 d'Halifax en juin dernier:

Dans toutes les régions, les néo-Canadiens apportent une contribution importante à notre culture, notre économie et notre façon de vivre. [...] Ceux et celles qui choisissent de vivre, travailler et se construire une vie dans notre pays incarnent parfaitement ce que cela signifie d'être Canadien.

[Français]

Notre gouvernement croit en nos musées nationaux et reconnaît l'immense valeur qu'ils ont pour les Canadiens. Nous voulons que les Canadiens et les visiteurs qui viennent au Canada aient accès à notre riche héritage. Le Musée canadien de l'immigration au Quai 21 permettra de reconnaître et de célébrer l'expérience des immigrants lorsqu'ils sont arrivés au Canada, le rôle fondamental que les immigrants ont joué à l'édification et l'identité du Canada et leurs contributions à tous les aspects de la société canadienne. Il s'agira d'un symbole significatif de l'aide et de l'engagement du Canada envers le pluralisme et vis-à-vis du rôle de l'immigration dans l'établissement de l'identité canadienne.

[Traduction]

Ce nouveau musée sera installé au site historique du Quai 21, dans le port d'Halifax. Ce site a une signification bien particulière pour les 20 p. 100 de Canadiens qui peuvent retracer leur histoire familiale jusqu'au Quai 21. C'est à cet endroit que les immigrants entraient au Canada entre 1928 et 1971. Par ailleurs, plus de 500 000 membres des Forces canadiennes sont embarqués à cet endroit pour aller défendre les valeurs canadiennes pendant la Seconde Guerre mondiale.

Je félicite les promoteurs du projet du musée du Quai 21 pour leur enthousiasme et leur contribution à ce grand succès. Il s'agit de Ruth Goldbloom, présidente de la Pier 21 Foundation et principale instigatrice du mouvement de création du musée; John Oliver, le président actuel de la Pier 21 Society, et Wadih Fares, son prédécesseur; et, bien entendu, Bob Moody, l'actuel président et chef de la direction du Quai 21.

• (1205)

[Français]

Le Musée canadien de l'immigration au Quai 21 rend hommage à une mission qui touche l'ensemble du Canada. Il raconte l'histoire des Canadiens entrés au pays aux portes de Vancouver à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il raconte l'histoire des Autochtones dont le savoir ancestral de cette terre a permis aux nouveaux arrivants de survivre. Il interpelle les nouveaux Canadiens arrivés récemment dans les aéroports de Montréal, Toronto ou Calgary.

[Traduction]

Il interpelle les Canadiens dont les ancêtres ont emprunté la voie dangereuse du chemin de fer clandestin. C'est une mission qui interpelle tous les Canadiens et qui rappelle nos valeurs.

Jusqu'en 2008, tous les musées nationaux étaient situés dans la région de la capitale nationale, même si la Loi sur les musées précise que l'administration d'un musée national peut se trouver n'importe où au pays.

*Initiatives ministérielles*

[Français]

Ce gouvernement reconnaît que les musées nationaux appartiennent à tous les Canadiens. En effet, sous ce gouvernement, le financement pour nos musées nationaux est à son niveau le plus élevé de l'histoire. Dans chacun des budgets de notre gouvernement, nous avons augmenté le financement pour les musées nationaux. Non seulement le financement est à son plus haut niveau sous le leadership du premier ministre, mais notre gouvernement a aussi créé deux nouveaux musées nationaux, soit à Winnipeg et aussi à Halifax.

[Traduction]

Le directeur général de l'Association des musées canadiens, John McAvity, a dit récemment, en parlant de l'appui accordé aux musées par le ministère du Patrimoine, que le premier ministre « mérite des félicitations pour avoir versé de nouveaux fonds — qui représentent d'ailleurs le plus important investissement dans le secteur de la culture de mémoire récente ».

Le musée du Quai 21 sera basé sur le modèle éprouvé sur lequel s'appuient nos musées nationaux. La présente mesure législative vise à constituer le musée en tant que société d'État ayant le même statut que les autres musées nationaux. Il relèvera du Parlement et son conseil d'administration sera constitué par le gouvernement, aux termes de la Loi sur les musées.

Tout comme les autres musées nationaux, il offrira ses services dans les deux langues officielles et il aura l'obligation de favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le projet de loi fera en sorte que, dès sa création, le musée commencera à mettre sur pied des programmes publics reflétant son mandat.

Notre musée de l'immigration au Quai 21 n'est que le sixième musée national à avoir été créé depuis la Confédération, il y a 143 ans. Ce musée porte sur les Canadiens et s'adresse aux Canadiens. Il appartiendra à tous les Canadiens et c'est avec fierté que je présente ce projet de loi habilitant au nom du gouvernement.

Enfin, j'aimerais ajouter que je suis très fier de travailler en collaboration avec les partis de l'opposition dans ce dossier afin d'assurer que le projet de loi sera adopté rapidement et dans un esprit non partisan. C'est bien sûr l'optique partisane qui retient généralement l'attention des journaux, mais en réalité, lorsque les députés ont un objectif commun qui est clairement dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens, ils peuvent se rallier autour de projets importants. Je crois que c'est ce que tous les partis ont fait dans le dossier des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 et c'est ce que nous ferons aussi dans le cas du Quai 21, le musée national de l'immigration du Canada.

C'est un bon projet. Il est inspiré par les sentiments nobles qui ont façonné l'histoire du Canada. Nous voulons rappeler que le Canada est, a été et continue d'être un pays d'immigration. Nous sommes très fiers d'appuyer cette mesure législative et d'avoir l'appui de tous les députés de l'opposition.

[Français]

**L'hon. Michael Ignatieff (chef de l'opposition, Lib.):** Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour soutenir le projet de loi C-34 visant la création d'un musée national au Quai 21 à Halifax-Dartmouth. Je suis très content d'apporter mon appui personnel à ce projet de loi.

[Traduction]

Avant de poursuivre, madame la Présidente, j'aimerais demander le consentement de la Chambre pour partager mon temps de parole avec le député de Dartmouth—Cole Harbour.

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Le chef de l'opposition a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour partager son temps de parole?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. Michael Ignatieff:** Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole pour parler en faveur de ce projet.

Vendredi, je me suis rendu au Quai 21 et j'y ai passé une matinée fort agréable en compagnie de Ruth Goldbloom, une force de la nature, de Wadih Fares et des leaders de la collectivité d'Halifax, des gens extraordinaires sans lesquels ce projet n'aurait jamais vu le jour.

Mon parti appuie ce merveilleux projet, mais j'ai aussi une raison très personnelle de l'appuyer. Ce qui rend le projet du Quai 21 tellement remarquable, c'est qu'on héberge à cet endroit tous les dossiers du service de l'immigration des années 1920 aux années 1960, non seulement ceux du port d'entrée d'Halifax, mais aussi ceux des ports d'entrée de Québec et de Montréal entre autres. Tous les Canadiens auront dorénavant la possibilité de se rendre au Quai 21 pour déterminer où a commencé leur rôle dans l'histoire du pays.

C'est ce qui m'est arrivé vendredi. J'ai demandé aux responsables du Quai 21 s'ils pouvaient localiser un certain George Ignatieff, 15 ans, qui était débarqué au Canada au port d'entrée de la ville de Québec en septembre 1928. Je voulais savoir exactement à quel moment le volet canadien de l'histoire de ma famille avait commencé. Les admirables chercheurs du Quai 21 ont parcouru les interminables colonnes des registres d'admission avant de trouver le nom de ce jeune homme de 15 ans, mon propre père.

Il est important pour moi de prendre la parole en ce noble Parlement pour exprimer toute ma gratitude à ce pays pour tout ce qu'il a fait pour ma famille. Je pense que tous ceux qui visiteront ce musée national exceptionnel, tous les descendants d'immigrants, tous ceux qui sont venus entreprendre une nouvelle aventure au Canada, seront émus. En effet, en parcourant tous ces dossiers, ils pourront déterminer le point de départ de leur rêve.

Voilà pourquoi je suis particulièrement fier, en tant que chef de ce parti, d'exhorter la Chambre à approuver dans les plus brefs délais ce merveilleux projet de loi qui nous permettra de créer un musée où tous les Canadiens auront l'occasion de ressentir la joie et le plaisir que j'ai moi-même éprouvés vendredi. Grâce au travail de Ruth Goldbloom, de Wadih Fares et de toute cette merveilleuse équipe, toutes les familles canadiennes pourront profiter de ce frisson, de ce moment de découverte et d'émotion dont j'ai fait l'expérience.

• (1210)

**M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai toujours été de l'avis que chaque Canadien devrait, au moins une fois dans sa vie, participer à une cérémonie de citoyenneté, pour voir la fierté des nouveaux Canadiens, les entendre prêter serment et se tenir droit comme un piquet et chanter le O Canada. Qu'on soit né au Canada ou, comme moi, arrivé au Canada à un jeune âge, on ne peut s'empêcher d'être touché et ébahi par la fierté et la passion de ceux qui ont choisi le Canada.

*Initiatives ministérielles*

À chaque fête du Canada, une cérémonie de citoyenneté est organisée au Quai 21. C'est l'endroit rêvé, car des nouveaux Canadiens, originaires de partout dans le monde, obtiennent leur citoyenneté à l'endroit même où tant d'autres ont débuté leur épopée canadienne.

Comme nous sommes le premier pays à avoir adopté une politique nationale sur le multiculturalisme, il me semble naturel que nous ayons le Musée national de l'immigration, mais ce projet n'aurait jamais vu le jour sans la vision, le dévouement et le travail acharné de certains.

Beaucoup de gens ont joué un rôle crucial dans l'évolution du Quai 21. Il m'est impossible de rendre hommage à tous les bénévoles, donateurs, partenaires et membres du personnel, mais s'il y a une chose sur laquelle toutes les personnes qui ont déjà travaillé pour le Quai 21 s'entendent, c'est que Ruth Goldbloom incarne le cœur, l'esprit et l'énergie qui ont ressuscité le Quai 21. Elle est à l'origine de tout ce projet.

En 1989, M. Leblanc lui a demandé de se joindre à la Pier 21 Society et, en 1993, elle en est devenue la présidente. À l'époque, le Quai 21 était un hangar désaffecté et poussiéreux, situé au bord de l'eau, qui avait un parfum d'histoire et probablement aussi bien d'autres odeurs, mais qu'il aurait été difficile d'imaginer faire un jour partie des sept merveilles du Canada. Ruth, elle, en a vu le potentiel et, surtout, elle a su faire partager sa vision à d'autres. Elle a non seulement encouragé les gens à s'impliquer, mais elle était reconnaissante à toutes les personnes qui ont donné un coup de main au projet du Quai 21, que ce soit comme commis à la boutique de cadeaux ou par un don d'un million de dollars.

L'aspect le plus remarquable du leadership de Ruth Goldbloom est qu'elle croit sincèrement que ce fut un véritable privilège d'avoir pu exercer ses fonctions. À l'entendre parler de gens comme Bill Snooey, de l'Église réformée hollandaise, qui a visité le Quai 21 lorsque ce dernier n'était qu'un vieux hangar portuaire, et raconter à quel point elle s'est sentie proche de lui et de ses ancêtres, on se rend compte de son humilité et des liens qui l'unissent aux personnes attachées au Quai 21.

Le Quai 21 est plus qu'un lieu spécial ou historique. Pour plusieurs, il représente un lieu respecté et, pour certains, un lieu sacré. Pour des milliers de Canadiens, dont mon chef, le Quai 21 est un lien qui les unit à leurs ancêtres, qui les aide à définir leur identité. Le Quai 21 contribue à définir l'identité canadienne.

Aujourd'hui est un jour spécial. Cela ne m'étonnerait pas que Ruth Goldbloom, qui a déjà été qualifiée de Shirley Temple de la Nouvelle-Écosse, marque l'événement par une petite danse, ce soir, avec John Oliver, Wadih Fares, Bob Moody et de nombreuses autres personnes. C'est un jour spécial. Le Parlement s'est réuni pour honorer notre passé, célébrer le beau grand pays dans lequel nous vivons aujourd'hui, lui préparer un bel avenir et laisser le Quai 21 prendre la place qui lui revient en tant que Musée national de l'immigration du Canada.

Bravo à tous et à toutes.

● (1215)

[Français]

**M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ):** Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-34 qui crée le Musée national de l'immigration à Halifax. Le Bloc québécois est voué aux intérêts et à la défense du Québec, une vocation que nous remplissons très efficacement depuis 20 ans. Toute tentative, toute tentation de la part du gouvernement fédéral

d'affaiblir les pouvoirs du Québec, de s'ingérer dans ses compétences ou d'aller à l'encontre de ses intérêts sera combattue par le Bloc québécois, qu'on en soit convaincu.

Cela dit, le Bloc québécois n'est pas et n'a jamais été à Ottawa pour nuire au développement des provinces canadiennes. Ainsi, à titre de porte-parole du Bloc québécois en matière de langues officielles, j'ai toujours travaillé d'arrache-pied pour les communautés francophones et acadiennes du Canada et je suis une oreille attentive pour les Anglo-Québécois. C'est notamment cette ouverture sur le « reste du Canada » qui a poussé, encore une fois cette année, le chef du Bloc québécois à entreprendre une tournée afin de mieux faire connaître notre pensée au Canada anglais.

Tout cela pour dire qu'évidemment, le Bloc québécois est favorable à la création d'un Musée de l'immigration à Halifax. Il est même favorable à ce que ce dossier soit traité avec diligence, de telle sorte que les gens de la Nouvelle-Écosse et aussi les touristes puissent en bénéficier le plus rapidement possible.

Je reviendrai sur ce musée dans un instant parce que je ne peux m'empêcher de regretter amèrement que le gouvernement n'ait pas usé de la même diligence dans le dossier du Musée des sciences et technologies que dans celui-ci.

Il y a 28 ans, le gouvernement fédéral promettait aux gens de l'Outaouais de déménager le Musée des sciences et technologies dans la ville de Gatineau. La triste fermeture en 2007 de l'usine Domtar, la plus vieille usine de pulpe et papier au Canada et au Québec, logée dans l'édifice de l'ancienne usine E.B. Eddy, dans le secteur Hull, a été un drame pour bien des travailleurs du secteur forestier de Gatineau. Il est possible de faire de ce drame quelque chose d'un peu plus joyeux et positif en relocalisant le Musée des sciences et technologies dans cet édifice patrimonial. Les Allumettes de jadis pourraient, en quelque sorte, revoir le jour.

L'historienne et spécialiste du patrimoine industriel, Mme Michelle Guitard, abondait dans ce sens dans un article du site ruefrontenac.com paru le 24 janvier 2010, et je la cite:

Le fédéral doit acquérir ce site-là [...] Il n'a pas le droit de passer à côté de ça. Ça démontrerait [s'il passait à côté] qu'il n'a pas du tout conscience de ce qui a permis au Canada d'être ce qu'il est aujourd'hui, soit l'importance des Premières Nations ainsi que celle de l'industrie du bois et du papier.

Le président de la Société d'histoire de l'Outaouais, M. Michel Prévost, disait pour sa part à Radio-Canada, le 16 février dernier, et je cite: « Espérons que c'est un rêve qui va devenir réalité (en parlant de la mise en valeur du secteur de la chute des Chaudières et le transfert du Musée des sciences et technologies à Gatineau [...]), mais assez rapidement quand même. »

Ce matin même, on lisait ce qui suit à la page 8 du journal *Le Droit*, et je cite:

Les responsables du projet [pour le Musée des sciences et technologies à Gatineau] doivent maintenant envisager d'installer le musée dans une usine de papier abandonnée datant du milieu des années 1800. Des documents obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information montrent en effet que les environs de l'ancienne usine de E.B. Eddy, à Gatineau, ont été explorés comme possible emplacement pour le projet.

Les documents indiquent que l'emplacement correspond aux besoins du nouveau musée, notamment parce qu'il comporte des éléments du passé, du présent et de l'avenir et en raison de la proximité du centre-ville.

Les collections se trouvent actuellement dans un parc industriel situé loin du cœur du centre-ville, à l'intérieur d'un entrepôt de boulangerie acheté par le gouvernement fédéral en 1967. Cet emplacement devait être temporaire, mais 43 ans plus tard, le Musée des sciences et de la technologie du Canada demeure « un orphelin national ».

*Initiatives ministérielles*

● (1220)

Cela contraste avec les propos du ministre conservateur responsable de l'Outaouais, le député de Pontiac, qui agit comme un véritable rabat-joie dans ce dossier.

À Saint-Constant, les gens attendent la reconnaissance d'Exporail comme étant le musée national du chemin de fer depuis 2007. On se rappellera que le Comité permanent du patrimoine canadien avait fait adopter un rapport en ce sens par la Chambre le 1<sup>er</sup> mars 2007, et que depuis, pour des raisons obscures, le gouvernement fédéral ne fait rien.

Ma collègue de Châteauguay—Saint-Constant a pourtant poussé très fort, et continue de le faire d'ailleurs, pour cette reconnaissance. Mais lorsqu'il est question de reconnaissance, avec ce gouvernement, cela ne signifie malheureusement pas grand-chose. Peut-être que les conservateurs jugent qu'ils ont davantage à gagner avec le musée sur l'immigration de Halifax qu'avec Exporail de Saint-Constant ou le transfert du Musée des sciences et de la technologie à Gatineau.

Il reste que ce gouvernement ne fait rien pour le développement muséal du Québec pour ce qui est des musées fédéraux.

Cela dit, la création d'un musée sur l'immigration est une bonne chose. Lorsqu'on veut savoir où l'on va, mieux vaut savoir d'où l'on vient.

Au Québec, compte tenu de notre situation minoritaire, l'immigration a toujours eu un rôle et un statut particulier. Comme le soulignait Louis Balthazar lors de la Commission Bouchard-Taylor:

Les Québécois ont vécu le pluralisme ethnique depuis longtemps : autochtones, anglophones écossais, irlandais, juifs, italiens etc.

Mais l'immigration, en raison du Rapport Durham, a été perçue comme devant favoriser la minorité anglophone. En conséquence, à partir de 1840, les Canadiens français se replient sur eux-mêmes, tout en vivant sous la tutelle britannique et dans la mouvance du modèle britannique et de l'influence américaine. L'immigration se fait surtout en anglais.

D'où le sentiment d'alarme au moment où le taux de natalité diminue, alors que les Québécois francophones veulent s'affirmer comme majorité sur le territoire du Québec.

Donc, quelque chose de nouveau se passe à compter de la fin des années 60. Création du ministère de l'Immigration. Accords fédéraux-provinciaux relatifs au rôle du gouvernement québécois en matière d'immigration: 1971: présence dans les bureaux fédéraux, 1975: bureaux québécois à l'étranger, 1978: sélection, 1990: accueil et intégration.

La Charte des droits et libertés de 1975 et la Charte de la langue française de 1977 sont les deux piliers de la société québécoise contemporaine et établissent les bases de l'intégration harmonieuse des immigrants.

Cette dimension particulière de l'intégration des immigrants et de la crainte qu'elle a suscitée dans un Québec peu scolarisé en raison, notamment, de l'arrivée massive d'anglophones, sera-t-elle présentée dans ce nouveau musée de Halifax?

L'âpreté des négociations entre Québec et Ottawa pour que les Québécois puissent contrôler leur immigration en fonction des intérêts du Québec et de l'intégration des immigrants à une société française en Amérique du Nord sera-t-elle présentée dans ce nouveau musée de Halifax?

En effet, il faut se rappeler que durant près de 20 ans, le Québec a négocié longuement avec le gouvernement fédéral afin d'acquiescer plus de pouvoirs quant à la sélection et à l'intégration de ses immigrants. Quatre ententes administratives se sont succédé à cet effet entre le gouvernement du Québec et Ottawa.

● (1225)

[Traduction]

**Mme Megan Leslie (Halifax, NPD):** Madame la Présidente, je suis fière de prendre la parole pour appuyer le projet de loi C-34, qui créerait le Musée canadien de l'immigration du Quai 21, à Halifax.

Le Quai 21 a une signification particulière pour bon nombre de gens. Il a une valeur historique, et il a été la porte d'entrée pour d'innombrables familles d'immigrants au Canada. C'est aussi un merveilleux musée qui fait connaître l'histoire de l'immigration au Canada. Pour les gens qui vivent à Halifax, et c'est mon cas, le Quai 21 est un espace communautaire vivant où l'on donne des réceptions et des conférences et, c'est une façon de boucler la boucle, où l'on tient des cérémonies de citoyenneté pour les néo-Canadiens.

Aujourd'hui, nous avons l'occasion de faire entrer le Quai 21 dans la famille des musées nationaux. En devenant un musée national, le Quai 21 prend sa place dans l'histoire du Canada à titre de porte d'entrée pour des gens en quête d'un refuge, d'un endroit où recommencer leur vie et d'une terre d'espoir. On continue de définir le Canada comme étant un refuge sûr pour les gens en quête d'un asile et d'une vie meilleure. Ce musée proposera des expositions interactives qui le feront connaître comme un symbole des droits de la personne et de la justice socio-économique.

Le Quai 21 occupe une place remarquable dans l'histoire du Canada. Il signifie quelque chose pour presque toutes les familles dans toutes les régions du Canada. Nous avons beaucoup à apprendre des récits qui font l'histoire du Quai 21. Ces récits nous parlent des différentes époques et des différentes écoles de pensée qui ont marqué l'histoire de l'immigration au Canada; ils illustrent l'évolution du rôle que le Canada a joué au sein de la communauté internationale.

Une visite au Quai 21 fait comprendre clairement une chose: l'histoire de l'immigration au Canada est bidimensionnelle. Certaines époques ont de quoi susciter notre fierté alors que d'autres sont assombries par des politiques racistes ou ségrégationnistes. Quoi qu'il en soit, nous pouvons reconnaître certains faits moins brillants de notre histoire et nous pouvons assurément en tirer des leçons.

À l'époque de la grande famine, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la ville de York, qui est aujourd'hui Toronto, a accueilli 50 000 réfugiés irlandais, soit un nombre plus grand que sa population. Elle aurait pu refuser d'accueillir ces réfugiés, car bon nombre d'entre eux étaient malades et le Canada ne comprenait pas bien et ne gérait pas bien les dossiers de santé publique à l'époque. La ville de York a accueilli ces réfugiés; elle leur a offert des traitements et un chez soi.

À peine quelques dizaines d'années plus tard, soit dans les années 1930, de nombreux réfugiés juifs ont été refoyés. On leur a refusé l'entrée au pays pour des raisons très douteuses, qui étaient liées à la discrimination, au sectarisme et à l'apathie. Seulement 5 000 réfugiés juifs ont été acceptés. J'inviterais les députés à réfléchir aux milliers de vies qui auraient pu être sauvées si notre pays avait ouvert ses portes à un plus grand nombre de ces réfugiés. Dire que cet incident est un épisode sombre de l'histoire canadienne est un euphémisme. Il a été difficile de se rendre véritablement compte de la portée de la décision du gouvernement de l'époque tant qu'on n'a pas saisi l'ampleur effroyable de l'Holocauste vers la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Et pourtant, l'histoire s'est répétée en 1914 lorsqu'on a interdit au *Komagata Maru* d'entrer au pays, envoyant du coup certains passagers indiens à une mort certaine et les privant tous des libertés que ces décideurs tenaient eux-mêmes pour acquises.

*Initiatives ministérielles*

Ces épisodes sont loin d'être glorieux, mais ils font partie de notre histoire. Nous pouvons tirer des leçons de ces événements qui sont bien expliqués au Quai 21.

J'ai constaté moi-même l'effet que peuvent avoir les événements relatés au Quai 21 sur les gens. Un de mes amis en visite à Halifax a décidé d'aller faire un tour au Quai 21 le matin même de son départ parce qu'il en avait beaucoup entendu parler. Il n'avait aucun lien personnel avec l'histoire dont il est question à cet endroit. Ses parents et ses grands-parents n'étaient pas arrivés dans ce port. Toutefois, il a pensé qu'il serait bien de passer un peu de temps au Quai 21 avant son départ. En fait, il a été tellement emballé par ce qu'il y a découvert qu'il a manqué son vol. C'est le genre d'effet que ce musée peut avoir sur les gens qui le visitent.

Il y a deux étés, mon père et ma belle-mère sont venus me rendre visite à Halifax et nous sommes allés au musée. Nous avons eu beaucoup de plaisir à explorer cet endroit. En sortant, nous nous sommes arrêtés au centre de recherches pour voir ce qu'on y trouvait. À partir du nom du grand-père de ma belle-mère, dont nous avons dû tenter de deviner la graphie, il ne nous a pas fallu beaucoup de temps pour trouver des renseignements sur sa famille. Son grand-père avait fait la traversée seul sur un navire à vapeur avec 10 \$ dans sa poche. Sa grand-mère est arrivée plus tard avec les enfants, dont le père de ma belle-mère. C'était toute une surprise. Nous n'avions aucunement l'intention de faire des recherches sur la famille lorsque nous sommes entrés. Le personnel du centre de recherches était des plus accueillants et serviables et les renseignements étaient faciles d'accès. C'est un centre incroyable. Ce qui devait être un arrêt d'une demi-heure dans un musée s'est transformé en une visite de plusieurs heures où nous avons vécu toutes sortes d'émotions en découvrant l'histoire d'une famille. Voilà l'effet que le Quai 21 a sur les gens.

• (1230)

Ma famille a aussi sa propre histoire d'immigration au Canada, comme c'est le cas pour bien des députés ici, à la Chambre. Mon grand-père, Tauno Paavola, est venu au Canada, seul lui aussi, sur un bateau qui est arrivé à Montréal. Là, sans qu'il ne sache un seul mot d'anglais, on l'a fait monter dans un autre train après avoir accroché autour de son cou une pancarte sur laquelle était écrit un mot étrange en anglais. Le même chose est arrivé à un ami qui venait du même village que lui en Finlande, sauf que le mot était différent. Ils se sont vite rendu compte que ces mots représentaient le nom des villes où ils devaient s'installer: Winnipeg et Edmonton. Mon grand-père savait qu'il y avait des Finlandais à Toronto et, lorsque le train approchait de cette ville, il a sauté du train et a poursuivi son chemin à pied à la recherche d'autres Finlandais.

Mon grand-père a fini par gagner assez d'argent pour faire venir ma grand-mère, ma mère et mes oncles. Il a travaillé fort comme charpentier et comme mineur de fond et, en l'espace d'une génération, il a été capable d'envoyer ses enfants au collège et à l'université. Ensuite, la deuxième génération m'a vue devenir la deuxième personne d'origine finlandaise à siéger à la Chambre dans l'histoire du Canada. Je suis certaine que mon grand-père était loin de s'imaginer une chose pareille quand il a fait la traversée de la Finlande au Canada sur ce bateau.

Le Quai 21 nous raconte des histoires comme la mienne, l'histoire de l'arrivée de nouveaux Canadiens. La présentation de ces histoires vraies est bien pensée et inspirante. Le simple bon sens nous dicte d'en faire notre musée national de l'immigration.

Je prends un moment pour souligner et saluer la contribution des centaines de personnes qui ont contribué à la création de cet endroit spécial. Ces gens ont travaillé avec passion à son établissement, y

consacrant du temps et de l'argent. Cet effort, tout comme celui des immigrants du Canada, a été fait pour notre bien à tous. Le fait de colliger, de préserver et de faire connaître l'histoire des immigrants du Canada qui ont débarqué à Halifax a toujours été l'objectif de la Société Pier 21, et je pense que cela devrait être notre but également. Ce simple bâtiment du port de Halifax est un endroit qu'on ne se contente pas de visiter. On y fait un pèlerinage. S'il devient un musée national, beaucoup plus de gens le connaîtront et prendront connaissance des histoires qu'il raconte. Ce musée fera honneur à tous les Canadiens.

Comme mon collègue de Dartmouth—Cole Harbour, je veux rendre hommage à Ruth Goldbloom pour tout le travail qu'elle a consacré à cette réalisation. C'est elle qui a permis la concrétisation de cet incroyable musée que nous aimons, sur le Quai 21.

Il importe de savoir que la collection historique du Quai 21 comporte déjà des histoires et des souvenirs de tous les points d'entrée au Canada, représentant des familles d'un bout à l'autre du pays. Il a déjà ce qu'il faut pour devenir un musée d'intérêt national, mais il est particulièrement représentatif de la région où il se trouve.

Au Quai 21, des programmes mettant l'accent sur la communauté et la diversité assurent que la programmation couvre tous les éléments de la mosaïque locale et régionale d'Halifax. Dans le cadre de la programmation du Quai 21, on prévoit offrir des outils éducatifs pour les enseignants et les parents, des foires multiculturelles, des camps d'été et des conférences. C'est un endroit où l'on peut vraiment apprendre et partager. En tant que musée national, cet élément de développement communautaire deviendra plus efficace. Il ne s'agit pas seulement de mots sur du papier, mais d'une réalité que les gens d'Halifax expérimentent quotidiennement.

Je suis très fière que les partis aient pu travailler ensemble pour accélérer l'adoption de ce projet de loi. Nous dirons ainsi à tous ceux qui ont choisi ou qui choisiront le Canada comme chez-soi que notre pays est un meilleur endroit parce qu'ils y sont.

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Conformément à l'ordre adopté le jeudi 10 juin 2010, le projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi sur les musées et d'autres lois en conséquence est réputé avoir été lu pour la deuxième fois, renvoyé à un comité plénier, avoir fait l'objet d'un rapport sans propositions d'amendement, avoir été agréé à l'étape du rapport, lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion est adoptée, le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est étudié en comité plénier; rapport en est fait sans propositions d'amendement; le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

\* \* \*

[Français]

### **LOI SUPPRIMANT L'ADMISSIBILITÉ À LA RÉHABILITATION POUR DES CRIMES GRAVES**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 7 juin, de la motion portant que le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ):** Madame la Présidente, j'ai le plaisir de prendre la parole sur l'important projet de loi C-23. Au cours des quelques minutes qui me sont allouées, je vais essayer de brosser un tableau de la Loi sur le casier judiciaire et de voir ce qu'on veut faire avec le projet de loi C-23.

### *Initiatives ministérielles*

Je vais commencer en disant que selon le Bloc québécois et moi-même, ce projet de loi n'est peut-être pas nécessaire pour protéger les victimes parce que la Loi sur le casier judiciaire les protège adéquatement.

Il y a eu un incident, et on connaît notre bon gouvernement actuel. Un entraîneur de hockey, Graham James, a commis des gestes vraiment déplorables, pour lesquels il a d'ailleurs été condamné. Il a purgé une peine de prison pour agressions sexuelles sur deux joueurs de hockey que l'on connaît bien au Canada, Sheldon Kennedy et Theoren Fleury. Il a purgé sa peine, il a été remis en liberté et il vit maintenant au Mexique. Il a obtenu son pardon. Cela a fait sauter tous les plombs du bon gouvernement, qui juge qu'il n'aurait jamais dû obtenir un pardon pour ses crimes.

Pour ceux qui nous écoutent, je vais définir ce qu'est un casier judiciaire. Un casier judiciaire est constitué après que quelqu'un ait commis un crime. Il faut dire tout de suite que quelqu'un qui commet un délit ayant trait à la conduite automobile, à la chasse ou à la pêche n'a pas de casier judiciaire. Il s'agit là d'infractions à des lois provinciales ou même fédérales, comme la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Dans ces cas-là, il n'y a pas de casier judiciaire. Un casier judiciaire est constitué quand quelqu'un commet une infraction criminelle et a plaidé coupable après avoir vu la preuve ou qui est déclaré coupable après un procès. Je vais donner un exemple pour faciliter la compréhension.

Un individu est condamné à cinq ans de prison et à trois ans de probation pour un vol à main armée dans une banque. Automatiquement, dès le prononcé de la peine, il a un casier judiciaire pour le restant de ses jours. Théoriquement, il aura une tache sur sa vie, laquelle pourrait être enlevée. J'y reviendrai dans quelques instants. Ce qu'il est important de souligner, c'est que le casier judiciaire d'une personne qui a été condamnée la suivra pour le restant de ses jours, sauf si elle obtient un pardon.

On appelle cela un pardon, mais dans les faits, c'est beaucoup plus une suspension de casier judiciaire. Quelqu'un qui obtient son pardon — c'est le jargon juridique de tous les jours — n'a pas à déclarer qu'il a un casier judiciaire s'il est interrogé au sujet de ses antécédents judiciaires. Le gouvernement veut changer ce système en présentant une loi suspendant le casier judiciaire. Pourquoi? L'individu qui est condamné à cinq ans d'emprisonnement plus trois ans de probation a un casier judiciaire. On dit qu'on ne se préoccupe pas assez des victimes, mais c'est faux. La Loi sur le casier judiciaire donne à la Commission nationale des libérations conditionnelles tous les pouvoirs afin de s'assurer que la personne qui obtiendra son pardon y a droit et le mérite.

Dans le cas qui nous occupe, ce n'est pas vrai que n'importe qui peut obtenir un pardon rapidement et automatiquement. Ce n'est pas ainsi que ça se passe dans la vie de tous les jours.

• (1235)

L'individu est condamné à cinq d'emprisonnement avec une probation de trois ans, ce qui fait huit ans au total. C'est facile à compter. Cet individu devra attendre cinq années additionnelles avant de pouvoir faire une demande de pardon ou, comme on l'appelle ici, une demande de suspension de casier judiciaire.

Comment cela se passe-t-il dans la vie de tous les jours? L'individu purge sa peine, puis il est remis en liberté moyennant des conditions, et il est toujours suivi jusqu'à la fin de sa sentence de cinq ans. On y ajoute la probation de trois ans que le juge a ordonnée lorsqu'il a reçu sa sentence. Ainsi, après avoir purgé sa peine de cinq ans, trois ans s'ajoutent pendant lesquels l'individu doit garder paix, bonne conduite et se rapporter à un agent, comme la loi le prévoit et

comme le tribunal peut le fixer. En effet, c'est le tribunal qui fixe les conditions de probation.

Admettons que tout va bien, que l'individu purge sa peine, qu'il est remis en liberté, que c'est un bon individu, qu'il réintègre la société, et qu'après trois ans de probation, il n'a commis aucun délit et n'a aucunement fait faute à sa libération conditionnelle. Cet individu devra alors attendre cinq ans, parce que c'est ce que la loi prévoit.

Pour un crime commis par un individu à l'âge de 18, 19 ou 20 ans — ce qui malheureusement arrive trop souvent —, cet individu sera sous le contrôle judiciaire pour les 13 prochaines années, au minimum: cinq ans de sentence et trois ans de probation, et à cela s'ajoutent cinq années, parce qu'il doit attendre cinq ans avant de faire sa demande de pardon.

Tout cela ne se fait absolument pas automatiquement. Au contraire. Dans ma vie antérieure, quand je faisais du droit criminel, je défendais de tels cas, et on complétait les formulaires. Un individu peut faire seul une demande de pardon, mais il peut aussi la faire avec l'aide d'un avocat ou d'une avocate. Généralement, l'individu se fait accompagner car ces démarches sont très longues. Quand je dis très longues, c'est un minimum, et cela varie beaucoup en fonction de l'acte criminel qui a été posé.

Je reviens à l'exemple de vol à main armée que j'ai donné au début de mon allocution pour lequel il a été condamné à cinq ans avec une probation de trois ans. Généralement, le Service des libérations conditionnelles examinera de très près le dossier de l'individu avant d'accorder une suspension de son casier judiciaire, comme on le dit dans le texte. Même dans les cas d'agressions sexuelles, le service qui accorde la suspension fait de nombreuses vérifications.

L'individu doit d'abord faire une demande, compléter un formulaire et envoyer tous ses antécédents criminels, ses empreintes digitales et des photos récentes, et le tout est acheminé au bureau de la Gendarmerie royale le plus près, qui le fait parvenir au service. Dès lors, une enquête se déroule. Cette enquête n'est pas nécessairement publique, parce que l'individu fait sa demande. On s'adresse alors à tous les corps policiers du Canada, du Québec et de toutes les autres provinces, afin de vérifier si cet individu n'aurait pas, par hasard, camouflé des infractions pour lesquelles il aurait plaidé coupable ou aurait été reconnu coupable. Évidemment, l'individu qui aurait fait cela verrait automatiquement sa demande de pardon ou sa demande de suspension de casier judiciaire révoquée. Il devrait alors attendre longtemps avant d'obtenir un pardon.

L'individu fait donc sa demande, qui est acheminée puis étudiée. On s'adresse donc à tous les corps policiers afin de vérifier si cet individu a d'autres antécédents qu'il aurait camouflés. Si ce n'est pas le cas, cela peut prendre entre 6 et 18 mois. Selon mon expérience, je dirais que cela peut prendre un an au minimum avant que l'individu reçoive l'avis précisant que sa demande de pardon, ou sa demande de suspension, est accordée.

*Initiatives ministérielles*

• (1240)

C'est donc dire que c'est un processus très long. Le Bloc québécois sera d'accord pour étudier en comité le projet de loi C-23 parce qu'il faut regarder attentivement de quelle façon on veut procéder. Il faut dire une chose. Quelqu'un qui a un casier judiciaire a malheureusement une tache. Voilà ce qui arrive généralement, et hélas cela arrive de façon vraiment très fréquente. Prenons l'exemple d'un individu qui, à l'âge de 18 ans, commet un vol par effraction et est condamné à quelques semaines ou quelques mois de prison, plus une probation d'un an. On le sait tous, tout le monde ici en cette Chambre, qu'on a une faculté qui s'appelle la faculté d'oublier. L'individu est condamné, mais par la suite il ne s'en rappelle plus. Quelques années plus tard, il applique pour un emploi. C'est cela qui est dangereux lorsqu'on n'a pas obtenu de suspension de son casier judiciaire ou qu'on n'a pas obtenu son pardon, à savoir que certains emplois sont fermés à un individu qui a un casier judiciaire, comme bien évidemment d'être membre du Barreau, donc les professions d'avocat, de notaire et aussi celles de médecin et de chirurgien. Plusieurs universités demandent si vous avez un casier judiciaire. Bien évidemment, si vous avez oublié de le déclarer, vous êtes refusé automatiquement.

Donc, c'est sur ce point qu'on veut faire des vérifications quand on arrivera devant le comité avec ce projet de loi. En effet, il ne faudrait pas nuire à un individu qui est réhabilité. Là, on va s'entendre. Je viens de prononcer le grand mot « réhabilité ». Les conservateurs vont toujours nous dire qu'on se préoccupe plus des accusés que des victimes. Si un individu a le droit d'obtenir une suspension de casier judiciaire, c'est qu'il s'est vraiment réhabilité. Il a donc pris conscience de ses problèmes, il les a réglés, il a purgé sa peine, il a obtenu un pardon, il réglé tout ce qu'il devait à la société au niveau du crime qu'il a commis. On comprendra qu'il ne faut quand même pas charrier. Pour un individu accusé de meurtre et qui est condamné pour meurtre, c'est évident que cela se pourrait qu'il ait énormément de difficultés à obtenir une suspension de son casier judiciaire. Il est condamné et il purge une sentence de 25 ans. Ce n'est pas à ces gens-là qu'on s'adresse. Par ce projet de loi, on s'adresse beaucoup plus à de petits criminels. Je ne dis pas qu'il faut absolument tout pardonner sans vérifier, absolument pas.

Avec respect, je pense que quelqu'un peut se réhabiliter. On en connaît tous des personnes qui ont fait des erreurs de jeunesse, des folies et je peux en donner des exemples. Dans une vie antérieure, comme avocat criminaliste, j'ai eu l'occasion d'en voir des clients qui ont conduit avec les facultés affaiblies et qui, hélas, ont eu un accident. Je peux dire que c'est traumatisant, mais l'individu, en plus du crime a commis, en plus du tort qu'il a causé à une victime, se voit imposer une sentence. C'est toutefois une sentence pour laquelle il pourra peut-être obtenir un pardon lorsqu'il sera complètement réhabilité.

On doit faire attention pour ne pas priver les individus d'avoir droit à une suspension de leur casier judiciaire s'ils ont fait tous les efforts. C'est ce qui m'inquiète avec ce projet de loi et il faudra le regarder très attentivement en comité.

• (1245)

Je suis d'accord pour qu'on soit sévère envers les criminels, mais faut-il être aussi sévère à l'égard d'un individu qui s'est réhabilité complètement? J'ai un exemple. J'ai représenté quelqu'un qui a été condamné à 36 mois de prison pour huit vols par effraction. Depuis lors, il s'est complètement réhabilité et il est aujourd'hui un mécanicien expert. S'il n'avait pas obtenu son pardon, il n'aurait jamais pu trouver cet emploi.

C'est le problème que pose ce projet de loi. Il ne faut pas empêcher un individu réhabilité d'avoir droit à un travail décent s'il a purgé toute sa peine de prison et effectué avec succès sa probation en faisant l'objet d'une surveillance. Cet individu est complètement réhabilité et après avoir passé un certain temps dans la société, il a droit qu'on efface son erreur de jeunesse.

On nous dira qu'il y a des individus matures de 40 ou 50 ans qui commettent des agressions sexuelles. Avec tout le respect que je dois à mes adversaires, ce projet de loi ne s'adresse pas à ces personnes. Le criminel qui commet délit après délit n'est pas ciblé par ce projet de loi. J'ai des exemples. Un individu qui commet des crimes à répétition n'obtiendra jamais son pardon. Jamais il n'obtiendra la suspension de son casier judiciaire. Ce projet de loi s'adresse à des individus qui ont commis une ou deux erreurs sur une longue période.

Malheureusement, dans notre société, plusieurs commettent des erreurs et continueront à en commettre. Il faut savoir que plusieurs universités et dans plusieurs demandes d'emploi, on demande au postulant s'il a déjà été condamné. Avec une demande de pardon acceptée ou de suspension de son casier judiciaire, l'individu n'est pas obligé de répondre à cette question. Il peut répondre qu'il n'a jamais été condamné. Le fait d'avoir purgé sa peine, d'avoir réglé ses problèmes avec la société et d'avoir obtenu son pardon du gouverneur en conseil a pour effet de suspendre son casier judiciaire. C'est ce que nous examinerons dans ce projet de loi au cours des prochaines semaines et des prochains mois, si on nous en donne l'occasion.

Un autre élément de ce projet de loi m'inquiète beaucoup. Par exemple, si quelqu'un était arrêté sur la route et était soupçonné de conduite avec facultés affaiblies, il serait amené au poste et on le ferait souffler dans un ivressomètre. Il obtiendrait un résultat de 0,7, ce qui n'est pas si pire, mais on l'accuserait de conduite avec facultés affaiblies. On prendrait ses empreintes digitales et sa photo. C'est ce qu'on pourrait faire en vertu de ce projet de loi.

C'est complètement inadmissible et, surtout, cela contrevient à la charte, selon laquelle une personne est présumée innocente jusqu'à preuve du contraire. Il faudrait donc retirer cet élément du projet de loi. On ne peut prendre les empreintes digitales et la photo d'une personne tant et aussi longtemps qu'elle n'a pas été déclarée coupable ou qu'elle ait plaidé coupable. Or on voudrait changer ce processus, ce qui est inacceptable. Cela nous apparaît très dangereux. C'est l'élément qu'on devra examiner plus à fond.

Pour l'instant, nous allons voter en faveur de ce projet de loi pour qu'il soit étudié en comité.

• (1250)

[Traduction]

**M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.):** Madame la Présidente, je dois reconnaître que mon collègue a su illustrer ses propos de manière éloquent. Vu les nombreuses années d'expérience qu'il cumule dans le domaine du droit pénal, j'aimerais qu'il réponde à quelques questions.

*Initiatives ministérielles*

Il nous a dit que son parti allait appuyer le renvoi de ce projet de loi à un comité. J'ai l'impression que l'élément qui risque de rencontrer le plus de résistance de sa part et de celle de ses collègues est la réadaptation des jeunes contrevenants, ceux de 18 ou 19 ans qui ont commis un crime quelconque. Il nous dit cependant qu'il ne se préoccupe pas autant des individus qui purgent des peines de 25 ans pour des crimes plus graves, comme le meurtre, que des gens qui purgent des peines de 5 ans ou moins. À partir du moment où ce projet de loi sera renvoyé à un comité, est-ce l'intention de son parti de se concentrer sur ces jeunes contrevenants, c'est-à-dire sur ceux qui ont le plus de chances de se réadapter un jour?

Il a laissé entendre que certaines dispositions du projet de loi allaient à l'encontre de la Charte; si tel et le cas et que nous l'acceptons en principe, ne craint-il pas que les amendements qu'il souhaite faire adopter deviennent irrecevables?

• (1255)

[Français]

**M. Marc Lemay:** Madame la Présidente, c'est un peu compliqué de répondre à toutes ces questions. Je vais rectifier un fait immédiatement: j'ai une longue expérience en tant que criminaliste et non en tant que criminel. Il faut faire attention. Sinon, je ne serais pas ici. Pour être député, il ne faut pas avoir de casier judiciaire. C'est le plus bel exemple. Je connais des députés qui ont été élus, qui ont obtenu un pardon et qui ont pu siéger. Je ne peux pas dire où et je ne peux pas nommer ces personnes.

Je suis d'accord avec mon collègue. Il y a deux choses importantes. Je connais des individus qui ont purgé une peine de 10 ans d'emprisonnement avant d'obtenir leur pardon. Plus la sentence est sévère — ce qui est très important pour mes collègues conservateurs —, plus il y aura de contrôle avant que l'on permette de suspendre son casier judiciaire. Si quelqu'un purge une sentence de 10 ans, c'est que quelque chose de sérieux s'est produit. Il y aura donc certainement plus de contrôle. C'était le premier point.

Le deuxième point est le suivant. Hélas, 90 p. 100 de ceux qui font des demandes de pardon sont effectivement des jeunes. Ils sont de jeunes *offenders*, comme on les appelle. Ils ont commis des délits, des délits de fous, des délits de jeunes. Par exemple, il peut s'agir d'un vol de voiture, d'une *joyride*, de conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles, ce qui arrive à beaucoup de jeunes, hélas. Des crimes ont été commis. Toutefois, à mon avis, ces jeunes ont droit à la réhabilitation.

Le dernier point sur lequel je veux revenir concerne la Charte canadienne des droits et libertés. Si on n'est pas satisfait de cette charte, il faut l'amender ou l'abolir. Pour l'instant, elle existe. Selon cette charte, quelqu'un ne peut pas être présumé déclaré coupable. Quand on prend les empreintes digitales et les photos d'un individu, il n'est pas nécessairement accusé. Ce n'est pas parce qu'une personne est arrêtée par les policiers qu'elle est accusée. Il y a une grande différence. C'est le procureur de la Couronne qui décide. Dans les circonstances, c'est ce que nous allons évaluer lors de l'étude de ce projet de loi.

[Traduction]

**Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD):** Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations réfléchies de mon collègue d'Abitibi—Témiscamingue. Il a commencé en parlant de Graham James et a dit que celui-ci était l'exception et non pas la règle dans les cas visés par le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui.

Je suis d'Hamilton et je dirai que pour les gens de ma collectivité, voire de toute la péninsule du Niagara et même de tout le Canada, un meilleur exemple serait peut-être Karla Homolka. Je ne pense pas qu'il y ait une seule personne dans ma collectivité qui jugerait raisonnable d'accorder une réhabilitation à Karla Homolka.

Je dirais comme le député qu'il faut établir une distinction entre les cas extrêmes et la grande majorité des autres incidents visés par le projet de loi. À mon avis, les conservateurs ont jeté le bébé avec l'eau du bain.

C'est pourquoi le NPD a proposé la semaine dernière une motion demandant de scinder le projet de loi pour viser particulièrement les crimes qui heurtent la conscience des Canadiens ou jettent le discrédit sur l'administration de la justice. Cependant, les crimes visés par ces expressions sont très différents de bien d'autres cas, par exemple lorsqu'il s'agit d'erreurs de jeunesse.

Je sais que personne ici n'encouragerait la conduite avec facultés affaiblies. Quoi qu'il en soit, si quelqu'un était condamné pour une telle infraction à 18 ou 19 ans, est-ce que son casier judiciaire doit le suivre toute sa vie, lui rendant impossible de faire carrière, par exemple dans l'enseignement ou dans une autre profession nécessitant une vérification des antécédents judiciaires à la sortie de l'université? Je ne suis pas certaine que beaucoup de députés voudraient cela ni, franchement, les électeurs de ma ville, Hamilton.

Est-ce que le député d'Abitibi—Témiscamingue peut se prononcer sur la distinction entre les crimes qui heurtent la conscience des Canadiens ou jettent le discrédit sur l'administration de la justice et les autres? Pourrions-nous étudier d'autres aspects de la question qu'il a abordés dans son discours lors d'un examen sérieux en comité ou faut-il récrire complètement le projet de loi?

• (1300)

[Français]

**M. Marc Lemay:** Madame la Présidente, je suis un peu ambivalent quant à ma réponse à ma collègue, que je respecte énormément, et je vais expliquer pourquoi. J'ai toujours prétendu que la justice devait être individualisée, que la sentence devait être individualisée, que, lorsque le juge s'adressait à un accusé et qu'il le déclarait coupable, qu'il le condamnait ou qu'il lui imposait une sentence, celle-ci devait être individualisée.

Il est évident qu'on ne peut pas tout mettre dans un projet de loi, et qu'on ne peut pas en faire un fourre-tout qui règle tous les problèmes. Je dis avec respect que plus le crime est grave, plus le temps pour obtenir un pardon ou une suspension de son casier judiciaire doit être allongé. Dans le cas de complot pour meurtre, on n'a tué personne, c'est bien évident, mais on a aidé quelqu'un à commettre un tel crime. On doit être très prudent. On devrait au moins l'être avant d'accorder un pardon, cela dit avec respect.

Doit-on scinder le projet de loi? Je ne saurais le dire. Cependant, je pense qu'on doit l'étudier en comité, il n'y a aucun doute dans mon esprit. Je pense aussi que le pardon ou la suspension du casier judiciaire doivent être individualisés. Cela m'apparaît évident. Il faudra l'étudier en comité. J'ai un peu de mal à répondre à la question de ma collègue.



*Initiatives ministérielles*

[Traduction]

**L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Madame la Présidente, le député se souviendra peut-être que récemment, au comité, un témoin inuit a laissé entendre que les jeunes Inuits avaient déjà suffisamment de difficulté à trouver un emploi et que s'il leur était plus difficile d'obtenir une réhabilitation, cela aggraverait leur situation. Je me demande si le député voudrait bien nous dire ce qu'il en pense.

[Français]

**M. Marc Lemay:** Madame la Présidente, mon collègue a parfaitement raison. J'ai travaillé avec des Inuits et des Algonquins dans ma carrière, et ils ne comprennent pas ce qu'est le casier judiciaire. Une fois qu'ils ont commis le crime et purgé leur peine, pour eux, il n'y a plus de problème. C'est réglé.

Mon collègue a parfaitement raison: tout ce qui concerne le service des libérations conditionnelles et la suspension du casier judiciaire va être très difficile à expliquer. C'est encore difficile de l'expliquer. Dieu sait qu'il va y avoir beaucoup de travail dans le Nord, beaucoup de travail de développement. Je ne sais pas comment cela va se produire au cours des prochaines années, mais c'est évident qu'un travail devra être fait en ce qui a trait à la suspension du casier judiciaire, surtout auprès des Premières nations et des Inuits. C'est déjà extrêmement compliqué chez les Blancs, les Canadiens blancs, les allochtones, les francophones, les anglophones. En effet, la moyenne des gens se rappellent beaucoup d'événements qui vont se dérouler aujourd'hui ou demain, mais dans un an et demi ou deux ans, ils auront tout oublié. Quelqu'un qui a purgé une peine l'aura complètement oubliée dans six ans. C'est cela qu'il faudra leur rappeler. Il faut que la loi soit assez ouverte à cet égard.

● (1305)

[Traduction]

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Madame la Présidente, c'est avec un grand plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-23.

Premièrement, je remercie le porte-parole de notre parti, le député de Vancouver Kingsway, qui a fait un excellent travail de recherche pour ce projet de loi. Comme il l'a mentionné, nous allons appuyer cette mesure en deuxième lecture, la renvoyer au comité afin que nous puissions commencer à faire comparaître des témoins et entendre l'avis des professionnels compétents dans ce domaine. Nous sommes certainement en faveur d'une étude approfondie du système de réhabilitation en comité. Au cours des prochaines minutes, je vais faire l'historique de ce que le gouvernement a fait dans ce domaine.

Nous voulons aussi examiner les périodes d'inadmissibilité pour certains types d'infractions.

D'autre part, nous souhaitons donner à la Commission des libérations conditionnelles un plus grand pouvoir discrétionnaire pour refuser la réhabilitation, surtout dans les cas où cela choquerait la conscience des Canadiens.

Nous voulons également entendre les opinions des experts correctionnels, des victimes, de la police et des autres groupes pour nous assurer que le système de réhabilitation sera renforcé et équitable.

Le gouvernement s'est dit très sympathique à la cause des victimes. Pourtant, il y a trois ans, quand il a nommé M. Sullivan défenseur des droits des victimes, il n'a pas tenu compte de son avis, à tel point que ces derniers mois, il a refusé de renouveler son contrat

parce qu'il a reproché au gouvernement de ne pas soutenir les droits des victimes et de s'intéresser davantage au châtement. Cela en dit long sur la position du gouvernement à cet égard. Il fait de beaux discours en public au sujet de son appui aux victimes, mais en fin de compte, ce ne sont pas les victimes qui l'intéressent.

Le fait est que M. Sullivan n'occupe plus ce poste parce qu'il a fait son travail et qu'il a défendu les victimes. Le gouvernement l'a récompensé en le congédiant, ni plus ni moins, étant donné qu'il n'a pas renouvelé son contrat.

Nous avons proposé que le gouvernement légifère de toute urgence pour que la réhabilitation cesse immédiatement d'être accordée dans des cas scandaleux et que l'on poursuive l'étude du reste du projet de loi. Nous avons renforcé le libellé du projet de loi conservateur en parlant de crimes qui choquent la conscience des Canadiens, ce qui n'est pas le libellé actuel de ce projet de loi.

Nous savons que le projet de loi ne franchira pas toutes les étapes avant que le Parlement ne s'ajourne pour l'été et les Canadiens craignent que Karla Homolka puisse obtenir un pardon. Par conséquent, nous avons dit que nous serions d'accord pour que le gouvernement présente immédiatement un projet de loi pour résoudre ce problème. Nous voulons qu'on cesse immédiatement d'accorder la réhabilitation dans des cas scandaleux. Le cas de Karla Homolka entre certainement dans cette catégorie et serait couvert par la proposition de notre porte-parole, le député de Vancouver Kingsway. Nous étudierions ensuite séparément le reste du projet de loi en comité. C'est ce que nous avons proposé.

Nous avons offert cette option au gouvernement et nous sommes prêts à y donner suite aujourd'hui même. Toutefois, le gouvernement l'a rejetée. Je ne comprends pas la raison de ce genre d'attitude alors que nous avons proposé la solution à ce qui constitue, selon nous, le problème immédiat.

● (1310)

Nous ne sommes pas en faveur d'un système semblable à celui qui est en vigueur aux États-Unis, en vertu duquel un contrevenant n'a plus aucune possibilité de libération conditionnelle après trois infractions, parce que cette politique n'a jamais fonctionné dans les endroits où elle a été appliquée. Elle était populaire durant la décennie de l'administration Reagan. À l'époque, un grand nombre de prisons américaines sont passées entre les mains d'intérêts privés. Le nouveau système carcéral est devenu le nouveau système carcéral privé. À l'époque où la règle des trois infractions était appliquée, les Américains ont construit des prisons et ils les ont remplies, mais la criminalité a augmenté aux États-Unis. Elle n'a pas diminué.

Après toutes ces années à appliquer un système qui ne fonctionne pas, on constate des situations comme celle du gouverneur Schwarzenegger, avec qui j'ai eu la chance de m'entretenir lors de la conférence des gouverneurs d'États à Washington, en février. Son État est au bord de la faillite. Il est contraint, comme les autorités d'autres États américains, de laisser des individus sortir de prison. Les Américains n'ont plus les moyens de garder ces gens en prison, à cause des coûts énormes.

Or, que se passe-t-il ici? Les conservateurs sont en train de s'inspirer d'un système qui n'a plus la cote et qui ne fonctionne pas.

Les députés néo-démocrates ont répété à maintes reprises que nous devons nous inspirer des pratiques exemplaires. Les conservateurs sont bons pour parler des pratiques exemplaires dans le secteur des affaires. Voyons un peu ce qui se fait dans le monde, ce qui donne de bons résultats ailleurs, et essayons de faire la même chose ici.

### *Initiatives ministérielles*

Nous savons qu'il y a des programmes qui fonctionnent bien dans certains pays de l'Union européenne. Pour ce qui est des vols d'auto, les provinces adoptent des approches différentes, dont certaines donnent de meilleurs résultats que d'autres.

Au Manitoba, nous avons constaté qu'une stratégie de lutte contre les gangs en vertu de laquelle les policiers ont identifié les 50 plus grands voleurs d'autos, les ont surveillés, les ont arrêtés et les ont gardés en détention, a permis de réduire ces vols de façon spectaculaire au point où, l'an dernier, nous avons connu une journée où il n'y a eu aucun vol d'auto.

Il y a quatre ou cinq ans, un programme d'installation de dispositifs antidémarrage appliqué conjointement avec les compagnies d'assurances au Manitoba ne donnait pas de bons résultats. En vertu de ce programme, si les gens installaient un dispositif antidémarrage, ils obtenaient une réduction des coûts de leur assurance-automobile. Or, les gens ne profitaient pas du programme. Un jour, le gouvernement s'est réveillé. Il a obligé les propriétaires d'autos à installer un système antidémarrage, et il a payé ce système tout en accordant une réduction des frais d'assurance. Il y a eu un peu de grogne mais, dans l'ensemble, l'initiative a été bien reçue au Manitoba. Maintenant, des centaines de milliers d'automobiles sont dotées de systèmes antidémarrage et les voleurs ne peuvent plus voler.

Ce problème finira par se régler tout seul parce que, au fur et à mesure que les anciennes voitures seront retirées de la route, les nouvelles voitures seront équipées de dispositifs antidémarrage installés à l'usine, là où cela doit être fait. En fait, le gouvernement du Manitoba mérite d'être félicité de sa décision d'exiger, dès l'année dernière, l'installation de dispositifs antidémarrage dans les nouvelles voitures.

On aurait pu prévoir cette solution. Les compagnies d'assurance du Canada et des États-Unis savent depuis des années qu'on peut installer un dispositif antidémarrage dans chaque voiture lors de sa fabrication à l'usine pour environ 30 \$. Toutefois, les fabricants automobile ont préféré économiser 30 \$ et laisser les gens qui veulent pareil dispositif payer 300 \$ l'installation. Cela aurait pu être fait, pourtant les assureurs ont continué à payer les réclamations et les gens ont continué à payer des primes d'assurance plus élevées. Quel système insensé!

● (1315)

Ce problème aurait pu être réglé il y a 20 ans si nous avions exigé que les fabricants automobile installent des dispositifs antidémarrage. La population aurait économisé beaucoup d'argent au chapitre des primes d'assurance et cela aurait réduit le taux de mortalité. Quand une personne vole une automobile, elle peut provoquer un accident de la route et tuer des gens. On aurait pu prévoir tout cela.

On remonte à Ronald Reagan, qui a dit aux fabricants automobile qu'ils n'étaient pas tenus d'atteindre certaines normes. Il a réduit les normes. C'est ce même président qui a présenté le programme de « retrait après trois prises ». Les conservateurs sont revenus à l'époque de Ronald Reagan.

Quoi qu'il en soit, nous avons proposé une solution au gouvernement et nous attendons toujours de savoir pourquoi il persiste à présenter ce projet de loi aujourd'hui. Nous allons appuyer le projet de loi afin de mettre fin à l'octroi de réhabilitations dans les cas les plus scandaleux. À notre avis, une grande partie de la solution consiste à ne pas suivre les politiques discutables du passé.

Le projet de loi C-23 remplacerait le terme « réhabilitation » par « suspension du casier ». Il allongerait également la période d'inadmissibilité pour la présentation d'une demande de réhabilita-

tion, la faisant passer de cinq à dix ans dans le cas des infractions punissables par mise en accusation, et de trois à cinq ans pour les infractions punissables par voie de déclaration sommaire de culpabilité. De plus, il empêcherait les personnes reconnues coupables d'au moins quatre infractions punissables par mise en accusation et les individus condamnés pour une ou plusieurs infractions sexuelles inscrites sur une liste désignée de se voir un jour octroyer une réhabilitation. Pour ce qui est des demandes de réhabilitation dans le cas des infractions punissables par mise en accusation, la Commission nationale des libérations conditionnelles serait tenue de rejeter la réhabilitation si son octroi était susceptible de déconsidérer l'administration de la justice.

Dans ce dernier cas, c'est cette disposition figurant dans le projet de loi C-23 qui s'appliquerait à Karla Homolka. Toutefois, il n'y a rien d'autre dans cette mesure législative qui empêcherait que la réhabilitation lui soit accordée. Le prolongement proposé de la période d'inadmissibilité l'obligerait à attendre cinq années de plus avant de pouvoir présenter une demande, mais seule cette disposition empêcherait l'octroi de la réhabilitation.

Si la Chambre décidait d'adopter la proposition du NPD, on pourrait régler le problème dès aujourd'hui. Par la suite, on pourrait étudier le projet de loi en comité, où les mesures appropriées seraient prises.

En 2006, le ministre de la Sécurité publique de l'époque avait, au nom du gouvernement, dirigé un examen du système de réhabilitation à la suite de l'affaire Clark Noble, un délinquant sexuel reconnu. À cette époque, le gouvernement avait fait tout un plat de cette affaire. En tant que nouveau gouvernement, il allait procéder à un examen du système de réhabilitation. Dans ce contexte, on aurait pu penser que le gouvernement aurait bouleversé le système, mais il n'en fut rien. En fin de compte, l'examen dirigé en 2006 par l'ancien ministre de la Sécurité publique a débouché sur des changements mineurs, dont l'obligation que deux membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles examinent les demandes de réhabilitation présentées par des délinquants sexuels. Le ministre et le gouvernement, des adeptes de la ligne dure envers les criminels, ont admis que le système en place assurait adéquatement la sécurité du public.

● (1320)

C'est dans ce contexte-là que la motion n° 514 a ensuite été proposée par la députée ministérielle de Surrey-Nord, qui ne manque d'ailleurs pas de crédibilité en la matière. C'est une excellente motion, qui est toujours à l'étude, et que nous appuierons. En voici le texte:

Que le Comité permanent de la sécurité publique et nationale reçoive instruction d'entreprendre un examen de la Loi sur le casier judiciaire et de faire rapport à la Chambre dans les trois mois sur la manière de renforcer cette loi afin que la Commission nationale des libérations conditionnelles fasse passer la sécurité publique en premier dans toutes ses décisions.

Non seulement le gouvernement a déjà fait l'examen proposé en 2006 — sans résultat, soit dit en passant — mais au lieu de proposer lui-même un projet de loi qui permettrait de régler le problème, comme le projet de loi C-23 dont la Chambre est aujourd'hui saisie, il a demandé à une députée d'arrière-ban de proposer une motion demandant que le système relatif aux réhabilitations fasse l'objet d'un examen. Il aura fallu que l'affaire Graham James retienne soudainement l'attention pour que ce sujet redevienne d'actualité et que le gouvernement se décide à présenter le projet de loi C-23, coupant du coup l'herbe sous le pied de la députée de Surrey-Nord, qui fait pourtant partie du parti ministériel.

*Initiatives ministérielles*

En fait, le gouvernement n'a même pas laissé à la députée de Surrey-Nord la chance de se faire véritablement entendre. Tout le travail qu'elle a fait avant de présenter sa motion à la Chambre a été court-circuité par le gouvernement. Ce dernier a expliqué son revirement en disant que les citoyens s'intéressaient à ce cas, devenu subitement d'actualité, et que la situation commandait le dépôt du projet de loi C-23. Le gouvernement a agi au mépris d'un député crédible et de sa motion, qui correspondait pourtant à la marche à suivre. La députée demande au Comité permanent de la sécurité publique et nationale d'entreprendre un examen de la Loi sur le casier judiciaire et de faire rapport à la Chambre dans les trois mois sur la manière de renforcer le système. En fin de compte, nous sommes tous en faveur de la motion de la députée.

Chose certaine, personne ne saurait en vouloir au public si celui-ci ne comprenait plus rien à ce qui se passe en ces murs ni à ce qui pousse le gouvernement à accumuler volte-face sur volte-face, non seulement en matière de criminalité, mais pour tout ce qui touche son programme législatif au grand complet. Car quelles sont-elles, les priorités du gouvernement? Voyons voir: fermer six prisons agricoles et dépenser 1 milliard pour l'organisation des sommets du G8 et du G20, qui devraient de toute façon avoir lieu sur une base militaire ou dans les locaux des Nations Unies. Que le gouvernement puisse dépenser ainsi l'argent des contribuables alors que le pays accuse un déficit de 56 milliards dépasse l'entendement.

De toute évidence, le gouvernement établit bien mal ses priorités. Il n'a pas de plan, ou s'il en a un, il ne nous permet certainement pas de savoir ce qu'il contient. Les Canadiens doivent être confus quand à la position du gouvernement sur cette question.

Nous avons proposé de résoudre le problème, mais le gouvernement a refusé. La relâche estivale est sur le point de débiter. Le projet de loi sera renvoyé au comité, mais rien ne se passera avant l'automne et il faudra recommencer. Le gouvernement ne procède pas de façon sensée.

Pour ce qui est des dispositions du projet de loi, nous avons suggéré qu'elles soient étudiées rapidement. Le gouvernement sait qu'il ne peut faire adopter cette mesure par le comité et par le Sénat — elle doit également être examinée au Sénat — avant la pause estivale. Nous savons qu'il n'y aura pas consentement unanime de tous les partis; c'est presque une certitude.

Je réitère encore une fois que nous avons présenté un projet de loi ciblé pour apporter ces changements, pour éviter de heurter la conscience des Canadiens et de discréditer l'administration de la justice en accordant la réhabilitation à des individus qui ne le méritent pas. Cette mesure correspond exactement à ce que réclame la Chambre pour régler le problème. Nous avons proposé la solution et nous attendons maintenant l'acceptation du gouvernement.

• (1325)

**Mme Niki Ashton (Churchill, NPD):** Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue d'Elmwood—Transcona pour son discours réfléchi dans lequel il a bien traduit la position du NPD.

Il a beaucoup parlé de l'approche des conservateurs en matière de criminalité et de l'accent qu'ils mettent sur la répression. Très honnêtement, leur approche de la justice et de la criminalité, notamment de la réhabilitation, ne couvre qu'une partie du problème. En plus d'être axée sur la répression, elle ne prévoit aucune mesure de prévention ou de réhabilitation.

J'aimerais entendre ce que le député pense du manque total de volonté des conservateurs lorsqu'il s'agit de soutenir les initiatives de prévention chez les Autochtones et dans leurs collectivités, qui affichent un taux d'incarcération beaucoup trop élevé. J'aimerais que

le député nous explique à quel point un programme législatif axé uniquement sur la répression, dépourvu de bien des égards d'une approche équitable et ne visant pas à empêcher des gens d'être laissés pour compte, est un programme à sens unique, mal équilibré et inadéquat.

**M. Jim Maloway:** Madame la Présidente, ce que le gouvernement a fait et la façon dont il a agi en ce qui concerne M. Sullivan, qui a défendu les droits des victimes, en dit long sur les conservateurs, qui prétendent soutenir ces droits. Il faut reconnaître qu'ils ont embauché le premier défenseur des droits des victimes. Toutefois, au bout du compte, celui-ci abandonne son poste après trois ans de service, et son contrat n'a pas été renouvelé. M. Sullivan accuse le gouvernement de n'avoir pas soutenu les droits des victimes au Canada.

Tout cela n'était manifestement qu'une façade, qu'un simulacre. Le gouvernement ne soutient pas les droits des victimes. Bien que les conservateurs prétendent sans cesse qu'ils le font, nous savons que ce n'est pas vrai.

Les néo-démocrates se préoccupent énormément des droits des victimes. En fait, au Manitoba, la caisse d'indemnisation des victimes d'actes criminels a été mise sur pied par le premier ministre Ed Schreyer dès 1970. Cette caisse constitue certainement un élément très important dans la défense des droits des victimes. Au cours des 10 dernières années, au Manitoba, le NPD, sous le gouvernement de Gary Doer, a beaucoup contribué à faire participer les victimes en ce qui a trait aux déclarations de victimes, et à leur donner la possibilité d'informer les gens de ce qui s'est passé pendant le crime.

Nous avons changé notre façon de faire, et le pays tout entier accorde davantage d'attention au point de vue des victimes. Bien que les conservateurs prétendent qu'ils sont d'une façon ou d'une autre les champions dans ce domaine, leurs prétentions se sont effondrées au départ de M. Sullivan, et lorsqu'on a pu voir que leur engagement n'est pas aussi solide que ce qu'ils aiment affirmer.

**L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Madame la Présidente, le député a soulevé la question indirectement. Pense-t-il vraiment que la mesure sera adoptée? Je pense qu'il a mentionné que le gouvernement retarde sans arrêt son propre programme de lutte contre la criminalité. Quand il prorroge le Parlement ou déclenche des élections, tous les projets de loi sur la criminalité et toutes les mesures qui, selon lui, amélioreraient notre sécurité meurent au *Feuilleton*. Toutefois, certaines des mesures proposées par le gouvernement n'amélioreraient pas notre sécurité, alors, c'est peut-être donc une bonne chose qu'il les laisse mourir au *Feuilleton*. Pense-t-il vraiment que ce projet de loi sera adopté?

**M. Jim Maloway:** Madame la Présidente, c'est justement ce qui nous inquiète. Nous voulons proposer la solution en question et adopter les mesures nécessaires afin de ne pas prendre ce risque.

Nous n'avons aucune garantie. Par exemple, nous avons proposé au gouvernement de présenter une mesure législative urgente pour faire en sorte que les cas les plus scandaleux ne soient pas admissibles à la réhabilitation sans pour autant perturber le processus législatif. Peu importe ce qui adviendrait du projet de loi au comité, au moins, cet élément-là serait adopté.

Après les sommets du G8 et du G20 la semaine prochaine, il se peut que le premier ministre décide un beau matin de déclencher des élections, ce qui nous ramènerait à la case départ.

*Initiatives ministérielles*

Le député de Yukon a tout à fait raison. Les conservateurs eux-mêmes torpillent leur propre programme et prétendent ensuite que c'est de notre faute. Je comprends mal comment ils réussissent à s'en tirer. Ils peuvent réussir une fois, mais ils ne pourront sans cesse employer ce stratagème, surtout quand on pense à la façon dont ils agissent depuis deux ans.

● (1330)

**Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD):** Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député d'Elmwood—Transcona pour cet autre excellent discours à la Chambre. Je pense qu'il doit détenir le record du nombre de projets de loi dont un député a parlé.

Je sais que le député suit de très près les délibérations de la Chambre et qu'il n'ignore pas que le gouvernement actuel parle constamment de s'attaquer à la criminalité. Pourtant, d'après ce que me disent mes électeurs, les gens préféreraient, de loin, que les conservateurs luttent intelligemment contre la criminalité. Ce serait beaucoup plus efficace, car il mettrait l'accent sur des choses comme la prévention de la criminalité et l'appui aux victimes d'actes criminels. Il soutiendrait la police pour qu'elle puisse faire son travail efficacement. Néanmoins, nous sommes encore forcés de nous pencher sur des mesures qui sont seulement répressives.

Malheureusement, quand nous débattons du projet de loi C-23, n'oublions pas ce qui a précipité l'étude de ce projet de loi. Ce n'était pas une question d'ordre juridique. C'est l'effet désastreux que le cas de Graham James a eu sur les relations publiques des conservateurs quand les médias en ont parlé. C'est alors que les gens ont commencé à s'inquiéter de ce qui se passerait pour Karla Homolka. Au lieu de résoudre ces problèmes comme tels, les incidents auxquels il fallait remédier, le gouvernement a présenté un projet de loi omnibus qui modifie tout le système de réhabilitation au Canada.

Je dois dire qu'avant cela, personne ne m'a contactée pour me dire que le système de réhabilitation ne fonctionnait pas. Nous sommes maintenant confrontés à un projet de loi dans lequel nous jetons le bébé avec l'eau du bain. Nous devrions plutôt adopter un projet de loi distinct pour régler le cas de gens comme Graham James et Karla Homolka. Dans ces cas-là, nous devons absolument mettre un frein. Examinons les répercussions que ce projet de loi aura sur l'ensemble du système judiciaire. La réhabilitation est un élément essentiel du système correctionnel. C'est un outil important pour ce système.

Je me demande si le député pourrait dire quelques mots au sujet de la motion que le NPD a présentée à la Chambre la semaine dernière, précisément pour séparer du reste un élément du projet de loi et renvoyer les autres éléments au comité pour qu'ils fassent l'objet d'une étude plus approfondie, afin que nous puissions lutter intelligemment contre la criminalité.

**M. Jim Maloway:** Madame la Présidente, le député de Vancouver Kingsway a présenté une motion que je vais lire, parce que c'est important: « Que, de l'avis de la Chambre, des modifications urgentes soient apportées à la Loi sur le casier judiciaire afin d'empêcher que ne soient accordées des réhabilitations qui iraient à l'encontre des valeurs morales des Canadiens et jetteraient le discrédit sur l'administration de la justice et, par conséquent, le gouvernement devrait présenter immédiatement un projet de loi visant spécifiquement à permettre à la Commission des libérations conditionnelles de refuser la réhabilitation dans les cas où cela serait contraire aux valeurs morales des Canadiens ou jetterait le discrédit sur l'administration de la justice, et, avec la collaboration et le soutien de tous les partis, procéder rapidement à l'étude de ce projet

de loi à la Chambre des communes et au Sénat avant que le Parlement s'ajourne pour l'été [...] ».

C'est ce que le NPD propose. Je ne sais pas comment dire plus clairement que nous voulons que ce dossier avance. Nous attendons simplement que le gouvernement dise oui ou non.

[Français]

**Mme Nicole Demers (Laval, BQ):** Madame la Présidente, c'est avec un grand plaisir que je me lève afin de prendre la parole au sujet du projet de loi C-23. À l'instar de mon collègue d'Abitibi—Témiscamingue qui en a parlé plus tôt et de mes autres collègues qui ont débattu de ce sujet en Chambre, je crois qu'il sera important de pouvoir débattre de ce projet de loi en comité et de pouvoir déterminer les règles qui devraient régir la Loi sur les pardons et la Loi sur la suspension du casier judiciaire. Ce qu'il y a d'étonnant dans ce projet de loi, c'est qu'on nous le présente en fin de session parce qu'on s'est offusqué du fait qu'une personne ait obtenu un pardon alors qu'elle avait enfreint la loi en commettant des actes répréhensibles envers des mineurs. Je demande qu'on se souvienne que pour ce qui est de la suspension du casier judiciaire, dans tous les cas où la personne a commis des actes envers un mineur ou des actes criminels en termes de pédophilie, le casier judiciaire peut être suspendu, mais il y a une attention particulière portée à ce casier judiciaire.

Quand on fait la recherche sur les casiers judiciaires des personnes que nous voulons embaucher ou accepter comme bénévoles, à ce moment-là, nous sommes mis au courant que la personne a quelque chose de particulier à son casier judiciaire. Nous sommes tout à fait en mesure de pouvoir demander au ministre de la Sécurité publique de nous éclairer sur la situation exacte de ce casier judiciaire. Si j'en parle de cette façon, c'est que j'ai travaillé pendant quelques années avec une coopérative de soutien à domicile. Quand on parle de soutien à domicile, on parle de soutien à des personnes vulnérables, à des personnes âgées, à des personnes malades. Toutes les personnes que nous embauchions devaient passer par un processus d'embauche où nous demandions à la police de faire une enquête. Cela faisait partie du processus d'embauche. Les gens que nous voulions embaucher devaient se rendre au poste de police, demander un certificat et payer pour celui-ci, parce qu'il y a quand même des frais inhérents à ce certificat. Il fallait demander à la police de faire une recherche sur eux-mêmes ou sur elles-mêmes afin de nous prouver qu'ils ou elles n'avaient pas de dossier judiciaire ou de condamnation en cours. Bien entendu, quand on fait ces recherches, on se rend compte que, premièrement, quand des personnes ont obtenu un pardon, très peu de celles-ci récidivent. On constate que 97 p. 100 des personnes qui ont obtenu un pardon n'ont jamais récidivé. Le nombre de 3 p. 100 est quand même respectable, mais si on se dit que 97 p. 100 des personnes n'ont pas récidivé, c'est quand même un système qui fonctionne relativement bien.

On parle de ces personnes. Avec la nouvelle loi que notre collègue propose, cela ferait en sorte qu'on ne pourrait pas demander de pardon avant cinq ans ou dix ans, selon les crimes qui ont été commis.

Je me rappelle très bien que des personnes ont commis des crimes alors qu'elles étaient jeunes et un peu insouciantes. Ces crimes qu'elles ont commis n'étaient pas nécessairement des crimes qui avaient des répercussions importantes sur la société. C'étaient quand même des crimes qui faisaient qu'elles avaient un casier judiciaire. Ces personnes, quand elles atteignent l'âge de 20 ans, 22 ans ou 23 ans et qu'elles veulent se replacer en société, qu'elles veulent refaire leur place, qu'elles veulent aller aux études, qu'elles veulent entreprendre une relation amoureuse avec quelqu'un et peut-être même se marier, doivent penser sérieusement à demander un pardon. Quand elles demandent un pardon, il est important qu'elles puissent l'obtenir, parce qu'on voit que cela peut avoir des effets sur la formation et même sur les demandes d'assurances pour une automobile ou d'assurances pour une maison. Cela peut avoir des effets sur le travail, sur l'emploi et sur les promotions au travail quand on n'a pas demandé de pardon et qu'on a un casier judiciaire. Beaucoup de jeunes font l'erreur de croire que parce qu'ils n'ont pas été accusés et qu'ils n'ont pas reçu de condamnation, ils n'ont pas besoin de faire la demande d'un pardon. Pourtant, si on a pris leurs empreintes digitales, ils se retrouvent immédiatement avec un casier où leurs empreintes figurent quelque part. S'ils ne demandent pas de pardon, ces empreintes digitales seront là pour la vie.

• (1335)

S'ils font une demande de visa ou de passeport — pour leur travail, par exemple —, ils auront beaucoup de difficulté à les obtenir.

Depuis toujours, le Bloc québécois démontre que ce qui est important, c'est le soutien aux victimes d'actes criminels. Ce qui est important, c'est l'assurance que nous pourrions réhabiliter les personnes qui commettent des crimes. Il faut s'assurer que la criminalité diminuera, pas de façon spontanée parce que les gens ont peur, mais de façon continue et à long terme parce que les gens réalisent qu'il y a mieux à faire que de continuer dans la voie de la petite criminalité.

Bien souvent, les personnes qui commettent des crimes trouvent difficile de faire partie d'une partie de la société qui évolue plus facilement dans le monde du travail. Les personnes qui font partie d'une communauté autochtone ont beaucoup de difficulté à s'éduquer et à trouver un emploi. Elles se retrouvent à pratiquer une petite criminalité parce que c'est plus facile. Elles sont emprisonnées et entrent dans un cercle vicieux.

Lorsqu'un Autochtone se retrouve en prison, bien souvent, il n'a pas accès aux programmes de réhabilitation. Depuis quelques années, malheureusement, on porte plus attention au risque de récidive qu'à autre chose. Il est certain que les personnes qui proviennent des communautés autochtones ont moins de chances de réussir ces tests parce qu'elles sont plus susceptibles de récidiver à leur sortie de prison. La situation de leur communauté est telle que ces personnes sont très pauvres et n'ont pas l'occasion d'occuper un emploi rémunérateur. Elles n'ont pas la chance de se valoriser et auront recours à des expédients pour assurer leur survie.

En fin de semaine dernière, les peuples autochtones se sont réunis à Ottawa pour accepter les excuses du gouvernement, qui avaient été demandées l'an dernier. Le pardon est inconditionnel. Le pardon que les peuples autochtones ont accordé au gouvernement est empreint de générosité, d'amour et de respect. Pourquoi faut-il que ce gouvernement essaie toujours de monnayer le pardon des autres et de manipuler l'opinion des gens pour leur faire croire qu'il a à cœur leur sécurité et le bien-être des victimes?

### *Initiatives ministérielles*

Au contraire, ce gouvernement ne fait que présenter des projets de loi tendant à diviser les gens et à s'assurer que les victimes n'obtiennent pas réellement l'aide du gouvernement. Dernièrement, on a supprimé le financement de certains groupes d'aide aux victimes. Les CALACS et les CAVAC n'ont pas le financement nécessaire pour aider les victimes à se rétablir. Les victimes n'ont pas le financement nécessaire à leur rétablissement.

Ma collègue a déposé un projet de loi pour que les victimes et leurs familles aient plus de temps pour se rétablir. Pourquoi le gouvernement n'abonde-t-il pas dans notre sens en ce qui concerne l'aide aux victimes? Cependant, lorsqu'il s'agit de punir les criminels, c'est beaucoup plus facile pour lui de le faire.

Il serait beaucoup plus facile de travailler à la réhabilitation et à la réinsertion sociale afin de s'assurer qu'il n'y ait plus de victimes, comme ce qu'on fait au Québec avec beaucoup de succès. Or tout ce qu'on fait, c'est s'assurer qu'il y aura plus de criminels et qu'ils le resteront plus longtemps. Plutôt que de s'assurer qu'il n'y aura plus de victimes en travaillant sur les raisons et les symptômes, on s'assure que les criminels resteront en prison. En prison, ils n'en seront pas moins des criminels. S'ils n'y reçoivent pas les traitements, la formation et tout ce dont ils ont besoin pour réintégrer la société de façon constructive, ils resteront des criminels.

Nous avons besoin de travailler ensemble pour trouver les meilleures méthodes pour contenir la criminalité, s'assurer que les victimes sont protégées à tous égards et que la criminalité diminue de plus en plus.

• (1340)

En diminuant la pauvreté, en s'assurant d'avoir des logements sociaux, en s'assurant d'avoir des emplois payants et rémunérateurs, on diminue aussi beaucoup la criminalité. Il y a beaucoup de petite criminalité parce que les gens sont en situation de survie. Il faut travailler sur ces questions, comme il faut travailler également pour avoir des programmes pour contrer les drogues, des programmes pour aider les personnes qui veulent se sortir de la drogue et de la prostitution. Il faut non seulement les pénaliser et les mettre en prison, mais aussi s'assurer que ces personnes ont les outils nécessaires pour ne pas recommencer, pour ne pas vouloir continuer dans la même voie. Pour cela, au Québec, je crois que nous faisons des miracles avec le peu de soutien que nous avons de la part du gouvernement fédéral pour aller dans cette voie. Heureusement qu'il y a des gens comme ceux du Bloc québécois et du NPD qui croient en la réhabilitation, qui croient que des personnes peuvent avoir commis des erreurs et être réhabilitées parce que nous en commençons nous aussi.

Je connais une personne qui a été accusée de vol qualifié dans les années 1960. Elle a été condamnée à une peine de 15 ans de prison et a passé 8 ans en prison. Elle a été exonérée de tout blâme et innocentée seulement en 2009. Il est incroyable de penser que cette personne a dû vivre toutes ces années en prison en se sachant innocente. Elle a vécu loin des siens et cela a brisé sa famille, sa relation avec sa fille et son fils. Cela a brisé son mariage. Elle a dû se séparer. Encore aujourd'hui, cette personne cherche à avoir une compensation de la part du gouvernement pour toutes ces années passées en prison. Nous pouvons aussi commettre des erreurs et causer des torts aux gens.

Il faudrait vraiment que le comité se penche sur toutes les façons de s'assurer que les criminels qui doivent demeurer en prison y demeurent, mais que ceux qu'on peut aider à s'en sortir et à se réhabiliter puissent en sortir et devenir des membres à part entière de la société.

*Initiatives ministérielles*

● (1345)

**Mme Niki Ashton (Churchill, NPD):** Madame la Présidente, j'aimerais remercier ma collègue de son discours qui, comme toujours, était dynamique. Il soulevait des points que ce gouvernement doit entendre pour ce qui est de son programme relatif à la criminalité et aussi de la façon dont il faudrait répondre aux obstacles auxquels les gens sont confrontés dans notre société.

La députée a fait état de la priorité qu'il faudrait mettre sur la prévention et sur le soutien pour ceux qui sont eux-mêmes des victimes de situations difficiles. Elle a parlé de la façon par laquelle il faudrait avoir une vision pour une société égale et une société qui, vraiment, ne sert pas à punir tout le monde. Il faut bien sûr regarder comment on peut améliorer la situation ou donner de l'appui aux gens pour qu'ils puissent s'améliorer eux-mêmes et pour qu'ils ne vivent peut-être pas toujours avec cette faute qu'ils ont commise ou cette mauvaise situation dans laquelle ils se sont retrouvés. J'aimerais qu'elle commente sur l'action qu'on pourrait voir de la part de ce gouvernement à cet égard.

**Mme Nicole Demers:** Madame la Présidente, je remercie ma collègue, qui est très au fait, elle aussi, de tous les dommages que l'on peut causer lorsque l'on emprisonne trop et que l'on emprisonne mal, particulièrement dans la communauté qu'elle dessert.

Dans les cas où ce sont des femmes qui sont internées, ce sont majoritairement des femmes provenant de communautés autochtones. Encore une fois, on voit qu'il n'y a pas d'équité, qu'il n'y a pas de justice pour les peuples autochtones de ce pays. On doit s'assurer que toutes les communautés autochtones ont au moins les ressources nécessaires pour s'éduquer, et transmettre leur culture et leurs valeurs.

En ce qui a trait aux pensionnats indiens, il faut s'assurer que la guérison est faite. Il faut s'assurer que les communautés autochtones ont l'eau courante et de l'eau potable dans leurs communautés. On devrait aussi s'assurer que l'éducation leur est offerte de façon continue, tout comme doivent l'être les programmes de santé.

Certains programmes ont été interrompus: les programmes pour aider à mettre fin au tabagisme et les programmes pour contrer l'alcoolisme foetal. Ces programmes sont pourtant essentiels. Sans ces programmes, les gens ne peuvent pas s'en sortir. Sans ces programmes et sans investir de façon très importante dans les logements sociaux, les gens ne peuvent pas s'en sortir. Quand 10 ou 15 personnes vivent dans une même chambre, cela cause une certaine promiscuité et un certain désespoir. Parfois, des actes criminels s'ensuivent.

Il faut s'assurer que la justice est là pour tous et pour toutes. Il faut s'assurer que la réhabilitation est une partie importante dans tout ce que nous déciderons en matière de criminalité.

● (1350)

[Traduction]

**M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD):** Madame la Présidente, est-ce que mon collègue croit que changer le libellé du projet de loi pour remplacer le mot « réhabilitation » par l'expression « suspension du dossier criminel » est vraiment significatif? À mon avis, c'est un aspect très important du projet de loi.

Je sais que les avis sur ce sujet sont partagés. Certains députés pensent que ce n'est pas vraiment important, mais, à mon avis, le mot « réhabilitation » est porteur d'un sens que l'expression « suspension du dossier » ne rend pas. Il englobe tout le processus de réadaptation et le fait que la personne visée a payé sa dette envers la société pour le geste qu'elle a posé.

J'aimerais savoir ce que pense le député de cette modification du libellé, qui, à mon avis, est un aspect très important du projet de loi.

[Français]

**Mme Nicole Demers:** Madame la Présidente, la notion de pardon nous est très familière. Les catholiques québécois savent très bien ce que « pardon » veut dire et, surtout, ce qu'il implique.

La notion de pardon implique véritablement un don, une grande générosité et une ouverture d'esprit de la part des personnes qui reçoivent cette demande de pardon. Cela implique également une grande franchise, une grande authenticité et une grande humilité de la part de la personne qui le demande. Cela demande de s'interroger sur soi et sur les raisons qui nous ont poussés à commettre tel ou tel acte. Cela demande aussi de réfléchir. Quand on fait une demande de pardon, on réfléchit aux actes que l'on a commis. Quand on fait disparaître la notion de pardon, peut-être fait-on disparaître en même temps l'occasion d'impliquer la personne, l'être humain, dans le débat qui a cours.

Je n'ai pas suffisamment de connaissances juridiques pour déterminer le bien-fondé de faire disparaître le mot « pardon ». La notion de suspension de dossier juridique est également très près de ce que demande le projet de loi. Je n'ai pas suffisamment de connaissances juridiques pour répondre adéquatement à cette question. Aussi, je laisserai mes collègues qui ont plus de connaissances que moi en la matière répondre en mon nom.

[Traduction]

**L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Madame la Présidente, j'appuie le projet de loi C-23. Le système de réhabilitation a besoin d'être amélioré en ce qui concerne quelques situations graves.

Toutefois, de l'avis de plusieurs experts, ce projet de loi est, comme d'autres projets de loi de lutte contre la criminalité proposés par le gouvernement, une réaction impulsive. Il est mal conçu. C'est pourquoi les partis de l'opposition souhaitent qu'il soit renvoyé à un comité, où l'on pourra y apporter certains des changements proposés par des organisations de criminalistes et par le FAEJ.

Le FAEJ a souligné un point important, à savoir que cela pourrait avoir des effets contraires à ceux attendus si l'on retardait l'octroi de la réhabilitation dans des cas mineurs. Des changements ayant pour effet de stigmatiser davantage certains individus risqueraient en effet de réduire à néant tous les efforts investis dans la réadaptation, laquelle est le but ultime que l'on recherche parce que les Canadiens seraient ainsi plus en sécurité.

Cette mesure législative serait sans effet à l'extérieur du pays. Espérons que l'on tiendra compte de la gravité d'une infraction au moment de déterminer la peine, car un casier judiciaire aura d'importantes répercussions sur la vie des personnes visées.

J'aimerais consacrer le reste de mon temps de parole aux incidences que ce projet de loi aura sur les Autochtones, groupe que l'on oublie parfois dans les mesures législatives. Il n'y a pas de regard autochtone sur les projets de loi de lutte contre la criminalité, ce qui s'explique par la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale. Ce fait a été signalé à maintes reprises, mais le gouvernement n'a rien fait pour remédier au problème ou pour réparer cette injustice.

Comme le problème touche l'ensemble du système judiciaire, toute mesure qui sera prise aura forcément un effet plus marqué sur les Autochtones du Canada parce que le gouvernement n'a rien fait pour essayer de remédier au problème. Cette réalité a malheureusement pu être observée dans plusieurs cas.

Lorsque le bureau de l'ombudsman en ce qui concerne le service correctionnel a présenté au comité un rapport contenant des recommandations visant à éliminer la discrimination intrinsèque dont font l'objet les Autochtones, on n'a pas donné suite à ces recommandations. Des députés de l'opposition s'en sont plaints avec véhémence et on essayé d'y donner suite.

Le ministre a prolongé de deux ans l'application de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones. Une permanence doit cependant être assurée dans les tribunaux, comme c'est le cas pour les juges. Il aurait fallu rendre permanent le financement à cette fin. On ne demanderait pas aux juges, aux policiers ou aux avocats de présenter, tous les deux ans, une demande de rétablissement de leur financement. Ceux-ci font tout simplement partie du système.

Le gouvernement a réduit le nombre de peines autres que l'emprisonnement. Or, ces peines étaient très efficaces pour les Autochtones. Elles permettaient de réduire le taux de récidive et contribuaient à la sécurité des Canadiens. Ces peines réduisaient les cas de revictimisation et rendaient les choses plus facile pour les victimes et, pourtant, le gouvernement revient encore une fois en arrière.

Comme les autres mesures du gouvernement portant sur le système de justice pénale, le projet de loi C-23 toucherait les Premières nations, les Inuits et les Métis de manière disproportionnée. Il faudrait en tenir compte tout au long de l'étude de ce projet de loi, comme avec tout projet de loi se rapportant au système de justice pénale. Les Autochtones sont largement surreprésentés dans le système de justice pénale et, pourtant, le gouvernement n'a pas fait les changements nécessaires pour remédier à cette disparité. Il pourrait simplement présenter un autre projet de loi qui aggraverait la situation.

Un témoin inuit a comparu devant le comité il y a quelques semaines. Il venait d'une région où il y a sous-emploi chronique. Il y a beaucoup d'offres d'emploi dans la fonction publique, mais ces emplois requièrent une vérification des antécédents criminels. Ce témoin a expliqué très clairement que ce projet de loi, qui retarderait la réhabilitation dans certains cas de crimes mineurs, exacerberait le problème.

• (1355)

Voilà un exemple qui montre que ce projet de loi n'a pas été mûrement réfléchi et qu'il doit être renvoyé au comité. Nous devons examiner ses conséquences sur l'emploi en général et reconnaître quand les gens se sont réadaptés, lorsqu'ils ont fait une erreur puis ont tenté de reprendre le droit chemin et voir si les mesures contenues dans ce projet de loi pourraient les empêcher d'avancer et les stigmatiseraient davantage et si elles iraient à l'encontre des objectifs visés.

J'ai un message officiel pour le greffier du comité, probablement le Comité de la justice. Je demanderais au comité de veiller à entendre suffisamment de témoins des Premières nations ainsi que des communautés inuite et métis pour qu'ils puissent nous expliquer l'effet que cette mesure législative aurait sur eux. Je demanderais également au comité de convoquer des témoins experts dans le domaine de l'emploi au Canada pour savoir quel effet ce projet de loi aurait sur ces personnes, ainsi que des spécialistes des sociétés de réadaptation, comme la Société John Howard, pour expliquer quelles répercussions le projet de loi pourrait avoir sur ces personnes et veiller à ce qu'il ne donne pas des résultats contraires aux résultats souhaités.

## Déclarations de députés

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1400)

[Traduction]

#### LA MÉDAILLE DE L'HUMOUR STEPHEN LEACOCK

**M. Bruce Stanton (Simcoe-Nord, PCC):** Madame la Présidente, samedi dernier, la médaille de l'humour Stephen Leacock de 2010 a été remise au lauréat à l'occasion d'un gala organisé près d'Orillia, la ville hôte du musée Leacock.

Chaque année, la médaille de l'humour Stephen Leacock est décernée à l'auteur canadien du meilleur livre humoristique publié au cours de l'année précédente. Parmi les anciens lauréats, on compte certains auteurs acclamés et d'éminents Canadiens comme W.O. Mitchell et Mordecai Richler, de même que des humoristes contemporains comme Stuart MacLean et Arthur Black.

Cette année, les Leacock Associates ont remis la médaille et la bourse de 15 000 \$, gracieuseté du Groupe Financier Banque TD, à Will Ferguson, pour son récent livre intitulé *Beyond Belfast*. Will est maintenant le cinquième auteur à avoir mérité la médaille Leacock pour une troisième fois.

J'invite les députés à se joindre à moi pour féliciter Will Ferguson de cette extraordinaire réussite car nous reconnaissons, comme Leacock lui-même, que « L'écriture, c'est le summum de la simplicité; le plus difficile, c'est d'avoir des idées ».

Je félicite Will.

\* \* \*

#### L'ÉCOLE CATHOLIQUE ST. JOHN

**L'hon. Maria Minna (Beaches—East York, Lib.):** Madame la Présidente, le 8 mai dernier, j'ai eu l'honneur d'assister à la cérémonie soulignant le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'ouverture de l'école catholique St. John, dans ma circonscription, Beaches—East York.

Située sur le chemin Kingston, l'école a été ouverte en 1910 sous la direction du révérend George Williams. À cette époque, l'école comptait un professeur et soixante élèves.

D'anciens élèves ayant fréquenté l'école depuis les années 1950 étaient présents lors de la cérémonie, notamment Kathleen Gatti, qui a parlé avec éloquence de son expérience comme élève et des retombées de l'éducation de qualité qu'elle a reçue dans cette école.

Les personnes présentes ont vécu un moment mémorable lorsque soeur Mary Jane Leonard a lu des documents écrits par soeur Mary Hamilton, qui a occupé le poste de directrice de 1949 à 1967. Elle a souligné l'importante transformation que l'école a subie pendant le long mandat de la directrice.

J'ai eu l'honneur d'offrir à l'école catholique St. John le drapeau canadien qui a flotté au sommet de la Tour de la Paix.

Je félicite l'école St. John d'avoir atteint ce formidable jalon et d'avoir contribué à orienter la vie de milliers d'élèves. Je lui souhaite un grand succès au cours des années à venir.

*Déclarations de députés*

[Français]

**LES JEUX AUTOCHTONES INTER-BANDES DE 2010**

**M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ):** Madame la Présidente, Mistissini, dans ma circonscription, sera l'hôte des Jeux autochtones Inter-Bandes de 2010, qui se dérouleront du 4 au 11 juillet prochain. À cette occasion, 1 200 jeunes participants provenant des communautés criées et innues du nord du Québec s'affronteront dans diverses épreuves sportives. Certaines communautés se présenteront avec une délégation de plus de 100 athlètes.

Pour que cet événement positif pour les jeunes devienne un succès, tous les organismes publics ont déjà promis d'aider en encadrant les jeux ou en offrant des activités parallèles.

Mes collègues du Bloc québécois se joignent à moi pour féliciter Ashley Iserhoff, président du comité organisateur des Jeux Autochtones Inter-Bandes de 2010, ainsi que toute son équipe. Mais surtout, je tiens à saluer le mérite de tous ces jeunes sportifs et je leur souhaite la meilleure des chances dans l'atteinte et même le dépassement de leurs objectifs.

\* \* \*

**LES CHEVALIERS DE COLOMB DE HANMER**

**M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD):** Madame la Présidente, le 6 juillet, le conseil 5005 des Chevaliers de Colomb, rattaché à la paroisse Saint-Jacques de Hanmer, fêtera son 50<sup>e</sup> anniversaire.

J'invite la Chambre à se joindre à moi pour souhaiter un très bel anniversaire à cet organisme qui a tant fait pour la population.

Les bienfaits engendrés par la générosité de ses membres ne se comptent plus à la suite des campagnes de financement pour la banque alimentaire, les écoles, les oeuvres de bienfaisance, les groupes d'aide sociale ainsi que la paroisse Saint-Jacques.

Par exemple, en décembre dernier, les Chevaliers de Colomb du conseil 5005 ont contribué à la distribution de paniers de Noël à 142 familles dans le besoin.

Les soupers de cette paroisse sont devenus légendaires à Hanmer: ils attirent en effet des centaines de paroissiens et de citoyens.

Au nom de la circonscription de Nickel Belt et de la Chambre des communes, bon 50<sup>e</sup> anniversaire au conseil 5005 des Chevaliers de Colomb de Hanmer.

\* \* \*

[Traduction]

**LE NOUVEAU MEMBRE DU TEMPLE DE LA RENOMMÉE DES SPORTS DE L'ALBERTA**

**M. Earl Dreeshen (Red Deer, PCC):** Madame la Présidente, c'est le 28 mai dernier qu'a eu lieu le banquet annuel du Temple de la renommée des sports de l'Alberta, à l'occasion duquel on rend hommage aux athlètes, bâtisseurs, équipes et médias qui ont grandement contribué aux sports en Alberta.

Parmi les nouveaux membres intronisés en 2010, notons Don Moore, de Red Deer, qui a été honoré en tant que bâtisseur multisports. Les réalisations de M. Moore dans notre collectivité ont une grande portée. Il a notamment fondé le Club de natation Catalina et a contribué à la création du Centre G. H. Dawe et du parc Waskasoo.

Don a été président de comité au Conseil des sports de l'Alberta et directeur des Loisirs de Red Deer. Il a aussi participé directement au

choix d'un emplacement permanent pour le Temple de la renommée des sports de l'Alberta, dont il fait maintenant partie.

C'est toutefois son travail continu auprès des jeunes de Red Deer, en tant qu'entraîneur de football, de hockey, de natation et de ski qui est le plus remarquable.

J'aimerais remercier Don Moore pour son dévouement et sa vision, et le féliciter à l'occasion de son intronisation au Temple de la renommée des sports de l'Alberta.

Il a eu une grande influence sur les habitants du centre de l'Alberta, et ses réalisations ont véritablement marqué Red Deer de façon durable.

\* \* \*

● (1405)

**LE CAUCUS SUR LE VIH-SIDA ET LA TUBERCULOSE**

**Mme Ruby Dhalla (Brampton—Springdale, Lib.):** Madame la Présidente, deux activistes canadiens bien connus, Stephen Lewis, ancien délégué spécial des Nations Unies pour le VIH-sida en Afrique, et le docteur James Orbinski, fondateur de Dignitas International et ancien président de Médecins sans frontières, se joindront aux parlementaires, aux organismes communautaires et aux intervenants aujourd'hui pour lancer et inaugurer le caucus sur le VIH-sida et la tuberculose.

Avec l'appui de députés de tous les partis, le caucus sur le VIH-sida et la tuberculose aidera à mieux faire connaître les problèmes des personnes atteintes du VIH-sida et de la tuberculose et fournira une tribune permettant la tenue de discussions et l'échange d'idées.

La fondation de ce caucus est en fait un hommage au travail des survivants, des bénévoles et des porte-parole comme M. Lewis et le D<sup>r</sup> Orbinski, qui se dévouent sans relâche pour mettre au point des solutions à ces problèmes de plus en plus courants sur la planète.

À titre de parlementaires, nous avons tous l'occasion de jouer un rôle clé dans la mise au point de ces solutions. Grâce au travail de bon nombre d'intervenants, des milliers de vies ont été épargnées. J'unis ma voix à celle de tous les parlementaires pour remercier M. Lewis et le D<sup>r</sup> Orbinski de leur vision et de leur...

**Le Président:** Le député de Nanaimo—Alberni a la parole.

\* \* \*

**LE SOMMET DU PARDON**

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC):** Monsieur le Président, des milliers d'Inuits, de Métis et de membres des Premières nations, ainsi que leurs chefs, se sont réunis à Ottawa dans le cadre du Sommet du pardon. Ils sont venus pour annoncer leur décision de promouvoir la guérison et l'unité par le pardon. Des Autochtones venant d'aussi loin que la Taïwan, la Nouvelle-Zélande et la Polynésie sont venus pour être témoins de cet événement.

Il y a deux ans, dans cette enceinte, le premier ministre a présenté des excuses au nom du gouvernement du Canada et a demandé pardon pour les politiques d'assimilation des gouvernements précédents, politiques qui ont malheureusement causé des torts personnels, culturels et intergénérationnels énormes. Toutefois, les peuples autochtones se sont engagés sur la voie de la guérison et il était agréable les voir chanter, danser, jouer du tambour et célébrer la réconciliation dans plusieurs langues et dans le cadre de diverses cérémonies.



Pour reprendre les paroles du chef Kenny Blacksmith: « Le pardon n'est pas un geste politique; on ne peut l'acheter ni le vendre; on ne peut l'imposer par la loi. C'est un choix personnel qui peut briser le cycle générationnel de l'exploitation et de l'accusation ».

Il y a eu d'autres rassemblements et d'autres auront lieu, mais ces chefs sont venus ici dans l'espoir d'un avenir meilleur, celui dont ils rêvent. Le message tout au long du week-end était « Attrape le rêve ».

\* \* \*

[Français]

### LA RUÉE VERS GOULD

**Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ):** Monsieur le Président, le gala de l'Association de l'Agrotourisme et du Tourisme gourmand s'est tenu le 16 mai dernier. Cet événement récompense chaque année les établissements certifiés qui se démarquent par leur accueil de la clientèle. L'auberge et restaurant La Ruée vers Gould a remporté les honneurs dans la catégorie Coup de coeur du public à l'échelle du Québec.

Au fil des ans, La Ruée vers Gould a su devenir une véritable institution pour l'industrie culturelle et touristique de la MRC du Haut-Saint-François. Modèle d'achat local, cette auberge contribue à faire connaître l'histoire de la région par son décor datant du XIX<sup>e</sup> siècle.

J'offre toutes mes félicitations aux propriétaires, MM. Yvon Marois, Benoit Gaillard et Daniel Audet. Longue vie à l'achat local, et surtout longue vie à La Ruée vers Gould.

\* \* \*

[Traduction]

### LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

**M. Ed Fast (Abbotsford, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement conservateur continue à réformer et à renforcer la police nationale canadienne. Il fournit à la GRC les outils dont elle a besoin pour assurer la sécurité des Canadiens, tout en veillant à ce que les mécanismes de reddition de comptes appropriés soient en place.

Dans le budget de 2010, le gouvernement a réaffirmé sa promesse de renforcer le processus d'examen civil de la GRC en allouant les fonds nécessaires pour améliorer le mécanisme d'examen des plaintes.

Aujourd'hui, le ministre de la Sécurité publique tient cette promesse. Il a annoncé la création d'un organisme plus rigoureux responsable d'examiner les plaintes du public contre la GRC. Le gouvernement conservateur est conscient que les Canadiens veulent rester fiers de leur police nationale. C'est pourquoi il est déterminé à obtenir de vrais résultats et à faire un examen efficace des plaintes du public. Grâce aux efforts du gouvernement, la GRC deviendra un organisme plus fort et plus moderne, respecté par tous les Canadiens.

Nous demandons aux libéraux d'appuyer nos efforts visant à renforcer la GRC.

\* \* \*

[Français]

### ALCIDE BOURQUE

**L'hon. Dominic LeBlanc (Beauséjour, Lib.):** Monsieur le Président, aujourd'hui, je voudrais féliciter Alcide Bourque de Grande Digue, communauté où je réside dans ma circonscription de Beauséjour, pour sa récente intronisation au Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick.

### Déclarations de députés

Alcide Bourque est connu comme étant le père du karaté au Canada Atlantique. Depuis qu'il a reçu sa ceinture noire en 1967, M. Bourque a ouvert une dizaine de clubs de karaté dans les provinces maritimes. Sa volonté et sa persévérance envers le développement de ce sport dans la région sont exemplaires. De nombreuses personnes ont appris le karaté grâce à M. Bourque et, en effet, plus de 300 de ses anciens étudiants ont reçu leur ceinture noire. À 77 ans, M. Bourque continue d'enseigner cinq jours par semaine par simple amour pour ce sport.

Alcide Bourque a changé la vie de ses étudiants et surtout de milliers de jeunes.

\* \* \*

● (1410)

### LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

**M. Daniel Petit (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC):** Monsieur le Président, nous savons tous que les députés bloquistes sont davantage préoccupés par la réhabilitation des criminels dangereux que par leurs victimes qui ont vu leur vie et celle de leur famille changées à jamais.

Leur chef a été très clair à ce sujet, le 25 mars dernier, lorsqu'il se préoccupait de la réhabilitation des tueurs en série qui sont derrière les barreaux. Le 25 mars 2010, il disait à *CTV National News* qu'une fois qu'ils ont purgé leur peine, s'ils se retrouvent sans argent, ils pourraient coûter plus cher à l'État que s'ils avaient une pension, et que c'est très mauvais pour la réhabilitation.

À l'opposé, le premier réflexe du gouvernement conservateur est de se préoccuper du sort des victimes d'actes criminels. Les conservateurs ont mis fin au laxisme des libéraux en matière de justice, dont le Bloc a été une opposition impuissante et inutile depuis de très nombreuses années.

Le gouvernement conservateur est le seul qui agit vraiment en faveur des victimes et des intérêts du Québec.

\* \* \*

[Traduction]

### LE SOMMET DU G20

**Mme Niki Ashton (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, alors que le Canada s'apprête à accueillir le Sommet du G20, nous sommes confrontés à un fait de plus en plus évident. En effet, il y a deux Canada: le pays que le reste du monde croit que nous sommes et le pays que nous sommes devenus.

Nous sommes censés placer la santé maternelle au programme des discussions du G20. Le Canada a la réputation d'être un leader au plan de la situation de la femme et des droits de la personne. Il a aussi la réputation d'être un leader en matière de soins de santé.

Pourtant, le Canada a un bilan décevant à bien des égards, notamment au chapitre de la mortalité infantile, de la pauvreté et de l'égalité des hommes et des femmes. Notre triste bilan au chapitre de la mortalité infantile et de la pauvreté au sein des collectivités autochtones contraste énormément avec notre réputation.

Le Canada a la réputation d'être un gardien de la paix sur la scène internationale. Pourtant, il participe de plus en plus à des opérations militaires directes. Cent quarante-sept soldats canadiens sont morts lors de telles opérations.

*Déclarations de députés*

Bien des gens de ma génération se demandent si nous retrouverons un jour la place unique que nous occupions dans le monde en tant que pays respectant les valeurs que sont l'égalité et la diversité, en tant que pays préconisant le maintien de la paix et en tant que pays jouant un rôle de chef de file mondial. Comme le disait Gandhi, et je paraphrase, nous devons être le Canada...

**Le Président:** À l'ordre. Le député de Selkirk—Interlake a la parole.

\* \* \*

**LA JUSTICE**

**M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC):** Monsieur le Président, il devient de plus en plus évident que le Parti libéral ne se soucie pas du tout de la justice pénale et de la sécurité publique.

Pourquoi le député d'Ajax—Pickering continue-t-il de dire qu'il est plus important de protéger les droits des prisonniers que d'assurer la sécurité dans nos rues et de protéger les familles contre la criminalité?

Cela montre bien comment le Parti libéral est déconnecté de la réalité des Canadiens, notamment des agriculteurs. Contrairement aux libéraux, nous ne pensons pas que le programme des prisons agricoles est efficace et aide nos agriculteurs, surtout quand on sait que moins de 1 p. 100 des délinquants remis en liberté finissent pas trouver du travail dans ce secteur.

Nous n'appuyons pas le registre des armes d'épaule, qui est coûteux et inefficace. Pourquoi les libéraux veulent-ils transformer les agriculteurs respectueux des lois en criminels et transformer les criminels reconnus coupables en agriculteurs?

Notre gouvernement conservateur croit à la nécessité de faire en sorte que les programmes soient efficaces et efficients et qu'ils répondent aux besoins de l'ensemble des Canadiens.

Cela vient prouver encore une fois que les libéraux veillent seulement à leurs propres intérêts, et non à ceux des Canadiens.

\* \* \*

[Français]

**LE DÉFI TÊTES RASÉES 2010**

**Mme Nicole Demers (Laval, BQ):** Monsieur le Président, hier se tenait la 10<sup>e</sup> édition du Défi têtes rasées Leucan. C'est avec une immense fierté et avec beaucoup de compassion que moi-même, trois de mes employés ainsi que mon collègue le député de Gatineau sommes passés sous les lames du rasoir.

Depuis 10 ans, plus de 40 000 personnes ont décidé de se faire raser les cheveux. Elles posent ainsi un geste de solidarité envers les enfants atteints de cancer qui perdent leurs cheveux en raison des traitements de chimiothérapie. En plus d'être une opération de solidarité, le défi consiste en une campagne de financement, puisque les gens se faisant raser et mettant leur tête à prix amassent ainsi des fonds.

Cette année, plus de 9 000 personnes se sont fait raser, récoltant 4,5 millions de dollars.

Espérons que cette participation record au Défi têtes rasées Leucan fera non seulement en sorte que les enfants atteints du cancer cessent de se sentir singuliers, mais qu'ils puissent aussi espérer un jour en guérir grâce aux dons.

●(1415)

[Traduction]

**LES SOMMETS DU G8 ET DU G20**

**M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.):** Monsieur le Président, quand les Canadiens se rendront au bord du lac cet été, je voudrais qu'ils n'oublient pas qu'ils paient également pour le bon temps que s'est payé le premier ministre dans le seul but de se mettre en valeur.

Dans une série de messages publicitaires diffusés depuis hier à la radio et sur YouTube, les libéraux rappellent aux Canadiens que l'argent de leurs impôts est gaspillé comme jamais auparavant par le gouvernement, qui a dépensé bien au-delà de 1 milliard de dollars, jusqu'à maintenant, pour des rencontres du G8 et du G20 qui dureront 72 heures et qui ne sont pas grand-chose de plus qu'une occasion, pour le premier ministre, de mousser sa popularité.

Comme il applique la politique de l'assiette au beurre, à laquelle s'ajoute une piètre planification, le premier ministre gaspille en consacrant l'argent des Canadiens à un faux lac, à un bateau à vapeur en cale sèche ainsi qu'à des kiosques, des toilettes publiques et des trottoirs qui ne sont même pas à proximité du site du G8. Il suffit de voir la facture de 1 milliard de dollars seulement pour la sécurité. Le gouvernement a certainement fait appel à la Marine canadienne pour patrouiller sur le faux lac.

À une époque où les dirigeants du monde préconisent les restrictions budgétaires, les Canadiens n'ont pas les moyens de payer ainsi des extravagances au premier ministre conservateur.

\* \* \*

**LE CHEF DU PARTI LIBÉRAL DU CANADA**

**M. Greg Rickford (Kenora, PCC):** Monsieur le Président, nous avons des nouvelles de dernière heure du caucus libéral. À son retour au Canada après 34 années passées à l'étranger, le chef libéral souhaite rencontrer les Canadiens. Il pense qu'il suffit de faire un saut dans chaque province pour établir le contact avec les Canadiens.

On ne sait pas exactement ce que le chef libéral envisage de dire aux Canadiens qu'il ne leur a pas déjà dit. Il songe peut-être à y aller de quelques-une de ses idées favorites, notamment qu'il appelait les États-Unis son pays et qu'il envisage d'augmenter les impôts des Canadiens. Il pourrait également dire aux Canadiens du Nord de l'Ontario qu'il s'oppose à l'idée de supprimer le registre des armes d'épaule, qui en plus d'être inefficace est un pur gaspillage. Il pourrait aussi rappeler aux Canadiens qu'il n'est pas fier du Canada et qu'il trouve que notre drapeau ressemble à une étiquette de bière.

De ce côté-ci de la Chambre, nous considérons les Canadiens comme nos amis, nos voisins et nos électeurs. Le fait que le chef libéral parle de nos concitoyens en disant « les Canadiens » montre bien que son objectif n'est pas vraiment de défendre les intérêts des Canadiens, mais plutôt de faire valoir sa propre cause.

*Questions orales***QUESTIONS ORALES***[Français]***L'AFGHANISTAN**

**L'hon. Michael Ignatieff (chef de l'opposition, Lib.):** Monsieur le Président, votre décision concernant les documents sur les détenus afghans était très claire. Vous avez jugé que c'était au Parlement, et non au gouvernement, de décider quels documents pouvaient être vus par les députés de la Chambre. Mais jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas conclu d'accord final en la matière.

Quand le premier ministre va-t-il dire à ses représentants qui siègent au comité de conclure un accord final et de respecter le jugement du Président de la Chambre?

*[Traduction]*

**L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC):** Monsieur le Président, je dirai au député que, s'il parle à ses collègues qu'il a nommés au comité, il constatera que des progrès ont été réalisés. Encore une fois, nous avons été très clairs. Nous ne ferons rien qui puisse compromettre la sécurité nationale et certainement rien qui puisse mettre en danger les militaires qui servent notre pays. Je continue toutefois d'être optimiste quant à la possibilité d'en arriver à une entente.

**L'hon. Michael Ignatieff (chef de l'opposition, Lib.):** Monsieur le Président, l'accord préliminaire protège la sécurité nationale. Le ministre sait fort bien qu'il serait parfaitement possible d'en arriver à un accord cet après-midi. Toutefois, il est également clair que le gouvernement se traîne les pieds sans raison valable.

Le premier ministre et le gouvernement donneront-ils des instructions claires à leurs représentants pour qu'ils concluent en accord aujourd'hui afin de respecter la décision du Président de la Chambre des communes?

**L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC):** Monsieur le Président, je ne sais pas si le député s'est vraiment renseigné sur le sujet, mais, encore une fois, s'il le fait, il constatera que nous étions prêts à signer un accord à chacune des réunions que nous avons eues, soit au moins dix jusqu'à maintenant.

J'attends avec impatience la réunion qui doit avoir lieu un peu plus tard cet après-midi.

**L'hon. Michael Ignatieff (chef de l'opposition, Lib.):** Monsieur le Président, je rappelle au ministre que cela fait déjà sept semaines que le Président a rendu sa décision à ce sujet. L'accord préliminaire a été conclu il y a environ un mois. Le gouvernement ne cesse d'inventer des excuses pour éviter de régler la question.

Combien de temps encore ces manoeuvres dilatoires dureront-elles? Quand le gouvernement sera-t-il prêt à négocier de bonne foi afin de respecter la volonté du Parlement et celle du Président?

• (1420)

**L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC):** Monsieur le Président, c'est ce que nous faisons chaque jour. Encore une fois, je crois que nous avons déjà eu plus de dix réunions. Je croyais qu'elles s'étaient toutes bien déroulées. Nous étions prêts à signer à chacune de ces réunions. Nous avons présenté des documents aux députés libéraux et à ceux des autres partis pour qu'ils les signent.

Si le député veut vraiment se mettre au parfum, je l'invite à la réunion qui aura lieu plus tard cet après-midi. Il la trouvera peut-être des plus instructives.

**LES SOMMETS DU G8 ET DU G20**

**M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.):** Monsieur le Président, quelques jours seulement après que le ministre de l'Industrie se fut vanté des économies qu'on réaliserait en tenant les sommets du G8 et du G20 au même endroit, en l'occurrence sa circonscription, le premier ministre a annoncé que cela ne pourrait pas se faire. Après avoir dépensé 50 millions de dollars pour des kiosques, des toilettes et un bateau coulé, les conservateurs se sont enfin rendu compte que l'endroit était trop petit.

Nous apprenons maintenant que Toronto, la ville vers laquelle le gouvernement s'est tourné après s'être aperçu qu'il venait de commettre une bourde, n'a été avisée que 15 minutes avant que le premier ministre ne fasse l'annonce. Ce sommet a été planifié à la hâte, et ce sont les contribuables qui doivent payer la note de 1 milliard de dollars.

Comment le gouvernement a-t-il pu si mal gérer ce dossier?

**L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, je rejette évidemment la prémisse de la question posée par mon collègue. Nous avons dit à la Chambre qu'une grande partie des coûts associés à la tenue des deux sommets était attribuable à la sécurité, qui est extrêmement importante.

Nous avons, bien sûr, prévu des fonds pour pouvoir célébrer et promouvoir le Canada grâce à l'espace Expérience Canada, et nous sommes très heureux de pouvoir le faire.

**M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.):** Monsieur le Président, cette réponse n'a pas plus de profondeur que le faux lac.

Les conservateurs ont hérité d'un excédent de 13 milliards de dollars, qu'ils ont transformé en déficit avant même que la récession ne commence et ne le fasse grossir jusqu'à ce qu'il devienne le plus important déficit de l'histoire du Canada.

Maintenant, ils gaspillent plus de 1 milliard de dollars pour 72 heures de réunions et tentent de justifier ces dépenses en disant que c'est normal. Le lac est peut-être faux, mais l'argent est on ne peut plus vrai. C'est l'argent des contribuables et les conservateurs le dépensent comme s'il s'agissait d'un solde de liquidation. Nous apprenons maintenant que 85 p. 100 des contrats ont été accordés à un fournisseur exclusif, sans appel d'offres.

Quand ce gâchis cessera-t-il d'empirer?

**L'hon. John Baird (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, PCC):** Monsieur le Président, je puis assurer au député d'en face que ce sont des membres professionnels de la fonction publique qui gèrent tout le processus. Ils veillent à ce que tout se fasse de façon juste et transparente. Notre but est de faire en sorte que les contribuables en aient pour leur argent. Cela a toujours été et sera toujours la marque de commerce de notre gouvernement.

*[Français]*

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré du bout des lèvres qu'il serait question du dossier des changements climatiques lors des discussions qui auront lieu aux sommets du G8 et du G20. Récemment, le président mexicain, Felipe Calderón, ainsi que six lauréates du prix Nobel de la paix ont insisté sur l'importance de profiter de ces sommets internationaux pour parler d'environnement et de changements climatiques.

Afin de dissiper tout doute, le premier ministre va-t-il faire inscrire à l'ordre du jour des sommets du G8 et du G20 le dossier des changements climatiques?

*Questions orales*

**L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, tel que le premier ministre l'a mentionné la semaine dernière en réponse à la question du chef du Bloc québécois, le G20 a comme objet premier l'économie. Nous avons indiqué que ce forum sera évidemment dédié à l'économie. Bien sûr, plusieurs sujets seront abordés, dont les changements climatiques.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, on ne peut pas dissocier environnement et économie; c'est indissociable, d'une part. D'autre part, si cela doit être abordé, inscrivons-le à l'ordre du jour. Le premier ministre, également, n'hésite pas à profiter des sommets du G8 et du G20 afin d'inviter des chefs d'État et de discuter de différents dossiers avec eux.

Pourquoi ne pas élargir la palette et inviter Yvo de Boer, le grand responsable du dossier des changements climatiques à l'ONU, et inscrire officiellement le sujet de l'environnement à l'ordre du jour des deux sommets?

**L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, peut-être que la reprise économique et les dossiers de nature économique n'intéressent pas le chef du Bloc québécois, mais ce gouvernement, à l'occasion du G20, a dédié la rencontre des chefs de gouvernement et des chefs d'États à la question de l'économie. Le Canada a une excellente histoire à conter sur sa performance économique. D'autres sujets seront abordés et à cet égard, comme je le mentionnais, et les changements climatiques seront abordés.

\* \* \*

● (1425)

**LA COOPÉRATION INTERNATIONALE**

**Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ):** Monsieur le Président, des centaines de femmes munies de cintres ont manifesté à Montréal pour dénoncer le refus du gouvernement conservateur d'inclure l'avortement dans le plan du G8 pour la santé maternelle. La Fédération du Québec pour le planning des naissances, la Fédération des femmes du Québec, la CSN et la FIQ dénoncent l'idéologie rétrograde des conservateurs.

Pourquoi le gouvernement s'entête-t-il à rouvrir le débat sur l'avortement, alors que cette question est réglée au Québec?

[Traduction]

**L'hon. Bev Oda (ministre de la Coopération internationale, PCC):** Monsieur le Président, comme nous l'avons clairement expliqué, lors du Sommet du G8, le premier ministre et le Canada mettront l'accent sur la nécessité de sauver la vie des mères et des enfants. Beaucoup de gens appuient ce point de vue.

Qu'a dit Melinda Gates? Elle a dit que le nombre de décès est « atroce » et a ajouté ceci:

En réalité, nous pouvons prévenir la plupart de ces décès, et ce, à un coût étonnamment faible, si nous agissons dès maintenant.

Le secrétaire général Ban Ki-moon a dit que 2010 est l'année pendant laquelle « aucune femme ne devrait mourir en donnant la vie et aucun enfant ne devrait mourir quand nous savons comment sauver les enfants ».

[Français]

**Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ):** Monsieur le Président, la santé maternelle et infantile fait partie des engagements pris par le Canada lors du Sommet du millénaire de 2000. Au lieu de respecter ces engagements, le gouvernement conservateur a gelé l'enveloppe de l'aide internationale.

Considérant les promesses brisées des conservateurs, comment peut-on croire qu'ils respecteront l'engagement qu'ils s'apprennent à prendre pour la santé maternelle et infantile?

[Traduction]

**L'hon. Bev Oda (ministre de la Coopération internationale, PCC):** Monsieur le Président, depuis les élections de 2006, le gouvernement a respecté ses engagements envers la communauté internationale. Nous avons maintenu notre engagement de doubler notre aide au développement et nous avons doublé notre aide à l'Afrique, comme nous nous étions engagés à le faire. Nous avons non seulement respecté notre engagement en matière d'aide alimentaire, mais nous avons dépassé notre objectif.

Nous avons des raisons d'être fiers de notre bilan, contrairement au gouvernement précédent, qui a eu 13 ans pour respecter ses engagements à l'égard des pauvres.

\* \* \*

**L'AFGHANISTAN**

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, il nous semble que les conservateurs essaient de faire traîner les choses pour empêcher les députés d'avoir accès aux documents qui révéleraient la vérité au sujet de la torture en Afghanistan. Le délai est écoulé. Assez c'est assez!

Est-ce que le premier ministre peut s'engager à faire savoir à ses négociateurs que la réunion d'aujourd'hui sera la dernière et qu'un accord devra être conclu aujourd'hui même afin que les Canadiens sachent finalement la vérité?

**L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC):** Monsieur le Président, si le député est prêt à s'engager à signer le document que nous allons présenter aujourd'hui, ce sera effectivement la dernière réunion.

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, les documents qui ont été présentés jusqu'à maintenant ne permettraient pas aux Canadiens de connaître la vérité. C'est là le problème.

[Français]

Le premier ministre n'a toujours pas compris qu'il dirige un gouvernement minoritaire, et que les députés de cette Chambre ont tous les pouvoirs et tous les droits d'obtenir, de lire et d'étudier tous les documents sur la torture en Afghanistan.

L'opposition est prête à être flexible quant aux modalités, mais la décision du Président est claire.

Est-ce que le premier ministre le comprend, oui ou non?

[Traduction]

**L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC):** Monsieur le Président, nous comprenons tous les jours que nous formons un gouvernement minoritaire.

Cela étant dit, nous avons une responsabilité. Tout document doit respecter nos obligations internationales. Nous ne pouvons pas compromettre la sécurité nationale ni faire quoi que ce soit qui pourrait mettre en danger les hommes et les femmes qui nous servent en Afghanistan et ailleurs dans le monde.

Le député devrait très bien le comprendre et cela ne devrait pas lui causer de problème.

*Questions orales*

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, il faut que le premier ministre nous comprenne très bien. C'en est assez de se traîner les pieds. Nous en avons assez des réunions annulées. Nous en avons assez des excuses lamentables comme l'impossibilité de trouver une salle de réunion. Nous en avons assez des innombrables efforts déployés pour contourner votre décision, monsieur le Président.

Le fait est qu'il faut dire aux Canadiens la vérité au sujet de la torture en Afghanistan. Si les ministres n'arrivent pas à conclure un accord cet après-midi, est-ce que le premier ministre est prêt à porter la question un palier plus haut, c'est-à-dire à avoir des discussions entre chefs dès ce soir?

• (1430)

**L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC):** Monsieur le Président, je ne pense pas que le député doive attendre aussi longtemps. S'il veut accompagner son partenaire dans la coalition, le chef de l'opposition, pourquoi ne viendraient-ils pas tous deux à la réunion de cet après-midi pour signer le document qui sera présenté à 16 heures?

\* \* \*

[Français]

**LES SOMMETS DU G8 ET DU G20**

**Mme Lise Zarac (LaSalle—Émard, Lib.):** Monsieur le Président, le faux lac du premier ministre et le milliard de gaspillage conservateur ont fait du Canada la risée de la scène internationale, mais les Canadiens, eux, ne trouvent pas cela drôle. Ils sont scandalisés par l'incompétence des conservateurs et ne comprennent pas pourquoi ils doivent payer pour les caprices du premier ministre.

Le premier ministre croit-il toujours que son faux lac à 2 millions de dollars rétablira la réputation internationale du Canada?

**L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, je ne suis pas du tout d'accord avec ces prémisses. Quand on regarde la performance économique du Canada depuis les derniers mois, nul doute que les yeux du monde entier sont rivés sur nous. Nous allons saisir toutes les occasions de faire valoir la position canadienne à l'égard des banques, de la gestion de l'économie et de la création d'emplois. Ce sera une excellente occasion pour le Canada.

**Mme Lise Zarac (LaSalle—Émard, Lib.):** Monsieur le Président, le monde entier se moque de l'incompétence des conservateurs, et le monde entier critique l'ordre du jour biaisé et partisan imposé par le premier ministre.

L'ONU, des prix Nobel et des premiers ministres en visite au Canada demandent tous au premier ministre d'inclure les changements climatiques à l'ordre du jour. Tout le monde lui demande de revenir sur sa décision de condamner les Africaines aux avortements clandestins.

Pourquoi le premier ministre se sert-il de ces sommets pour promouvoir son parti plutôt que son pays?

**L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, au contraire, le premier ministre a indiqué que nous allons discuter des changements climatiques. D'ailleurs, il y a trois semaines, le président du Mexique, M. Calderón, s'est même adressé aux députés de la Chambre des communes. Il a eu un entretien avec le premier ministre, qui a indiqué au chef de l'opposition et à celui du Bloc québécois qu'il allait notamment être question des changements climatiques.

Beaucoup d'enjeux seront discutés, dont l'économie en priorité, mais les changements climatiques le seront aussi.

[Traduction]

**Mme Siobhan Coady (St. John's-Sud—Mount Pearl, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement a dit que Muskoka ne pouvait pas accueillir un événement de l'envergure du G20, et que c'est pour ça qu'il a décidé de tenir le sommet à Toronto pour 400 millions de dollars de plus. On apprend maintenant que le premier ministre a invité 10 autres pays à participer au G8. Donc, le gouvernement ne pouvait pas accueillir le G20 à Muskoka, mais le G18, pas de problèmes.

Ce n'était pas suffisant pour le premier ministre d'accueillir le G8? Combien tout cela va-t-il coûter? Il n'y a aucune limite à ce que les contribuables devront payer pour satisfaire l'égo du premier ministre.

**L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, comme vous le savez, la majorité des coûts servent à assurer la sécurité lors du G8 et du G20. À cet égard, nous suivons les conseils de nombreux experts qui nous ont dit que les coûts sont comparables à ceux de tous les autres sommets qui ont déjà eu lieu. C'est exactement ce qu'il faut faire pour protéger non seulement nos invités, mais aussi pour protéger et célébrer notre réputation.

\* \* \*

**LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES**

**Mme Siobhan Coady (St. John's-Sud—Mount Pearl, Lib.):** Monsieur le Président, les conservateurs semblent penser qu'ils peuvent se débarrasser du déficit de 56 milliards de dollars en donnant des prix. Voici la dernière trouvaille du président du Conseil du Trésor: « Trouvez où le gouvernement gaspille et obtenez une récompense de 10 000 \$ ».

Puisque l'offre est là, je peux lui donner une idée pour économiser de l'argent. Le gouvernement pourrait économiser 2 millions de dollars s'il laissait tomber le projet de faux lac. À mon avis, il devrait utiliser ces 2 millions de dollars, plus la récompense de 10 000 \$, pour compenser les coupes dans le budget des groupes de femmes et adopter un vrai plan pour lutter contre le déficit.

• (1435)

**L'hon. Stockwell Day (président du Conseil du Trésor et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique, PCC):** Monsieur le Président, je suis ravi que la députée ait fait une pré-annonce de l'annonce que je m'apprete à faire dans environ deux heures. En effet, je vais informer tous nos fonctionnaires qu'une prime en argent leur sera versée s'ils proposent un plan d'affaires pour améliorer la prestation d'un service, tout en économisant de l'argent sur une période de six mois. Nous pensons que nos fonctionnaires sont à la hauteur de cette tâche.

Je n'avais pas prévu d'offrir cet incitatif aux députés, mais puisque la députée fait cette suggestion, je pourrais poser la question à la vérificatrice générale, afin de savoir si les députés pourraient être admissibles, même si cet incitatif s'adresse surtout à nos bons fonctionnaires.

*Questions orales*

[Français]

**LES VALEURS MOBILIÈRES**

**M. Daniel Paillé (Hochelaga, BQ):** Monsieur le Président, après la France et les Émirats arabes unis, voici que la Securities and Exchange Commission et l'Ontario Securities Commission se sont entendues avec l'AMF du Québec dans le cadre du rendez-vous de la finance mondiale qui a eu lieu à Montréal.

Ces trois autorités ont conclu une entente globale relative à la supervision des opérations financières entre les États-Unis et le Canada.

Devant cette reconnaissance internationale de la structure des régulateurs au Canada, pourquoi le ministre des Finances n'en fait-il pas autant?

[Traduction]

**M. Ted Menzies (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, PCC):** Monsieur le Président, comme on l'a déjà mentionné ici à maintes reprises, les provinces sont libres de prendre part ou non au processus. Des intervenants de partout dans le monde nous ont dit que ce système à participation volontaire des provinces permettrait en fait de protéger les investisseurs et d'accroître les investissements au Canada.

L'OCDE, le FMI et la Banque mondiale laissent tous entendre que ce serait un bon système pour le Canada. En faisant en sorte que la participation soit volontaire, le système serait encore meilleur.

[Français]

**M. Daniel Paillé (Hochelaga, BQ):** Monsieur le Président, toutes ces organisations signent avec l'AMF et l'Ontario Securities Commission.

Au lieu d'avoir des balivernes, pourquoi des gens sérieux, comme le gouverneur de la Banque du Canada ou le sous-ministre délégué des Finances, ont-ils réitéré l'urgence de parfaire — pas de défaire, pas de refaire, mais de parfaire — le système d'encadrement réglementaire?

Le temps n'est pas à réinventer le bouton à quatre trous ou le Velcro.

Pourquoi le ministre des Finances tente-t-il de nous déposséder de notre autonomie? Pourquoi foutre le bordel dans quelque chose qui fonctionne très bien?

[Traduction]

**M. Ted Menzies (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, PCC):** Monsieur le Président, de nouveau, il faut comprendre que tous les intéressés seraient libres de participer ou non à un système pancanadien. Les investisseurs floués par Earl Jones nous ont dit qu'un système de ce genre les aurait aidés.

C'est ce que nous tentons de faire: protéger les bons investisseurs au pays, les gens qui essaient d'épargner pour leur avenir. Nous encourageons également les entreprises qui souhaitent venir au Canada en leur disant qu'elles ne seront assujetties qu'à un seul régime réglementaire, plutôt qu'à 13, comme c'est le cas actuellement.

\* \* \*

[Français]

**LE DROIT D'AUTEUR**

**Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ):** Monsieur le Président, les artistes et les créateurs critiquent vivement le projet de loi C-32 sur les droits d'auteur. Le nouveau verrou

numérique prévu à la loi ne leur sera d'aucun secours puisqu'ils devront se transformer en enquêteurs, en détectives et en avocats pour espérer faire valoir leurs droits, se transformant ainsi en de véritables Claude Robinson.

En obligeant les créateurs et les artisans à faire valoir eux-mêmes leurs droits, le ministre ne comprend-il pas qu'il ne protège pas adéquatement les ayants droit?

**L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC):** Monsieur le Président, nous avons présenté ici à la Chambre des communes le projet de loi C-32 qui est équitable pour tout le monde: pour les consommateurs et pour les créateurs.

L'Association canadienne de production de films et de télévision a dit applaudir à la réforme sur le droit d'auteur présentée par ce gouvernement. L'industrie du film, de la télévision, ainsi que du contenu en ligne crée plus de 160 000 emplois au Canada.

Les gestes posés par ce gouvernement jouent un rôle important en assurant que ces emplois seront maintenus et que de nouveaux emplois seront créés. Nous avons tenu les promesses que nous avons faites aux créateurs et aux consommateurs.

**Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ):** Monsieur le Président, erreur, profonde erreur, il n'a pas tenu les promesses qu'il a faites aux consommateurs.

D'ailleurs, l'Initiative canadienne des consommateurs considère que le cadenas numérique est:

[...] une approche punitive qui s'est [...] avérée inefficace ailleurs dans le monde [...] Les droits des consommateurs [...] pourront désormais être restreints, voire niés, par l'industrie du divertissement.

Ce sont les organisations responsables de la défense des droits des consommateurs pancanadiens qui disent cela. Comment le ministre peut-il nier que son projet de loi n'avantage ni les créateurs ni les consommateurs?

● (1440)

**L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC):** Monsieur le Président, c'est complètement faux. C'est dans l'intérêt de ces deux groupes.

Une organisation qui est très connue de ma collègue, soit la Chambre de commerce du Canada, agit vraiment dans l'intérêt des consommateurs. Selon elle, le projet de loi C-32 est une étape importante vers l'entretien d'une économie compétitive et florissante. Le projet de loi C-32 est une aide monumentale et critique qui permettra de maintenir un environnement d'affaires stable et compétitif au Canada.

La seule suggestion qu'on a entendue jusqu'à maintenant de la part du Bloc québécois vise à imposer une nouvelle taxe aux consommateurs de 75 \$ sur le iPod. Cela n'est pas dans l'intérêt des consommateurs.

\* \* \*

**L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE**

**M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.):** Monsieur le Président, on reconnaît le besoin de remplacer nos avions de chasse et on sait que plusieurs compagnies ont manifesté leur intérêt pour ce contrat important. Il existe un processus bien établi pour ce genre d'acquisition, et cela commence par un appel d'offres. Mais ce gouvernement semble incapable de respecter la procédure. Cela pourrait coûter jusqu'à 16 milliards de dollars.

*Questions orales*

Comment pouvons-nous être sûrs que nous aurons le meilleur avion pour le meilleur prix, et les meilleures retombées pour notre industrie aérospatiale, si le gouvernement refuse de faire un appel d'offres?

[Traduction]

**L'hon. Peter MacKay (ministre de la Défense nationale, PCC):** Monsieur le Président, je rappelle au député d'en face que c'est exactement ce que nous faisons. Évidemment, le gouvernement est déterminé à fournir à nos militaires le meilleur équipement dont ils ont besoin, au meilleur prix possible et en temps opportun.

Ce qui est ironique et ce qui semble échapper au député, c'est que c'est son parti qui, en 2002, alors qu'il était au pouvoir, a conclu ce contrat de 10 milliards sur dix ans. C'est plus qu'hypocrite de la part du député d'affirmer maintenant que nous n'avons pas choisi une orientation judicieuse dans le dossier de l'acquisition de la prochaine génération d'avions de chasse.

**M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.):** Monsieur le Président, le 27 mai dernier, le ministre de la Défense nationale a déclaré au comité plénier que « la mention de la prochaine génération d'avions de combat n'empêche pas le recours à un processus concurrentiel ouvert et transparent ». Le ministre a-t-il induit la Chambre en erreur?

Le ministre entend-il suivre les procédures bien établies ou a-t-il déjà décidé à qui il accorderait ce contrat de 16 milliards de dollars sans appel d'offres et sans concurrence? Comment peut-on ainsi faire en sorte que le Canada conclue le meilleur marché possible, achète les meilleurs avions de chasse qui soient et obtienne les plus grandes retombées pour le secteur de l'aéronautique?

**L'hon. Peter MacKay (ministre de la Défense nationale, PCC):** Monsieur le Président, si seulement cette indignation forcée pouvait nous servir dans un but utile.

Évidemment, nous respecterons les règles. Nous servirons le meilleur intérêt des Forces canadiennes et de l'industrie canadienne.

C'est exactement ce que nous faisons. Le député sait peut-être quelque chose que j'ignore, mais nous n'avons pas encore pris une décision à ce sujet. Le dossier est encore à l'étude au Cabinet. Peut-être a-t-il été informé par une source que je ne connais pas.

\* \* \*

**LE FORAGE EN MER**

**L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, le ministre des Ressources naturelles a fini par reconnaître la vérité en admettant que la responsabilité absolue est limitée à 30 millions de dollars sur la côte Est et à 40 millions de dollars partout ailleurs. C'est une goutte dans l'océan. En effet, le coût de la catastrophe du golfe du Mexique s'élève déjà à 3 milliards de dollars. Lorsqu'il se vante du fait que la responsabilité civile est illimitée, le député oublie de mentionner que la négligence doit être prouvée, ce qui coûterait des millions et prendrait des dizaines d'années.

Le ministre prendra-t-il immédiatement les mesures nécessaires pour éviter que les contribuables n'aient à payer la note en cas de déversement important?

[Français]

**L'hon. Christian Paradis (ministre des Ressources naturelles, PCC):** Monsieur le Président, il est triste de voir mon collègue tenter d'apeurer la population canadienne. On sait que le régime canadien entourant les forages en mer est l'un des plus solides et des plus restrictifs au monde. C'est un régime sévère, et les entreprises extracôtières doivent avoir un plan d'intervention d'urgence et des

plans d'urgence alternatifs approuvés par les autorités de réglementation avant que les forages ne soient autorisés. Aucun projet ne sera approuvé tant et aussi longtemps que les régulateurs ne seront pas convaincus que la sécurité des travailleurs et la protection de l'environnement seront assurées.

[Traduction]

**L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, les organismes de réglementation américains ont donné les mêmes assurances avant l'explosion qui s'est produite dans le golfe du Mexique. Le ministre doit s'acquitter de ses responsabilités, supprimer l'échappatoire existante et protéger les Canadiens. Après tout, pourquoi un simple pêcheur devrait-il affronter une armée d'avocats de société experts dans toutes les manœuvres juridiques et dilatoires possibles?

Quand le ministre présentera-t-il un projet de loi visant à rendre les pétrolières responsables à 100 p. 100 en cas de déversement majeur?

**L'hon. Christian Paradis (ministre des Ressources naturelles, PCC):** Monsieur le Président, nous possédons depuis 50 ans un solide organisme de réglementation qui a fait ses preuves. L'Office national de l'énergie impose des normes de calibre mondial aux plates-formes pétrolières et gazières utilisées dans le secteur extracôtière du Canada. L'équipement et la formation des opérateurs doivent satisfaire ces normes strictes. Les sociétés du secteur de l'exploration pétrolière et gazière en mer doivent disposer d'un plan d'intervention d'urgence et de plans de circonstance approuvés par l'organisme de réglementation responsable avant d'être autorisées à forer.

Par conséquent, le député devrait cesser de parler d'échappatoires qui ne sont que des chimères. Pour qu'un projet puisse aller de l'avant, nous devons être convaincus que les eaux ne sont pas menacées et que la protection de l'environnement est dûment assurée.

\* \* \*

● (1445)

**LES SOMMETS DU G8 ET DU G20**

**M. Mike Wallace (Burlington, PCC):** Monsieur le Président, tandis que le chef libéral dit qu'il est gêné que le Canada accueille les sommets du G8 et du G20, d'autres reconnaissent les avantages, surtout économiques, qu'il y a à recevoir le monde dans notre pays. Les entreprises de toutes tailles bénéficieront considérablement du leadership mondial du Canada.

Le ministre des Transports peut-il nous parler de l'aspect positif de la tenue des sommets du G8 et du G20 au Canada?

**L'hon. John Baird (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement conservateur est fier de recevoir le monde dans la superbe région de Muskoka et dans la belle ville de Toronto. Selon Tourism Toronto, le sommet stimulera énormément l'économie locale. Le président et directeur général de l'Association des hôteliers du Grand Toronto, Terry Mundell, affirme ce qui suit:

À l'égard des réservations, c'est probablement l'événement le plus important que nous ayons tenu en dix ans. C'est notre programme de relance économique. C'est un énorme coup de fouet pour l'économie.

En plus des 3 500 organismes médiatiques qui se trouveront à Toronto et dans le Muskoka pour parler de notre beau pays, nous bénéficierons de nombreux avantages et nous en sommes très fiers.

*Questions orales***LES PENSIONS**

**M. Wayne Marston (Hamilton-Est—Stoney Creek, NPD):** Monsieur le Président, la majorité des Canadiens n'ont pas accès à un régime de pensions dans leur milieu de travail, et le tiers des retraités n'ont pas les moindres économies. À l'heure où on se parle, un quart de million d'ainés vivent dans la pauvreté. Près de deux millions de plus vivent quant à eux au bord de la pauvreté. La pauvreté des aînés est le problème de l'heure.

Quand le gouvernement mettra-t-il fin à cette crise et augmentera-t-il le Supplément de revenu garanti?

**L'hon. Tony Clement (ministre de l'Industrie, PCC):** Monsieur le Président, je peux dire à la Chambre, au nom du ministre des Finances, que nous mettons tout en oeuvre pour renforcer davantage le régime canadien de pensions de retraite, de concert avec nos partenaires provinciaux et territoriaux. Nous partageons l'inquiétude des Canadiens à propos de leurs revenus de retraite. Selon une note que m'a envoyée le ministre des Finances, le dossier avance, et nous entendons agir à la première occasion.

**M. Wayne Marston (Hamilton-Est—Stoney Creek, NPD):** Monsieur le Président, il va sans dire que nous nous réjouissons de voir que le ministre des Finances se rallie enfin aux néo-démocrates et admette désormais l'existence d'une crise. La bonification du Régime de pensions du Canada préconisée par le gouvernement faisait déjà partie de la motion que nous avons présentée en juin dernier. À l'époque, nous avions en outre demandé que le gouvernement augmente sur-le-champ le Supplément de revenu garanti pour sortir les aînés de la pauvreté.

Au lieu de se contenter de demi-mesures, le gouvernement va-t-il enfin mettre en oeuvre la totalité du plan néo-démocrate en matière de sécurité de retraite?

**L'hon. Tony Clement (ministre de l'Industrie, PCC):** Monsieur le Président, je ne sais pas si c'est à cause des trompettes sud-africaines qu'on entend d'ici, mais j'ai mal compris ce que le député disait relativement à notre position.

Il n'en demeure pas moins que nous avons déjà beaucoup fait pour les aînés. Nous avons exigé des entreprises qu'elles capitalisent entièrement les prestations de retraite; nous avons accru les pouvoirs de négociation des retraités en cas de cessation de leur régime et nous modernisons les règles s'appliquant aux investissements effectués par les caisses de retraite. Notre gouvernement a le sort des retraités à coeur.

\* \* \*

[Français]

**L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE**

**M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ):** Monsieur le Président, alors que le gouvernement entreprend des consultations sur le prochain cadre stratégique agricole, les critiques pleuvent déjà sur ses programmes. Le programme Agri-stabilité, mis en place par les conservateurs, n'est qu'un copier-coller de l'ancien programme de stabilisation du revenu. Selon l'UPA, Agri-stabilité est un échec car le programme ne tient pas compte des coûts de production.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire va-t-il enfin corriger cette situation et faire en sorte qu'Agri-stabilité soutienne réellement le revenu?

[Traduction]

**L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC):**

Monsieur le Président, à la suite de nos discussions avec des groupes de toutes les régions de notre beau pays, et au terme des travaux avec nos collègues provinciaux et territoriaux, nous avons élaboré un ensemble de programmes bien meilleurs que le PCSRA. Nous continuons d'apporter des changements en fonction des paramètres de ces programmes, ainsi qu'à avoir des discussions sur la prochaine série de programmes pour les cinq années suivantes. Nous allons collaborer avec l'industrie afin de mener à bien cette initiative.

[Français]

**M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ):** Monsieur le Président, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante qualifiée Agri-stabilité de programme coûteux, complexe et imprévisible. Dans son rapport, intitulé « Agri-stabilité ou Aggravation », la FCEI note plusieurs problèmes, tels la médiocrité du service à la clientèle, le volume et la complexité de la paperasserie, la longueur des délais et le manque de prévisibilité.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire entend-il modifier le programme de telle sorte qu'il réponde vraiment aux besoins des agriculteurs?

• (1450)

[Traduction]

**L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC):** Monsieur le Président, nous ne fonctionnons pas de façon arbitraire dans ce dossier. Nous ne voulons pas plus pénaliser le Québec que tout autre territoire ou province.

Nous allons continuer à collaborer avec les provinces et les territoires afin de servir les intérêts des agriculteurs.

\* \* \*

[Français]

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**

**M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre a décidé que la loi ne s'applique pas à son directeur des communications. Il a fait de Dimitri Soudas son menteur, accusateur, manipulateur en chef, mais il veut nous faire croire qu'il est trop fragile pour venir en comité. Pourtant, il avait l'air en pleine forme quand il attaquait la réputation de Steven Guilbeault, à Copenhague.

On se croirait en Union soviétique. Depuis quand le premier ministre a-t-il le droit de placer ses amis au-dessus de la loi, alors qu'elle s'applique ici à tous, tous les Canadiens?

**M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre des Affaires intergouvernementales, PCC):** Monsieur le Président, nous avons déjà annoncé, comme gouvernement, notre intention de continuer de respecter la tradition de responsabilité ministérielle. Cela fait des centaines d'années que ce système est en place: depuis la création du système parlementaire et son évolution, et même depuis ses origines britanniques. Nous allons donc respecter cela, et cette décision est prise.



*Questions orales*

[Traduction]

**L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.):** Monsieur le Président, la réalité c'est que le premier ministre paie Dimitri Soudas plus de 150 000 \$ pour intimider les médias, préciser aux ministres ce qu'ils peuvent dire ou ne pas dire, et annoncer des mesures comme la fermeture du Parlement. M. Soudas a plus de responsabilités qu'un bon nombre de ministres. Pourtant, il se moque de la loi et de la notion de responsabilité en faisant fi de l'assignation à témoigner du comité. M. Soudas est-il inscrit au programme de protection des témoins du gouvernement conservateur?

Le premier ministre va-t-il ordonner au porte-parole de son équipe d'obéir à la loi, de respecter les assignations à comparaître et de témoigner devant le comité?

**M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre des Affaires intergouvernementales, PCC):** Monsieur le Président, cette question me donne l'occasion de souligner le bon travail de M. Dimitri Soudas pour ce qui est de créer des liens d'amitié entre les députés et les représentants des médias, en organisant un match de soccer qui va opposer les deux groupes. Cet événement va favoriser une saine mais amicale rivalité. Nous allons continuer d'améliorer les excellentes relations que nous avons toujours eues avec les représentants des médias.

Le député de Malpeque est invité à prendre part au match. S'il ne compte pas dans son propre but, il voudra peut-être prendre quelques instants pour nous expliquer pourquoi il a renié sa promesse au sujet du registre des armes à feu.

\* \* \*

**LE SOMMET DU G8**

**M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NDP):** Monsieur le Président, nous avons appris aujourd'hui que le premier ministre avait invité des dirigeants de plusieurs pays à assister à des réunions spéciales à l'occasion du sommet du G8. Inviter Haïti est une bonne idée, mais le choix des autres pays invités montre que le premier ministre ne met pas ses priorités à la bonne place.

Le premier ministre n'a pas manifesté d'intérêt à l'endroit des pays aux prises avec la pauvreté ou qui seront les plus touchés par les changements climatiques. Il a plutôt choisi de rencontrer des dirigeants qui partagent son idéologie conservatrice, comme le président de la Colombie, qui achève son mandat.

S'agit-il vraiment d'un sommet du G8, ou plutôt d'une rencontre du club conservateur mondial?

**L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, comme le président du sommet le fait généralement, le premier ministre a décidé d'inviter un certain nombre de dignitaires et représentants de différents pays à venir discuter des principaux problèmes qu'ils doivent régler.

Les députés le savent, le premier ministre discutera de questions de développement et de sécurité mondiale. Ce sera un excellent sommet pour le Canada et les Canadiens, et nous pourrions être très fiers de notre premier ministre.

**M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NDP):** Monsieur le Président, quand le premier ministre a annoncé que la santé des mères et des enfants serait prioritaire à l'ordre du jour du prochain sommet du G8, nous avons tous applaudi.

Toutefois, malgré les beaux discours, nous ne voyons rien de concret. Le gouvernement dépense des milliards pour la sécurité et des faux lacs, il réduit le budget qu'il consacre à l'aide au

développement et refuse d'engager des fonds pour la santé des mères.

La semaine dernière, Bill et Melinda Gates ont promis 1,5 milliard de dollars sur cinq ans pour la santé des mères et des enfants. Le gouvernement peut-il nous dire combien il consacra à cet objectif et, sinon, quand pourrions-nous connaître la somme exacte qu'il investira dans la santé des mères et des enfants?

● (1455)

**L'hon. Bev Oda (ministre de la Coopération internationale, PCC):** Monsieur le Président, le député à tout à fait raison. La Fondation Gates a appuyé l'initiative du Canada visant à sauver la vie des mères et des enfants. En fait, Melinda Gates a déclaré: « Le Canada présente un plan difficile mais réalisable qui pourrait sauver un nombre incalculable de vies, et j'espère que tous les membres du G8 l'appuieront fermement. » C'est exactement ce qui se produit.

La secrétaire d'État Clinton a dit: « Nous félicitons le gouvernement du Canada de l'attention qu'il porte à ce problème. »

Le premier ministre du Royaume-Uni a dit pour sa part: « Nous avons accepté de nous attaquer au scandale... »

**Le Président:** Le député de Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley a la parole.

\* \* \*

**LA JUSTICE**

**M. Scott Armstrong (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC):** Monsieur le Président, les libéraux continuent de démontrer qu'ils n'ont pas la moindre idée de ce que pensent les Canadiens ordinaires et particulièrement les agriculteurs canadiens. Ils continuent de prôner le maintien de ce registre coûteux et inefficace des armes d'épaule et du système des prisons agricoles.

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique pourrait-il expliquer aux libéraux que les Canadiens s'attendent à ce que leurs programmes soient gérés de façon efficace?

**M. Dave MacKenzie (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, PCC):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son appui aux travailleurs canadiens et aux victimes de crimes.

Les libéraux sont d'avis qu'un taux de réussite de 1 p. 100 représente une utilisation efficace de l'argent des contribuables et justifie le maintien du système des prisons agricoles. Les libéraux sont d'avis qu'il y a lieu de criminaliser les agriculteurs en maintenant un coûteux registre des armes d'épaule.

Contrairement aux libéraux, le gouvernement conservateur croit plutôt que les programmes doivent être efficaces et rentables. Quand les libéraux viendront-ils à la défense des victimes et des Canadiens respectueux de la loi?

\* \* \*

**LE SECTEUR TOURISTIQUE**

**Mme Alexandra Mendes (Brossard—La Prairie, Lib.):** Monsieur le Président, il semble que le premier ministre a fait une grosse gaffe en confiant le Programme des manifestations touristiques de renom au ministre responsable des faux lacs.

Nous avons appris que plutôt que de contribuer à la promotion du tourisme, le ministre a décidé de faire passer l'idéologie avant l'économie et de couper les vivres à des festivals tels que le festival folk d'Edmonton, Caribana et le défilé de la fierté gaie de Toronto.

*Questions orales*

Alors qu'il dépense des sommes faramineuses pour les sommets du G8 et du G20, des sommets qui auront sombré dans l'oubli dans un mois, pourquoi le gouvernement n'appuie-t-il pas des festivals qui génèrent des recettes touristiques?

**L'hon. Tony Clement (ministre de l'Industrie, PCC):** Monsieur le Président, c'est précisément ce que le gouvernement fait depuis deux ans. Grâce au fonds de relance, nous avons appuyé des festivals de renom. Cette année, nous avons étendu la portée du Programme des manifestations touristiques de renom à 19 événements de plus dans d'autres villes et villages aux quatre coins du Canada.

Vendredi soir, j'étais présent à l'ouverture du festival Luminato, à Toronto. Je peux assurer au député que les gens se réjouissaient de voir que ce festival prend sa place sur la scène nationale, voire mondiale. Ils étaient ravis de voir que le gouvernement était de leur bord.

\* \* \*

[Français]

**LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX**

**M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ):** Monsieur le Président, pour la troisième année consécutive, le festival de la francophonie à Gatineau, L'Outaouais en fête, s'est vu refuser une subvention de Patrimoine canadien. Les raisons invoquées — ou les prétextes — visent les aspects géographiques et historiques du festival. Le président de l'événement croit plutôt que le refus est teinté de préjugés à l'endroit d'Impératif français.

Le ministre peut-il s'engager à revoir la demande de subvention de l'organisme et s'assurer qu'elle a été analysée de façon juste et équitable?

**L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC):** Monsieur le Président, on a considéré la demande de manière juste et équitable. L'organisme ne s'est pas qualifié pour recevoir de l'argent des contribuables à l'égard de trois volets.

[Traduction]

Permettez-moi de fournir des explications très claires à mon collègue. Ce festival n'a pas satisfait aux critères établis en matière de financement public parce qu'il a réalisé un excédent de 1 million de dollars l'année dernière.

La raison pour laquelle nous ne finançons pas ce festival, c'est qu'il a réalisé un excédent et que nous croyons qu'il est plus judicieux d'utiliser les fonds publics pour d'autres festivals et d'autres priorités que d'investir une deuxième et une troisième fois dans des festivals qui n'ont pas besoin d'appui.

\* \* \*

**LES AFFAIRES AUTOCHTONES**

**Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NDP):** Monsieur le Président, en matière de santé maternelle, les soins offerts aux Premières nations, aux Inuits et aux Métis du Canada accusent du retard par rapport à ceux offerts à la population canadienne non autochtone. En effet, les femmes autochtones ont moins accès aux soins prénataux, donnent plus souvent naissance à des enfants prématurés et connaissant plus de complications que les autres, ce qui fait doubler, voire même tripler, le taux national de mortalité infantile. C'est un secret honteux pour notre pays.

Quand le gouvernement engagera-t-il autant de fonds pour la santé maternelle des Autochtones du Canada que pour la sécurité et toute la mise en scène à l'occasion du sommet du G20?

● (1500)

**M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, PCC):** Monsieur le Président, comme la députée le sait, la ministre de la Santé vient du Nord et elle sait qu'investir dans la santé maternelle donne des résultats à long terme nettement meilleurs sur le plan de la santé.

Nous poursuivons notre collaboration avec les dirigeants, partenaires et intervenants des Premières nations et inuits en vue de garantir l'accès à des programmes de soins de santé de qualité pour les poupons, les enfants et les familles de toutes les collectivités inuites et des Premières nations.

Au Nunavut, nous apportons notre appui au gouvernement du Nunavut qui a la responsabilité de la prestation des services de santé, notamment ceux à l'intention des nouvelles mamans et des enfants. Notre gouvernement transférera cette année plus de 25,4 milliards de dollars aux provinces et aux territoires, ce qui est un niveau record.

\* \* \*

**LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Mme Tilly O'Neill-Gordon (Miramichi, PCC):** Monsieur le Président, notre gouvernement est résolu à mettre en place un mécanisme solide d'examen et de règlement des plaintes pour notre service de police national, la GRC.

Je suis ravie de voir que le ministre de la Sécurité publique s'emploie à faire en sorte que les mécanismes appropriés de surveillance et de reddition de comptes sont en vigueur pour la GRC.

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique pourrait-il expliquer à la Chambre ce que nous faisons pour concrétiser l'engagement pris dans le budget de 2010?

**M. Dave MacKenzie (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, PCC):** Monsieur le Président, je remercie la députée pour son appui à la GRC et ses efforts de promotion d'un organisme plus solide de traitement des plaintes.

Dans son budget de 2010, notre gouvernement s'est engagé à renforcer la force policière de notre pays en la dotant d'un mécanisme plus solide d'examen et de règlement des plaintes.

Je suis fier de dire aujourd'hui que le ministre de la Sécurité publique annoncera que nous allons remplir notre promesse en améliorant le mécanisme civil d'examen et de traitement des plaintes.

\* \* \*

[Français]

**LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX**

**Mme Alexandra Mendes (Brossard—La Prairie, Lib.):** Monsieur le Président, le ministre des faux lacs a choisi de sabrer dans les festivals québécois tels les FrancoFolies, les Fêtes de la Nouvelle-France et le Festival Grand Rire de Québec.

L'ironie n'échappe pas aux Québécois qui verront s'évaporer une partie importante du soutien à l'industrie touristique, et ce, en dépit du fait que le ministre a « oublié » de dépenser 12 millions de dollars l'année dernière.

Le ministre peut-il nous expliquer comment il trouve les moyens de parsemer son comté de gazebo, mais pas un sou pour la culture québécoise, rien pour Maillardville et rien pour les gens du Saguenay?

*Affaires courantes*

[Traduction]

**L'hon. Jay Hill (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC):** Monsieur le Président, aucun de nos ministres ne porte ce titre. Tant que les députés ne feront pas preuve d'un peu de respect lorsqu'ils posent leurs questions, aucun ministre n'y répondra.

\* \* \*

[Français]

**LES PRISONS AGRICOLES**

**M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique-Southern Interior, NPD):** Monsieur le Président, l'agenda de ce gouvernement conservateur devient de plus en plus clair en ce qui concerne nos entreprises d'État. Après avoir fait adopter un budget permettant la privatisation de Postes Canada et la vente d'Énergie atomique du Canada limitée, le gouvernement a annoncé vouloir mettre fin au programme des prisons agricoles, vieux de 130 ans.

Les experts affirment que ce programme s'avère beaucoup plus efficace que l'approche répressive aux États-Unis.

Le gouvernement utilise-t-il sa soi-disant approche « sévère contre le crime » pour justifier la vente des actifs des prisons agricoles à ses amis du secteur privé?

[Traduction]

**L'hon. John Baird (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, PCC):** Monsieur le Président, voici quel est le programme du gouvernement: les emplois ouvrent des possibilités. Notre seule et unique préoccupation est l'économie et les emplois des Canadiens.

Nous sommes emballés par nos résultats jusqu'à présent. Depuis juillet, plus de 300 000 emplois ont été créés, et nous en sommes fiers.

**AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS**

**M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC):** Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 20 pétitions.

\* \* \*

●(1505)

**LOI ASSURANT L'EFFICACITÉ DE L'EXAMEN DES PLAINTES CIVILES RELATIVES À LA GRC**

**L'hon. Vic Toews (ministre de la Sécurité publique, PCC)** demande à présenter le projet de loi C-38, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et modifiant certaines lois en conséquence.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

**LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI**

**M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windor, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-535, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (prestations de maladie).

— Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour présenter un projet de loi que je trouve nécessaire et dont le temps était venu. Il permettrait de se débarrasser immédiatement d'un système inadéquat sur le plan des prestations de maladie en réduisant à 420 le nombre d'heures d'emploi assurable nécessaire pour avoir droit à des prestations dans le cas d'une maladie, d'une blessure ou d'une mise en quarantaine, et en portant à 30 semaines la période maximale de ces prestations.

Tout comme c'est le cas dans bien d'autres circonscriptions de cette Chambre qui compte 308 députés, il est souvent arrivé dans ma circonscription que des gens ne puissent plus travailler pour cause de maladie, de blessure ou de quarantaine. Ces gens devraient ainsi accumuler moins d'heures pour être admissibles à des prestations, et la période de prestations serait portée à 30 semaines, ce qui est suffisant pour des personnes qui souffrent d'une maladie, d'une blessure ou qui sont en quarantaine.

Je remercie ma collègue de Random—Burin—St. George's qui, elle aussi, estime qu'il s'agit là d'une situation incroyable que la Chambre devrait corriger immédiatement.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

**LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE**

**M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD)** demande à présenter le projet de loi C-536, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne (caractéristiques génétiques).

— Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne relativement aux caractéristiques génétiques. Je remercie la députée de Hamilton Mountain d'avoir appuyé ce projet de loi.

Le projet de loi ajouterait les caractéristiques génétiques à la liste des motifs de distinction illicite. Il s'agit d'une nouvelle version du projet de loi présenté plus tôt cette année par mon ancienne collègue, Judy Wasylycia-Leis. À ce moment-là, elle disait que ce projet de loi ferait en sorte que les renseignements génétiques personnels des Canadiens ne pourraient être utilisés contre eux. Des employeurs et des sociétés d'assurance, entre autres, ont déjà commencé à faire preuve de discrimination envers les gens en raison de leur constitution génétique. On punit les gens en les empêchant de gagner leur vie ou d'acheter une maison pour une raison sur laquelle ils n'ont aucun contrôle. C'est injuste et ce projet de loi modifierait la Loi canadienne sur les droits de la personne de façon à régler ce problème du XXI<sup>e</sup> siècle.

Elle avait fait remarquer également que des Canadiens soucieux de leur santé se soumettaient de plus en plus à des tests de dépistage génétique pour déceler leurs prédispositions à des maladies ou à des conditions afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires pour les éviter. Ils devraient, en retour, être récompensés par une meilleure santé, mais de plus en plus ces renseignements sont utilisés pour écarter les gens de possibilités d'emplois et pour limiter l'accès à des prêts hypothécaires et à des assurances. Actuellement, rien n'empêche les compagnies d'assurance et autres d'exiger les résultats de ces tests et d'appuyer leurs décisions sur ceux-ci.

*Affaires courantes*

Ce problème a été porté à mon attention par Kristina Vandervoort, de North Vancouver, et a aussi été soulevé par la Coalition canadienne pour l'équité génétique, qui compte parmi ses membres la Société Huntington du Canada, la Fondation canadienne de la fibrose kystique, la Dystrophie musculaire Canada, le Centre for Molecular Medicine and Therapeutics, la Société Parkinson Canada, l'Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Canada, l'Association nationale du cancer des ovaires, la Société canadienne de la sclérose latérale amyotrophique, la Société Alzheimer du Canada, la Société de l'ostéoporose...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. J'aimerais rappeler au député qu'il est censé faire un bref résumé du projet de loi à l'étape de la présentation. Il pourra, à l'étape de la deuxième lecture, nous donner la liste de tous ceux qui appuient le projet de loi, et nous serons tous impatients de l'apprendre, je crois.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

**LE CODE CRIMINEL**

**M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-537, Loi modifiant le Code criminel (mise en liberté provisoire par voie judiciaire dans le cas d'infractions perpétrées avec une arme à feu).

— Monsieur le Président, je présente ce projet de loi visant à modifier le Code criminel, en mémoire de Boris Cikovic, un jeune homme de 17 ans qui habitait dans ma circonscription Etobicoke-Centre et qui a été abattu par balle le 3 octobre 2008, dans le parc Buttonwood.

Cette mesure législative modifierait le Code criminel pour ajouter à la liste des infractions prévues à l'article 469 des infractions commises avec une arme à feu, afin que leurs auteurs soient forcément traduits devant une cour supérieure et qu'ils soient tenus de montrer au tribunal pour quelles raisons ils ne devraient pas rester en détention jusqu'à la tenue de leur procès.

L'assassin présumé de Boris Cikovic a été libéré sous caution depuis ce terrible meurtre, mais il refuse de coopérer avec la police en révélant l'identité de ses trois complices. Les parents de Boris doivent composer chaque jour avec l'idée insupportable qu'ils croisent peut-être régulièrement les assassins de leur fils dans les rues de leur quartier.

L'adoption de ce projet de loi ferait en sorte que les auteurs d'actes criminels mettant en cause une arme à feu ne soient pas libérés comme c'est actuellement le cas avec le régime actuel de mise en liberté sous caution.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

● (1510)

**LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD)** demande à présenter le projet de loi C-538, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (désignation du survivant).

— Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui pour présenter ce projet de loi, qui prévoit modifier le Régime de pensions du Canada pour que les cotisants puissent nommer, à titre de bénéficiaire de leurs prestations de survivant, quelqu'un qui n'est pas leur conjoint ou leur conjoint de fait. Je tiens

à remercier le député de Hamilton-Est—Stoney Creek d'avoir appuyé le projet de loi.

Cette question a été portée à mon attention par une de mes électrices qui a appris récemment qu'elle était atteinte de mésothéliome, une forme rare et mortelle de cancer, après avoir été exposée à de l'amiante dans son milieu de travail. Cette femme n'a que 50 ans. Son médecin affirme que son cancer est inopérable et qu'il lui reste un an à vivre. Elle essaie actuellement de mettre de l'ordre dans ses affaires avant de mourir et elle a découvert, avec consternation, que les prestations de survivant du RPC ne sont versées qu'au conjoint ou à un enfant.

Comme elle n'a jamais été mariée et n'a jamais eu d'enfant, elle souhaite nommer un prestataire, mais la loi ne le lui permet pas. Cette électrice estime que cela constitue ni plus ni moins un vol et qu'elle perd ainsi l'argent des cotisations qu'elle a durement gagné. Cette femme a contribué au RPC pendant 25 ans. Ce projet de loi a pour but d'éliminer cette grave injustice et de veiller à ce que les gens qui sont dans cette situation puissent nommer un bénéficiaire.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

**LOI SUR LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PHILANTHROPIE**

**M. Chris Warkentin (Peace River, PCC)** propose, avec l'appui du député de Dartmouth—Cole Harbour, que le projet de loi S-203, Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

\* \* \*

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**L'hon. Jay Hill (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC):** Monsieur le Président, comme d'habitude, il y a eu des consultations entre les partis, et vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, ce soir pendant le débat conformément à l'article 53.1 du Règlement, tout député qui prendra la parole puisse indiquer à la présidence qu'il partagera son temps de parole avec un autre député, et que la présidence ne reçoive ni demande de quorum, ni motion dilatoire, ni demande de consentement unanime.

**Le Président:** Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. Malcolm Allen (Welland, NPD):** Monsieur le Président, je demande que la motion suivante soit adoptée unanimement par la Chambre et qu'elle soit connue comme étant la motion Homolka.

*Affaires courantes*

Je propose: « Que, de l'avis de la Chambre, des modifications urgentes soient apportées à la Loi sur le casier judiciaire afin d'empêcher que ne soient accordées des réhabilitations qui jetteraient le discrédit sur l'administration de la justice et, par conséquent, le gouvernement devrait présenter immédiatement un projet de loi visant à permettre explicitement à la Commission des libérations conditionnelles de refuser la réhabilitation dans les cas où cela jetterait le discrédit sur l'administration de la justice, et, avec la collaboration et le soutien de tous les partis, procéder rapidement à l'étude de ce projet de loi à la Chambre des communes et au Sénat avant que le Parlement s'ajourne pour l'été; en outre, le Comité permanent de la sécurité publique devrait recevoir l'instruction de procéder à une étude approfondie de tous les autres changements à apporter au système canadien des réhabilitations pour le renforcer et le rendre juste aux yeux de tous les Canadiens. »

Je pense qu'il convient de souligner qu'une version préliminaire de la mesure législative mentionnée dans cette motion a été transmise à tous les partis.

• (1515)

**Le Président:** Le député de Welland a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Il n'y a pas de consentement.

**M. Dave MacKenzie (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, PCC):** Monsieur le Président, je propose: « Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, le projet de loi C -23 soit réputé avoir été lu pour la deuxième fois, renvoyé à un comité plénier, avoir été étudié en comité plénier, avoir fait l'objet d'un rapport, sans propositions d'amendement, avoir été agréé à l'étape du rapport, lu pour la troisième fois et adopté. »

**Le Président:** Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Il n'y a pas de consentement.

\* \* \*

**PÉTITIONS**

## LES BOURSES DE RECHERCHE POSTDOCTORALE

**M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui quatre pétitions qui traitent toutes du même problème. Le problème, c'est que le budget de 2010 interdit aux boursiers postdoctoraux de réclamer l'exemption d'impôt pour les bourses d'études. Il s'agit d'une mesure dissuasive visant les chercheurs et d'un obstacle à la recherche et à l'innovation.

Les signataires proposent de laisser la décision en suspens, au moins jusqu'à ce qu'un débat ait lieu. Le gouvernement doit suspendre cette décision et se réunir avec un groupe de travail national sur les bourses postdoctorales afin d'établir la meilleure façon de procéder pour s'assurer que le Canada offre le meilleur environnement possible aux chercheurs, surtout aux jeunes, et les encourage. Le budget va à l'encontre de cela. Je suis heureux de présenter cette pétition en leur nom.

[Français]

## LE PROGRAMME DE RETRAIT PRÉVENTIF

**Mme Nicole Demers (Laval, BQ):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une autre pétition aujourd'hui demandant au gouvernement du Canada d'élaborer avec le gouvernement du Québec une entente administrative afin que toutes les Québécoises puissent avoir droit, lorsqu'elles sont enceintes, au programme de retrait préventif de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Cette fois-ci, ce sont différents groupes qui nous ont fait parvenir la pétition: le Syndicat des employées et employés professionnels-les de bureau, section Outremont; le Centre des femmes dynamiques de Laval; le Syndicat des employé(e)s de Vidéotron, Montréal; le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, Québec; le Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'île, Kirkland; la Fédération des agricultrices du Québec, Longueuil; le Regroupement des femmes de la région de Matane, La Ressource, Montréal; le Centre des femmes du Témiscouata; l'AFPC de Rimouski; l'Union des employés et employées de service, Montréal; Service des travaux publics de Boisbriand; Emploi et solidarité sociale, Montréal; et le Syndicat des débardeurs du port de Montréal.

[Traduction]

## LA SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

**M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de citoyens canadiens de ma collectivité, dans la circonscription de Sault Ste. Marie, qui sont extrêmement préoccupés par l'augmentation du nombre d'agressions violentes perpétrées contre des employés des transports en commun, des chauffeurs d'autobus scolaires et des employés des services de transport adapté et des autobus interurbains au Canada.

Les signataires affirment que près de 40 p. 100 des conducteurs d'autobus canadiens ont dit avoir été agressés physiquement au cours de leur carrière. En 2008 seulement, les conducteurs d'autobus ont rapporté 2 064 agressions, une augmentation de 438 cas par rapport à 2007. Les signataires sont aussi préoccupés par la sécurité des passagers.

[Français]

## L'IMMIGRATION

**L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.):** Monsieur le Président, je veux déposer aujourd'hui une pétition signée par des concitoyens de la région de la capitale nationale. Ils demandent au gouvernement de créer une mesure spéciale d'immigration permettant aux citoyens canadiens et aux résidents permanents de parrainer les membres de leur famille qui ont été personnellement et directement affectés par le séisme qui a secoué Haïti le 12 janvier 2010. Plus particulièrement, ces gens demandent au gouvernement de faire preuve de plus de souplesse dans la définition de ceux et celles qui peuvent être compris dans la catégorie du regroupement familial, et en particulier par rapport à leur âge.

[Traduction]

## LE LOGEMENT

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, je suis ravie de présenter deux pétitions.

*Affaires courantes*

J'ai présenté de nombreuses pétitions sur le sujet. Celle-ci est signée par un grand nombre de résidents de Vancouver-Est et d'autres secteurs de la ville qui appuient une stratégie nationale en matière de logement. Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de jouer un rôle accru à cet égard en investissant dans des logements sans but lucratif et pour les sans-abri ainsi que dans l'accès à des logements adaptés. Ils demandent qu'on appuie le projet de loi C-304.

● (1520)

## KAIROS

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, la seconde pétition a, elle aussi, été présentée à certaines reprises à la Chambre. Elle est signée par des personnes de partout au pays qui sont très préoccupées par la situation à laquelle est confrontée KAIROS, un groupe d'initiatives canadiennes oecuméniques pour la justice qui fait la promotion du développement durable, des droits de la personne et de la paix par l'intermédiaire de programmes d'éducation, de défense des droits et de coopération et qui regroupe plus de 21 organisations en Asie, en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Afrique.

Les pétitionnaires sont très préoccupés par les compressions dans le financement des programmes de KAIROS. Ils réclament que le gouvernement du Canada rétablisse immédiatement le financement de KAIROS et qu'il finance ses programmes à l'étranger pour la période allant de 2010 à 2013.

## L'IRAN

**L'hon. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, à l'occasion du premier anniversaire des élections frauduleuses en Iran ainsi que de la répression massive qui s'en est suivie et de la marche alarmante de ce pays vers la capacité nucléaire, une pétition dans laquelle on demande au gouvernement de prendre des dispositions contre le danger clair et imminent que présente le régime iranien pour la paix et la sécurité internationales, pour la stabilité dans cette région et au Moyen-Orient et, de façon croissante et alarmante, pour la population iranienne.

Les pétitionnaires demandent plus particulièrement au gouvernement de lutter contre la masse critique de la menace iranienne, notamment la menace nucléaire, la menace d'incitation sanctionnée par l'État au terrorisme parrainé par l'État et la menace de répression intérieure massive en Iran.

Les pétitionnaires pressent le gouvernement de promulguer la Loi sur la responsabilisation à l'égard de l'Iran, de tenir le président Ahmadinejad et les dirigeants iraniens responsables d'avoir enfreint l'interdiction d'incitation au génocide prescrite dans la Convention sur le génocide et dans le droit international, et d'appuyer les mandats d'arrêt émis par Interpol contre les dirigeants iraniens impliqués dans des actes terroristes contre l'AMIA, en Argentine.

Ils réaffirment le sentiment d'amitié qui anime les Canadiens à l'endroit des Iraniens, déplorent les événements qui sont venus entraver l'expression de cette amitié et ont la plus haute estime pour la population iranienne, sa culture et sa riche et très longue histoire.

## L'INDUSTRIE DU CHEVAL

**M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique-Southern Interior, NPD):** Monsieur le Président, je présente cette pétition au nom de quelques résidents de l'Alberta, préoccupés par la situation dans l'industrie canadienne des chevaux et la disparition d'un mode de vie, de carrières et d'un gagne-pain qui pourrait s'ensuivre.

Les pétitionnaires attirent l'attention sur le fait que près de 100 000 chevaux américains sont écoulés à bas prix au Canada, en raison de la fermeture de toutes les usines américaines de transformation des chevaux, ajoutant que ces derniers sont gardés en réserve, en attendant l'adoption de règlements sanitaires et concernant la traçabilité.

Les pétitionnaires demandent également au gouvernement d'abandonner tous les plans d'élaboration d'un programme de traçabilité des chevaux. Ils disent que celui qui existe déjà fonctionne bien depuis 100 ans. Ils demandent au ministre de mettre un terme à la vente à rabais de chevaux américains au Canada et d'annuler l'élaboration de tout projet canadien de réglementation sanitaire et concernant la traçabilité des chevaux.

## LE CENTRE AUTOCHTONE NATIONAL

**M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD):** Monsieur le Président, avant l'arrivée de Samuel de Champlain au pays, la chute des Chaudières et l'île Victoria étaient un lieu de rencontre sacré pour les peuples autochtones. Cet endroit a servi de centre de convergence culturelle, d'évolution politique et d'importantes innovations et il se trouve aujourd'hui à l'ombre de la Colline du Parlement.

Je présente une pétition signée par des gens de partout au pays qui souhaitent que l'île Victoria abrite un centre autochtone. Ils demandent au gouvernement d'appuyer la construction d'un tel centre.

La bonne nouvelle, c'est que Douglas Cardinal, un architecte canadien de renom, a déjà fait les dessins et les plans de ce centre.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'appuyer cette initiative, pour le bien de nos Premières nations.

## LES BOISSONS CONTENANT DE LA CAFÉINE

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui.

Nous recevons tous les jours de nouvelles pétitions s'opposant à la décision de Santé Canada d'autoriser la présence de caféine dans toutes les boissons gazeuses. Le 19 mars 2010, Santé Canada a annoncé que les fabricants de boissons pourront dorénavant ajouter de la caféine dans n'importe quelle boisson gazeuse, et ce, dans une proportion pouvant atteindre 75 p. 100 de la quantité autorisée dans les colas à teneur élevée en caféine.

De tout temps, les boissons gazeuses ont été conçues pour les enfants, et les efforts de marketing ont été dirigés vers eux. Les Canadiens s'inquiètent déjà du fait que leurs enfants peuvent boire du café et du cola. Ils savent que la caféine est un stimulant qui crée une dépendance. Les parents ont déjà assez de mal à limiter la quantité de sucre, d'édulcorants artificiels et d'additifs que leurs enfants consomment, y compris la caféine dans les colas.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'annuler la nouvelle règle de Santé Canada autorisant l'ajout de caféine dans n'importe quelle boisson gazeuse et de ne pas suivre le mouvement de déréglementation qu'on observe aux États-Unis et ailleurs dans le monde, qui se ferait au détriment de la santé des enfants et des femmes enceintes au Canada.

*Décision de la présidence*

• (1525)

## LE TREMBLEMENT DE TERRE AU CHILI

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, ma deuxième pétition, elle aussi signée par des dizaines de Canadiens, demande au gouvernement du Canada de verser une somme égale aux dons que les Canadiens ont fait à titre personnel pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre au Chili. Le 27 février 2010, le Sud du Chili a été secoué par un tremblement de terre d'une magnitude de 8,8, comme vous le savez bien, monsieur le Président, puisque vous vous y êtes rendu il y a quelques semaines.

Depuis ce moment-là, la collectivité canado-chilienne organise des levées de fonds. Les Canadiens d'origine chilienne veulent savoir quand le premier ministre accordera le même traitement aux victimes du tremblement de terre au Chili qu'à celles du tremblement de terre en Haïti et versera une somme égale aux dons personnels des Canadiens pour venir en aide aux sinistrés du Chili.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC):** Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n<sup>os</sup> 225 et 237.

[Texte]

Question n<sup>o</sup> 225 — **M. Malcolm Allen:**

En ce qui concerne la taxe sur les produits et services (TPS) perçue par le gouvernement sur les ventes de coquelicots de revers et de couronnes de coquelicots: a) à combien, en dollars, s'élève le montant total de TPS perçu par le gouvernement sur les ventes de ces articles à chaque année depuis 1996, en comptant l'année en cours; b) à combien, en dollars, s'élève le montant total de TPS perçu par le gouvernement sur les ventes de ces articles à chaque année, de 1991 à 1996?

**L'hon. Keith Ashfield (ministre du Revenu national, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique, PCC):** Monsieur le Président, l'Agence du revenu du Canada, ARC, ne peut répondre à la question ci-dessus car elle ne collecte pas les renseignements selon les modalités souhaitées.

Les inscrits à la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée, TPS/TVH, doivent percevoir la TPS/TVH sur toutes les fournitures taxables, c'est-à-dire une fourniture de produits et services, effectuée dans le cadre d'une activité commerciale, qui sont assujettis à la TPS/TVH, et produire des déclarations de TPS/TVH. L'ARC exige d'un inscrit qu'il ne fournisse dans sa déclaration que les données agrégées sur les ventes et les autres recettes. Par conséquent, l'ARC ne dispose pas de données sur les ventes d'articles particuliers, comme les coquelicots et les couronnes de coquelicots.

L'ARC note que selon la Loi sur la taxe d'accise les ventes de coquelicots et de couronnes de coquelicots sont exonérées de la TPS/TVH lorsqu'elles sont faites par l'un ou l'autre des organismes suivants: la Direction nationale; toute direction provinciale de la Légion royale canadienne; toute division de la Légion royale canadienne. Également, un remboursement de 50 p.100 de la TPS/TVH payée sur les achats de coquelicots et de couronnes de coquelicots est offert aux organismes de bienfaisance enregistrés et aux organismes sans but lucratif admissibles.

Question n<sup>o</sup> 237 — **M. Bill Siksay:**

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, qu'entend faire le gouvernement pour assurer la participation du Canada aux efforts de vérification en préparation de la vérification multilatérale des processus de désarmement nucléaire?

**L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, le Canada demeure le fer de lance des efforts visant à garantir que les instruments de non-prolifération et de désarmement nucléaires comprennent de solides mécanismes de vérification. Le Canada maintient sa grande expertise sur le terrain grâce à sa participation aux inspections effectuées par l'Agence internationale de l'énergie atomique, aux technologies de vérification utilisées par le Système de surveillance international du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, aux systèmes de détection à distance et aux systèmes de vérification utilisés dans le cadre d'autres conventions sur les armes de destruction massive.

\* \* \*

[Traduction]

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC):** Monsieur le Président, si la question n<sup>o</sup> 223 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

**Le Président:** D'accord?**Des voix:** D'accord.

[Texte]

Question n<sup>o</sup> 223 — **M. Charlie Angus:**

Quel est le montant total des fonds que le gouvernement a consacrés à la circonscription de Timmins—Baie James durant chaque exercice depuis 2004-2005 jusqu'à l'exercice en cours, inclusivement, en précisant, dans chaque cas, le ministère ou l'organisme, l'initiative et le montant?

(Le document est déposé)

[Traduction]

**M. Tom Lukiwski:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le Président:** D'accord?**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

[Français]

## PRIVILÈGE

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS — DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur les questions de privilège soulevées les 10 et 14 mai 2010 par l'honorable député de Mississauga-Sud concernant les déclarations faites en vertu de l'article 31 du Règlement par les honorables députés de Peace River et de Selkirk—Interlake, ainsi que le préambule à une question orale posée par l'honorable député de Peace River.

Chacune de ces interventions portait sur le rôle exercé par l'honorable député de Mississauga-Sud à titre de président du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

*Décision de la présidence*

[Traduction]

Je remercie le député de Mississauga-Sud d'avoir soulevé ces questions ainsi que le ministre d'État responsable des Sciences, de la Technologie et de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, de même que les députés de Peace River, de Pickering—Scarborough-Est, de Selkirk—Interlake, de Cariboo—Prince George, de Scarborough—Rouge River, de Charlottetown et de Burnaby—Douglas pour leurs interventions.

Le député de Mississauga-Sud allègue que le député de Peace River et le député de Selkirk—Interlake ont sciemment fait des déclarations inexactes à la Chambre, lesquelles constituaient des attaques personnelles à son endroit en sa qualité de président de comité. Il soutient également que ces déclarations étaient des accusations portées contre lui qui sont contraires à l'esprit et à l'intention de la lettre que j'ai envoyée, à titre de Président, le 26 février 2009 aux leaders à la Chambre au sujet des déclarations faites en vertu de l'article 31 du Règlement.

[Français]

À l'appui de ses arguments, il a cité à la fois l'article 18 du Règlement, qui interdit aux députés de se servir d'expressions offensantes pour d'autres députés, et *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, deuxième édition, où il est écrit, à la page 618:

Les attaques personnelles, les insultes et les grossièretés sont contraires au Règlement. Une accusation directe ne peut être portée contre un député que par la voie d'une motion de fond dont avis doit être donné.

[Traduction]

Le député a également fait renvoi à des décisions rendues par les Présidents Michener, Fraser et Parent, qui insistaient sur l'importance de la liberté d'expression avec une mise en garde contre les dangers d'en abuser. Le député, soutenant que les propos dont il se plaint constituent une forme d'intimidation et portent atteinte à son intégrité, à son honnêteté, à sa personne et à son sens de l'éthique, a demandé à la présidence de conclure que ces interventions devant la Chambre constituaient à première vue une atteinte à ses privilèges.

Pour sa part, le député de Peace River a expliqué avoir fait une déclaration pour exposer ce qu'il considérait comme un abus de pouvoir de la part du député de Mississauga-Sud, en sa qualité de président du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Il a affirmé que sa déclaration ne se voulait pas une attaque personnelle, mais qu'elle exposait plutôt une divergence d'opinion, exprimée librement, qui était véritablement une question de débat.

Le député de Selkirk—Interlake a abondé dans le même sens, soutenant qu'il ne croyait pas avoir porté atteinte à la réputation du député de Mississauga-Sud.

[Français]

Lorsque cette question a été soulevée pour la première fois le 10 mai 2010, le vice-président a souligné avec raison que, s'il y a des questions liées aux travaux d'un comité, il incombe au comité même d'y répondre et, s'il le juge nécessaire, d'en faire rapport à la Chambre.

Il apparaît clairement à la présidence que, dans le cas présent, bon nombre de griefs présentés à la Chambre par les honorables députés de Peace River et de Selkirk—Interlake, y compris ceux ayant donné lieu à la présente question de privilège, portent directement sur des événements qui se seraient produits en comité.

Les honorables députés de Peace River et de Selkirk—Interlake avaient là amplement l'occasion de soulever leurs questions sur le

déroulement des travaux du comité et l'honorable député de Mississauga-Sud, en tant que président du comité, aurait pu y répondre. En fin de compte, il s'agit là de questions concernant le comité que ce dernier devrait lui-même régler.

[Traduction]

En même temps, on demande à la présidence de se prononcer sur une sorte de question hybride, c'est-à-dire établir si les déclarations faites à la Chambre au sujet d'événements survenus en comité, en raison de la façon dont elles ont été faites, donnent ou non à première vue matière à question de privilège.

● (1530)

[Français]

Les déclarations des députés faites en vertu de l'article 31, de même que les questions orales, sont des outils importants permettant aux députés de porter des questions à l'attention de la Chambre, et je n'ai pas à rappeler aux députés que le public s'intéresse vivement à ces deux mécanismes.

Comme l'a fait remarquer l'honorable député de Mississauga-Sud, bon nombre de mes prédécesseurs à la fonction de Président ont fait observer que le privilège de la liberté d'expression dont jouissent les députés impose des responsabilités à ceux que ce privilège protège, et les députés doivent se montrer très prudents dans l'exercice de leur droit de parler librement à la Chambre.

[Traduction]

Comme on l'a correctement souligné, l'utilisation par les députés de déclarations et de préambules à des questions pour attaquer d'autres députés ne donne pas à ces derniers l'occasion de répondre directement à ces attaques.

[Français]

La présidence s'est évertuée à rappeler à la Chambre que les déclarations faites en vertu de l'article 31 du Règlement et les préambules aux questions orales ne sont pas les mécanismes appropriés à utiliser lorsqu'un député souhaite porter de telles questions à l'attention de la Chambre. Comme il a déjà été mentionné, il est précisé à la page 618 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, deuxième édition:

Une accusation directe ne peut être portée contre un député que par la voie d'une motion de fond dont avis doit être donné.

[Traduction]

Comme la présidence l'a déjà fait observer, lorsque la question découle des travaux d'un comité, le mécanisme à utiliser serait la présentation d'un rapport. Cependant, pour ce qui est de savoir s'il y a à première vue matière à question de privilège, ce sur quoi on a demandé à la présidence de se prononcer, il est important de rappeler à la Chambre que, dans de tels cas, la présidence doit être convaincue que les actes reprochés sont tels qu'ils ont entravé l'exercice des fonctions du député.

[Français]

La page 109 de l'ouvrage O'Brien-Bosc est utile à cet égard:

Pour qu'il y ait à première vue matière à question de privilège, la présidence doit être convaincue que les faits confirment les propos du député selon lesquels il a été gêné dans l'exercice de ses fonctions parlementaires [...]



*Initiatives ministérielles*

[Traduction]

Bien que le caractère approprié des déclarations prononcées ait été mis en question et qu'il y ait peu de doute sur la légitimité des griefs du député qui s'apparentent à un rappel au Règlement, la présidence n'est pas convaincue que les faits présentés démontrent que le député de Mississauga-Sud a été gêné dans l'exercice de ses fonctions.

Par conséquent, la présidence ne peut pas conclure qu'il y a à première vue matière à question de privilège. Néanmoins, la présidence s'inquiète de la tendance persistante et préoccupante chez les députés à utiliser les déclarations comme moyen de critiquer d'autres députés.

Comme on l'a déjà souligné, il est précisé dans *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, deuxième édition, à la page 618:

Les délibérations de la Chambre sont fondées sur une longue tradition de respect de l'intégrité de tous les députés. Par conséquent, la tenue de propos injurieux, provocants ou menaçants à la Chambre est strictement interdite. Les attaques personnelles, les insultes et les grossièretés sont contraires au Règlement.

Lorsqu'ils prennent la parole à la Chambre, les députés doivent constamment avoir à l'esprit ces règles fondamentales. Elles existent pour préserver la réputation et la dignité non seulement de la Chambre même, mais également de tous les députés qui en font partie.

[Français]

Je remercie les honorables députés de leur attention sur cette question.

\* \* \*

● (1535)

[Traduction]

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**Le Président:** J'informe la Chambre que, conformément à l'article 30 du Règlement, je désigne le mercredi 16 juin comme le jour prévu pour l'étude du projet de loi d'initiative parlementaire S-210, inscrit dans l'ordre de priorité au nom du député de Kitchener-Centre.

[Français]

Cette autre période réservée à l'étude des affaires émanant des députés aura lieu immédiatement après les affaires émanant des députés déjà prévues pour cette journée, après quoi la Chambre procédera au débat sur la motion d'ajournement conformément à l'article 38 du Règlement.

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

**LOI SUPPRIMANT L'ADMISSIBILITÉ À LA RÉHABILITATION POUR DES CRIMES GRAVES**

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans ce débat en deuxième lecture sur le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence.

C'est un très important projet de loi qui mérite à mon avis un débat approfondi à la Chambre. C'est une mesure considérable.

Avec ce projet de loi, la réhabilitation deviendrait la suspension du casier. Je crois que c'est un élément très important. Certains ont dit dans le débat que c'était une modification mineure, mais je trouve au contraire que c'est un changement très important de la loi et de notre vision d'ensemble du régime de réhabilitation.

Par ailleurs, la période durant laquelle une personne serait inadmissible à présenter une demande de réhabilitation passerait de cinq ans actuellement à dix ans pour une infraction punissable par voie de mise en accusation et de trois ans actuellement à cinq ans pour une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. Les personnes condamnées pour quatre infractions ou plus ayant fait l'objet d'une poursuite par voie de mise en accusation ne seraient pas admissibles à présenter une demande de réhabilitation. Les auteurs d'infractions d'une liste d'infractions sexuelles ne pourraient jamais avoir de réhabilitation. Dans le cas des infractions punissables par voie de mise en accusation, la Commission des libérations conditionnelles devrait refuser la demande de réhabilitation si elle était convaincue qu'elle serait susceptible de déconsidérer l'administration de la justice.

Le projet de loi prévoit donc de très profonds changements au régime actuel de libération conditionnelle. Je crois qu'il faut examiner cela soigneusement et aborder avec prudence toute modification au régime qui nous a bien servis jusqu'ici.

Permettez-moi de vous parler un peu du régime actuel de réhabilitation. Pour m'informer, je suis allé sur le site Web de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Il y a une page de questions courantes où l'on donne des informations sur le régime. En réponse à la question: Qu'est le pardon?, on explique qu'il permet aux personnes qui ont été condamnées pour une infraction criminelle mais qui ont purgé leur peine en totalité et démontré qu'elles agissaient dans le respect de la loi, d'avoir leur dossier criminel gardé à part des autres dossiers judiciaires.

En vertu de la Loi actuelle sur le casier judiciaire, la Commission nationale des libérations conditionnelles octroie, délivre, refuse ou révoque les réhabilitations pour des condamnations en vertu de lois fédérales ou de règlements du Canada.

En réponse à la question: Quels sont les effets du pardon?, on précise que tous les renseignements sur les condamnations sont retirés du système informatique du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et qu'aucun renseignement sur les condamnations ne peut être communiqué sans l'autorisation du ministre de la Sécurité publique du Canada.

La Loi sur le casier judiciaire s'applique seulement aux documents conservés par des ministères et organismes fédéraux, mais beaucoup d'organismes provinciaux ou municipaux chargés d'exécuter la loi collaborent en restreignant l'accès à leurs dossiers une fois qu'ils sont avisés qu'une réhabilitation a été octroyée ou délivrée.

### *Initiatives ministérielles*

La Commission des libérations conditionnelles signale également, dans cette réponse, que la Loi canadienne sur les droits de la personne interdit toute discrimination envers les personnes qui ont obtenu une réhabilitation, qu'il s'agisse de la prestation de services à ces personnes ou de leur admissibilité à un emploi dans un organisme fédéral. Elle ajoute qu'aucun formulaire de demande d'emploi utilisé au sein de la fonction publique fédérale ne peut renfermer des questions qui obligeraient un réhabilité à révéler une condamnation visée par un pardon. Cela s'applique également aux sociétés d'État, aux Forces canadiennes et à toute entreprise relevant de l'autorité fédérale.

La question suivante est celle des limites de la réhabilitation. J'estime qu'il s'agit d'un élément important du régime de réhabilitation actuel. La réhabilitation n'oblité pas le fait que la personne a été condamnée. Elle ne garantit pas l'entrée dans un autre pays ou l'obtention d'un visa. Les tribunaux et les services policiers autres que la GRC relèvent de la législation provinciale et de la réglementation municipale. Cela veut dire qu'ils n'ont pas à garder des dossiers des condamnations séparément des autres dossiers criminels.

La Commission des libérations conditionnelles fait remarquer que la Loi sur le casier judiciaire énumère certaines infractions sexuelles. Si une personne obtient la réhabilitation pour une de ces infractions, son dossier sera gardé à part des autres dossiers, mais un indicateur sera associé à son nom dans le système du CIPC. Cela signifie qu'un employeur pourrait demander à une personne que son dossier lui soit communiqué si elle tente d'obtenir un emploi qui la mettra en contact avec des enfants ou d'autres personnes vulnérables en raison de leur âge ou d'un handicap. L'indicateur est utilisé sans égard à la date de la condamnation ou à celle de la réhabilitation. Tous devraient connaître ou se faire rappeler cet élément très important de la loi actuelle: pour les infractions sexuelles, il y a toujours cette réserve dans le régime actuel de réhabilitation.

• (1540)

La Commission nationale des libérations conditionnelle fait encore observer qu'une peine a pu être assortie de diverses interdictions imposées aux termes du Code criminel, comme l'interdiction de conduire ou celle de posséder des armes à feu. La réhabilitation n'annule pas ces ordonnances d'interdiction.

Quand peut-on demander la réhabilitation? Quand la personne a purgé toutes ses peines; quand elle a payé toutes ses amendes, suramendes et frais, et entièrement exécuté les ordonnances de restitution et de dédommagement; quand elle a fini de purger la peine d'emprisonnement, y compris la période de liberté conditionnelle ou de liberté d'office; quand elle a satisfait à toutes les conditions de l'ordonnance de probation.

Quelles sont les périodes d'attente précises pour les condamnations aux termes du Code criminel et d'autres lois fédérales? C'est trois ans si la personne a été reconnue coupable par procédure sommaire et cinq ans si elle l'a été par voie de mise en accusation. Si elle a été condamnée aux termes de la Loi sur le transfèrement des délinquants, c'est cinq ans pour toutes les condamnations. Pour une infraction à la Loi sur la défense nationale, c'est cinq ans si la personne a dû payer une amende de plus de 2 000 \$; cinq ans si elle a été emprisonnée plus de six mois; cinq ans si elle a été renvoyée des Forces canadiennes; trois ans pour toute autre sanction.

D'autres questions figurent dans cette page d'information de la Commission nationale des libérations conditionnelles sur les réhabilitations.

La réhabilitation peut-elle être refusée? Oui, elle peut l'être, par exemple si la Commission nationale des libérations conditionnelles estime que la personne en cause n'a pas eu une bonne conduite. Toutefois, dans ce cas, la personne peut présenter une nouvelle demande après un an.

La réhabilitation peut-elle être révoquée? Encore une fois, oui, elle peut l'être. La Commission nationale des libérations conditionnelles peut révoquer la réhabilitation si la personne est condamnée plus tard pour un délit punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité en vertu d'une loi ou d'un règlement fédéral. La révocation est possible si la Commission trouve que la personne n'a pas eu une bonne conduite ou apprend qu'elle a fait une déclaration fautive ou trompeuse ou encore n'a pas fait état de renseignements importants lors de la présentation de la demande.

Il y a des motifs très précis de révocation de la réhabilitation.

Pour ce qui est du processus, la réhabilitation se fait de deux façons différentes: elle peut être accordée ou délivrée. Dans le cas des délits punissables par voie de déclaration sommaire de culpabilité, le processus n'est pas discrétionnaire. La Commission nationale des libérations conditionnelles confirme que la période d'attente nécessaire — trois ans après l'exécution de la sentence — est écoulée et vérifie auprès de la GRC que le demandeur n'a été condamné pour aucune autre infraction depuis sa dernière condamnation. La réhabilitation peut être délivrée selon le résultat.

Dans le second cas, la personne ayant commis une infraction punissable par mise en accusation présente une demande de réhabilitation. En évaluant une telle demande, la Commission nationale des libérations conditionnelles confirme que la période d'attente nécessaire — cinq ans après l'exécution de la sentence — est écoulée et vérifie auprès de la GRC et des services de police locaux qu'il n'y a pas eu d'autres condamnations. Une enquête est menée sur le demandeur après qu'il a purgé sa peine, afin de confirmer qu'il a eu une bonne conduite. À la lumière de cette évaluation, un membre de la Commission peut décider d'accorder ou de refuser la réhabilitation.

Il existe un processus très explicite dans le cas du régime actuel de réhabilitation. Il est important de l'examiner car on pourrait être tenté de penser que le système est inefficace, qu'il ne prévoit rien pour protéger les Canadiens et qu'il ne comporte aucune rigueur. En examinant les détails du régime actuel, on peut facilement se rendre compte que ce n'est pas le cas.

Il y a de sérieuses limites quant à la signification de la réhabilitation, à la façon de l'obtenir et à la possibilité de la maintenir et de la révoquer. On ne peut vraiment pas considérer que le régime actuel accorde automatiquement des avantages à des gens qui se sont rendus coupables d'infractions criminelles dans le passé. La réhabilitation n'est accordée qu'à ceux qui ont montré qu'ils peuvent assumer des responsabilités et qui ont fait preuve d'un engagement à long terme à éviter le comportement à cause duquel ils ont eu des démêlés avec la justice.

Nous devons reconnaître le grand succès du système. Nous savons que 96 p. 100 des personnes qui ont demandé une réhabilitation n'ont jamais récidivé. C'est un taux de succès de 96 p. 100. Je doute qu'il y ait beaucoup d'autres programmes gouvernementaux qui aient un tel taux de succès. Le système fonctionne extrêmement bien.

Ces quatre dernières années, 400 000 réhabilitations ont été accordées et seul un petit nombre ont été révoquées. Cela en dit long sur l'importance du système, sur son bon fonctionnement et sur son efficacité lorsqu'il s'agit de servir les Canadiens et nos collectivités.

● (1545)

La réhabilitation n'est pas accordée à la légère. Cela ne se fait pas sans un examen sérieux ni sans tenir compte du comportement de la personne visée. Nous avons tenu compte de tout cela lorsque nous avons évalué le succès du système de réhabilitation.

Ce n'est pas uniquement moi, député de Burnaby—Douglas, qui croit cela. En 2006, peu après leur arrivée au pouvoir, les conservateurs ont examiné le système de réhabilitation. C'est l'ancien ministre de la Sécurité publique, aujourd'hui président du Conseil du Trésor, qui a entrepris cet examen. Seuls des changements mineurs ont été proposés parce que même le ministre conservateur de la Sécurité publique a dû admettre que le système fonctionnait bien et nous servait bien.

La petite modification, c'est que lorsqu'une réhabilitation est demandée pour un acte criminel, deux membres de la Commission des libérations conditionnelles doivent signer la réhabilitation. C'est une modification très mineure, peut-être sensée, mais mineure tout de même et faite après un examen par le gouvernement actuel. On peut donc se demander pourquoi on nous propose maintenant des changements majeurs à la loi dans le projet de loi C-23, dont nous discutons.

Comme je l'ai dit plus tôt, une des aspects clés du projet de loi C-23 est le remplacement du terme « réhabilitation » par l'expression « suspension du casier ». Certains croient qu'ils s'agit d'un changement mineur, mais pas moi. Je crois que le mot « réhabilitation » est chargé d'un sens extrêmement important dans notre système de justice pénale. Il occupe une place très importante dans un processus qui consiste en la mise en accusation, la déclaration de culpabilité, la réadaptation et, enfin, la réhabilitation de la personne qui a payé sa dette envers la société pour le geste qui lui a valu la mise en accusation.

Choisir d'utiliser une expression comme « suspension du casier » à la sonorité très administrative, qui enlève tout une couche de sens, au lieu de « réhabilitation » est un appauvrissement du système qui nous a si bien servis. Nous devons insister sur la réadaptation, qui est la conclusion heureuse du processus. J'ai parfois la désagréable impression que le gouvernement actuel s'en fiche un peu. C'est très impressionnant d'insister sur l'aspect punitif du système, mais mettre l'accent sur la réadaptation, veiller à ce que les gens qui sont passés dans notre système de justice et qui ont payé leur dette envers la société puissent mener une vie productive, c'est pas mal moins vendeur.

Une des façons pour ces gens de mener une vie productive en société est la réhabilitation. Cela leur permet de reprendre leur place dans la société sans devoir traîner le poids d'un casier criminel qui les empêcherait de travailler, de se loger et ainsi de suite.

Être réhabilité n'est pas chose facile. La période d'attente est très longue. Les demandeurs doivent prouver qu'ils ont été des membres responsables de la société. Si nous abandonnons le mot « réhabilitation » pour le remplacer par « suspension du casier », c'est tout un volet de notre régime actuel que nous mettons de côté.

Il y a la rédemption, la pitié, la responsabilité. Le concept de réhabilitation couvre toutes ces idées importantes. C'est à nos risques et périls que nous abandonnons ces aspects du processus. Il ne faut pas prendre cela à la légère. Le concept de réhabilitation nous permet de prendre le processus très au sérieux et de lui accorder l'attention et l'importance qu'il mérite.

Madame la Présidente, certains croient que le projet de loi dont nous sommes saisis comporte d'autres lacunes. Le Comité central mennonite a un point de vue intéressant. Il a soulevé la question du

### *Initiatives ministérielles*

rôle des victimes dans le processus de réhabilitation. Le projet de loi n'aborde pas ce sujet. S'il doit être question de justice réparatrice, qui veut que toutes les personnes affectées par un acte criminel participent au processus judiciaire afin de rétablir le mieux possible les relations brisées, que la collectivité participe afin que les contrevenants admettent leur responsabilité et qu'ils soient confrontés aux victimes directes de leur acte, la réconciliation ferait partie de ce processus.

● (1550)

Il arrive souvent que notre système de justice pénale reconnaisse des gens coupables. La victime fait parfois une déclaration au moment de la déclaration de culpabilité, puis que le condamné disparaît dans notre système de services correctionnels. Il purge sa peine, puis est libéré.

Il n'existe alors pas de geste final de réconciliation, pas de précision sur le tort causé à la société et la façon dont le condamné peut réintégrer avec succès la collectivité. Nous serions bien mieux servis à long terme si nous adoptions une approche de justice réparatrice ayant une perspective plus large de la criminalité et de la réconciliation.

Il s'agit là d'un point important soulevé par le Comité central mennonite après examen du projet de loi actuel. Selon ce comité, on a laissé de côté tout le concept du rôle de la victime d'un crime dans les cas d'octroi de la réhabilitation.

Ce point mérite l'attention de la Chambre et devrait faire partie de tout examen du système de réhabilitation.

On comprend très bien d'où vient le projet de loi et pourquoi il a été présenté à ce moment. Les membres de nos collectivités s'inquiètent qu'on ait accordé la réhabilitation à Graham James et qu'on l'accordera peut-être à Karla Homolka. À mon avis, il n'y a personne ici, ou dans nos collectivités, qui croit que ce soit une bonne chose, par exemple, qu'on accorde la réhabilitation à Karla Homolka après les crimes très odieux qu'elle a commis. D'une certaine façon, cela pourrait sembler être une prolongation du genre d'erreurs qui ont été faites au cours du traitement de cette affaire dans notre système de justice pénale. Étant donné ce qui est arrivé dans cette affaire absolument horrible, c'est la très vive impression que les gens ont.

À mon avis, on ne rend pas justice au processus législatif lorsqu'on élabore une mesure à partir de la pire affaire qu'on puisse imaginer. Lorsqu'on élabore une mesure législative à partir de la situation de Karla Homolka, je ne suis pas certain que cette mesure soit utile aux centaines de milliers d'autres personnes qui ont montré que le système de réhabilitation est valable et qu'il leur a été vraiment profitable. Les retombées sont positives lorsque les gens qui ont commis des crimes se réinsèrent avec succès dans nos collectivités.

*Initiatives ministérielles*

Voilà un très grave problème de cette mesure législative. Si l'on ne considère que le pire des cas, d'une façon ou d'une autre, on oublie ou on néglige l'importance de tous les autres cas, qui sont les plus réguliers et les plus courants. Ces cas sont importants, mais ils ne soulèvent pas les mêmes questions que les cas de Karla Homolka ou de Graham James. Il faut donc être très prudent lorsqu'on examine cette question.

Le NPD a présenté une proposition très utile à cet égard. Au début du débat, le député de Welland a proposé que l'on retire du projet de loi la disposition qui porte sur une situation comme celle de Karla Homolka. Il a suggéré que nous en débattions séparément, que nous demandions au gouvernement de présenter une mesure législative qui porterait sur cette situation particulière et que nous tentions de l'adopter très rapidement à la Chambre afin de régler cette question.

Nous ne suggérons pas une refonte complète du système de réhabilitation à la lumière de ce besoin et de ces cas particuliers, mais nous proposons de l'étudier en profondeur pour veiller à ce qu'il soit le plus efficace possible.

J'aimerais rappeler aux députés le libellé de la motion présenté plus tôt cet après-midi à la Chambre: « Que, de l'avis de la Chambre, des modifications urgentes soient apportées à la Loi sur le casier judiciaire afin d'empêcher que ne soient accordées des réhabilitations qui jetteraient le discrédit sur l'administration de la justice et, par conséquent, le gouvernement devrait présenter immédiatement un projet de loi visant spécifiquement à permettre à la Commission des libérations conditionnelles de refuser la réhabilitation dans les cas où cela jetterait le discrédit sur l'administration de la justice, et, avec la collaboration et le soutien de tous les partis, procéder rapidement à l'étude de ce projet de loi à la Chambre des communes et au Sénat avant que le Parlement s'ajourne pour l'été [...] »

C'était une excellente proposition du NPD à la Chambre. Je suis déçu qu'elle n'ait pas été approuvée. J'espère qu'on réexaminera cette question.

Nous avons besoin de ce système. Je serais très inquiet s'il était démantelé en raison de ces cas particulièrement ignobles.

• (1555)

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Madame la Présidente, il y a moins d'une heure, le député de Welland a présenté une motion à la Chambre. Le gouvernement a reçu copie de cette motion depuis plusieurs jours déjà. Les ministériels ont refusé de donner leur consentement unanime à l'égard de la motion.

Le député de Welland a dit « Que, de l'avis de la Chambre, des modifications urgentes soient apportées à la Loi sur le casier judiciaire afin d'empêcher que ne soient accordées des réhabilitations qui [...] jetteraient le discrédit sur l'administration de la justice et par conséquent, le gouvernement devrait présenter immédiatement un projet de loi visant spécifiquement à permettre à la Commission des libérations conditionnelles de refuser la réhabilitation dans les cas où cela [...] jetterait le discrédit sur l'administration de la justice, et, avec la collaboration et le soutien de tous les partis, procéder rapidement à l'étude de ce projet de loi à la Chambre des communes et au Sénat avant que le Parlement s'ajourne pour l'été [...] ».

Voilà la teneur de la motion qu'a présenté le député de Welland il y a à peine une heure.

Le député a demandé le consentement unanime. Les trois partis de l'opposition ont accepté. Seul le gouvernement a refusé de donner son consentement.

J'aimerais que le député nous dise pour quelle raison l'actuel gouvernement refuse que cette importante mesure législative soit adoptée à la Chambre en un jour alors que de ce côté-ci de la Chambre nous sommes disposés à donner notre consentement unanime à cet égard.

**M. Bill Siksay:** Madame la Présidente, je suis moi aussi déçu. Cette motion était un compromis très important proposé à la Chambre par les néo-démocrates, afin que l'on s'occupe de la situation qui est une source de préoccupation immédiate au Canada, à savoir le fait que Karla Homolka sera bientôt admissible à la réhabilitation.

Si nous laissons le projet de loi C-23 suivre le processus normal à la Chambre et au Sénat, nous savons que nous serons rendus tard à l'automne avant que cette mesure puisse être adoptée. Malheureusement, cela signifie que nous ne pourrions pas nous occuper du cas précis de Karla Homolka.

La motion proposée par le député de Welland, par le NPD, nous aurait permis de traiter de cette situation particulière d'une façon très appropriée, en s'assurant que la Commission nationale des libérations conditionnelles ait le pouvoir de revoir les circonstances et d'appliquer les dispositions prévues dans les cas où la réhabilitation cela serait contraire aux valeurs morales des Canadiens, ou jetterait le discrédit sur l'administration de la justice.

À mon avis, ce sont là des critères très importants.

Je crois aussi que la Commission nationale des libérations conditionnelles est l'autorité toute désignée pour prendre cette décision. Ces gens ont l'expérience du système de justice pénale, et tout particulièrement de la fin du processus au Canada. Ce sont eux qui savent vraiment si ce volet du système donne de bons résultats. Ils ont l'expérience requise et ils font de l'excellent travail au nom des Canadiens.

Nous oublions à quel point ces gens travaillent fort, à quel point ils sont dévoués, et à quel point leur travail est important pour nos collectivités. Les décisions qu'ils prennent font parfois l'objet de critiques et il arrive que ces critiques perdurent et ternissent la réputation de la Commission nationale des libérations conditionnelles et de son personnel. C'est extrêmement injuste, parce que ces gens font de l'excellent travail en notre nom. Si nous avions pu élargir leurs compétences et leur permettre de s'occuper de ces cas très particuliers, nous aurions agi de façon responsable.

Nous aurions ensuite pu faire notre examen. Nous ne disons pas qu'il n'y a pas lieu de revoir le processus de réhabilitation. Nous sommes d'accord que les Canadiens doivent avoir confiance en ce processus. Ils doivent faire confiance au système. Or, nous sommes d'avis qu'ils peuvent faire confiance au système, compte tenu de ses succès remarquables.

Les deux mesures proposées auraient pu être prises. Malheureusement, l'idée a été rejetée plus tôt cet après-midi.

• (1600)

**M. Jim Maloway:** Madame la Présidente, le gouvernement a coupé l'herbe sous le pied de l'une de ses propres députées. La députée de Surrey-Nord avait pourtant passé beaucoup de temps à préparer la motion n° 514, dans laquelle elle déclarait:

Que le Comité permanent de la sécurité publique et nationale reçoive instruction d'entreprendre un examen de la Loi sur le casier judiciaire et de faire rapport à la Chambre dans les trois mois sur la manière de renforcer cette loi afin que la Commission nationale des libérations conditionnelles fasse passer la sécurité publique en premier dans toutes ses décisions.

*Initiatives ministérielles*

Cette motion a suivi toutes les étapes de la procédure. Elle a été inscrite au *Feuilleton*. Elle a été retenue il y a quelques semaines. La députée l'a présentée. Nous avons eu l'occasion de faire nos commentaires. Cependant, son propre gouvernement lui a vraiment coupé l'herbe sous le pied. Il a court-circuité le processus en présentant son projet de loi C-23.

Est-ce une façon pour le gouvernement de traiter ses propres députés, en particulier une députée jouissant d'une aussi grande crédibilité dans un dossier comme celui-ci? Le gouvernement a également procédé à son propre examen en 2006. L'ancien ministre de la Sécurité publique a examiné la question. Au bout du compte, il a décidé que rien ne clochait dans le système.

Encore une fois, j'aimerais demander au député ce qu'il pense lorsqu'il voit le gouvernement tergiverser ainsi, dans ce dossier et dans bien d'autres, à la Chambre.

**M. Bill Siksay:** Madame la Présidente, je pense que le député vient encore de soulever un bon point. La question figurait déjà à l'ordre du jour de la Chambre, grâce à la députée de Surrey-Nord. Dans sa motion, elle parle de renforcer la Loi sur le casier judiciaire afin de faire en sorte que la Commission nationale des libérations conditionnelles fasse passer la sécurité publique en premier dans toutes ses décisions.

Je n'ai aucune raison de douter du fait que la Commission nationale des libérations conditionnelles le fasse déjà. Je crois que, dans toutes ses décisions, elle est consciente de l'importance de faire passer en premier la sécurité publique. Je serais très inquiet si on me disait le contraire.

**Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD):** Madame la Présidente, pendant que nous débattons le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, le projet de loi C-23, je pense qu'il est important de se rappeler que cette mesure législative ne figurait nulle part dans les intentions du gouvernement énoncées dans le discours du Trône. En fait, la seule fois où nous avons commencé à parler du système de réhabilitation et de la nécessité de le réformer est lorsqu'il a été question de l'affaire Graham James dans les médias nationaux.

Ce projet de loi n'est présenté que pour des raisons d'image publique. L'affaire Graham James donnait une image particulièrement mauvaise au gouvernement. Il s'est rendu compte que le cas Karla Homolka allait bientôt se présenter. Nous avons donc une réponse législative à un problème d'image publique. Encore une fois, ce n'était pas prévu dans le discours du Trône du gouvernement et il n'en a pas été question durant la prorogation. Personne n'en parlait.

Je rappelle à la Chambre que ce projet de loi fait cinq choses. Il remplace le terme « réhabilitation » par « suspension du casier ». Il fait passer de 5 à 10 ans la période d'inadmissibilité pour la présentation d'une demande de suspension du casier dans les cas d'actes criminels et de 3 à 5 ans dans le cas d'infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité.

Il interdit à jamais la réhabilitation de ceux qui ont été reconnus coupables d'un acte criminel quatre fois ou plus. Il interdit à jamais la réhabilitation de quiconque a été reconnu coupable d'une ou de plusieurs infractions figurant sur une liste désignée de crimes sexuels. Enfin, en ce qui a trait aux demandes de réhabilitation pour des actes criminels, la Commission des libérations conditionnelles serait obligée de refuser la réhabilitation si elle était susceptible de déconsidérer l'administration de la justice.

Ce point est le seul qui s'appliquerait à Karla Homolka. Nous avons offert d'adopter cette mesure seule, rapidement, à la Chambre. Je me demande si le député de Burnaby—Douglas a une idée de la raison pour laquelle le gouvernement, s'il y croit tant que cela,

n'accepterait pas d'adopter cette mesure, parce que les autres dispositions ne seront sûrement pas adoptées avant la fin de la présente session.

**M. Bill Siksay:** Madame la Présidente, c'est déconcertant. Je ne sais pas pourquoi le gouvernement n'accepte pas ce qui est acquis pour aborder le problème immédiat, problème qui préoccupe tout le monde. Il en avait la possibilité. Nous aurions pu faire cela cet après-midi. En fait, nous aurions pu commencer plus tôt parce que cela fait déjà plusieurs jours que cette motion fait l'objet de débats.

Nous aurions pu mener à bien cette tâche importante et aborder l'aspect du problème qui préoccupe tout le monde, mais non, nous ne l'avons pas fait. J'ignore pourquoi. J'aimerais comprendre la motivation du gouvernement en ce qui concerne la justice pénale. On dirait que seules l'intéressent les peines et qu'il ne va pas plus loin.

Notre système de justice pénale ne peut pas être fondé uniquement sur les peines. Un tel système sera infructueux. Nous l'avons constaté dans d'autres régions du monde. Lorsqu'on ne porte pas attention à la réadaptation, lorsqu'on ne porte pas attention à la réinsertion ni à la réconciliation, le système de justice pénale n'est pas bien conçu.

● (1605)

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**La présidente suppléante (Mme Denise Savoie):** Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la sécurité publique et nationale.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

\* \* \*

## LOI PROTÉGEANT LES VICTIMES DES DÉLINQUANTS SEXUELS

**L'hon. Diane Finley (au nom du ministre de la Sécurité publique)** propose que le projet de loi S-2, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**M. Dave MacKenzie (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, PCC):** Madame la Présidente, c'est un privilège pour moi de participer au débat sur le projet de loi S-2 présenté par le ministre de la Sécurité publique.

Ces propositions portent sur les questions de sécurité publique et les droits fondamentaux des Canadiens, des sujets qui sont assez familiers à la Chambre. Comme les députés ne sont pas sans le savoir, cette mesure législative a déjà fait l'objet de discussions à la Chambre en tant que projet de loi C-34.

Depuis le début de la présente session, je suis persuadé que la progression de ce dossier a été suivie de près, tant les débats à l'autre endroit que l'étude approfondie qu'en a fait le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

### *Initiatives ministérielles*

Ayant suivi le débat jusqu'à maintenant, je n'y ai pas constaté beaucoup de controverse. Cependant, je ne vois aucune raison de ne pas tenir une discussion animée sur le bien-fondé de la proposition qui nous est présentée et je n'en attends pas moins de nos collègues d'en face.

Le gouvernement a souligné la possibilité d'apporter certaines améliorations à un mécanisme actuel de notre système de justice pénale. Depuis leur présentation, ces propositions ont bénéficié des travaux du Comité permanent de la sécurité publique et nationale, qui a revu la législation actuelle et proposé des améliorations.

Puisque ces domaines nécessitant des changements positifs coïncident avec ceux qui ont été mis en lumière au fil des ans par divers groupes qui s'intéressent à la justice pénale et par les Canadiens de partout au pays, le gouvernement prend à juste titre des mesures pour actualiser la loi de manière à refléter l'apport constructif de nombreux citoyens bien informés.

Au cours des vingt dernières années, de nombreuses initiatives législatives ont été lancées par une brochette de ministres chargés de diverses facettes du système de justice pénale, dont certaines prévoyant précisément l'imposition de peines plus sévères et le report de la libération de personnes reconnues coupables de crimes graves, particulièrement d'actes de violence ou d'exploitation sexuelle.

Parmi ces initiatives particulièrement productives prises par le passé, mentionnons l'adoption en 1992 d'un énorme projet de loi qui avait été présenté par le solliciteur général de l'époque afin de remplacer la Loi sur la libération conditionnelle et la Loi sur les pénitenciers par la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. C'est un exemple de mesure législative ayant donné des effets constructifs et durables grâce à la recherche, à la consultation et à la collaboration.

J'ajouterais également qu'à plusieurs reprises depuis, même cette mesure législative bien conçue a fait l'objet d'autres changements constructifs. Même la loi la plus soigneusement rédigée peut profiter du recul et de l'expérience.

Tous les Canadiens connaissent des exemples de crimes gratuits et savent ce que vivent les victimes de tels crimes. Nous savons tous, par l'entremise de nos bureaux de circonscription, du courrier que nous recevons et des médias, que certains de nos concitoyens vivent dans la peur de la criminalité et estiment que le Parlement ne s'est pas toujours montré à la hauteur de la situation lorsqu'il s'agissait d'assurer la protection de la population.

Ceux d'entre nous qui ont suivi l'évolution de la justice pénale se souviendront que, durant les années 1980 et au début des années 1990, l'incidence de la criminalité nous a tous préoccupés. Un plus grand nombre et une plus grande diversité d'actes criminels ont été signalés lorsque les victimes de violence familiale et d'agression sexuelle ont commencé à être moins stigmatisées et à pouvoir plus facilement participer aux poursuites contre leurs agresseurs.

Le public connaît mieux notre système de justice pénale. Il est évident qu'un public informé est plus susceptible de trouver des failles dans un système dont il n'a pas seulement une connaissance superficielle.

Les personnes qui ont une responsabilité directe à l'égard de la sécurité des collectivités canadiennes, depuis les policiers jusqu'aux systèmes pénaux tant provinciaux que fédéral, en passant par les procureurs et les juges, répondent aux critiques et aux suggestions constructives qu'occasionnent cette connaissance et cette surveillance accrues. Nous devrions en faire autant à titre de législateurs.

De nombreux facteurs influent sur l'exposition d'une personne à la criminalité. Le facteur géographique, par exemple, est très important, car il se commet plus de crimes avec violence en milieu urbain qu'à la campagne. Je conviens que nombreux sont les Canadiens qui n'ont guère de prise sur l'endroit où ils vivent ou sur les gens qu'ils rencontrent au quotidien, mais nombreux également sont ceux qui devraient pouvoir s'attendre à ce que leurs seuls contacts avec la criminalité soient au bulletin de nouvelles de 18 heures.

C'est quand la population voit ses attentes raisonnables déçues au chapitre de la sécurité lorsqu'elle est involontairement et directement touchée par un crime qu'elle réagit dans notre courrier et dans les médias.

Il nous faut répondre à ces préoccupations, et ce, avec efficacité. À mon avis, c'est précisément ce que fait le gouvernement, grâce au projet de loi S-2 visant à remédier à des problèmes relevés dans le système de justice.

•(1610)

Le gouvernement et le comité parlementaire qui a examiné la loi régissant le Registre national des délinquants sexuels ont déterminé que le statu quo était inacceptable. Il faut réagir aux besoins créés par les défaillances systémiques que ce soit par une modification de la politique ou du règlement ou encore, si nécessaire, par le processus législatif.

Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour réduire le nombre de défaillances, mais une réaction partielle ou inefficace pourrait être pire que l'inaction. Le gouvernement a agi en élaborant une série de modifications qui ont été étudiées par des parlementaires des deux Chambres. Comme on l'a dit, les questions qui ne peuvent pas être entièrement réglées à l'intérieur du cadre législatif actuel le seront efficacement par le projet de loi à l'étude aujourd'hui.

Tout comme il est vrai que deux victimes ne nécessitent pas exactement la même réaction du système de justice pénale, la loi doit être faite de manière à s'appliquer à un large éventail de délinquants entrant dans une catégorie donnée. Les délinquants qui réagissent favorablement à des possibilités de traitement, de formation et d'éducation offertes par notre système peuvent réintégrer la société en qualité d'honnête contribuable. Ces individus se retrouveront parmi nous un jour, peu importe comment nous les traitons. Toutes les possibilités raisonnables de réintégrer la société doivent être offertes à ceux qui ne nous menacent plus aussi rapidement que le dicte la sécurité.

Cependant, pour le besoin d'équilibre de notre système, il faut admettre qu'il existe des auteurs d'infractions graves ou de nature sexuelle qui risquent tellement de récidiver qu'il convient de limiter leur interaction avec leurs concitoyens. Le projet de loi imposerait donc des limites à un nombre important de délinquants, ce qui est nécessaire.

Le projet de loi S-2 constitue une série de mesures de réforme cohérentes et mérite un examen sérieux et une adoption rapide. Comme je l'ai déclaré, je ne vois rien dans les propositions qui suscite la controverse. Il faut cependant espérer que, grâce à une discussion franche sur les questions abordées, la population connaîtra mieux une portion de notre système de justice pénale.

Je suis partisan de la discussion publique des questions de justice pour que les Canadiens soient mieux informés. J'espère également qu'ils seront rassurés de savoir que le système est soumis à un examen et que le gouvernement y apportera les changements nécessaires pour qu'il fonctionne.

*Initiatives ministérielles*

**L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.):** Madame la Présidente, ce projet de loi est peut-être le dixième ou le douzième d'une série de projets de loi sur la criminalité et la justice que le gouvernement se réjouit de présenter afin de régler les problèmes apparents de notre système de justice. Nous avons appuyé volontiers ceux qui méritaient de l'être.

Récemment, la Chambre a débattu du projet de loi C-9, qui renfermait une variété de questions liées et non liées au budget. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas saisi l'occasion de rassembler tous ces projets de loi en matière de justice dans une seule mesure portant sur la criminalité et la justice? Ainsi, nous aurions pu tenir un débat approfondi sur chaque article de cette mesure plutôt que de nous pencher sur un projet de loi distinct, de tenir un débat distinct et un vote distinct, de tenir des délibérations distinctes au sein du comité, d'inviter des témoins à comparaître à des occasions distinctes, de renvoyer la mesure à la Chambre, et ainsi de suite, chaque fois qu'on veut apporter une légère modification au Code criminel, ce qui fait durer le processus sur des mois, voire des années s'il y a prorogation.

• (1615)

**M. Dave MacKenzie:** Madame la Présidente, je suis ravi d'entendre mon collègue d'en face dire qu'il accueille favorablement bon nombre des projets de loi que le gouvernement présente.

Comme je l'ai déjà dit, le projet de loi S-2 a fait l'objet d'une étude approfondie au sein du comité. Il nous tarde de voir les députés de l'opposition adopter rapidement le projet de loi S-2 dans sa forme actuelle. Nous espérons que le projet de loi franchira très rapidement toutes les étapes de l'étude à la Chambre.

**M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.):** Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir parler des modifications proposées au registre des délinquants sexuels. Ce n'est pas facile de parler des agressions sexuelles. C'est une de ces questions qui nous causent vraiment beaucoup de chagrin dès qu'on l'aborde. Lorsque nous entendons parler des agressions sexuelles, que ce soit comme parents ou comme membres de la collectivité, nous reconnaissons qu'elles sont parmi les actes les plus odieux et les plus épouvantables qui peuvent se produire dans nos collectivités. À mon avis, aucun député ne refuserait qu'on mette tous les outils possibles à la disposition des agents de police pour empêcher qu'une seule de ces agressions ne soit commise et fasse une victime.

Même si, de façon générale, je suis ravi de ces changements et y suis très favorable, je vais commencer par faire quelque chose qui m'est inhabituel, c'est-à-dire me citer. Vous comprendrez pourquoi dans un instant.

Nous avons entendu parler des Stephenson, qui ont perdu leur fils et qui ont participé à l'élaboration de la loi de Christopher. Cette loi a permis la mise en place en Ontario d'un registre très efficace, qui est utilisé des centaines de fois par jour et qui fait l'objet d'un bien plus grand nombre de recherches que le registre national. La réussite de ce registre fait ressortir l'échec du registre national. En effet, quand nous examinons les statistiques, nous constatons que le registre de l'Ontario est utilisé quatre fois plus par jour que le registre national est utilisé pendant une année. C'est difficile à croire.

Je crois que tout le monde s'entend aux Communes pour dire que le registre des délinquants sexuels a besoin d'être modernisé et amélioré, et je suis heureux de ce débat.

Si je cite mes propres paroles, c'est parce que la Chambre a tenu ce débat il y a presque exactement un an, en juin 2009. J'ai fait alors un discours sur la nécessité d'adopter ce qui était alors le projet de loi C-34. Tous ceux qui ont participé à ce débat étaient d'accord pour dire qu'il était nécessaire d'agir rapidement.

Cependant, nous sommes ici après la prorogation, après que le gouvernement a étouffé ce projet de loi, pour en débattre une nouvelle fois. Ce qu'il y a de décourageant, c'est qu'en prorogeant la législation, le gouvernement a court-circuité non seulement les efforts déployés par la Chambre pour moderniser le registre national des délinquants sexuels, mais aussi la révision de la législation obligatoire que nous avons entreprise au comité sur les ordres du gouvernement. Le comité avait libéré de la place dans son programme. Nous avons laissé de côté tous nos autres travaux. Nous avons dit que c'était important, que nous devions travailler à ce projet de loi de façon bipartite et c'est précisément ce que nous avons fait.

Nous avons examiné le registre national des délinquants sexuels. Nous avons fait venir des témoins des quatre coins du pays et nous avons entendu leurs témoignages. Alors que nous étions en train de rédiger notre rapport pour l'adresser au gouvernement, ce dernier a tout court-circuité en déposant son projet de loi sans même avoir la courtoisie d'écouter les conclusions du comité. Nos comités ont l'habitude qu'on laisse leurs recommandations de côté, mais généralement le gouvernement a la courtoisie de laisser le comité déposer son rapport avant de le mettre aux oubliettes. Dans ce cas-ci, il n'a même pas attendu le rapport. Les conservateurs ont déclaré qu'ils devaient court-circuiter notre processus parce qu'il avait un besoin urgent de cette loi, parce qu'il tenait tellement à régler cette question qu'il ne pouvait même pas attendre les recommandations du comité.

Puis l'été a passé, il y a eu la prorogation et ce projet de loi nous a été de nouveau présenté. Le gouvernement n'a pas attendu l'opinion du comité, mais il n'a pas hésité à proroger la législation, à annuler le projet de loi et maintenant à le présenter de nouveau en disant encore une fois, un an plus tard, que c'est très urgent. Cela témoigne d'un certain comportement. Le gouvernement garde en réserve des projets de loi contre la criminalité, qu'il présente, retire, présente de nouveau, retire, étouffe, propose. Son échancier à l'égard de ces projets de loi est assez curieux. Il semble coïncider avec les sérieux problèmes des conservateurs.

Pour le moment, le gouvernement est impliqué dans un assez gros scandale provoqué par le gaspillage de plus de 1 milliard de dollars que vont entraîner les sommets du G8 et du G20. Si les conservateurs ne veulent pas parler des faux lacs, des kiosques, des trottoirs qui ne mènent nulle part et du gaspillage colossal qu'ils ont causé, ils présentent un projet de loi contre la criminalité en disant qu'il est urgent de l'adopter. Ils s'attendent à ce que tout le monde oublie qu'ils ont étouffé leur propre projet de loi, qu'ils le présentent de nouveau, qu'ils ont court-circuité le processus d'examen en comité il y a un an alors qu'ils disaient que c'était très urgent.

Les Canadiens sont un peu plus intelligents que cela. Ils se rendent compte de ce jeu et c'est malheureux car, comme je l'ai dit, ces changements auraient dû être apportés il y a un an.

*Initiatives ministérielles*

Mon collègue de Scarborough—Guildwood a posé une excellente question à laquelle il n'a pas obtenu de réponse, il y a quelques instants. Si tous ces projets de loi sont si urgents, pourquoi les conservateurs ne les ont-ils pas présentés de nouveau sous la forme d'un projet de loi omnibus? Ils l'ont fait pour le budget avec le projet de loi C-9. Ils ont tout inclus dans ce projet de loi budgétaire. Pourtant, quand il s'agit de projets de loi contre la criminalité, ils les présentent un à la fois, mois après mois, à chaque fois qu'ils sont impliqués dans une controverse. On peut certainement se demander pourquoi les conservateurs présentent ces projets de loi lorsqu'ils le font. Il semble qu'ils cherchent davantage à détourner l'attention qu'à modifier la loi.

• (1620)

Il est important que le comité ait décelé un certain nombre de lacunes à combler dans le registre des délinquants sexuels. Le projet de loi a été amendé en conséquence, puisque le gouvernement s'est enfin décidé, après avoir attendu un an, à écouter ce que le comité avait à dire.

Ce projet de loi, dont l'importance est manifeste, comprend une disposition sur l'inclusion automatique, qui ferait en sorte que quiconque commet une infraction de nature sexuelle soit automatiquement inscrit au registre des délinquants sexuels. Les personnes ayant participé à l'adoption de la loi de Christopher, en Ontario, ont insisté sur l'importance de cette disposition. Nous avons appris que, en date d'avril dernier, environ 12 000 personnes étaient inscrites au registre des délinquants sexuels en Ontario. Le registre national contient seulement 19 000 délinquants. Comme je l'ai mentionné plus tôt, le registre en Ontario est consulté plus souvent en un jour que le registre national l'est en un an. Il est clair que les services de police ne trouvent pas le registre national fiable et que l'inclusion automatique est une disposition importante à inclure dans la mesure.

L'autre chose qu'on a répété à maintes reprises au comité, c'est à quel point il est important pour les services de police de pouvoir se servir de cet outil de façon proactive. Par exemple, si quelqu'un appelle la police pour signaler la présence d'une personne suspecte agissant d'une drôle de façon autour d'une école, les policiers peuvent consulter le registre des délinquants sexuels pour déterminer si la personne en question a déjà commis des infractions de nature sexuelle. Ils en étaient incapables auparavant, et ils trouvaient que c'était essentiel de pouvoir le faire. Le projet de loi dont nous sommes saisis leur donnerait ce pouvoir.

Qui plus est, la mesure permettrait aux organismes reconnus d'application de la loi de mettre des renseignements en commun. Nous ne voulons pas d'un système où les divers intervenants travaillent en vase clos, où la GRC protège ses renseignements, où un service de police municipal protège les siens et rien n'est communiqué. Un tel système est propice aux omissions et il pourrait donner lieu à des situations où une personne qui aurait dû être repérée avant la perpétration d'un crime ne l'est pas. Il est important d'inclure cette disposition dans la mesure.

Il y a une autre disposition qu'on aurait pu y voir et qu'on a manifestement omise par erreur ou par mégarde. Si quelqu'un commet une infraction tandis qu'il est à l'étranger, son nom ne figurera pas au Registre national des délinquants sexuels. C'est une lacune grave. Nous savons malheureusement que des crimes d'ordre sexuel sont plus courants dans certaines régions du monde où les gens se rendent pour exercer ce genre d'activité criminelle. Il faut que notre base de données nationale contienne cette information afin que, quand la police consulte les dossiers, elle soit informée non

seulement de ce qui s'est passé au Canada, mais aussi de tout crime de cet ordre ayant été commis dans d'autres pays.

Une autre chose que le comité a recommandée il y a un an est absente de ce projet de loi, soit l'enregistrement du véhicule et du numéro de la plaque minéralogique. C'est une omission importante. Quand les policiers font enquête, le numéro de la plaque d'immatriculation d'un délinquant sexuel est certainement une information utile.

En soi, aucune de ces informations ne permettra d'empêcher tous les crimes, mais nous devons tenter de donner à nos policiers tous les outils dont ils ont besoin pour faire leur travail.

Au cours des audiences du comité, quelques questions sont toujours demeurées préoccupantes et le sont encore aujourd'hui, jusqu'à un certain point. En Ontario, la loi de Christopher prévoit une liste d'infractions très précise que la police a jugée très utile.

Nous avons entendu quelques témoins dire que l'ajout de nouvelles infractions sexuelles au registre pourrait en réduire l'utilité, par exemple l'accusation d'écart de conduite dans un bureau. Personne ne veut être victime d'un tel écart de conduite. Bien sûr, il faut sévir contre ce type de comportement. Toutefois, est-il sensé d'inscrire au registre le nom d'une personne coupable d'un tel écart de conduite ou d'une erreur mineure? Selon les policiers, cela diminuerait l'utilité du Registre des délinquants sexuels, parce que trop de gens qui ne représentent pas un véritable danger pour leur collectivité y seraient inscrits, cela allongeant d'autant le temps que les policiers passeraient à y chercher l'information pertinente.

• (1625)

Parce que j'ai exprimé les préoccupations de la police, qui craint un affaiblissement du registre, un député conservateur m'a accusé au cours d'une discussion à la télévision nationale de vouloir affaiblir le registre des délinquants sexuels. Il a dit que j'étais contre ce registre. Voilà bien encore une autre tactique que les conservateurs emploient souvent lorsqu'il s'agit de leurs projets de loi sur la criminalité.

Si des députés posent des questions ou soulèvent des préoccupations légitimes, des préoccupations que la police partage, les conservateurs essaient de faire croire qu'ils veulent protéger les délinquants sexuels. Mais rien n'est plus manifestement absurde et rien n'est plus intellectuellement malhonnête.

Une autre question a suscité des préoccupations, et il s'agit de la discrétion judiciaire, ce qui n'est pas sans lien avec le premier point que j'ai abordé. Le comité et le Sénat ont formulé des recommandations, qui n'ont pas été retenues, disant que seulement dans des circonstances des plus extraordinaires, lorsqu'il estime que l'inscription au registre des délinquants sexuels serait un grave déni de justice, le juge devrait avoir la possibilité de dire non, de conclure qu'il est insensé d'y inscrire le délinquant. Donc, dans la plus rare des circonstances les plus rares, le juge aurait un peu de latitude pour faire en sorte que seules les personnes qui le méritent soient inscrites au registre.



*Initiatives ministérielles*

Là encore, nous avons été attaqués pour avoir fait ressortir ce point qui est important. Les policiers disent qu'ils se retrouveront contraints d'exercer cette discrétion et de décider si l'inscription d'une personne au registre sera utile à la société ou juste pour la personne en cause. Soudain, il reviendra à la police de décider de porter ou non des accusations. C'est ainsi qu'une personne qui a commis une infraction mineure ne sera peut-être pas inculpée. Cela demeure inquiétant.

Dans un contexte plus large, il y a une ou deux autres préoccupations qui font ressortir une question: comment prévenir la victimisation? J'ai été profondément troublé d'apprendre, lorsque, à titre de porte-parole en matière de sécurité publique, j'ai fait une tournée du Canada et rencontré des groupes, notamment l'Armée du Salut, des Boys and Girls Clubs et des organisations confessionnelles, que les fonds de ces groupes avaient été coupés, ces fonds qu'ils consacrent aux activités de prévention du crime, à leur travail en première ligne qui vise à arrêter le crime avant qu'il ne soit commis. Il n'arrive pas souvent que la prévention fasse les manchettes, car, si elle est fructueuse, il n'y a rien à raconter.

Si on consacre des efforts intenses à la prévention du crime, on se retrouvera un beau matin dans un quartier plus sûr. Il n'y a pas de manchettes. Cela ne fait pas beaucoup de bruit. Mais il y a moins de victimes et moins de crimes. Si nous écartons tous les discours creux, l'un des grands objectifs du gouvernement ne devrait-il pas être de veiller à ce que les quartiers et les localités soient plus sûrs, à ce qu'il n'y ait pas de crimes et donc aucune victime qui puisse faire l'objet d'un article?

Il est profondément déplorable qu'on sabre ainsi l'infrastructure de base que les collectivités se sont donnée pour prévenir le crime et rompre le cycle de la violence, car la violence ne provient pas de nulle part, elle n'apparaît pas par magie. Le plus souvent, ceux qui commettent des actes de violence ont eux-mêmes été des victimes. Ils sont prisonniers du cycle de la victimisation, et c'est le même drame qui se vit de génération en génération.

Ce dont on a désespérément besoin, c'est d'une intervention précoce qui donnera aux gens la chance de se remettre sur la bonne voie, particulièrement au moment où ils viennent de s'engager dans la voie de la criminalité. C'est ce que nous entendons encore et encore quand nous demandons au public ce qu'est la chose la plus importante que nous puissions faire pour améliorer la sécurité dans les collectivités et, pourtant, les dépenses au titre de la prévention du crime dans notre pays ont été réduites de plus de moitié, alors que les dépenses au titre de l'incarcération ont monté en flèche, question à laquelle je reviendrai si j'en ai le temps.

La deuxième préoccupation dans ce contexte plus large est la réduction de 41 p. 100 du budget de l'Initiative sur les victimes d'actes criminels, qui concerne le travail de première ligne auprès des victimes. Les conservateurs essaient souvent de citer les exemples les plus tragiques et les plus horribles, ceux qui nous donnent la nausée, mais la réalité est qu'il y a toutes sortes de victimes. Plus souvent qu'autrement — et c'est tragique —, les victimes sont des femmes autochtones qui sont coincées dans une situation de violence et qui ont besoin d'aide pour en sortir. L'Initiative sur les victimes d'actes criminels permettait de travailler avec ces victimes pour les aider et leur montrer qu'elles sont capables de se prendre en mains.

• (1630)

L'ombudsman des victimes, que les conservateurs ont nommé pour aider les victimes et cerner leurs besoins, a dit que le plan du gouvernement n'était pas équilibré et ne fonctionnerait pas. Lorsqu'il dénonce les compressions effectuées dans le budget de l'Initiative sur

les victimes d'actes criminels, on peut voir un écart assez important entre le discours que tient le gouvernement au sujet des victimes et la réalité. Cet écart est malheureux parce que, plus souvent qu'autrement, la criminalité semble être devenue un outil politique. Au lieu de se demander d'abord comment nous pouvons élaborer une politique efficace, travailler avec les intervenants, concevoir de bonnes mesures législatives et rédiger ensuite des notes d'information et des communiqués à ce sujet, le gouvernement semble vouloir rédiger d'abord les communiqués et les notes d'information et concevoir ensuite des mesures législatives en fonction de cela.

L'accès légal est un autre sujet de préoccupation. L'un des membres de notre caucus a déposé à plusieurs reprises, au cours de législatures successives, un projet de loi d'initiative parlementaire qui aurait permis à la police de combattre le crime à l'ère numérique. La police demande depuis des années les pouvoirs et les capacités nécessaires pour suivre les criminels en ligne et affronter les nouvelles technologies et les nouveaux moyens dont les criminels se servent pour communiquer, planifier et commettre des crimes. Dans le cas des infractions sexuelles, particulièrement contre les enfants, c'est un domaine qui est particulièrement pertinent.

En 2005, le gouvernement libéral d'alors avait déposé un projet de loi tendant à moderniser les règles d'accès légal et à permettre à la police d'utiliser les techniques d'enquête les plus modernes pour combattre ce genre de criminalité. Malheureusement, le projet de loi n'a pas beaucoup avancé depuis. Il est resté au *Feuilleton* une première fois lors du déclenchement d'élections. Il a été déposé à nouveau par un gouvernement conservateur, mais, une fois de plus, des élections l'ont fait disparaître. Le même scénario s'est reproduit encore une fois avec le déclenchement d'autres élections. Enfin, il a de nouveau été déposé, puis est encore resté au *Feuilleton*, lorsque les conservateurs ont prorogé la session. Ils l'ont encore redéposé, mais il n'est toujours pas adopté. C'est le même schéma: on parle beaucoup, mais on n'agit pas dans un domaine qui touche de près les délinquants sexuels et, d'une façon générale, la lutte contre le crime, et ce, malgré le fait que la police réclame des mesures depuis longtemps.

Je voudrais enfin parler de préoccupations générales concernant le registre des délinquants sexuels et la banque de données génétiques. En vertu d'une disposition du projet de loi, les personnes figurant dans le registre sont automatiquement inscrites dans la banque de données génétiques. C'est une disposition que nous applaudissons et appuyons. Toutefois, la banque de données génétiques est désespérément à court de fonds. Nous savons que la GRC met sept à huit mois pour répondre aux demandes et que son bureau est complètement débordé. L'inscription automatique dans la banque de données génétiques ne fera qu'aggraver l'arriéré.

Nous avons encore une fois un gouvernement qui adopte des mesures, mais ne prévoit pas les ressources nécessaires pour les faire appliquer. L'inscription automatique dans la banque de données génétiques n'a absolument aucune valeur si la police n'a pas les moyens de traiter et d'utiliser l'information.

Nous souhaitons que le projet de loi aille de l'avant. Nous sommes profondément déçus de devoir l'examiner encore une fois. Il aurait dû être adopté il y a plus d'un an. Quoi qu'il en soit, nous espérons qu'il franchira rapidement cette étape pour que nous ayons l'occasion de poser quelques importantes questions au comité.

*Initiatives ministérielles*

•(1635)

**Mme Niki Ashton (Churchill, NPD):** Madame la Présidente, dans son discours, mon collègue a parlé de compressions au sein d'organisations qui font de la prévention, mais aussi d'autres organisations qui font de l'excellent travail pour défendre et soutenir les victimes d'infractions sexuelles ou des personnes vulnérables à cet égard.

J'aimerais qu'il nous donne ses impressions sur l'approche du gouvernement. Le gouvernement s'est engagé à lutter contre les infractions sexuelles. Cependant, il a beau vouloir protéger les personnes les plus à risque d'être victimes d'infractions sexuelles au Canada — et ce sont souvent des femmes autochtones —, le gouvernement a pourtant refusé de renouveler le financement de la campagne Soeurs par l'esprit qui se consacre expressément à soutenir les femmes autochtones vulnérables, celles qui sont en marge de la société et qui sont souvent victimes de ce genre d'infractions qu'il dit vouloir éliminer.

**M. Mark Holland:** Madame la Présidente, la députée soulève un point important. Le gouvernement insiste sur l'application des lois, mais il impose des compressions à des programmes qui, en premier lieu, empêchent qu'il y ait des victimes. Il a réduit le financement de certains des groupes voués à la défense des personnes les plus vulnérables, celles qui sont le plus souvent victimes de ces infractions, ou il les a laissés tomber.

Comme je l'ai souligné plus tôt, l'argent affecté au G8 et au G20 sert à construire des trottoirs qui ne vont nulle part pour plus d'un million de dollars, un faux phare, et un centre de presse de 23 millions de dollars qui ne sera pas utilisé, alors que les Premières nations de l'Ontario ne reçoivent aucun argent. C'est tout simplement tragique de voir ce gouvernement, qui prétend souvent se soucier des victimes, tourner le dos aux Premières nations et de constater que tout ce que le G8 réussira à faire pour les Autochtones, c'est essentiellement de les ignorer.

**L'hon. Shawn Murphy (Charlottetown, Lib.):** Madame la Présidente, le député a donné un aperçu très précis et historique de la situation.

Le Parlement a été saisi de ce projet de loi à plusieurs reprises, mais chaque fois que le Parlement proroge le Parlement, le projet de loi meurt au *Feuilleton*. Le cabinet du premier ministre dit maintenant qu'il prorogera le Parlement chaque année.

Est-ce que le député pourrait expliquer, aux gens qui suivent nos travaux à la maison, quelle incidence une prorogation a sur des projets de loi qui ont déjà été présentés, débattus et renvoyés au comité?

**M. Mark Holland:** Madame la Présidente, c'est très frustrant de prendre, encore une fois, la parole au sujet de ce projet de loi, mais ce n'est pas le seul projet de loi pour lequel j'ai dû le faire. En effet, j'ai dû répéter plusieurs discours, à plusieurs reprises, parce que — comme l'a déclaré le député à juste titre, et ce point porte à confusion — lorsque le gouvernement proroge le Parlement, toutes les affaires non complétées expirent au *Feuilleton*.

En général, le gouvernement a recours à la prorogation une fois qu'il a épuisé son programme législatif et qu'il veut le renouveler. Par conséquent, si la prorogation est utilisée à bon escient, aucun projet de loi ne meurt au *Feuilleton*. Elle sert à renouveler un programme législatif et non à se débarrasser d'un problème politique.

Or, le gouvernement s'est servi de la dernière prorogation pour se sortir d'un bourbier. En effet, il était dans le pétrin en raison de l'affaire des prisonniers afghans, dont nous débattons cette semaine

encore à la Chambre, puisque nous essayons d'obtenir les documents. Lorsque la prorogation est utilisée pour se sortir d'un bourbier politique, elle tue tous les projets de loi inscrits au *Feuilleton*. Par conséquent, au lieu de renouveler un programme législatif, elle court-circuite les mesures législatives, ce qui signifie que la Chambre doit reprendre son travail depuis le début.

C'est un gaspillage inouï du temps de la Chambre et de celui des témoins qui viennent de partout au pays pour comparaître aux comités d'une part et, d'autre part, la prorogation retarde l'adoption de lois dont le pays a besoin et qui auraient dû être adoptées il y a un certain temps.

•(1640)

[Français]

**M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ):** Madame la Présidente, je voudrais d'abord signaler combien j'ai apprécié le discours du député. Il est très éloquent — c'est un talent qu'il a — et il base tous ses arguments sur des faits qu'il a vérifiés. Il l'a bien démontré dans le discours qu'il a prononcé.

J'ai participé avec lui à l'étude de ce projet de loi, il y a un an, lorsque c'était le projet de loi C-34. Depuis ce temps-là, je suis allé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne, mais il se souvient certainement de certains faits pertinents qu'il n'a pas eu le temps de mentionner, notamment quant à la banque d'ADN qu'on veut encore une fois utiliser ici. Pourtant, nous avons appris, au cours de nos études, que le délai pour obtenir un résultat d'ADN est maintenant, je pense, supérieur à un an. C'est sûr que s'il y a un cas très urgent, sur une scène de crime, on peut les obtenir rapidement, mais le nombre de fois où on utilise la banque d'ADN fait que les délais sont excessivement longs. Or, avec ce projet de loi et les amendements qu'on veut apporter, on souhaite imposer une charge plus large encore à la banque d'ADN.

Nous avons appris aussi, si je me souviens bien, que la formation d'un technicien d'ADN pour qu'il puisse aller témoigner à la cour est une question d'années. Peut-être le député se souvient-il encore de la durée exacte. Je ne voudrais pas donner des chiffres inexacts. Je n'aime pas donner des chiffres quand je ne viens pas de les vérifier.

Toutefois, cela me frappe encore cette manie qu'ont les conservateurs de toujours démontrer qu'ils en font vraiment beaucoup vis-à-vis la lutte au crime. Ne vont-ils vers des excès qui feront qu'à un moment donné, on ne sera pas capables d'administrer ces lois et donc, elles ne seront pas très utiles aux victimes?

[Traduction]

**M. Mark Holland:** Madame la Présidente, le député siégeait au comité et il a posé des questions très constructives pour essayer de comprendre les preuves et de fonder nos décisions sur ces dernières. C'est d'ailleurs ainsi qu'on devrait aborder tous les processus.

Il a aussi raison de dire qu'il est fallacieux de la part du gouvernement de donner à croire que le simple fait de parler de l'utilisation de la banque de données génétiques dans un projet de loi habiliterait les organismes d'application de la loi à y avoir recours. En fait, il faut plusieurs années, comme il l'a dit, pour former des gens à bien se servir de cette banque de données, qui a déjà un énorme arriéré. En réalité, le fait d'ajouter tous ces nouveaux renseignements à un système qui a déjà un énorme arriéré va causer d'énormes problèmes.

*Initiatives ministérielles*

Je pense que le député soulève un point important, à savoir que nous devrions débattre de preuves présentées en toute bonne foi et nous devrions avoir la possibilité d'étudier tous ensemble ces questions au comité, de collaborer, de faire des recommandations et d'élaborer ensuite une mesure législative en respectant ce processus au lieu de rédiger cette dernière à toute vitesse pour se faire du capital politique.

**Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD):** Madame la Présidente, je voulais à l'origine parler du processus car, comme le député le sait, le Comité de la sécurité publique s'est longuement penché sur cette question. Le gouvernement s'est précipité pour présenter son propre projet de loi avant même la publication du rapport du comité, ridiculisant par le fait même tous les témoins qui s'étaient présentés en toute bonne foi devant le comité dans le but d'améliorer l'efficacité du registre, ce que souhaitent tous les députés.

Comme je ne dispose pas de beaucoup de temps, je vais restreindre ma question, car il me semble que les deux éléments les plus litigieux du projet de loi dont nous sommes saisis visent l'inscription automatique et l'accès au registre pour des motifs de prévention. Cela dépend beaucoup de la liste des infractions pour ce qui est du premier point, et des modalités de l'accès pour ce qui est du second. Au bout du compte, il faut prendre soin de ne pas sembler protéger les intérêts des personnes reconnues coupables d'infractions sexuelles tout en tenant compte du droit à la vie privée.

J'aimerais savoir si le député pense que ce projet de loi crée un juste équilibre en ce qui concerne ces deux points en particulier.

**M. Mark Holland:** Madame la Présidente, je pense que, dans l'ensemble, ce projet de loi crée un assez bon équilibre. Quelques éléments nous préoccupent toutefois. Quand nous l'avons étudié au comité et avons entendu des témoins, les changements que nous avons dit souhaiter étaient, je pense, très importants. Malheureusement, les conservateurs n'ont pas écouté la première fois. Ayant fait mourir leur propre projet de loi au *Feuilleton*, ils l'ont présenté de nouveau après la prorogation dans une version améliorée, certaines des recommandations de la Chambre ayant été adoptées.

L'une des choses qu'il faut mentionner, c'est que nous revenons à une époque où la criminalité n'était pas un enjeu politique. Il s'agit d'une question beaucoup trop importante pour que nous l'utilisions à des fins partisans. Je pense que le crime est politisé plus que jamais auparavant, car le gouvernement actuel se sert de cette question à des fins politiques alors qu'il est déjà difficile d'en traiter objectivement en raison des passions qu'elle soulève.

Nous devons nous en tenir aux faits et à ce qui fonctionne, et cesser de faire du sensationnalisme.

• (1645)

[Français]

**Mme Maria Mourani (Ahuntsic, BQ):** Madame la Présidente, c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi S-2, qui est une copie conforme du projet de loi C-34 tel que modifié par le Comité permanent de la sécurité publique lors de la dernière législature.

Nous étions en faveur du principe du projet de loi C-34 et les témoins que nous avons rencontrés — j'étais aussi membre du comité à cette époque — nous ont confortés dans notre position. Nous avons proposé des amendements qui ont été adoptés. D'ailleurs, je voudrais féliciter mon collègue de Marc-Aurèle-Fortin avec qui on a travaillé sur ce dossier.

Le Bloc québécois est en faveur de ce projet de loi portant sur le registre des délinquants sexuels. C'est une démonstration de plus que

lorsque nous travaillons les projets de loi, nous les travaillons projet de loi par projet de loi, dans une perspective constructive, sans tomber dans la démagogie et le spectacle conservateur auxquels ils nous ont habitués.

Tout d'abord, j'aimerais rappeler que l'actuelle Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels est entrée en vigueur le 15 décembre 2004.

Le projet de loi S-2 vise à rendre le registre des délinquants sexuels plus efficace et d'une plus grande utilité aux forces policières dans les actions de prévention, mais aussi dans les enquêtes liées à des crimes de nature sexuelle.

Pour ce faire, l'objectif est d'inscrire au registre davantage de personnes reconnues coupables de crimes de nature sexuelle ainsi que davantage de renseignements sur ces personnes, dont notamment l'ADN.

Le projet de loi S-2 vise aussi à renforcer les obligations qui s'appliquent aux individus listés dans le registre, notamment quant à leur déménagement ou encore quant à leur absence prolongée de leur domicile.

Des changements ont été apportés. Concrètement, outre l'ajout d'infractions qui donnent lieu à l'inscription au registre des délinquants sexuels, le projet de loi, dans son article 5, modifie la mécanique par laquelle les tribunaux ordonnent l'inscription au registre.

Dans le cas d'une infraction sexuelle qu'on appelle directe, le régime actuel prévoit que le procureur de la Couronne a le choix de demander ou non que la personne soit inscrite dans le registre après qu'elle ait été reconnue coupable de l'infraction pour laquelle elle comparait.

Avec le nouveau registre, donc avec le projet de loi S-2, ce n'est plus dans les mains du procureur. À partir du moment où la personne est reconnue coupable du crime sexuel pour lequel elle est condamnée, automatiquement, la personne doit se conformer aux exigences du registre et être inscrite dans ce registre. Je tiens à préciser que cela s'applique aux crimes sexuels.

Par ailleurs, le nouvel article aboli l'exemption qui s'appliquait lorsque le délinquant établissait que son inscription dans le registre « aurait à son égard, notamment sur sa vie privée ou sa liberté, un effet nettement démesuré par rapport à l'intérêt que présente, pour la protection de la société » son inscription.

En d'autres mots, à partir du moment où c'est un crime sexuel direct, l'inscription est automatique. La personne reconnue coupable ne peut plus justifier que son inscription dans le registre serait démesurée par rapport aux pénalités qu'il peut y avoir dans sa vie privée ou sa liberté.

Pour les autres crimes désignés, ceux qu'on appelle les crimes graves ou complots avec l'intention de commettre un crime sexuel, donc des crimes plus indirects, on dit à ce moment-là que c'est le procureur de la couronne qui dispose encore de l'opportunité de choisir ou non de faire la demande au tribunal pour inscrire cette personne au registre des délinquants sexuels.

L'article 40 du projet de loi S-2 apporte aussi un changement important quant à l'usage qui peut être fait du registre. Alors que la loi actuelle prévoit que le registre ne peut être utilisé que lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'un crime de nature sexuelle a été commis, le projet de loi S-2 permet dorénavant à la police de questionner le registre à des fins de prévention.

### *Initiatives ministérielles*

De plus, par l'adoption de ce projet de loi, il y aurait une concordance entre les infractions qui donnent lieu à une inscription au registre des délinquants sexuels et l'obligation pour le délinquant sexuel de fournir un échantillon corporel pour que son ADN soit inscrit à la Banque nationale de données génétiques.

● (1650)

Maintenant, j'aimerais parler un peu d'argent. Comme mon collègue libéral et mon collègue de Marc-Aurèle-Fortin l'ont soulevé, cela nécessitera beaucoup plus d'analyses, que ce soit pour les enquêtes ou en termes de prévention.

Le gouvernement, dans son dernier budget, a annoncé 14 millions de dollars sur deux ans pour l'analyse d'ADN. Dans les faits, nous avons rencontré en comité, en avril 2009, les directeurs de deux grands laboratoires, l'un du Québec et l'autre de l'Ontario. Le troisième laboratoire du Canada est celui de la GRC. M. Prime, du Centre des sciences judiciaires, et M. Dufour, du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, nous ont dit en avril 2009 que non seulement il n'y avait aucune entente avec le gouvernement fédéral, mais qu'ils devaient aussi faire énormément de tests avec très peu d'argent. Malheureusement, les délais pouvaient aller au-delà d'un an avant d'avoir des résultats.

Le 18 mars dernier, au sein du Comité permanent de la sécurité publique et nationale, le ministre est venu nous rencontrer. On lui a posé des questions là-dessus, mais on n'a pas eu beaucoup de réponses. J'ai parlé aussi à quelques fonctionnaires, qui m'ont confirmé qu'il n'y avait encore aucune entente avec le Québec et l'Ontario. On n'était même pas capable de nous dire quels montants des 7 millions de dollars reviendraient aux laboratoires québécois et ontarien.

Si on se fie au financement antérieur, c'est approximativement 2 millions de dollars par laboratoire. On pourrait estimer qu'il n'y a pas vraiment d'augmentation. Avec ce projet de loi, qu'on le veuille ou non, il y aura un gros problème si on n'investit d'argent pas dans les laboratoires judiciaires. C'est certain que nous aurons des augmentations.

On me dira que ce n'est pas nouveau. On voit tous les projets de loi qu'ils présentent. On voit une criminalisation de plus en plus grande des individus. On veut avoir des sentences prolongées, mais on investit des milliards de dollars dans n'importe quoi, que ce soit pour un G8 ou un G20. On se rend compte qu'on devra investir des milliards de dollars sur le plan des services correctionnels et pour la sécurité publique. Quand on décide d'incarcérer les gens, on doit les envoyer quelque part. J'espère que ce ne sera pas comme d'habitude, c'est-à-dire qu'on investira dans les murs, mais on ne mettra rien dans les programmes. Actuellement aux services correctionnels, 2 p. 100 ou 2,5 p. 100 du budget total sont alloués aux programmes.

Je continue à parler du projet de loi S-2. La loi actuelle prévoit que le registre ne peut être utilisé lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'un crime de nature de sexuelle a été commis. Avec le projet de loi S-2, on pourra questionner le registre. Mais on devra payer, et beaucoup.

Le Bloc québécois estime qu'il faut mettre à la disposition des forces policières des outils qui sont, d'une part, efficaces pour prévenir et lutter contre le crime et d'autre part, qui n'empiètent pas de manière injustifiée sur les droits fondamentaux des citoyens québécois et canadiens.

Une protection efficace de nos enfants passe par une série d'outils. L'un de ces outils me tient énormément à coeur et m'apparaît fondamental, et c'est l'Internet. C'est malheureusement l'outil par

excellence pour l'industrie de la pornographie juvénile. Voici quelques chiffres pour justifier mes propos.

On estime que plus de 65 000 personnes — selon moi c'est un chiffre conservateur car je crois qu'il y en a beaucoup plus que cela — échangent de la pornographie juvénile dans Internet, que ce soit en photo ou en vidéo. En février 2009, la police provinciale de l'Ontario démantelait un réseau de production et de distribution de pornographie juvénile qui impliquait 31 personnes dans différentes villes ontariennes.

● (1655)

M. Stewart, de l'unité contre l'exploitation sexuelle des enfants de la police ontarienne, affirmait: « Malheureusement, il y aurait des milliers d'enfants [exploités] que l'on n'arrive pas à atteindre, cela est particulièrement difficile ».

En 2004, on a identifié 480 000 sites de pornographie juvénile dans le monde, comparativement à 4 300 en 1996. Nonobstant les films, plus de 5 millions d'images d'enfants agressés sexuellement sont en circulation dans Internet, des images de plus en plus explicites mettant en scène des enfants de plus en plus jeunes avec utilisation de violence. Quant aux films, un grand nombre d'entre eux sont tournés en direct pour le bon plaisir des clients pédophiles, montrant d'abominables agressions sexuelles sur des enfants de moins de 7 ans.

En outre, on estime qu'il y a entre 50 000 et 100 000 réseaux organisés de pornographie juvénile, dont un tiers sévissent aux États-Unis et une partie en Russie. Sommes-nous à l'abri de cela? Non, et j'y viens. Nous avons chez nous aussi un grand nombre de ce genre de production de sites. Je ne parle pas de tout ce qui n'est pas organisé; je ne parle pas du « bon père de famille » qui agresse son enfant et qui met cela dans Internet; je ne parle pas d'amateurs, je parle des professionnels organisés

D'après l'analyse de Cyberaide.ca, pendant la période de 2002 à 2009, 57,4 p. 100 des images des sites Internet contenant des images pédo-pornographiques montraient des enfants de moins de 8 ans; 24,7 p. 100 montraient des enfants de 8 à 12 ans, et 83 p. 100 montraient évidemment des filles. Plus de 35 p. 100 des images analysées montraient des agressions sexuelles graves. Ce sont des enfants de moins de 8 ans qui sont le plus souvent soumis à des agressions sexuelles, à 37,2 p. 100, et à des agressions sexuelles extrêmes, à 68,5 p. 100. Au Canada, nous sommes le top 3. C'est formidable! Selon des chiffres de Statistique Canada, nous sommes au troisième rang mondial des pays hébergeurs de sites pédo-pornographiques. Les États-Unis sont les premiers avec 49,2 p. 100, et la Russie suit avec 20,4 p. 100. Et qui arrive en troisième position? Nous, avec 9 p. 100!

Nous avons aussi, chez nous, ce genre de producteurs. D'ailleurs, un policier me racontait qu'il avait même vu des images montrant des agressions de bébés naissants. Posons-nous des questions!

Si je parle de tout cela, c'est que lorsqu'on décide de lutter contre ce genre de crime, il n'y a pas seulement le projet de loi S-2, du réchauffé qu'on nous ramène, il y a aussi les projets de loi C-46 et C-47 qu'on ne nous a toujours pas ramenés à la Chambre.

Depuis 1999, toutes les forces policières du Canada réclament une loi qui, dans un certain cadre, respecterait les droits de la personne, bien sûr, et obligerait les fournisseurs Internet à dévoiler les adresses IP de leurs clients pédophiles, et d'avoir la technologie pour le faire.

*Initiatives ministérielles*

Le 22 avril dernier, lors de son témoignage devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale, M. Sullivan, qui était alors l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels et qui avait été nommé par ce gouvernement, répondait à ma question. Je lui ai demandé ce qu'il pensait du fait qu'on n'avait toujours pas ces projets de loi. Il m'a répondu ceci: « si j'étais aujourd'hui le premier ministre, ma priorité serait le projet de loi visant Internet. Il viendrait en tête de liste des réformes dans le domaine de la justice. »

M. Sullivan a décrit parfaitement le drame que pose l'absence actuelle de cette législation, et je vais lire ce qu'il a dit, c'est abominable:

Pour l'instant, tout dépend de l'endroit où l'on se trouve au pays et du fournisseur d'accès Internet. Certains fournisseurs voudront vraiment collaborer avec la police, mais d'autres non. [...]

La police nous a parlé de certains dossiers. Lorsque les policiers ont une adresse IP, ils peuvent bel et bien repérer le domicile du suspect et ils s'y rendent puisqu'il s'agit de commerce de pornographie juvénile.

## ● (1700)

Les policiers ont réussi à trouver l'individu et à procéder à son arrestation. Il vivait avec son fils de 11 mois, qu'il agressait sexuellement. En fait, la police n'avait aucun moyen de savoir ce qui se passait. Ils ignoraient que l'enfant se trouvait dans une telle situation. Si l'individu n'avait pas été trouvé, aujourd'hui, soit quatre ans plus tard, cet enfant serait encore victime d'agressions sexuelles. Plus nous tardons à adopter ces mesures pour donner ces outils à la police, plus il y aura d'enfants victimes d'abus. Je pense que la situation met tout le monde en colère.

Je trouve cela décevant, surtout quand on sait le nombre d'années que cela peut prendre avant d'aboutir à un projet de loi. Donc, il est plus que temps que ceci voie le jour.

L'ex-ombudsman des victimes avait déploré qu'en 2007, l'ancien ministre de la Sécurité publique et député d'Okanagan—Coquihalla ne veuille pas donner suite aux demandes répétées de la police pour avoir des outils d'enquête adaptés tenant compte de la réalité actuelle d'Internet. Toutefois, à l'automne 2009, le gouvernement conservateur dépose enfin les projets de loi C-46 et C-47 pour répondre à cette brèche sur Internet. Or que fait le premier ministre? Il proroge la Chambre et ces projets de loi meurent au *Feuilleton*. Cela adonne bien. On amène cela à l'automne et on proroge quelques mois après, comme par hasard. Et on ne les a pas présentés de nouveau.

Les conservateurs disent que les pédophiles est l'une de leur priorité et que c'est bien grave. Comme d'habitude, ils font de gros spectacles avec du réchauffé, avec les victimes, avec les enfants. Ils font du spectacle avec tout le monde, du moment qu'ils marquent des points politiques. Ils ne luttent pas vraiment contre la criminalité. Ont-ils présenté à nouveau les projets de loi? Non. Pourquoi? C'est le grand mystère d'un gouvernement qui dit vouloir protéger les enfants et lutter contre le crime et les criminels.

Voici la question qu'on doit se poser: quels sont les intérêts qui empêchent ce gouvernement de pseudo matamores de la lutte contre les pédophiles à rappeler les anciens projets le loi C-46 et C-47 pour qu'on puisse les étudier en comité et les améliorer? Cela fait 10 ans que les forces policières attendent et ce gouvernement, dûment avisé par l'ex-ombudsman des victimes, néglige de régler ce dossier qui, quant à moi et à l'ombudsman, pourrait sauver des vies d'enfants. On pourrait poser la question à tous les policiers, ils vous diraient tous la même chose.

Il y a une autre aberration. Dans mon comté et probablement dans d'autres comtés du Québec et du Canada, le gouvernement laisse des pédophiles vivre dans des maisons de transition et des centres correctionnels communautaires à proximité d'écoles primaires et de garderies. Cela n'a aucun sens. J'ai interpellé trois ministres de la Sécurité publique différents à ce sujet. Trois ministres de la Sécurité publique plus tard, il n'y a toujours rien. N'est-ce pas une aberration?

Un gouvernement qui présente de grands projets de loi en en faisant tout un spectacle ne peut-il pas faire envoyer une simple directive par le Service correctionnel du Canada aux centres correctionnels communautaires? Ces centres ne sont même pas privés, ils appartiennent au SCC. Le gouvernement n'est même pas capable d'envoyer une simple directive de telle sorte qu'il n'y ait plus de pédophiles aux abords des écoles primaires.

Les conservateurs attendent qu'éclate un autre scandale. Là, ils vont réagir, comme ils l'ont fait dans le cas d'Olson et de Karla Homolka. Ils vont réagir en disant que c'est très grave et qu'ils vont présenter un projet de loi.

Je trouve cela honteux. Mois après mois, des enfants — je retape sur ce clou-là —, d'après l'ex-ombudsman, auraient pu être sauvés.

## ● (1705)

À l'heure où on se parle, des enfants se font agresser sur Internet et des pédophiles sont aux abords des écoles. J'aimerais savoir quand le gouvernement posera des gestes concrets pour bien protéger nos enfants.

**M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD):** Madame la Présidente, j'aimerais féliciter ma collègue du Bloc québécois de son allocution. Le projet de loi S-2 s'appelait auparavant le projet de loi C-34, si je ne me trompe pas. Le gouvernement le présente à nouveau comme le projet de loi S-2 du Sénat. Avant la prorogation du Parlement, le projet de loi C-34 aurait pu devenir loi. Maintenant, nous devons recommencer à zéro.

La députée peut-elle m'expliquer pourquoi le gouvernement a choisi de présenter ce projet de loi comme émanant du Sénat plutôt que du gouvernement?

**Mme Maria Mourani:** Madame la Présidente, je ne veux pas dresser le profil psychologique du premier ministre ici. Cela pourrait être pour plusieurs raisons. D'abord, en décidant de proroger la Chambre de la sorte, les conservateurs ont complètement tué au *Feuilleton* tous les projets de loi. Faire présenter ce projet de loi par le Sénat peut être une façon de nous dire que le premier ministre ne fait pas vraiment confiance à la Chambre pour adopter des projets de loi.

En même temps, c'est pour faire un spectacle. Ils prennent du réchauffé et en font un spectacle. Ils ont fait un spectacle avec S-2 et C-23. Aujourd'hui, ils ont fait un autre spectacle avec la GRC. Ils le feront constamment. Il faut se rappeler ceci: le gouvernement ne lutte pas contre le crime et ne s'occupe pas de sécurité publique. Il ne s'occupe que de ses propres intérêts électoralistes en faisant des spectacles.

J'ai parlé des pédophiles aux abords des écoles et des projets de loi C-46 et C-47 qui sont morts au *Feuilleton*. Il y a aussi le registre des armes à feu. Je pourrais continuer indéfiniment en énumérant des outils très concrets et précis pour vraiment lutter contre la criminalité.

Or les conservateurs préfèrent présenter des projets de loi qui touchent le transfèrement international, qui leur éviteraient de devoir appliquer les droits fondamentaux de Canadiens ayant commis des crimes à l'étranger et qui y sont détenus. Le ministre de la Sécurité publique peut décider de les transférer, plutôt que devoir tenir compte des droits de la personne. La sécurité publique ne les intéresse pas, c'est leur spectacle qui compte.

*Initiatives ministérielles*

**M. Claude Gravelle:** Madame la Présidente, j'aimerais remercier ma collègue de sa très bonne réponse. Elle a mentionné le mot « spectacle », ce qui m'intrigue un peu. J'aimerais qu'elle commente à ce sujet. Mon collègue de Welland a présenté une motion aujourd'hui, qui aurait empêché l'octroi d'un pardon à Karla Homolka, mais les conservateurs ont voté contre. Ont-ils voté contre cette motion parce qu'ils veulent donner un spectacle avec le pardon de criminels comme Karla Homolka?

**Mme Maria Mourani:** Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question.

À mon avis, les conservateurs font du spectacle avec tous les projets de loi, avec tout ce qu'ils déposent. Donc, c'est sûr qu'ils feront du spectacle à un moment donné. Maintenant, mon collègue me pose des questions comme si j'étais dans le secret des dieux du premier ministre. Je ne suis malheureusement pas — ou plutôt heureusement pas — dans le secret des dieux, mais oui, je pense que ce gouvernement ne fait que cela du spectacle. D'ailleurs, on peut regarder le passé et on dit que le passé est garant de l'avenir.

Donc, aujourd'hui, ils n'ont pas voulu voter pour la motion du NPD. Ils vont peut-être nous sortir autre chose sur Karla Homolka, faire leur spectacle là-dessus et donner cette image à la population comme quoi eux s'occupent de sécurité publique. Regardez tout le spectacle qu'ils ont fait sur l'assurance vieillesse donnée aux personnes incarcérées. Ils ont fait un spectacle là-dessus. C'est de la désinformation et c'est de la démagogie.

Malheureusement, quand ils font cela, ils induisent un message faux dans la population. Le pire, ce n'est pas le message, c'est le fait qu'ils font croire aux gens qu'ils s'occupent de la sécurité publique. Les gens vont penser qu'ils sont plus en sécurité parce qu'on va mettre tous les criminels en prison, qu'on va augmenter les sentences, qu'on ne fera plus de transfèrements, qu'on ne s'occupera plus des droits de la personne, etc. Ce que les gens ne réalisent pas, c'est que, au fond, ils ne font rien en termes de sécurité publique. Ils font juste du spectacle et font croire aux gens qu'ils travaillent sur la sécurité publique pour conforter le sentiment de sécurité, ou plutôt le sentiment d'insécurité.

Il faut faire attention entre la lutte à la criminalité et travailler sur le sentiment d'insécurité des gens. Ce n'est pas parce que je me sens plus en sécurité que je suis forcément dans une société plus sécuritaire. Donc, les vraies actions à poser, c'est de vraiment travailler de manière intelligente et non pas démagogique sur des outils importants pour les policiers. Il faut investir en prévention.

Je donne un autre exemple. Jusqu'à présent, le CNPC n'a eu aucune augmentation de ses budgets. Ces gens-là sont dans le secteur communautaire et travaillent justement pour aider les jeunes à la réinsertion sociale, pour aider les victimes d'actes criminels. Pourtant, ils n'ont que des grenailles pour travailler. Or, la sécurité publique, c'est un ensemble de choses. Oui, c'est la répression, mais c'est aussi la prévention, c'est la réhabilitation, c'est même la recherche dans ce milieu-là pour comprendre l'évolution de la criminalité. Tout cela, ce n'est pas du spectacle, mais ça, ils ne le comprennent pas.

● (1710)

[Traduction]

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Madame la Présidente, ce n'est pas la première fois aujourd'hui que nous parlons de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, Steve Sullivan. Le gouvernement, qui avait pourtant annoncé son embauche en grande pompe, a décidé trois ans plus tard de ne pas

renouveler son contrat parce qu'il avait osé critiquer l'attitude du gouvernement à l'endroit des victimes d'actes criminels.

Par exemple, plus tôt cette année, Steve Sullivan a témoigné devant le Comité de la sécurité publique; il a alors affirmé que le gouvernement devrait financer la création de centres de défense des enfants dans les grandes villes du pays. Ces centres devaient offrir des services de consultation, d'aide, d'aiguillage et autres aux enfants victimes d'actes criminels en général et de sévices sexuels en particulier. Ils auraient permis d'améliorer concrètement et positivement la vie des victimes. Nous savons qu'une bonne partie des délinquants sexuels ont eux-mêmes été victimes de violence sexuelle; ces centres auraient ainsi pu contribuer à prévenir les infractions de nature sexuelle. L'ombudsman des victimes a demandé 5 millions de dollars pour les financer, mais le gouvernement a refusé.

Le gouvernement dépense 1 milliard de dollars pour la sécurité du G8 et n'hésite pas à fermer des prisons agricoles, mais il ne peut pas se permettre de consacrer 5 millions à ces centres on ne peut plus essentiels.

Est-ce que la députée souhaite commenter l'absence d'orientation du gouvernement?

[Français]

**Mme Maria Mourani:** Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord avec ce que mon collègue a dit. J'ajouterai que M. Sullivan faisait remarquer une chose vraiment très judicieuse. Il disait que ce que ce gouvernement fait, c'est investir auprès des criminels et non pas auprès des victimes. En effet, tous les projets de loi apportés ciblent les criminels, mais aucun projet de loi n'a encore été déposé pour les victimes et pour les familles des victimes d'actes criminels.

Nous, du Bloc québécois, avons déposé un projet de loi assez généreux qui accorde justement aux familles des victimes d'actes criminels, par une modification au Code canadien du travail, une période de deux ans pour qu'elles puissent se rétablir, puis une année d'indemnités. Même si ce n'est pas assez, c'est tout de même deux ans, car il n'y a rien actuellement. Ils ont voté contre, ils ont voté contre les victimes. J'ai demandé à M. Sullivan ce qu'il pensait de ce projet de loi, et il m'a dit qu'il fallait l'adopter. Il y était favorable et les victimes y étaient favorables.

L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, l'AFPAD et plusieurs organisations qui défendent le droit des victimes étaient favorables à ce projet de loi, mais eux ont voté contre. On voit donc que ce ne sont pas les victimes qui les intéressent.

M. Sullivan l'a dit, ils posent des actions avec des projets de loi pour les criminels. Les milliards de dollars qu'on va accorder aux services correctionnels, c'est pour les criminels, ce n'est pas pour les victimes.

● (1715)

[Traduction]

**Mme Niki Ashton (Churchill, NPD):** Madame la Présidente, je suis honorée d'intervenir sur le projet de loi S-2, dont la Chambre a déjà été saisie précédemment. C'est un projet de loi qui compte beaucoup pour les conservateurs, au point que la prorogation ne les a pas empêchés de persister dans leur intention. Ils n'ont pas jugé nécessaire de respecter la démocratie, mais comme il s'agissait de leurs priorités, ils ont remis sur la table tous les projets de loi de ce genre qui correspondent à leur programme sur le crime et le châtement, comme on le voit.

La mesure législative à l'étude était au départ le projet de loi C-34, un projet de loi sur lequel mon collègue de Vancouver Kingsway a beaucoup travaillé, avec le Comité de la sécurité publique, pour qu'il soit le meilleur possible. On a passé des heures à entendre des témoins et à discuter, et je crois que le débat a été très sain. Des amendements que nous avons présentés et appuyés ont été apportés au projet de loi. La discussion a été très animée, mais malheureusement j'ai constaté que les manigances politiques l'emportaient: le gouvernement a fait passer son manque de respect pour notre institution démocratique avant tout le reste et nous avons eu la prorogation. Pourtant, nous retrouvons aujourd'hui une nouvelle mouture de ce projet de loi.

Nous l'appuyons à l'étape de la deuxième lecture, mais surtout nous appuyons un examen productif très important du projet de loi en comité, comme ce fut le cas pour le projet de loi C-34 à la dernière session. Je viens de vous parler de cet important débat.

Il y avait dans le projet de loi C-34 plusieurs points importants qu'on retrouve dans le projet de loi S-2. Par exemple, il assouplit les conditions dans lesquelles on peut accéder au registre des délinquants sexuels. Il élargit le champ d'information en incluant, par exemple, l'immatriculation d'un véhicule et des éléments importants pour les policiers chargés des enquêtes. Il autorise aussi les policiers à prévenir d'autres autorités, au Canada et à l'étranger, lorsqu'un délinquant se rend sur leur territoire. Ce sont des objectifs louables que nous approuvons.

On a parlé du cas lamentable des Canadiens qui vont s'en prendre à des victimes dans des pays étrangers qui n'ont pas le même pouvoir de réglementation ou d'enquête. Ces gens croient pouvoir agir en tout impunité. Le projet de loi vise à mettre fin à ces activités et nous espérons qu'il va sérieusement refroidir ces délinquants.

Comme je l'ai mentionné, certaines modifications sont judicieuses, notamment les renseignements sur les véhicules automobiles, pas uniquement les plaques d'immatriculation mais aussi la description. Ces détails sont importants. Le projet de loi remédie à certaines lacunes graves du registre. Dans sa forme actuelle, le registre ne permet pas de vérifier, par exemple, si un délinquant sexuel est actuellement incarcéré ou s'il est décédé. Les critères concernant l'information pouvant être consultée sont tellement stricts que la police n'a pas le droit légalement de consigner ce genre de renseignements au registre. Nous estimons fort utiles les dispositions du projet de loi qui visent à corriger cette lacune.

Or, on sait également que, lors d'une enquête, toutes les minutes comptent. Les enquêtes sur les infractions sexuelles particulièrement graves ont des répercussions tragiques sur les victimes, leur famille et la collectivité. Ces infractions entraînent parfois la disparition d'enfants, d'adolescents et de femmes. Grâce à l'élimination de cette lacune et à la mise en place d'un meilleur système de suivi, la police ne perdra plus son temps à suivre les allées et venues de délinquants qui sont peut-être décédés ou incarcérés. Il est très important de corriger cette lacune.

• (1720)

Toutefois, en dépit de certains éléments positifs et des changements qui ont été apportés, nous estimons important de renvoyer ce projet de loi au comité pour remédier à certaines lacunes, pour y prévoir des moyens de dissuasion relativement aux infractions sexuelles et pour appuyer les victimes et les initiatives de prévention.

Nous avons relevé de nombreux problèmes dans cette mesure législative. Premièrement, elle propose l'inscription automatique de tout contrevenant qui commet une des infractions énumérées. Cela

### *Initiatives ministérielles*

fait disparaître le pouvoir judiciaire discrétionnaire et le pouvoir discrétionnaire de poursuivre. La majorité des infractions prévues au Code criminel du Canada qui seraient visées par cette loi pourraient sans problème entraîner l'enregistrement automatique. Toutefois, dans le cas de quelques infractions mixtes, comme les agressions sexuelles, nous estimons certainement qu'il est important que le pouvoir judiciaire discrétionnaire et le pouvoir discrétionnaire de poursuivre s'appliquent. Il faut prévoir cette latitude.

Il pourrait arriver qu'il ne convienne pas de rendre une ordonnance contre une personne reconnue coupable de cette infraction. Il devrait revenir au procureur ou au juge de décider quand il convient d'avoir recours à une telle exception. Cette mesure législative correspond très bien aux pratiques du gouvernement, puisqu'elle fait abstraction du pouvoir judiciaire discrétionnaire et du pouvoir discrétionnaire de poursuivre.

C'est surprenant, compte tenu du fait que la Chambre est remplie de députés issus du milieu juridique. Nous savons que l'organe judiciaire est indépendant du gouvernement, mais le gouvernement ne lui accorde pas le respect voulu. Il émet plutôt des directives qui viennent d'en haut et qui sont souvent motivées par l'envie de faire un coup d'éclat, de faire du sensationnalisme ou d'en arriver à des conclusions bâclées sur des projets de loi.

C'est pour cela qu'il est important que nous en discutions attentivement au comité et que nous fassions en sorte de ne pas empiéter sur le pouvoir discrétionnaire des procureurs et de la magistrature, qui fait la fierté du Canada. Nous voudrions que cela s'applique au processus entier de prise de décisions liées au système de justice pénale au Canada, pas seulement à certains aspects de ce projet de loi.

Le projet de loi présente d'autres lacunes. Par exemple, en ce qui concerne le financement, les conservateurs n'hésitent pas à présenter à des fins politiques partisans des projets de loi sur la criminalité, comme celui dont nous sommes saisis, mais ils renâclent à dégager des fonds pour financer les changements. Le Comité de la sécurité publique, pendant son étude du projet de loi C-34, a entendu bien des témoignages sur le registre des délinquants sexuels de l'Ontario. Les policiers et les groupes de victimes en parlaient comme d'un modèle.

Le budget de fonctionnement annuel du registre national est de 400 000 \$ à 600 000 \$. À titre de comparaison, le budget de fonctionnement et de gestion centralisée du registre de l'Ontario est de près de 4 millions de dollars par année, sans compter les dépenses engagées par les services de police locaux. Ceux qui ne sont pas très forts en calcul pourraient dire qu'une seule de nos 10 provinces et trois territoires consacre 4 millions de dollars à ce genre d'activité, pendant que le gouvernement fédéral essaie de faire la même chose à la grandeur du pays en dépensant beaucoup moins, soit entre 400 000 \$ et 600 000 \$.

C'est manifestement insuffisant. Nous sommes en faveur du renforcement du registre et de l'élimination des échappatoires, mais en autant que ce soit fait correctement. Ne faisons pas les choses à moitié — ou, dans ce cas-ci, au dixième. Faisons les choses correctement. Les victimes d'agressions sexuelles le méritent, tout comme les Canadiens qui sont préoccupés par les crimes de ce type.

*Initiatives ministérielles*

● (1725)

Ne mettons pas la question du financement de côté. Nous savons tous que nous ne pouvons pas faire un travail convenable sans un financement convenable. Le projet de loi ne prévoit aucune mesure en vue d'accroître le financement du registre national des délinquants sexuels et transfère plutôt le fardeau aux services de police qui sont déjà débordés.

J'aimerais relever une certaine ironie dans ce dossier. Le gouvernement prétend souvent qu'il appuie les policiers et les gens qui portent l'uniforme, mais il serait honteux de transférer une responsabilité aussi lourde aux policiers, détachements et organisations qui sont déjà poussés à la limite et qui, comme nous le savons, manquent de personnel. Nous ne devrions pas aller de l'avant sans un financement approprié.

Il y a également d'autres éléments qui rendent ce projet de loi inadéquat. Je suis d'avis qu'il pourrait être important de nous concentrer sur d'autres points du programme du gouvernement en matière de répression de la criminalité. Je veux parler de la prévention et de l'appui pour les victimes ou les victimes potentielles, les jeunes et les gens qui se trouvent en position vulnérable ou à la marge de la société.

Plus tôt au cours de l'année, Steve Sullivan, l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, a témoigné devant le Comité de la sécurité publique. Il a parlé de la nécessité que le gouvernement finance la création de centres d'appui aux enfants dans toutes les grandes villes du Canada. Ces centres fourniraient des services de counselling, d'appui et d'orientation vers d'autres services travaillant auprès des enfants qui sont victimes de crime, particulièrement ceux qui sont victimes d'exploitation sexuelle.

Ces centres permettraient d'améliorer concrètement la vie des victimes. Nous savons que bon nombre de délinquants sexuels ont déjà eux-mêmes fait l'objet d'agressions sexuelles. Les centres d'appui aux enfants joueraient donc un rôle important au niveau de la prévention des agressions sexuelles.

L'ombudsman des victimes a demandé au gouvernement d'accorder un financement de 5 millions de dollars à de tels centres, mais le gouvernement a refusé. À mon avis, c'est là une décision sur laquelle le gouvernement doit revenir. Il s'agit d'un homme que le gouvernement a engagé et qui a fait un travail très utile jusqu'à présent, mais il semble maintenant qu'il se heurte à d'énormes difficultés. C'est un spécialiste du domaine. Il a présenté une proposition qu'il a élaborée en consultation avec les victimes elles-mêmes, avec les spécialistes du domaine, des conseillers et des professionnels de la santé. Il a déclaré que ce projet pourrait permettre de réduire considérablement le nombre de ces délits et de venir en aide aux victimes. Le refus du gouvernement me semble tout à fait contradictoire compte tenu de son engagement présumé à réduire le nombre de ces infractions. Je trouve cela tout à fait déconcertant. Je ne sais vraiment pas comment le gouvernement pourra expliquer cette décision aux Canadiens.

Nous voulons tous que les mesures qui s'imposent soient prises à l'égard des actes criminels, surtout ceux à caractère sexuel. L'importance de la prévention est évidente, pour ne pas que l'on doive intervenir une fois le mal fait, après que la victime a été agressée, après que la tragédie a eu lieu.

La prévention est très importante. J'aimerais, si vous me le permettez, prendre l'exemple de ma circonscription. J'ai l'honneur de représenter la circonscription de Churchill, circonscription à population fortement hétérogène qui est située dans le Nord du Manitoba. On y trouve de nombreuses collectivités métisses et des

Premières nations. Ce sont des collectivités très hétérogènes qui ont en outre vécu de terribles tragédies.

● (1730)

Nous avons commémoré, la semaine dernière, le deuxième anniversaire des excuses présentées par le gouvernement aux survivants des pensionnats indiens. Nous le savons tous, ces pensionnats sont des lieux où les Autochtones ont vécu de terribles horreurs. De nombreux jeunes Autochtones y ont subi de la violence sexuelle. J'ai consulté un grand nombre d'ainés et de membres de la collectivité qui m'ont dit que le cycle de la violence tant sexuelle que physique est difficile à rompre.

Il s'agit d'enfants qui ont été arrachés à leurs parents, dépouillés de leur identité et victimes d'un genre d'abus que nombre d'entre nous ont du mal à comprendre. Un grand nombre des survivants, incapables de composer avec de tels abus, ont été poussés à s'enlever la vie tant ils étaient traumatisés, ce qui constitue une tragédie que nous sommes nombreux à avoir reconnue. Tous les députés ont été honorés et fiers d'entendre les excuses que le gouvernement a présentées.

Peu a été fait pour répondre aux besoins des Autochtones. J'aimerais signaler que le gouvernement n'a pas alloué de fonds à la Fondation autochtone de guérison, organisme offrant des services de counselling aux survivants de ces abus, à leurs enfants et à leurs petits-enfants. J'ai eu l'honneur de travailler d'arrache-pied avec des collègues de la Chambre à sauver cet organisme. Certains survivants ont été incarcérés. Ils ont purgé leur peine et ont demandé à être réhabilités. Les programmes communautaires soutenus financièrement par la Fondation autochtone de guérison ont joué un rôle important en vue de rompre le cycle de la violence sexuelle.

Le gouvernement prétend qu'il défend les victimes. Il prétend qu'il réduira la criminalité, et nous nous retrouvons aujourd'hui en train de parler des infractions sexuelles. C'est le gouvernement actuel qui a éliminé un programme très efficace, qui aidait justement à faire cela.

La prévention ne consiste pas seulement à empêcher qu'un crime soit perpétré. Il s'agit aussi de voir à ce que les jeunes et les femmes soient forts et à ce qu'ils puissent bénéficier du soutien de leurs communautés pour atteindre leur plein potentiel.

Je représente des Premières nations isolées, comme Shamattawa, Oxford House, God's River, God's Lake Narrows, Island Lake, Red Sucker Lake, Wasagamack, St. Theresa Point, Garden Hill, Bloodvein, Berens River, Little Grand et Pauingassi. Je pense aux nombreux jeunes qui m'ont parlé du manque de programmes de loisirs et du fait que les programmes gouvernementaux sont inadéquats. Ces jeunes savent que leur génération tombe dans le piège de la criminalité et des gangs. Ils souhaitent réagir. Ils souhaitent qu'on leur offre des activités positives et des solutions de rechange saines, un lieu dans leurs propres communautés pour se livrer à de telles activités. Ils souhaitent obtenir des services d'éducation et des soins de santé appropriés et disposer d'infrastructures adéquates. Tous ces éléments font partie intégrante du programme de prévention.



*Initiatives ministérielles*

Nous sommes d'avis que cette approche en matière de prévention fait défaut dans le projet de loi S-2. Pourtant, elle serait très efficace pour dissuader les individus de commettre des infractions sexuelles et, partant, pour réduire le nombre de crimes de ce genre. Le gouvernement doit répondre à l'appel. Il doit soutenir les gens qui vivent en marge de la société. Il doit appuyer les personnes qui cherchent à briser le cycle de la violence et à assurer la sécurité de leurs familles, de leurs enfants et de leurs collectivités. Ce n'est qu'en agissant ainsi qu'il fera preuve d'un véritable leadership et qu'il pourra réduire la criminalité et appuyer nos concitoyens d'un bout à l'autre du pays.

• (1735)

**M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD):** Monsieur le Président, plus tôt cette année, Steve Sullivan, l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, a parlé de la nécessité que le gouvernement finance la création de centres d'appui aux enfants dans toutes les grandes villes du Canada. Ces centres fourniraient des services de counselling, d'appui et d'orientation vers d'autres services travaillant auprès des enfants qui sont victimes de crime, particulièrement ceux qui sont victimes d'exploitation sexuelle. L'ombudsman des victimes a demandé 5 millions de dollars pour financer de tels centres, mais le gouvernement a refusé.

Le gouvernement a des milliards de dollars pour de faux lacs au sommet du G8 et des milliards de dollars encore pour garder plus de Canadiens plus longtemps sous les verrous, ce qui, en passant, selon le témoignage de l'ombudsman des victimes, fait très peu pour les victimes de crime parce que la peine ne répond pas à leurs besoins véritables. Le gouvernement a des milliards de dollars pour ces choses, mais refuse d'accorder 5 millions de dollars pour la création de centres d'appui aux enfants victimes de crimes sexuels.

La députée de Churchill pense-t-elle que 5 millions de dollars, c'est trop demander pour les victimes d'abus sexuels?

**Mme Niki Ashton:** Monsieur le Président, c'est une question importante. Bon nombre de députés néo-démocrates estiment qu'il est essentiel de présenter la proposition de l'ombudsman prévoyant 5 millions de dollars de financement aux centres, une proposition qui est fondée et bien documentée. Cette somme est minime en comparaison du milliard de dollars qui est dépensé pour la sécurité, et des millions de dollars qui servent à créer de faux lacs, de faux canots et de fausses terrasses.

Il s'agit vraiment d'un investissement pour assurer une meilleure sécurité dans nos collectivités, pour prévenir la criminalité et, surtout, pour appuyer les victimes, une idée qui revient souvent, comme un disque qui saute, dans le discours du gouvernement. Pourtant, quand on étudie les plans qu'il rejette, ou la voie qu'il emprunte, on constate que le soutien n'est pas ce qu'il devrait être, c'est-à-dire qu'il faudrait insister sur la prévention et considérer l'avis des spécialistes de ce domaine.

Je tiens à signaler, en tant que plus jeune députée de la Chambre, qu'il est décourageant pour moi de constater le manque d'espoir de ma génération en ce qui concerne le système politique. C'est le genre d'investissement que le gouvernement refuse de faire, soyons honnêtes, pour la prochaine génération. Le cynisme des jeunes d'un bout à l'autre du pays est peut-être fondé lorsqu'on constate le rejet de plans positifs qui aideraient les jeunes.

**M. Claude Gravelle:** Monsieur le Président, l'un des éléments principaux de cette mesure législative, c'est le prélèvement obligatoire d'ADN chez les personnes reconnues coupables d'une infraction sexuelle désignée. Actuellement, le prélèvement doit faire l'objet d'une demande du procureur et être autorisé par le juge.

Les choses ne sont-elles pas un peu à l'envers dans la loi actuelle? Ne devrait-il pas incomber aux criminels de présenter une demande d'exemption dans le cadre de circonstances particulières, plutôt que ce soit les procureurs et les juges qui en fassent la demande?

**Mme Niki Ashton:** Monsieur le Président, ce projet de loi contient des mesures positives qui permettront d'éliminer certaines lacunes entourant le besoin de disposer de renseignements plus nombreux et plus précis. Même si nous voyons d'un bon œil certaines de ces mesures, nous croyons également qu'il est important de renvoyer le projet de loi au comité afin de discuter de ses imperfections et de ses défauts, notamment sur le plan de la prévention, comme je l'ai indiqué plus tôt.

Un des points qui avaient été soulevés au sujet du projet de loi C-34 concernait le besoin de maintenir le pouvoir discrétionnaire judiciaire et le pouvoir discrétionnaire de poursuivre. Je suis persuadée que ce point sera soulevé de nouveau au comité. Il ne faut pas enfermer la magistrature canadienne dans un carcan. Nous devons reconnaître qu'elle accomplit un travail essentiel en assurant une justice équitable pour tous.

• (1740)

**M. Claude Gravelle:** Monsieur le Président, avant la prorogation, le projet de loi S-2 existait en tant que projet de loi C-34. Ce dernier faisait partie des projets de loi sur le maintien de l'ordre et la justice qui ont fait la réputation du gouvernement. C'est l'un des projets de loi morts au *Feuilleton* à cause de la prorogation.

Il a été présenté de nouveau, au Sénat cette fois, pour des motifs que seul le gouvernement connaît. S'il n'y avait pas eu de prorogation, ce projet de loi serait-il en vigueur maintenant? Pourquoi le gouvernement passe-t-il par le Sénat pour le présenter de nouveau plutôt que d'utiliser l'approche démocratique, qui aurait été de le présenter à la Chambre des communes?

**Mme Niki Ashton:** Monsieur le Président, pour bon nombre d'entre nous, ces projets de loi font ressortir une contradiction. Le gouvernement était déterminé à les faire adopter et à en accélérer le processus parce que, apparemment, il leur accordait une grande priorité. Ils n'étaient peut-être pas une si grande priorité finalement, pas plus que ne l'était la démocratie. Cela explique pourquoi le premier ministre a encore une fois prorogé le Parlement.

La situation actuelle a un air de déjà-vu, à cette différence près que le projet de loi provient du Sénat. Il semble comporter des changements. Nous espérons qu'il pourra faire l'objet d'un débat approfondi au comité. Des témoins pourront être invités à comparaître, notamment des intervenants qui participent à la lutte contre les crimes sexuels, des gens qui utilisent le registre d'un bout à l'autre du pays et qui, très franchement, voudraient améliorer ce registre pour qu'il soit le plus utile et le plus convenable possible, notamment en ce qui concerne la réadaptation et la prévention.

Le NPD et, espérons-le, les partis de l'opposition aussi, juge utile d'étudier attentivement chaque mesure législative de manière à améliorer vraiment les choses. Il s'agit, en l'occurrence, d'appuyer les victimes, d'appuyer les Canadiens, de rendre la loi vraiment dissuasive et de réduire le nombre de crimes sexuels au pays.

**Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD):** Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié le discours de la députée de Churchill. Comme le député de Sudbury, j'aimerais faire une observation d'ordre plus général.

À mon avis, le gouvernement passe tout son temps à dire qu'il réprime la criminalité. Pourtant, pour un gouvernement qui se targue de réprimer la criminalité, il ne fait pas vraiment ce qu'il prêche.

*Initiatives ministérielles*

Premièrement, je dirais plutôt qu'il est préférable de faire preuve d'intelligence face à la criminalité. Il ne s'agit pas seulement de parler de la loi et de l'ordre. Il faut aussi parler de la prévention de la criminalité. Il faut parler de soutien aux victimes de la criminalité. Il faut fournir des ressources adéquates à ceux qui sont chargés de l'exécution quotidienne de la loi, pour qu'ils ne manquent de rien et que leur sécurité ne soit pas compromise.

Voici encore une autre occasion de discuter de répression de la criminalité et d'amélioration de notre système de justice. Cependant, si le gouvernement était vraiment sérieux en matière de criminalité, il aurait pu adopter la même approche que pour le projet de loi budgétaire. Il aurait en effet pu nous présenter un projet de loi omnibus qui aurait permis d'étudier tous les changements dans une même mesure. C'est le contraire qui se produit. Toutes les mesures législatives nous sont proposées au compte-gouttes. Puis nous prorogeons la Chambre et recommençons à zéro. N'importe quel observateur penserait que nous ne discutons que de projets de loi contre la criminalité. Pourtant, nous n'avons pas fait grand-chose à ce chapitre.

Pour autant que je sache, un seul projet de loi a avancé à la Chambre pendant cette session. Il s'agit du projet de loi C-23, qui a franchi l'étape de la deuxième lecture cet après-midi.

Je me demande ce qu'en pense la députée. J'ai peut-être oublié un autre projet de loi contre la criminalité qui aurait été adopté pendant cette session, mais je ne crois pas.

Je me demande si la députée a des commentaires à formuler.

• (1745)

**Mme Niki Ashton:** Monsieur le Président, je suis sensible à la question très importante posée par ma collègue de Hamilton Mountain. Je suis entièrement d'accord avec elle. Il est bien dommage que nous devions constamment nous rapporter au programme conservateur de lutte contre la criminalité, car nous savons qu'il comporte de grandes insuffisances et de réelles lacunes pour enrayer la criminalité.

Les habitants de ma circonscription sont préoccupés par les emplois qu'ils perdent. Ils se soucient des changements climatiques. Ils se demandent comment ils vont pouvoir se permettre de faire des études. Ils s'inquiètent de la pénurie de logement et des conditions de vies comparables à celles du tiers-monde qui existent dans leur collectivité. Ils parlent effectivement de criminalité, mais ils parlent aussi de la nécessité de soutenir les collectivités de façon générale.

**M. Brent Rathgeber (Edmonton—St. Albert, PCC):** Monsieur le Président, je suis vraiment heureux de prendre la parole au sujet des mérites du projet de loi S-2, Loi protégeant les victimes des délinquants sexuels.

Cette mesure législative propose d'améliorer les dispositions actuelles à l'égard de l'enregistrement des renseignements sur les délinquants sexuels. Comme les députés le savent et comme en témoignent les débats de cet après-midi, il s'agit d'un projet de loi extrêmement important. Il mérite la plus grande attention car il y est question d'assurer la sécurité de nos enfants et d'autres Canadiens vulnérables contre les prédateurs sexuels.

Les députés savent que la sécurité publique est un objectif que visent tous les parlementaires, ici et à l'autre endroit, d'où vient d'ailleurs ce projet de loi. En outre, le projet de loi S-2 donne suite à des initiatives entreprises par tous les premiers ministres provinciaux et tous les dirigeants territoriaux, de concert avec le gouvernement fédéral, qui préconisent un système national d'enregistrement des délinquants sexuels.

Je me permets de résumer brièvement les grandes lignes du dossier. Dès 1997, les principales caractéristiques d'un registre ont fait l'objet de discussions approfondies réunissant tous les ministres provinciaux de la justice pénale, le gouvernement fédéral et tous les territoires. Leur aval a mené à l'adoption, en 2004, de la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels. Bien entendu, le projet de loi S-2 est le prolongement d'un consensus national qui prend en compte une préoccupation que partagent tous les Canadiens.

Depuis notre arrivée au pouvoir, en 2006, nous avons pris une série de mesures afin de mieux protéger les Canadiens et les Canadiennes contre les agresseurs sexuels, et nous allons poursuivre dans cette voie. Je rappelle que la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui est un bel exemple de ce qui peut être accompli lorsque les intérêts fédéraux, provinciaux et territoriaux sont pris en considération dans le cadre d'une approche fondée sur la consultation et la collaboration. Je précise aussi que le projet de loi jouit de l'appui des organismes d'exécution de la loi, des procureurs et des groupes de défense des victimes.

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a fait rapport sur le projet de loi S-2. Cette mesure avait auparavant été étudiée, sous la forme du projet de loi C-34, par le Comité permanent de la sécurité publique et nationale, dont je fais partie, au cours de dernière session de la présente législature.

Le projet de loi tient compte des points de vue exprimés par un certain nombre d'intervenants, notamment les Services correctionnels, des organismes d'exécution de la loi, des agences de protection de l'enfance et des groupes de défense des victimes. Le comité sénatorial a servi de tribune aux fins d'une discussion approfondie, au cours de laquelle des opinions très diverses ont été formulées sur l'efficacité d'un registre national des délinquants sexuels.

À mon avis, tout semble indiquer que les propositions du gouvernement constituent une réponse appropriée aux demandes pressantes de rendre la base de données sur les délinquants sexuels plus inclusive.

Les consultations multisectorielles auxquelles j'ai fait allusion ont entraîné des modifications importantes sur lesquelles les rédacteurs législatifs travaillent depuis plusieurs années. Des discussions ont porté sur la viabilité du registre et sur la mise en oeuvre de la loi.

Dans le cadre de cet exercice, la question la plus délicate était peut-être de déterminer s'il fallait restreindre ou accroître la portée du registre. La question qui se pose est: Quels paramètres devraient régir le nombre d'infractions, et quels contrevenants devraient être inclus dans un registre?

Il importait aussi de trancher les questions suivantes, et elles l'ont été par ces modifications: Durant combien de temps une ordonnance d'inscription devrait-elle s'appliquer? Qui devrait décider si un contrevenant doit être inscrit? Autrement dit, une fois qu'une liste est dressée, où faut-il s'arrêter?

Ces questions étaient déterminantes aux fins de l'établissement d'un registre national des délinquants sexuels. L'expérience des praticiens de la justice pénale peut maintenant être utilisée dans le projet de loi afin d'assurer un meilleur équilibre entre la sécurité publique et les droits de la personne.

Au moment de sa création, le seul registre de délinquants sexuels au Canada était tenu par la province de l'Ontario. Certains aspects du registre ont été contestés devant les tribunaux, et nous pouvons maintenant nous fonder sur un certain nombre de décisions judiciaires.

*Initiatives ministérielles*

Notre gouvernement a donc rédigé une mesure qui donne suite aux préoccupations liées à la sécurité publique au Canada, tout en tenant compte des préoccupations liées à l'équité et aux droits de la personne.

Monsieur le Président, vous n'avez certainement pas besoin d'une formation en matière de justice pénale, mais permettez-moi de rafraîchir la mémoire de ceux qui étaient présents lorsque le registre national a été créé, et de situer dans leur contexte les mesures plus récentes.

La mesure législative originale, dont j'ai déjà parlé, qui a donné lieu aux modifications que nous étudions aujourd'hui, proposait la création d'un registre où devait être consignés uniquement les noms des personnes reconnues coupables des infractions désignées après l'entrée en vigueur de la loi en question. Toutefois, l'examen par le Parlement a permis de modifier cette règle pour que soient enregistrés les contrevenants déjà condamnés pour une des infractions figurant en annexe au moment de l'entrée en vigueur de la loi et purgeant une peine dans un établissement provincial ou fédéral, purgeant une peine avec sursis ou discontinue ou étant sous probation ou en liberté conditionnelle.

● (1750)

Les contrevenants faisant l'objet d'une ordonnance de détention ou qui n'ont pas été inconditionnellement absous après avoir été trouvés non criminellement responsables d'une telle infraction doivent aussi être inscrits au registre. Cette dernière disposition s'explique du fait que, quand un tribunal constate qu'un contrevenant n'est pas criminellement responsable, il ne le reconnaît pas coupable, mais le contrevenant a quand même commis l'infraction.

Pour des raisons évidentes, on a jugé souhaitable que les contrevenants de cette catégorie soient visés par la loi.

Les parlementaires ont entendu des témoins de tous les milieux concernant l'inscription au registre, et ont apporté les modifications voulues. L'efficacité du registre a été vérifiée durant la période d'application. Ayant maintenant l'avantage de l'expérience, le gouvernement croit que le temps est venu d'assurer une approche plus rigoureuse. Le résultat final de nos travaux d'aujourd'hui devrait être d'assurer la sécurité de tous les Canadiens face aux risques d'exploitation et à la criminalité. C'est la préoccupation majeure de tous les intéressés. La protection contre les prédateurs sexuels est la raison d'être de cette mesure législative.

J'aimerais parler brièvement des éléments principaux du projet de loi S-2. Pour appuyer ce que d'autres ont dit, la disposition principale du projet de loi ferait en sorte que les délinquants soient automatiquement inscrits, en vertu de la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques, après une déclaration de culpabilité, obligeant le juge qui impose la peine à rendre une ordonnance d'enregistrement et de prélèvement de substances corporelles pour analyse génétique pour toute infraction sexuelle figurant à l'annexe.

Le procureur de la Couronne ne serait plus tenu de présenter une demande d'ordonnance. La mesure autoriserait les agents de police à passer à l'action si une personne inscrite au registre est engagée dans une activité suspecte, même s'il ne s'agit pas d'une activité criminelle manifeste. Nous pourrions ainsi prendre des mesures préventives qui sont impossibles en vertu de la loi actuelle.

Quand le comité s'est penché sur l'ancien projet de loi C-34, nous avons entendu maints témoignages selon lesquels il est arrivé que des procureurs, dans certains cas, ne demandent pas à la cour une ordonnance d'inscription au registre, la question faisant parfois

l'objet d'une transaction pénale. Dans d'autres cas, c'était simplement le fait d'un oubli. Quoi qu'il en soit, en vertu de la nouvelle mesure, la Couronne n'aurait plus besoin de présenter une telle demande, puisque le délinquant serait automatiquement inscrit au registre. Je pense que tous les députés conviendront que ce changement mérite leur appui.

Qui plus est, les agents de police seraient en mesure d'identifier les délinquants sexuels quand ils se déplacent d'une province à une autre ou lorsqu'ils quittent le pays. Une fois de plus, ces modifications à la loi nous permettraient de prendre des mesures préventives. De surcroît, les responsables des services correctionnels seraient en mesure d'aviser les services de police de la libération et de la réadmission des personnes inscrites au registre.

Enfin, dernier élément, mais non le moindre, on améliorerait le registre en y incluant des données sur les véhicules afin d'aider les autorités à surveiller les délinquants sexuels inscrits au registre, à faire enquête sur eux et à les poursuivre en justice, s'il y a lieu.

En résumé, le projet de loi S-2 établirait un cadre afin de poursuivre les efforts de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Surtout, il établirait un système national, contrairement à ce qui se fait ailleurs où il peut y avoir double emploi et confusion. Cette approche commune aurait l'avantage de combiner les efforts des diverses autorités de la justice pénale tout en respectant le rôle des provinces dans l'administration du système.

Les autres mesures que nous demanderons à la Chambre d'adopter après les avoir étudiées de façon approfondie simplifieraient, harmoniseraient et renforceraient encore davantage les efforts visant à protéger les plus vulnérables d'entre nous. Il importe de souligner que ces objectifs seraient atteints dans le respect des besoins des organismes d'application de la loi et des tribunaux et des libertés de tous les Canadiens.

Le projet de loi S-2 vise à améliorer les mesures législatives antérieures qui, même si l'intention était bonne, se sont avérées plus qu'insuffisantes. À cet égard, nous avons bénéficié de l'expérience, de l'expertise et de la bonne volonté de nombreux intervenants du système de justice pénale canadien.

Je crois que nous pouvons clore cette question rapidement. Je sais que tous les députés, ou la majorité d'entre eux, appuient l'adoption du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et son renvoi au Comité de la sécurité publique où tous les membres, dont je suis, l'examineront de façon approfondie.

En conséquence, j'exhorte tous les députés à accélérer l'adoption de ce projet de loi important. Les Canadiens réclament une telle mesure. Les victimes d'actes criminels ne méritent rien de moins.

● (1755)

[Français]

**M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ):** Monsieur le Président, au cours de cette session, on a souvent entendu, de la part des conservateurs, qu'eux s'occupent des victimes et que l'opposition ne pense qu'aux droits des criminels. C'est évidemment de la propagande démagogique suprême. En effet, ce n'est pas parce qu'on demande que les lois soient justes et bien mesurées que l'on veut encourager le crime de quelque façon.

*Initiatives ministérielles*

J'aimerais demander à l'orateur s'il pourrait m'indiquer un projet de loi, déposé au cours de cette session, qui va aider les victimes. On part du raisonnement voulant que si j'augmente les sentences, j'aide les victimes, ce qui ne donne pas grands avantages aux victimes de savoir que les sentences seront plus fortes. À part cela, peut-il me trouver un projet de loi qui aide les victimes?

[Traduction]

**M. Brent Rathgeber:** Monsieur le Président, le député me facilite trop les choses en me demandant de limiter ma réponse à un seul projet de loi, mais je vais parler de la Loi de Sébastien, une mesure modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants que le Comité de la justice étudie actuellement.

Le député est membre du comité, si bien qu'il sait que même si les statistiques indiquent que la criminalité chez les jeunes diminue, elles indiquent également que le nombre de crimes violents commis par des jeunes est stable, en fait qu'il a légèrement augmenté au cours des dix dernières années. Les jeunes commettent maintenant davantage de crimes violents que de crimes non violents.

Le projet de loi porte le nom de la victime d'un meurtre brutal et il ajoute la dénonciation et la dissuasion aux critères à prendre en compte pour déterminer la peine. Les groupes de victimes appuient la mesure. La police l'appuie. Ce projet de loi est l'un des nombreux projets de loi que le gouvernement a présentés et qui sont sur le point d'être adoptés. Il s'agit de projets de loi que les Canadiens et les victimes ont réclamés, de projets de loi qui soutiennent les victimes.

[Français]

**M. Serge Ménard:** Monsieur le Président, je comprends que, pour l'orateur comme pour son parti, augmenter les sentences, menacer les gens de plus longues sentences, c'est la seule façon qu'ils ont trouvée d'aider les victimes.

Mon collègue ne croit-il pas qu'il pourrait en trouver d'autres avec notre aide?

[Traduction]

**M. Brent Rathgeber:** Monsieur le Président, le député et moi-même seront peut-être les deux seuls députés à participer au débat. Je vais donc lui poser une question. Quel gouvernement a créé le Bureau de l'ombudsman des victimes d'actes criminels?

[Français]

**M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ):** Monsieur le Président, l'orateur qui m'a précédé a signalé tout de suite que nous avions devant nous un vieux projet multipartite qui non seulement avait reçu l'accord de tous les partis qui ont siégé à la Chambre, mais avait aussi été testé dans différentes provinces et était réclamé par les procureurs généraux. Or je ne crois pas que ce soit vrai. Le projet de loi actuel n'instaure par un régime; il améliore plutôt le régime établi en 2004.

Si l'amélioration de ce régime est telle qu'il suscite l'unanimité, pourquoi attend-on aussi longtemps pour le faire adopter? Un gouvernement minoritaire, s'il veut faire adopter des projets de loi, devrait commencer par des choses sur lesquelles les autres partis sont d'accord. Dans le cas qui nous occupe, non seulement le gouvernement a-t-il pris beaucoup de temps pour présenter des améliorations à la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, mais en plus, après l'avoir fait adopter en comité, il a décidé de le tuer par une prorogation. L'ayant tué par une prorogation, il attend la fin de la session pour le présenter à nouveau à la Chambre des communes, après lui avoir fait faire un grand détour devant le Sénat.

Encore une fois, cela illustre que le gouvernement, quand il présente des projets de loi sur la criminalité, ne se préoccupe pas de leur effet sur la criminalité. Il ne se préoccupe que d'une chose, comme l'a si bien expliqué la députée d'Ahuntsic: les retombées électorales qu'il peut en espérer. Le fait qu'il présente un projet de loi à plusieurs reprises lui donne l'occasion de faire des discours pour que le public voie qu'il travaille pour lutter contre la criminalité. Or le gouvernement n'a qu'une recette, ce qu'a très bien démontré l'orateur qui m'a précédé: l'augmentation des peines.

Les conservateurs sont drôles, quand ils parlent de la loi Sébastien. Normalement, quand on donne le nom de quelqu'un, d'une victime à une loi, c'est parce qu'on va régler ce qui s'est passé dans son cas. Je connais tous les détails du cas de Sébastien Lacasse, qui habitait dans ma circonscription. Ce cas est l'illustration parfaite que la Loi sur les jeunes contrevenants actuelle fonctionne très bien, et le député le reconnaît. La criminalité juvénile a diminué. Alors, que faut-il changer?

La criminalité violente a augmenté dans certaines parties du pays, mais au total, elle a diminué. Si le Canada était le pays comme je le rêvais avant d'être souverainiste, de temps en temps, la majorité s'inspirerait des succès de la minorité pour régler ses problèmes. Le fait qu'on soit vraiment divisés est un exemple de plus. Les conservateurs ne savent pas que le système de traitement des jeunes contrevenants du Québec donne des résultats spectaculaires. Il y a 50 p. 100 — parfois plus, parfois moins — moins de criminalité juvénile, pas uniquement en termes de poursuites des délinquants juvéniles, mais aussi sur le plan de la criminalité globale. La criminalité est mesurée par la même formule dans tout le pays, soit par la déclaration uniforme de la criminalité, qui est remplie avant que l'on décide de lancer une poursuite ou non.

Ils ignorent les succès du Québec; ils ne veulent pas faire la même chose que cette province. Quel autre bel exemple d'échec! Il y a des problèmes dans l'Ouest et on pourrait s'inspirer du Québec pour les régler.

● (1800)

Les conservateurs préfèrent regarder le sud des États-Unis, et voir qui gagnait facilement les élections. Ils ont vu les Républicains sudistes. Ils ont donc décidé de faire les *tough on crime*. C'est leur solution au lieu d'être *smart on crime*.

Cette fois-ci, ils ont notre appui pour ce projet de loi parce que voilà un exemple de projet de loi *smart on crime*. C'est intelligent à condition de se servir de ce registre comme moyen de retracer certains criminels, d'assurer des mesures de protection et non pas de l'utiliser comme une punition supplémentaire que l'on voudrait donner à ceux qui sont déjà condamnés pour des infractions de nature sexuelle. Quand j'écoute les conservateurs, je me rends compte que c'est l'aspect qu'ils retiennent, encore une fois. Pour eux, les criminels ne sont pas assez punis par les punitions que le juge donne. On a beau prévoir des sentences sévères, il faut leur mettre quelque chose de plus. Il faut qu'ils soient enregistrés quelque part pour que des policiers le sachent, avec peut-être l'espoir que ces derniers aillent les écoeurer une fois de temps en temps.

Par contre, je sais que des mesures seront prises. Elles sont d'ailleurs dans la loi qui a été adoptée, non pas par les conservateurs, Dieu merci, mais par les libéraux. Ils y ont pensé, eux, et ils ont mis dans la loi que seules les forces policières doivent connaître ces inscriptions.

*Initiatives ministérielles*

Quand ça a été adopté la première fois, on leur a signalé qu'on allait encore une fois augmenter la charge et le poids du registre de l'ADN. Or l'ADN n'est pas comme les empreintes digitales. C'est pas mal plus compliqué. Cela exige des techniciens formés. Je crois même que cela demande une formation universitaire scientifique ou certainement l'équivalent d'une formation collégiale avancée. N'importe qui ne peut pas faire l'inscription correcte et le traitement scientifique pour que, la prochaine fois qu'on voit un ADN pareil, on puisse faire les relations. C'est assez compliqué. Je ne parle pas des relevés d'ADN, car n'importe qui peut faire les relevés.

C'est dommage que je n'aie pas l'information, mais de mémoire cela demande au moins 18 mois de formation pour pouvoir les prendre. Cependant, pour avoir la compétence nécessaire pour aller témoigner à la cour, il faut des années.

Quelqu'un d'autre avant moi a déjà signalé à quel point on n'a pas augmenté ces budgets. On fait semblant. C'est un autre exemple de l'attitude des conservateurs: on fait semblant de prendre une mesure, mais les moyens ne suivent pas. Ils ont présenté le projet de loi à la fin de la session; il va probablement disparaître. Peut-être qu'on va avoir une autre prorogation à l'automne ou peut-être que des élections vont être déclenchées. Et finalement, ce projet de loi, qui aurait l'assentiment de tout le monde, va mourir au *Feuilleton* une autre fois et, si jamais les conservateurs reprennent le pouvoir, ils auront une quatrième occasion de le présenter encore pour donner l'impression qu'ils font quelque chose contre le crime.

Ils veulent aussi augmenter le nombre d'infractions. On peut toujours le faire, mais je leur ai signalé, quand on en a discuté, qu'avant de vouloir augmenter le poids du registre, il faudrait peut-être avoir les ressources pour vider le *backlog* du registre parce que, actuellement, ce *backlog* se mesure en années.

Par contre, je reconnais qu'il y a un certain nombre de bonnes choses qui démontrent, encore une fois, qu'on est en présence d'un projet de loi *smart on crime*. On apporte certaines améliorations. Par exemple, il n'y avait pas d'information sur le véhicule du délinquant dans le registre. Il est bon que les policiers puissent retracer le véhicule quand un délinquant rôde dans un endroit ou un autre.

La loi apporte aussi un partage des informations policières de ce genre partout au pays, ce qui est aussi utile. Cela a été le grand secret, soit dit en passant, des succès de l'opération Carcajou.

● (1805)

Il s'agissait de mesures qui faisaient une différence pour contrer la criminalité. Ce n'est pas comme des sentences plus sévères tout le temps. C'était donc un autre avantage.

Une amélioration qui lui est apportée repose sur le fait qu'on enlève la restriction de ne l'utiliser que lorsqu'on enquête sur un crime sexuel. Le meilleur exemple de la nécessité de cela, c'est lorsqu'un enfant est enlevé.

On peut penser qu'il est utile que les policiers puissent regarder si une personne qui se retrouve dans le registre des délinquants sexuels habite près de l'endroit où un enfant a été enlevé. On pourrait vérifier rapidement auprès de ces personnes afin de s'assurer qu'elles ne sont pas coupables. On nous a d'ailleurs fait une démonstration remarquable du logiciel qui permet ces recherches très rapides en Ontario. C'est également bon de le savoir rapidement. Dans l'immense majorité des cas, je crois que c'est dans 90 p. 100 des cas, quand les enlèvements ne sont pas solutionnés dans les 48 heures, ils ne le sont jamais.

Dans la majorité des projets de loi conservateurs — celui-ci est une formidable exception et c'est pour cette raison que nous voterons

en faveur de ce projet de loi — ils ignorent des choses qui attendent. Tout le monde dans cette Chambre est d'accord et il y a un consensus presque aussi grand dans la population pour reconnaître qu'on a fait une erreur quand le Parlement — je n'étais pas là et je peux donc en parler plus facilement — a décidé d'amender la loi pour que dans le cas de crimes non violents, les criminels puissent bénéficier d'une libération conditionnelle après le sixième de la sentence.

Nous nous sommes carrément opposés à cela. J'ai même personnellement présenté un projet de loi à ce sujet. Dans ce cas-ci, il n'a pas besoin d'être compliqué pour la bonne raison que les dispositions législatives qui permettent la libération au sixième de la sentence sont des dispositions qui concernent seulement deux articles du Code criminel. Ce sont des articles qui ont d'ailleurs été rajoutés à la dernière minute dans l'un de ces marathons relatif à un projet de loi omnibus. Je crois que le gouvernement, dans son empressement, ne réalisait pas ce qu'il allait faire.

Nous sommes souvent contre les sentences minimum et contre l'augmentation induite des sentences. En ce qui a trait au taux d'incarcération, le Canada se retrouve au milieu de la liste des 175 pays. C'est bien comme cela et on ne voit pas la nécessité de l'augmenter sauf dans des cas particuliers. Dans ce cas-ci, on voudrait qu'il y ait plus d'incarcération.

Toutefois, nous croyons que la sentence doit être individualisée et qu'elle doit être prononcée à la lumière des lois par quelqu'un d'impartial qui a eu la chance d'entendre les deux parties avant de prendre une décision et qui a à appliquer, soit dit en passant, une vingtaine de critères qui sont déjà prévus dans les lois. Nous trouvons que c'est un peu insultant de déclarer que quelqu'un puisse être libérée au sixième de la sentence après qu'une personne qui a pris toutes ces précautions et qui est un arbitre impartial ait rendu une décision. Agir de la sorte, c'est ne pas refléter le travail qu'elle a fait et la décision qu'elle a prise.

Je veux leur demander à nouveau ce qu'ils ont fait pour aider les victimes outre le fait de prévoir des sentences plus graves.

● (1810)

Notre préoccupation, au Bloc québécois, c'est la lutte contre la criminalité. Ce n'est pas la politique spectacle, dont a si bien parlé d'ailleurs avant moi la députée d'Ahuntsic, mais c'est l'aide véritable aux victimes. C'est pourquoi l'une de nos collègues, la députée de Compton—Stanstead, a présenté un projet de loi qui donnerait aux proches des victimes de crimes ou à des victimes de crimes elles-mêmes à peu près les mêmes avantages que donne la loi du Québec.

Au Québec, on offre deux ans à ces personnes qui sont affectées par un crime, soit comme victime, soit parce qu'un de leurs proches l'est et qu'elles doivent s'en occuper. Son projet de loi vise donc à lui donner les mêmes avantages pour les choses qui relèvent du fédéral. De plus, au fédéral, on a une caisse bien remplie, qui fait encore des surplus, dans laquelle le gouvernement canadien va piger de temps en temps, et dans laquelle il a d'ailleurs pigé épouvantablement lors de la première lutte visant à atteindre le déficit zéro, soit la caisse de l'assurance-emploi. Or cette mesure n'alourdirait pas beaucoup les paiements d'assurance-emploi.

### Initiatives ministérielles

Qu'attend le gouvernement pour adopter cette loi qui serait véritablement une aide aux victimes? Qu'on compare l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, l'aide matérielle et l'aide psychologique qu'on offre aux victimes par rapport à la satisfaction qu'elles auraient de voir l'auteur du crime purger une peine additionnelles de quelques mois ou de quelques années. Je crois que la majorité des victimes préféreraient beaucoup recevoir l'aide qu'on pourrait leur apporter, comme on le fait d'ailleurs au Québec.

Ensuite, ma collègue d'Ahunsiac a fait une défense remarquable des projets de loi C-46 et C-47, d'autres mesures qui prévoient l'obligation de dénoncer la pornographie dans Internet et qui ajoutent cette charge aux serveurs qui alimentent l'Internet.

Tout le monde y est favorable, sauf peut-être des donateurs électoraux conservateurs ayant des entreprises de serveurs. Tout le monde y est favorable, incluant la police de partout au pays. D'ailleurs, par hasard, un des conseillers d'un corps policier du Québec m'en parlait justement ce matin en me demandant ce qu'il advenait des projets de loi C-46 et C-47. Mais ils ne le font pas.

Dans ce cas-ci, les conservateurs nous montrent qu'ils peuvent parfois mettre en avant des lois qui permettent une meilleure lutte contre la criminalité. Dans ces cas-là, ils peuvent compter sur le Bloc québécois pour les appuyer. Nous ferons peut-être quelques remarques en comité sur des choses excessives, mais j'en n'ai pas trouvé beaucoup. On pourra en parler en comité. Ils peuvent être assurés que si on le fait, ce n'est pas parce qu'on est soucieux de la défense des criminels, mais parce que nous voulons que les lois soient bien faites afin qu'elles soient justes.

Dans ce cas-ci, c'est une loi qui est *smart on crime*, et nous l'appuierons donc. Cela démontre que les conservateurs peuvent compter sur le Bloc québécois quand ils présentent quelque chose qui lutte véritablement et efficacement contre la criminalité et qui ne vise pas juste à montrer qu'ils sont *tough on crime*.

● (1815)

[Traduction]

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NDP):** Monsieur le Président, je suis ravi de participer au débat sur ce projet de loi. D'abord, j'aimerais dire que la démarche de mon ami, le député d'Edmonton—St. Albert, à l'égard de ce projet de loi, m'a beaucoup impressionné. Si les conservateurs lui confiaient le dossier de la justice, je parierais que les résultats seraient meilleurs qu'ils ne le sont à l'heure actuelle. Je ne pourrais pas dire de quel ordre seraient l'amélioration, je préfère ne pas m'avancer sur ce terrain, mais si je me base sur ce que j'ai vu jusqu'à maintenant de la part des députés qui occupent les premières banquettes, en face, on verrait une nette amélioration. Si je dirigeais les députés d'en face, ce qui n'est pas le cas, je procéderais à certains changements en ce qui concerne la gestion des dossiers.

Nous appuierons le renvoi de ce projet de loi au comité à l'étape de la deuxième lecture. Nous l'examinerons de façon plus approfondie et nous nous pencherons sur la possibilité d'apporter des amendements. Je ne vois guère de lacunes dans ce projet de loi. Le Comité de la sécurité publique a commencé l'examen de l'enregistrement des renseignements sur les délinquants sexuels, prévu par la loi, et le 29 mai on a fait circuler une ébauche de rapport confidentiel auprès des membres du comité. Malgré cela, comme il a l'habitude de le faire, et c'est d'ailleurs ce qu'il a fait dans le cas de la réhabilitation, le gouvernement a choisi de proposer des modifications au registre sous la forme du projet de loi C-34 qu'il a présenté le 1<sup>er</sup> juin.

Parmi les aspects clés du projet de loi, il y a l'enregistrement obligatoire des auteurs d'infractions sexuelles désignées. Actuellement, c'est le procureur qui doit demander cette inscription et le juge doit l'approuver. Lorsqu'une demande est faite, une ordonnance doit être émise à moins que le délinquant puisse démontrer que les répercussions sur sa liberté seraient disproportionnées en dépit de l'intérêt public pour la protection de la société.

Le deuxième aspect du projet de loi est le prélèvement obligatoire d'échantillons pour analyse génétique sur les individus reconnus coupables d'une infraction sexuelle désignée. À l'heure actuelle, le procureur doit demander ce prélèvement et un juge doit l'approuver.

Un autre aspect du projet de loi, c'est l'élargissement des règles de consultation du registre par les policiers dans le but de prévenir la criminalité. Actuellement, les policiers ne peuvent consulter le registre que pour enquêter sur un crime qui a été commis s'ils sont raisonnablement convaincus que le crime est de nature sexuelle. La prévention d'actes criminels a été mentionnée par plusieurs députés cet après-midi. Je crois que cela se retrouve dans une loi ontarienne. Je regarde en direction du député d'Edmonton—St. Albert pour obtenir confirmation de cela. Je crois que la possibilité de consulter le registre à des fins de prévention se trouve dans la loi ontarienne et que c'est ce qui nous a donné l'idée de l'ajouter comme amélioration dans la loi fédérale.

Il suffit de consulter les statistiques pour voir que le registre ontarien comporte beaucoup plus de noms que le registre fédéral. Les policiers apprécient évidemment beaucoup plus le registre ontarien que le registre fédéral.

Le registre fédéral existe depuis quelques années. Le député d'Edmonton—St. Albert a souligné qu'en 1997, les premiers ministres des provinces et les procureurs généraux ont rencontré des représentants du gouvernement fédéral et ont collaboré étroitement pour donner son élan au processus. Nous devons reconnaître que c'est grâce à la clairvoyance de nos prédécesseurs que le registre a vu le jour, mais c'est l'Ontario qui a été la première province à aller de l'avant. La loi ontarienne semble avoir servi de modèle pour la loi fédérale.

Il importe de souligner qu'il devait y avoir un examen après la mise en oeuvre de la loi fédérale. Le Parlement avait entrepris cet examen quand le gouvernement a décidé de proposer son propre projet de loi. Encore une fois, le gouvernement court-circuite le processus, comme il l'a fait avec son projet de loi sur la réhabilitation.

● (1820)

De nombreux député ont parlé de la tactique utilisée par le premier ministre, qui a prorogé le Parlement et nous a obligés à tout recommencer depuis le début. Si ma mémoire est bonne, c'est la députée de Churchill qui a souvent parlé d'un possible projet de loi omnibus, aussi repoussante cette possibilité soit-elle. En ce qui concerne le Code criminel, le porte-parole de notre parti en matière de justice, le député de Windsor—Tecumseh, a fait remarquer à plusieurs reprises qu'il était grand temps qu'il subisse une refonte majeure, ce qui ne se ferait évidemment pas en criant « ciseaux ».

Je crois qu'on devrait envisager la présentation d'un projet de loi omnibus. Pourquoi pas: nous pourrions mettre à jour l'ensemble du Code criminel d'un seul coup en regroupant toutes les modifications en un seul projet de loi omnibus. Ce serait certainement mieux que ce que font les conservateurs, qui égrènent les modifications et nous les proposent une à la fois, tout ça pour profiter de la brève remontée dans les sondages que leur procurent les communiqués de presse qu'ils peuvent diffuser à chaque nouvelle initiative. Rassemblons tout ça dans un seul projet de loi omnibus et n'en parlons plus.

La différence entre ma proposition et le projet de loi d'exécution du budget des conservateurs, c'est que le projet de loi omnibus de ces derniers ne se limite pas à la seule exécution du budget, justement. La réorganisation des bureaux de poste, la vente d'Énergie atomique du Canada limitée, tout y est jeté pêle-mêle. Nous proposons plutôt un projet de loi omnibus qui porterait uniquement sur les changements à apporter au Code criminel et sur les enjeux connexes. Au moins, en procédant de la sorte, nous n'aurions plus à craindre une nouvelle prorogation ou le déclenchement de nouvelles élections.

Si jamais les choses se passaient plutôt rondement lors des deux sommets et que les chiffres commençaient à s'améliorer, les conservateurs, sachant que leur avenir est loin d'être assuré, seraient peut-être tentés de minimiser les pertes et de déclencher des élections en septembre. Il nous faudrait alors tout recommencer depuis le début — encore une fois — après les élections, et tous les projets de loi reviendraient à la case départ.

**M. Ed Fast:** Nous formerons un gouvernement majoritaire.

**M. Jim Maloway:** Monsieur le Président, un député conservateur a déclaré que les conservateurs formeraient un gouvernement majoritaire. Il peut bien rêver. Cela ne se produira jamais avec nos vis-à-vis. Le fait est que les choses deviennent un peu désespérées en face parce que les conservateurs savent que le temps ne joue pas en leur faveur. Ils achèvent leur cinquième année au pouvoir. Les choses semblent peut-être aller raisonnablement bien, en termes relatifs, mais lorsque l'on additionne leurs mois et leurs années au pouvoir, on voit que le moment viendra où les choses commenceront à se déliter et où ils ne pourront plus se rattraper.

Ce que je veux dire, c'est que leur programme politique crée des problèmes dans le programme législatif. Celui-là l'emporte sur celui-ci. Les conservateurs se fichent pas mal du programme législatif. Ils le conçoivent en termes politiques, selon ce qu'il peut leur permettre de gagner dans les sondages. Ce n'est pas ainsi qu'un gouvernement doit faire les lois contre le crime. Les corps policiers ont besoin que les choses bougent maintenant. La population mérite mieux de la part du gouvernement. Elle a besoin d'une approche intelligente de la criminalité, ce qui manque chez nos vis-à-vis.

Pour ce qui est des autres dispositions du projet de loi, elles élargissent le registre aux personnes condamnées pour crimes de nature sexuelle à l'étranger. C'est très important dans le cas du tourisme sexuel. Cette forme de tourisme existe probablement depuis de nombreuses années, mais il n'y a qu'une dizaine d'années environ qu'il attire l'attention du public. Je crois que nous reconnaissons tous que c'est une excellente amélioration du registre.

Une autre excellente amélioration, c'est l'ajout de nouveaux types de renseignements, y compris des renseignements de nature administrative qui sont essentiels, mais qui ne figurent pas dans le registre en ce moment.

### Travaux des subsides

● (1825)

Un autre aspect positif, c'est que les policiers pourront avertir les États étrangers et les provinces et territoires canadiens lorsqu'un délinquant sexuel se déplace sur leur territoire.

Diverses modifications de nature administrative visent à améliorer la coordination et la communication entre différentes agences.

On a mentionné différents types de renseignements comme la description du véhicule conduit par le délinquant et des renseignements sur le délinquant qui ne se retrouvent actuellement pas dans le registre. Il ne sert à rien d'avoir un registre qui ne donne pas aux policiers tous les renseignements voulus. Il est important d'avoir des renseignements comme les numéros de téléphone et la description du véhicule.

● (1830)

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Le député d'Elmwood—Transcona aura encore neuf minutes lorsque nous reprendrons ce débat.

\* \* \*

[Français]

### TRAVAUX DES SUBSIDES

#### MOTION DE L'OPPOSITION — LA RÉGLEMENTATION DES VALEURS MOBILIÈRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 10 juin, de la motion.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Comme il est 18 h 30, conformément à l'ordre adopté le jeudi 10 juin 2010, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion de M. Paillé, Hochelaga, relative aux travaux des subsides.

Convoquez les députés.

● (1855)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n<sup>o</sup> 73)

#### POUR

Députés

Allen (Welland)	André
Ashton	Asselin
Atamanenko	Bachand
Bellavance	Bigras
Blais	Bonsant
Bouchard	Bourgeois
Brunelle	Cardin
Carrier	Chow
Comartin	Davies (Vancouver Kingsway)
Davies (Vancouver East)	DeBellefeuille
Demers	Deschamps
Desnoyers	Dewar
Donnelly	Dorion
Duceppe	Dufour
Faille	Freeman
Gagnon	Gaudet
Godin	Gravelle
Guay	Guimond (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Basques)	
Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord)	
Harris (St. John's East)	
Hyer	Julian
Laforest	Laframboise
Lalonde	Lavallée

*Initiatives ministérielles*

Layton  
Leslie  
Lévesque  
Maloway  
Masse  
Ménard  
Mulcair  
Ouellet  
Paillé (Louis-Hébert)  
Plamondon  
Rafferty  
St-Cyr  
Thi Lac  
Vincent — 71

Lemay  
Lessard  
Malo  
Martin (Sault Ste. Marie)  
Mathysen  
Mourani  
Nadeau  
Paillé (Hochelaga)  
Paquette  
Pomerleau  
Siksay  
Stoffer  
Thibeault

Rae  
Rajotte  
Rathgeber  
Reid  
Richardson  
Ritz  
Russell  
Savoie  
Scheer  
Sgro  
Shipley  
Simms  
Sorenson  
Storseth  
Sweet  
Thompson  
Toews  
Trost  
Uppal  
Van Loan  
Verner  
Wallace  
Warkentin  
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)  
Weston (Saint John)  
Wilfert  
Woodworth  
Young

Raitt  
Ratansi  
Regan  
Richards  
Rickford  
Rota  
Savage  
Saxton  
Schellenberger  
Shea  
Shory  
Simson  
Stanton  
Strahl  
Szabo  
Tilson  
Tonks  
Tweed  
Van Kesteren  
Vellacott  
Volpe  
Warawa  
Watson

Wong  
Yelich  
Zarac — 192

## CONTRE

## Députés

Abbott  
Aglukkaq  
Allen (Tobique—Mactaquac)  
Anderson  
Arthur  
Bagnell  
Benoit  
Bevilacqua  
Blackburn  
Block  
Boughen  
Breitkreuz  
Brown (Leeds—Grenville)  
Brown (Barrie)  
Byrne  
Calandra  
Cannan (Kelowna—Lake Country)  
Cannon (Pontiac)  
Casson  
Chong  
Clement  
Cotler  
Cummins  
Davidson  
Dechert  
Dhaliwal  
Dosañh  
Dryden  
Duncan (Etobicoke North)  
Easter  
Fast  
Fletcher  
Galipeau  
Garneau  
Glover  
Goodale  
Gourde  
Guarnieri  
Harper  
Hawn  
Hill  
Hoeppner  
Holland  
Jean  
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)  
Kenney (Calgary Southeast)  
Kerr  
Kramp (Prince Edward—Hastings)  
Lauzon  
LeBlanc  
Lemieux  
Lukowski  
Lunney  
MacKay (Central Nova)  
Malhi  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
McCallum  
McGuinty  
Mendes  
Merrifield  
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)  
Moore (Fundy Royal)  
Murphy (Charlottetown)  
Nicholson  
O'Connor  
Obhrai  
Oliphant  
Paradis  
Petit  
Preston

Ablonczy  
Albrecht  
Allison  
Armstrong  
Ashfield  
Baird  
Bernier  
Bezan  
Blaney  
Boucher  
Braid  
Brisson  
Brown (Newmarket—Aurora)  
Bruinooge  
Cadman  
Calkins  
Cannis  
Carrie  
Charlton  
Clarke  
Coady  
Crombie  
Cuzner  
Day  
Del Mastro  
Dhalla  
Dreeschen  
Duncan (Vancouver Island North)  
Dykstra  
Eyking  
Finley  
Foote  
Gallant  
Généreux  
Goldring  
Goodyear  
Grewal  
Hall Findlay  
Harris (Cariboo—Prince George)  
Hiebert  
Hoback  
Holder  
Hughes  
Jennings  
Keddy (South Shore—St. Margaret's)  
Kent  
Komarnicki  
Lake  
Lebel  
Lee  
Lobb  
Lunn  
MacAulay  
MacKenzie  
Marston  
Mayes  
McColeman  
McLeod  
Menzies  
Miller  
Murray  
Norlock  
O'Neill-Gordon  
Oda  
Pacetti  
Payne  
Poilievre  
Proulx

## PAIRÉS

## Députés

Beaudin  
Roy

Flaherty  
Smith — 4

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Je déclare la motion rejetée.

\* \* \*

[Traduction]

## LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-COLOMBIE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 11 juin, portant que le projet de loi C-2, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République de Colombie, de l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République de Colombie et de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République de Colombie, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** La Chambre passe maintenant aux votes par appel nominal différés sur la motion de troisième lecture du projet de loi C-2.

● (1905)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 74)

## POUR

## Députés

Abbott  
Aglukkaq  
Allen (Tobique—Mactaquac)  
Anders

Ablonczy  
Albrecht  
Allison  
Anderson



*Initiatives ministérielles*

Armstrong  
Ashfield  
Baird  
Bernier  
Bezan  
Blaney  
Boucher  
Braid  
Brison  
Brown (Newmarket—Aurora)  
Bruinooge  
Cadman  
Calkins  
Cannis  
Carrie  
Chong  
Clement  
Cotler  
Cummins  
Davidson  
Dechert  
Dhaliwal  
Dosanjh  
Dryden  
Duncan (Etobicoke North)  
Easter  
Fast  
Fletcher  
Galipeau  
Garneau  
Glover  
Goodale  
Gourde  
Guarnieri  
Harper  
Hawn  
Hill  
Hoepfner  
Holland  
Jennings  
Keddy (South Shore—St. Margaret's)  
Kent  
Komarnicki  
Lake  
Lebel  
Lee  
Lobb  
Lunn  
MacAulay  
MacKenzie  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
McCallum  
McGuinty  
Mendes  
Merrifield  
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)  
Moore (Fundy Royal)  
Murphy (Charlottetown)  
Nicholson  
O'Connor  
Obhrai  
Oliphant  
Paradis  
Petit  
Preston  
Rae  
Rajotte  
Rathgeber  
Reid  
Richardson  
Ritz  
Russell  
Saxton  
Schellenberger  
Shea  
Shory  
Sorenson  
Storseth  
Sweet  
Thompson  
Toews  
Trost  
Uppal  
Van Loan  
Verner  
Wallace  
Warkentin  
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)  
Weston (Saint John)

Arthur  
Bagnell  
Benoit  
Bevilacqua  
Blackburn  
Block  
Boughen  
Breitkreuz  
Brown (Leeds—Grenville)  
Brown (Barrie)  
Byrne  
Calandra  
Cannan (Kelowna—Lake Country)  
Cannon (Pontiac)  
Casson  
Clarke  
Coady  
Crombie  
Cuzner  
Day  
Del Mastro  
Dhalla  
Dreeshen  
Duncan (Vancouver Island North)  
Dykstra  
Eyking  
Finley  
Foote  
Gallant  
Généreux  
Goldring  
Goodyear  
Grewal  
Hall Findlay  
Harris (Cariboo—Prince George)  
Hiebert  
Hoback  
Holder  
Jean  
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)  
Kenney (Calgary Southeast)  
Kerr  
Kramp (Prince Edward—Hastings)  
Lauzon  
LeBlanc  
Lemieux  
Lukiwski  
Lunney  
MacKay (Central Nova)  
Malhi  
Mayes  
McColeman  
McLeod  
Menzies  
Miller  
Murray  
Norlock  
O'Neill-Gordon  
Oda  
Pacetti  
Payne  
Poilievre  
Proulx  
Raitt  
Ratansi  
Regan  
Richards  
Rickford  
Rota  
Savage  
Scheer  
Sgro  
Shipley  
Simms  
Stanton  
Strahl  
Szabo  
Tilson  
Tonks  
Tweed  
Van Kesteren  
Vellacott  
Volpe  
Warawa  
Watson

Wilfert  
Woodworth  
Young  
Allen (Welland)  
Ashton  
Atamanenko  
Bellavance  
Bigras  
Bonsant  
Bourgeois  
Cardin  
Charlton  
Christopherson  
Crowder  
Davies (Vancouver Kingsway)  
DeBellefeuille  
Deschamps  
Dewar  
Dorion  
Dufour  
Freeman  
Gaudet  
Gravelle  
Guimond (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)  
Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord)  
Harris (St. John's East)  
Hyer  
Laforest  
Lalonde  
Layton  
Leslie  
Lévesque  
Maloway  
Martin (Sault Ste. Marie)  
Mathysen  
Mourani  
Nadeau  
Paillé (Hochelaga)  
Paquette  
Pomerleau  
Savoie  
St-Cyr  
Thi Lac  
Vincent — 79

Wong  
Yelich  
Zarac — 188

## CONTRE

## Députés

André  
Asselin  
Bachand  
Bevington  
Blais  
Bouchard  
Brunelle  
Carrier  
Chow  
Comartin  
Cullen  
Davies (Vancouver East)  
Demers  
Desnoyers  
Donnelly  
Duceppe  
Faille  
Gagnon  
Godin  
Guay  
Hughes  
Julian  
Laframboise  
Lavallée  
Lemay  
Lessard  
Malo  
Marston  
Masse  
Ménard  
Mulcair  
Ouellet  
Paillé (Louis-Hébert)  
Plamondon  
Rafferty  
Siksay  
Stoffer  
Thibeault

## PAIRÉS

## Députés

Beaudin  
Roy  
Flaherty  
Smith — 4

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Je déclare la motion la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Conformément à l'ordre adopté le jeudi 10 juin 2010, la Chambre se forme maintenant en comité plénier pour étudier la motion n° 5 sous la rubrique des affaires du gouvernement.

Je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

*Initiatives ministérielles*

●(1910)

**LA SCLÉROSE EN PLAQUES**

(La Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de Mme Savoie, pour étudier l'affaire du gouvernement n° 5.)

**L'hon. Jay Hill (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC)** propose:

Que le comité prenne note des mesures prises pour le traitement de la sclérose en plaques.

**La vice-présidente:** Avant de commencer le débat de ce soir, j'aimerais rappeler aux députés le déroulement des délibérations.

[Français]

Chaque député qui prendra la parole se verra accorder 10 minutes pour le débat, suivies de 10 minutes pour les questions et observations. Les débats prendront fin après quatre heures ou lorsque plus aucun député ne demandera la parole.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la présidence ne recevra aucun appel de quorum, aucune motion dilatoire ni aucune demande de consentement unanime.

[Traduction]

Nous allons maintenant commencer le débat exploratoire. La présidence donne maintenant la parole à la ministre de la Santé.

**L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de la Santé, PCC):** Madame la présidente, le débat de ce soir porte sur la sclérose en plaques ou SP. Cette maladie dévastatrice frappe généralement de jeunes adultes.

Je suis ravie d'être ici ce soir avec mes collègues pour témoigner notre solidarité, à titre de députés, aux Canadiens qui souffrent de la sclérose en plaques, à leur famille et à leurs amis.

Je suis également ravie que le gouvernement conservateur ait présenté une motion et demandé le consentement de la Chambre pour tenir ce débat, afin d'informer du mieux possible les Canadiens.

Cette maladie et son traitement sont complexes. Nous savons que la SP est une affection neurologique évolutive qui, lentement, prive les malades de leur mobilité et de leur capacité de parler. Elle leur vole leur jeunesse et leur vie.

Au Canada, trois personnes par jour apprennent qu'elles ont la SP. On estime qu'entre 55 000 et 75 000 personnes ont maintenant la sclérose en plaques au Canada. Certains députés présents ici ce soir ont des membres de leur famille et des amis qui souffrent de cette maladie.

Pour ceux qui voient un être cher qui se bat contre la SP, c'est important et c'est un soulagement de pouvoir parler des effets de cette maladie et des combats qui y sont associés. À l'heure actuelle, la SP est incurable, mais la recherche progresse et nous pensons qu'un jour nous parviendrons à percer le mystère de cette maladie.

Récemment, des informations concernant un nouveau traitement possible ont retenu l'attention du monde et donné de l'espoir aux Canadiens atteints de SP. Je me rends bien compte que ces informations suscitent de grands espoirs chez ceux qui souffrent de cette maladie.

En novembre de l'année dernière, un chercheur italien, le Dr Zamboni, a mis au point un traitement expérimental de la SP fondé sur un lien possible entre la maladie et un défaut du drainage veineux du système nerveux central. Beaucoup de Canadiens atteints de SP ainsi que des membres de leur famille ont pris contact avec moi pour parler de leur expérience et de l'importance que revêtent pour eux ces résultats.

Je sais que tous les députés ont eu des réactions du même genre de la part de leurs électeurs. Nous partageons l'espoir que ces nouvelles ont suscité chez les personnes atteintes de cette maladie. Ces conclusions, qui s'opposent aux points de vue traditionnels relatifs à la SP, ont produit des résultats qui ont retenu l'attention des chercheurs étudiant les causes de la SP et d'autres maladies.

C'est la raison pour laquelle nous devons poursuivre une évaluation scientifique complète pour déterminer qui peut profiter du traitement et déceler les effets à long terme. Les réponses que nous cherchons ne peuvent découler que d'études et de recherches faites sur une grande échelle.

Ces études sont importantes pour beaucoup de raisons. Elles sont importantes pour les Canadiens atteints de SP et leurs familles, que les résultats ont remplis d'espoir et qui souhaitent des mesures rapides. Elles sont particulièrement importantes pour les provinces et les territoires qui dispensent les soins.

Le système canadien des soins de santé est fondé sur un partenariat qui reconnaît et respecte les rôles uniques joués par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les établissements de santé comme les hôpitaux et les professionnels de la santé, y compris les médecins qui administrent les traitements. C'est un système qui impose la collaboration dans l'intérêt des patients.

Tous les députés savent que les provinces et les territoires dispensent les soins. Cela signifie qu'ils prennent les décisions concernant l'administration et la prestation des services de santé, y compris le diagnostic et le traitement de la sclérose en plaques. Nous savons aussi que les provinces et les territoires prennent leurs décisions en se fondant sur les meilleures connaissances scientifiques qui existent.

Le rôle du gouvernement fédéral est d'appuyer la recherche médicale, qui comprend la recherche clinique destinée à découvrir de nouvelles méthodes de diagnostic et de traitement et à les évaluer. Cette recherche joue un rôle important pour confirmer et valider les nouvelles découvertes scientifiques et pour aider les provinces et les territoires à prendre des décisions.

Notre gouvernement comprend l'importance de la recherche médicale pour le système canadien des soins de santé. C'est la raison pour laquelle le budget de 2010 prévoyait une augmentation de 16 millions de dollars du budget des Instituts de recherche en santé du Canada. Avec cette augmentation et d'autres investissements dans les IRSC, un budget total de plus d'un milliard de dollars sera consacré à la recherche en santé cette année.

Ce nouveau financement permettra aux IRSC de capitaliser sur les investissements que nous avons déjà faits au titre de la recherche en neurologie. Au cours de l'exercice 2008-2009, les IRSC ont investi approximativement 120 millions de dollars, notamment 5,3 millions de dollars pour la sclérose en plaques. Ils ont également investi 38 millions de dollars pour la recherche sur les cellules souches; les résultats de cette recherche pourraient avoir une incidence sur la façon dont nous traitons un éventail de maladies, dont la sclérose en plaques.

●(1915)

Nos espoirs à l'égard d'un nouveau traitement de la SP et d'autres maladies neurologiques se fondent sur des progrès scientifiques qui nous aident à comprendre cette maladie.

*Initiatives ministérielles*

Voilà pourquoi j'ai demandé au Dr Beaudet, le président des IRSC, de me conseiller sur la façon de faire progresser la recherche sur la SP à la lumière des découvertes du Dr Zamboni. Je suis franchement ravi que le Dr Beaudet organise une table ronde à laquelle participeront une douzaine d'experts de la SP du monde entier.

Avec les conseils d'experts de renommée internationale et en collaboration avec la Société canadienne de la sclérose en plaques, les IRSC s'emploient à mieux comprendre les recherches menées actuellement dans le monde sur la SP d'origine neurovasculaire. Les IRSC souhaitent trouver les écarts dans les recherches actuelles et mieux comprendre les obstacles à la recherche clinique.

Grâce aux investissements du gouvernement du Canada au titre de la recherche neurologique, nous sommes en train de bâtir sur des fondements solides. À ce jour, plus de 45 millions de dollars ont été investis pour la recherche sur la SP; je signale que les chercheurs canadiens dans ce domaine figurent parmi les meilleurs au monde. Ils explorent plusieurs avenues importantes très prometteuses pour le traitement de la SP et d'autres maladies neurologiques.

Par exemple, à l'Université de Toronto, le Dr Courtney se penche sur les liens entre la vitamine D et le risque de développer la SP pendant l'enfance ainsi que sur la progression de la maladie. Il pourrait y avoir un lien entre le taux de vitamine D et le gène contrôlé qui augmente le risque de la sclérose en plaques. La réduction du risque de développer la SP pendant l'enfance en donnant des suppléments vitaminiques aux femmes enceintes pourrait avoir une incidence sur l'apparition de la SP à l'âge adulte.

À l'Université de l'Alberta, deux chercheurs étudient actuellement l'utilisation d'antioxydants comme supplément nutritionnel pendant la grossesse pour prévenir les lésions cérébrales. Cette recherche améliore notre compréhension de la façon de prévenir les effets dommageables de l'ischémie pendant la grossesse. L'ischémie est un apport insuffisant en oxygène qui peut causer des lésions dans le cerveau du fœtus. On espère qu'une meilleure compréhension de ces questions contribuera à prévenir les lésions cérébrales. Cette recherche est particulièrement pertinente à l'heure actuelle parce que le nouveau traitement de la SP repose sur l'amélioration du débit sanguin dans le cerveau.

Grâce aux recherches actuellement en cours au Canada et dans le monde, nous devrions trouver bientôt de meilleurs traitements de la SP et parvenir, espérons-le, à guérir cette maladie.

Les liens possibles entre l'IVCC et la sclérose en plaques intriguent les scientifiques. Les IRSC encouragent les chercheurs qui souhaitent étudier ce nouveau traitement à présenter des demandes de financement. Nous savons que les bons résultats scientifiques ne se produisent pas du jour au lendemain. La science exige une approche mesurée. La science produit des résultats qui peuvent en engendrer une multitude d'autres, dans le cadre d'un éventail identique de circonstances.

Nous savons aussi que les Canadiens dont la famille est frappée par la SP souhaitent que nous agissions sans tarder. Par l'entremise des IRSC, notre gouvernement établira un équilibre entre l'urgence d'agir dans ce dossier et l'importance de poser les bonnes questions et d'obtenir les bonnes réponses.

Les Canadiens atteints de SP et leurs familles nous demandent de travailler tous ensemble pour atténuer leurs souffrances et pour reconnaître les grands espoirs que suscite cette découverte. Notre gouvernement est résolu à travailler avec les IRSC et la Société canadienne de la sclérose en plaques pour mobiliser le milieu de la recherche.

Les rencontres qui auront lieu prochainement entre des experts et le D<sup>r</sup> Beaudet constitueront un sommet important des scientifiques sur cette question. Au cours des prochains mois, leurs réflexions et leurs opinions aideront les IRSC et le milieu de la recherche à élaborer une stratégie sur la façon de faire de la recherche sur ce nouveau traitement possible de la SP. Ces faits nouveaux sont prometteurs sur le plan scientifique et intéressent vivement tous ceux qui sont atteints de cette maladie et leurs familles.

Je tiens à remercier tous les députés qui, ce soir, représentent des êtres chers qui luttent contre la SP. Nous entendrons sans aucun doute de nombreux témoignages de la part de victimes de cette maladie débiliteuse ou à son sujet. Nous sommes ici ce soir pour débattre de cette question, car il est important de montrer aux Canadiens que nous souhaitons travailler ensemble pour trouver une solution à ce problème.

En ce moment, le partenariat est plus important que jamais. La découverte du D<sup>r</sup> Zamboni remet en question la compréhension qu'ont les scientifiques de la SP et nous incite tous à redoubler d'ardeur pour soutenir nos concitoyens atteints de cette maladie et leurs familles. C'est en travaillant dur et en affichant une ferme volonté qu'ensemble, nous progresserons dans la recherche d'un traitement.

● (1920)

**Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.):** Madame la présidente, bon nombre de personnes atteintes de SP connaissent un déclin rapide de leur état de santé. Selon nous, on a l'obligation morale d'offrir à toutes les personnes atteintes de SP les services d'imagerie nécessaires pour déceler les malformations veineuses, et les traitements qui pourraient peut-être, dès le départ, stopper la progression de leur maladie.

Pourquoi le gouvernement ne considère-t-il pas sérieusement la question pour les personnes qui sont actuellement malades? Elles ont besoin d'aide maintenant. Alors, pourquoi?

**L'hon. Leona Aglukkaq:** Madame la présidente, je répondrai à la question en disant que nous prenons vraiment la question au sérieux. Le gouvernement a investi 120 millions de dollars uniquement dans la recherche en neurologie, et 5 millions de dollars dans la recherche sur la SP.

De concert avec la Société de la sclérose en plaques, nous nous employons à favoriser la collaboration entre les chercheurs et nous tentons de trouver des moyens de faire progresser les essais cliniques nécessaires pour cette procédure. C'est ce que nous continuerons de faire.

Comme je l'ai dit dans mon introduction, j'ai demandé au Dr Beaudet de formuler des conseils et de mobiliser les chercheurs du monde entier afin de trouver une façon de faire avancer rapidement la question.

Nous collaborons aussi avec les provinces et les territoires afin d'offrir des soins de santé et de concerter nos efforts. Il faut plus d'une personne pour mobiliser une équipe de scientifiques et de chercheurs qui se penchera sur cette découverte, une découverte peut-être importante en ce qui concerne la SP.

**Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NDP):** Madame la présidente, je siège au sous-comité et les témoins entendus nous ont dit à maintes reprises qu'il faut faire en sorte que le traitement se poursuive durant la recherche. Ils demandent que les deux activités soient menées simultanément.

*Initiatives ministérielles*

Je me demande ce que la ministre pense de la mise en place d'un processus visant à faire en sorte que tous ceux pouvant souffrir d'IVCC aient la possibilité d'obtenir un diagnostic. Ceux qui recevraient un diagnostic d'IVCC devraient pouvoir être traités. Le fait que ces personnes souffrent de la SP ne devrait pas entraîner une discrimination à leur égard relativement à ce traitement.

Pourquoi ne pas faire en sorte que tous puissent obtenir un diagnostic, puis s'assurer que les médecins qui traitent ces patients transmettent les renseignements utiles au volet de la recherche? Je pense que c'est crucial à ce stade. Il y a tellement de gens qui veulent avoir cette possibilité. Les coûts sont de l'ordre de 1 500 \$ pour le traitement au Canada. Si les gens vont ailleurs, il leur en coûte environ 15 000 \$.

Par conséquent, la ministre est-elle d'accord pour dire que l'étude doit comporter deux volets, comme le demande le Dr Sandy McDonald, et que l'étude et le traitement doivent être effectués simultanément?

**L'hon. Leona Aglukkaq:** Madame la présidente, je vais répéter ce que j'ai dit dans mon discours d'ouverture. Beaucoup d'argent est investi dans la recherche. Nous collaborons avec les provinces et les territoires pour mettre rapidement en application cette découverte.

Du côté de l'Ontario et de l'Alberta, on réclame d'autres études indépendantes et contrôlées pour mieux comprendre ce résultat. Les sociétés de la SP, tant au Canada qu'aux États-Unis, qualifient les percées sur l'IVCC d'embarrantes et de fascinantes, mais ajoutent qu'il faut pousser davantage les recherches pour établir hors de tout doute le lien entre le blocage des veines du cou et les symptômes de la SP.

Le 11 juin, la Société canadienne de la sclérose en plaques a fait la déclaration suivante:

Ces nouveaux travaux sont nécessaires parce que nous devons savoir si l'IVCC joue véritablement un rôle dans la SP et, le cas échéant, explorer les mécanismes sous-jacents à ce phénomène.

Le rôle du gouvernement fédéral est d'appuyer la recherche importante dans ce domaine. Nous continuerons de collaborer avec les chercheurs, la Société canadienne de la sclérose en plaques, les ministres provinciaux de la Santé et les collèges des médecins des provinces pour faire avancer la recherche.

• (1925)

**M. Tim Uppal (Edmonton—Sherwood Park, PCC):** Madame la présidente, le Sherwood Park MS Community Group, dans ma circonscription, est le plus grand groupe de la SP du Canada.

Au nom de ce groupe, j'aimerais demander à la ministre comment les IRSC mobilisent la communauté scientifique autour de l'IVCC et de la SP?

**L'hon. Leona Aglukkaq:** Madame la présidente, les Instituts de recherche en santé du Canada font depuis quelques années de la recherche dans le domaine de la neurologie, y compris sur la SP. J'ai demandé au Dr Beaudet de faire en sorte que la communauté scientifique internationale se penche sur les façons de mettre en application cette découverte et de cibler les lacunes en ce qui concerne la recherche sur la SP. Il y aura une conférence sur le sujet à Ottawa. J'ai hâte de voir comment nous pourrions mieux soutenir la recherche dans ce domaine.

Nous travaillons aussi avec la Société canadienne de la sclérose en plaques pour trouver des façons de mieux appuyer les projets de recherche sur cette nouvelle procédure. Le 11 juin, comme les députés le savent, la Société canadienne de la sclérose en plaques a

fait des annonces concernant l'aide à un certain nombre de projets de recherche.

Les chercheurs de partout au pays collaborent et nous continuerons à travailler avec eux pour trouver des solutions.

**Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.):** Madame la présidente, j'ai ici une lettre provenant d'un médecin canadien qui pratique depuis 1969. Voici ce qu'on peut y lire:

Je souffre de SP depuis 1990. Je reviens de Pologne, où j'ai subi une angioplastie par ballonnet à une veine jugulaire interne sténosée. J'ai constaté des améliorations à divers points de vue.

J'ai aussi rencontré à Katowice, en Pologne, de nombreux Canadiens dont le traitement a donné des résultats positifs. Ils étaient enchantés et très reconnaissants pour cette amélioration de leur qualité de vie.

Les deux-tiers des patients du Dr Simka et de ses collègues sont des Canadiens. Il y a 2 000 personnes sur la liste d'attente.

Les neurologues canadiens prétendent qu'il faut mener d'autres études avant d'implanter cette méthode ici. Le seul moyen de mener une étude consiste à traiter des gens et faire un suivi. Les neurologues ne devraient avoir aucun mot à dire au sujet de cet aspect du traitement de la SP. Ils ne sont pas chirurgiens vasculaires.

Le remboursement de l'angioplastie d'une artère coronaire sténosée ou de la chirurgie d'une artère carotide sténosée ne pose aucun problème. Pourquoi alors n'est-ce pas le cas lorsqu'il s'agit d'une veine sténosée?

**L'hon. Leona Aglukkaq:** Madame la présidente, la Société de la sclérose en plaques a publié le 11 juin un communiqué sur l'appui à des recherches plus poussées. Les sociétés canadienne et américaine de la SP ont indiqué ce qui suit:

Ces nouveaux travaux sont nécessaires parce que nous devons savoir si l'IVCC joue véritablement un rôle dans la SP et, le cas échéant, explorer les mécanismes sous-jacents à ce phénomène.

Nous allons continuer d'appuyer ces recherches au Canada et nous demanderons à la communauté internationale de se prononcer sur cette nouvelle procédure possible. Nous continuerons de collaborer avec les sociétés canadienne et américaine de la SP pour poursuivre les recherches.

Pour répondre à la question de la députée, nous devons obtenir la collaboration du milieu de la recherche, et c'est ce que nous ferons.

**Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapuskasing, NPD):** Madame la présidente, la ministre elle-même a mentionné que les récents progrès sont très prometteurs, mais je voudrais demander s'il ne serait pas souhaitable de traiter la SP et l'IVCC séparément. Lorsqu'il y a une indication de déficience dans une veine, pourquoi les gens ne pourraient-ils pas recevoir le traitement sans attendre qu'un lien soit établi? Si le traitement a des effets positifs sur la SP, parfait. Mais, entretemps, les gens demandent à être traités pour l'obstruction veineuse.

• (1930)

**L'hon. Leona Aglukkaq:** Madame la présidente, les sociétés de la SP du Canada et des États-Unis ont qualifié de prometteuses leurs constatations préliminaires au sujet de l'IVCC, mais elles ont également dit souhaiter qu'il y ait plus de recherche. Nous continuerons de collaborer avec elles en leur fournissant de l'aide pour voir si cette nouvelle méthode est efficace.

**Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.):** Madame la présidente, je prends la parole ce soir pour défendre tous les Canadiens qui vivent avec la sclérose en plaques, qui non seulement ont le courage de combattre leur maladie chaque jour, mais qui ont aussi suffisamment de cran et de ténacité pour livrer un nouveau combat, le combat pour permettre le diagnostic et le traitement de l'insuffisance veineuse céphalorachidienne chronique, ou IVCC.

*Initiatives ministérielles*

Je me suis personnellement entretenue au téléphone, par courriel et en personne avec 1 000 Canadiens atteints de SP et leur famille. J'ai été touchée par chacun d'entre eux et je suis fière de connaître ces personnes extraordinaires.

Je comprends que les quatre prochaines heures pourraient déterminer si certaines de ces personnes continueront de marcher et de travailler et garderont leur dignité et leur autonomie. J'espère que chaque député qui prend la parole ce soir comprend véritablement les informations scientifiques, les enjeux ainsi que le désespoir et la peur de ceux qui vivent avec la SP et de leurs famille et amis qui les regardent aller sans pouvoir faire quoi que ce soit pour eux.

J'ai été une scientifique. J'ai fait appel à notre Sous-comité sur les maladies neurologiques parce je savais qu'il y avait peut-être des traitements pour la SP qui étaient offerts à l'étranger, mais non au Canada. J'ai entrepris une étude documentaire complète sur l'IVCC. J'ai parlé aux principaux chercheurs dans le monde et j'ai entendu les exposés des Dr Zamboni, Simka et Haacke.

Je comprends que la recherche est loin d'être exhaustive. Ceci étant dit, chaque minute compte. Tout retard dans le traitement peut entraîner des dommages supplémentaires. Plus tôt on peut diagnostiquer la sclérose en plaques et entreprendre le traitement, meilleur est le pronostic. Pour certains patients, une différence de quelques mois peut faire la différence entre pouvoir travailler ou non, pouvoir marcher ou non ou pouvoir vivre à la maison ou devoir vivre dans une maison de soins.

Le temps presse et les personnes atteintes de sclérose en plaques n'ont pas le temps d'attendre. Il est grandement temps que les responsables politiques et les bureaucrates fassent abstraction de la SP. Nous devons déterminer si les personnes atteintes de la maladie ont un problème d'ordre vasculaire, et le cas échéant, leur offrir un traitement. Dans le cas d'une personne ayant une artère bloquée au coeur ou encore une veine hépatique ou iliaque bloquée, on les soumet à une imagerie.

Pourquoi les personnes atteintes de SP font-elles l'objet de discrimination? Pourquoi hésite-t-on autant à vérifier si un patient atteint de SP pourrait avoir une veine jugulaire bloquée. Hésite-t-on à faire une demande de veinographie par résonance magnétique? Sûrement pas, puisque les neurologues demandent tous les jours des imageries par résonance magnétique du cerveau et de la moelle épinière de leurs patients.

Serait-ce par crainte d'un gaspillage de ressources et d'argent dans le cas où aucune anomalie ne serait détectée? Les coûts qu'engendre le fait de ne pas détecter une anomalie à ce niveau sont bien plus considérables et comprennent la possibilité de dommages au cerveau, de perte d'autonomie, d'abandon du travail et de plus grande dépendance envers le système de soins de santé. Quelle que soit la raison qui justifie le refus d'un examen par imagerie, ce sont les patients et leurs familles qui risquent d'en souffrir.

Quels sont maintenant les répercussions possibles d'une attente? Personne ne peut réellement répondre à cette question. Toutefois, que l'IVCC se développe dès la formation du fœtus ou au cours de la petite enfance, nous savons que les veines se détériorent avec l'âge. Il est donc important de découvrir une anomalie vasculaire le plus tôt possible.

Pourquoi alors un médecin consciencieux et un système de soins de santé compatissant voudraient-ils attendre? La première règle de la médecine n'est-elle pas de ne causer aucun tort?

Personne ne sait encore si le fait de débloquent l'artère peut ralentir ou juguler la forme débilitante de la SP, mais il est de plus en plus

évident que cela peut soulager certains symptômes. Les personnes atteintes de SP qui ont subi la dilatation ressentent rapidement une amélioration au niveau de la circulation sanguine et de la confusion. Avec le temps, ils ressentent une amélioration importante de leur qualité de la vie, passant parfois d'une vie semi-autonome à une vie autonome et retrouvant l'usage de leurs jambes.

Certains diront que les données concrètes sont insuffisantes pour prendre en charge le diagnostic et le traitement de l'IVCC. Toutefois, je soutiens fermement que des précédents justifient le fait d'aller de l'avant. Le Doppler, l'échographie, l'IRM et l'angioplastie sont des techniques répandues qui sont utilisées quotidiennement en toute sécurité dans les hôpitaux. Ces techniques sont utilisées au niveau du cou, mais ne sont pas prévues pour les cas de SP.

La question qui se pose est alors la suivante: les données sont-elles suffisantes pour commencer à soumettre les patients à des examens par imagerie? Combien de temps faudra-t-il pour recueillir des données acceptables? Quand cela sera-t-il suffisant? Est-ce dans trois mois, dans six mois, dans un an? Qu'est-ce que cela signifie pour un patient qui souffre de la forme progressive primaire ou secondaire de SP?

● (1935)

Il y a maintenant des précédents. Souvent, en médecine, la procédure d'approbation d'un traitement est accélérée lorsque celui-ci semble prometteur. L'exemple le plus récent, dont on a pris connaissance la semaine dernière, est un nouvel appareil qui permet d'aspirer les caillots de sang qui provoquent des accidents cérébrovasculaires. À Calgary, 37 patients ont déjà été sauvés grâce à cet appareil.

La procédure de libération s'annonce prometteuse. Nous savons qu'un flux veineux insuffisant cause de l'inflammation et des dommages aux parois vasculaires. Un flux veineux insuffisant peut entraîner d'importants problèmes neurologiques. Dans le monde, plus de 1 000 personnes ont déjà été soumises à un examen par imagerie pour diagnostiquer l'IVCC. Il est clair que la majorité des personnes atteintes de SP ont des malformations vasculaires. L'angioplastie démontre que 80 p. 100 à 97 p. 100 des personnes atteintes de SP ont des malformations vasculaires et, dans de nombreux cas, plus d'un vaisseau sanguin important est touché. Mille personnes est certainement un nombre suffisant pour permettre une approbation hâtive. Après tout, nombre de procédures médicales effectuées quotidiennement dans les hôpitaux n'ont jamais fait l'objet d'essai à double insu.

Certaines personnes qui reçoivent un diagnostic de SP présentent une obstruction anormale des veines qui drainent le sang du cerveau. Certaines de ces anomalies sont assez graves pour qu'un médecin conclue qu'une insuffisance veineuse prive le patient d'un drainage sanguin adéquat du cerveau. Certains médecins et hôpitaux refusent de traiter ces anomalies en effectuant une simple angioplastie sur place, car cela pourrait être considéré comme un traitement pour la SP au lieu d'un traitement pour un problème vasculaire. Aussi, ils refusent même de faire subir au patient un examen de dépistage qui permettrait d'établir un diagnostic.

Il est injustifiable qu'un certain nombre de patients soient condamnés à une incertitude non méritée et dommageable parce que de graves insuffisances veineuses n'ont pas été diagnostiquées ou, une fois diagnostiquées, sont restées sans traitement. Il y va de l'intérêt de tous les Canadiens, des victimes de la SP en particulier, de même que de l'intégrité du système canadien de soins de santé qu'on mette fin à cette incertitude dommageable.

*Initiatives ministérielles*

J'implore le gouvernement. Aucun Canadien ne doit être privé de l'imagerie médicale nécessaire au diagnostic de l'insuffisance veineuse ou du traitement d'angioplastie qui s'impose à la suite d'un diagnostic d'insuffisance veineuse dans le drainage du cerveau, et ce, pour la simple raison que cette personne est atteinte de sclérose en plaques.

J'implore la ministre de la Santé. Elle doit convoquer ses homologues provinciaux et territoriaux à une réunion dont le but serait d'éliminer tous les obstacles au diagnostic d'insuffisance veineuse ou au traitement par angioplastie pour la seule raison que le patient a reçu au préalable un diagnostic de SP.

Je demande aussi que des fonds des IRSC puissent être utilisés pour faciliter la création d'un registre grâce auquel il serait possible de compiler les données relatives aux progrès constatés chez des patients atteints de SP recevant un traitement d'angioplastie veineuse.

Je demande que des fonds soient attribués au projet de recherche de la Société canadienne de la sclérose en plaques. Ces recherches ne doivent cependant pas empêcher les patients de recevoir un diagnostic ou un traitement d'angioplastie. Elles devraient être menées en parallèle avec les traitements.

J'aimerais utiliser le cancer comme exemple. Bien que 1 p. 100 seulement des patients puissent participer à une étude clinique, les 99 p. 100 restants ont tout de même droit à des traitements. Pourquoi la SP est-elle traitée différemment par notre fameux système médical?

Enfin, je supplie et j'implore le gouvernement afin qu'il fasse ce qui importe sur le plan moral et qu'il prenne les moyens nécessaires pour que les patients atteints de la SP aient accès à l'imagerie médicale pour le diagnostic des malformations veineuses et qu'ils bénéficient des traitements nécessaires. Il ne faut pas réduire des personnes très malades à quêmander des soins de santé pour lesquels ils ont payé pendant toute leur vie.

Il n'y a aucune excuse pour ne pas avoir recours à l'imagerie médicale. Celle-ci est sûre. Il n'y a aucune excuse pour refuser un traitement. L'angioplastie est une pratique établie. Il est discriminatoire de ne pas poser de diagnostic et de ne pas traiter les patients.

Ma cousine adorée et des patients à la grandeur du pays sont en attente. Leur maladie continue de s'aggraver. Certains meurent. Le gouvernement doit lutter pour les familles.

• (1940)

**M. Ron Cannan (Kelowna—Lake Country, PCC):** Madame la présidente, je remercie ma collègue pour son travail acharné dans ce dossier et pour sa passion. Je crois que tout le monde à la Chambre dont un être cher, un membre de la famille ou un ami est atteint de cette terrible maladie partage cette préoccupation. Certains de mes électeurs sont venus me voir dans mon bureau de circonscription, dont un qui s'est rendu au Mexique pour y subir ce traitement qui a donné d'excellents résultats.

Je suis conscient du fait que le rôle du gouvernement est d'amener tout le monde à coopérer. Cette question transcende les partis. Nous voulons tous voir des résultats, mais la réalité est que ce sont les provinces qui sont chargées de la prestation des services en vertu de la Loi canadienne sur la santé.

J'ai discuté avec des représentants de la Société canadienne de la sclérose en plaques. J'ai rencontré des patients qui demandaient de pouvoir subir une scintigraphie vasculaire, mais cette décision appartient aux provinces et aux territoires qui sont responsables de la prestation des services de santé. C'est ainsi que notre loi sur la santé

fonctionne. Si les députés veulent en débattre, ils devront le faire au Comité de la santé.

Ma collègue a parlé avec 1 000 patients, mais a-t-elle parlé avec des représentants de l'Ordre des médecins et chirurgiens? A-t-elle parlé au ministre de la Santé de l'Ontario pour savoir pourquoi ces services ne sont pas offerts dans sa province et dans le reste du pays?

**Mme Kirsty Duncan:** Madame la présidente, la santé n'est pas un champ de compétence réservé exclusivement aux provinces en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. C'est une responsabilité partagée. C'est pourquoi nous avons un ministre fédéral de la Santé et un Comité fédéral de la santé. Le gouvernement du Canada a un rôle légitime à jouer dans le domaine de la santé. Par exemple, il est responsable de la santé des Autochtones du Canada et des membres des Forces canadiennes.

Cette question touche 75 000 Canadiens dans l'ensemble du pays. La majorité de l'argent consacré à la santé provient des paiements de transfert versés par le gouvernement fédéral et ce dernier a non seulement intérêt à voir à ce que cet argent soit dépensé de manière efficace, juste et conforme aux valeurs de la Charte, mais, en vertu de la Constitution, il a compétence en la matière et le pouvoir de s'en assurer.

Je demande encore une fois à la ministre de se réunir avec ses homologues provinciaux et territoriaux afin d'examiner la façon dont nous diagnostiquons et traitons l'IVCC.

**Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusksing, NPD):** Madame la présidente, j'apprécie beaucoup les observations de ma collègue. Elle siégeait au comité lorsque Steve Garvey y a comparu, et je suis certaine qu'elle se rappelle combien son témoignage était touchant et bouleversant. M. Garvey a dit avoir reçu un diagnostic de sclérose en plaques il y a environ dix ans et souhaiter ardemment reprendre pleine possession de son corps. Son témoignage a porté essentiellement sur la difficulté qu'il éprouvait à se voir emprisonné dans son propre corps.

Un ami de ma circonscription, David McDowell, se sent ainsi lui aussi. Il se sent prisonnier de son propre corps parce que celui-ci ne peut lui obéir. Il ne peut prendre son fils de six ans. Il veut pouvoir le faire. Si ce traitement peut le soulager un tant soit peu, il n'a rien à perdre. Ni M. Garvey.

Comme ce traitement semble si prometteur, la députée est-elle d'accord pour dire qu'on devrait poursuivre l'étude tout en permettant à tous de recevoir le traitement?

**Mme Kirsty Duncan:** Madame la présidente, l'IVCC doit être diagnostiquée et traitée d'abord. Ensuite, on pourra suivre les patients dans le cadre de l'étude.

Je tiens également à souligner qu'il est tout simplement injuste et non conforme aux valeurs de la Charte de dire qu'on offrira le traitement par angioplastie d'une insuffisance veineuse diagnostiquée à l'ensemble des Canadiens, mais pas à ceux ayant reçu un diagnostic de SP. Il est injuste et non conforme aux valeurs de la Charte de priver des patients du traitement, même s'ils sont atteints d'insuffisance veineuse, simplement parce qu'ils ont reçu un diagnostic de SP.

De plus, ce n'est pas utiliser efficacement les deniers publics que de priver des patients atteints de SP d'un traitement qui coûte le quart de ce qu'il en coûte chaque année pour simplement s'occuper d'eux, et qui, en plus, semble bénéfique à plusieurs égards.

*Initiatives ministérielles*

•(1945)

**L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.):** Madame la présidente, je sais quelle passion et persévérance animent la députée d'Etobicoke-Nord dans sa façon d'aborder la question de la SP et des traitements émergents comme l'angioplastie. Elle a suscité au moins cinq demandes de la part de l'opposition officielle afin que ce débat soit tenu, et nous ne serions certainement pas ici ce soir si ce n'était de sa persévérance.

Je la félicite à ce sujet, mais surtout, j'aimerais comprendre ce qui la motive à lutter si fort en faveur de ce nouveau traitement vasculaire de la sclérose en plaques?

**Mme Kirsty Duncan:** Madame la présidente, je suis venue sur la Colline afin de promouvoir le traitement des affections neurologiques. Voilà la raison pour laquelle j'ai constitué un sous-comité sur les maladies neurologiques. Depuis quatre semaines, je ne me suis pas couchée avant 4 heures du matin, du fait que j'ai parlé avec 1 000 patients désespérés de l'ensemble du pays. Certains sont suicidaires. Ils sont privés de leur vie. Ils sont isolés de leur famille et de leurs amis. Ils sont privés de leur dignité. Ils luttent pour survivre.

Rien n'est pire que d'être atteint de la SP si ne n'est le fait d'être atteint de la SP et de savoir qu'il existe un traitement, sans toutefois y avoir accès. Il est inadmissible qu'on force les Canadiens à hypothéquer leurs maisons pour pouvoir se rendre en Pologne et recevoir le traitement qu'ils devraient pouvoir recevoir au pays.

**Mme Kelly Block (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC):** Madame la présidente, je tiens également à féliciter ma collègue d'en face d'avoir fait en sorte que l'on débâte de cette importante question ce soir. J'ai, moi aussi, eu de nombreuses occasions de m'entretenir avec des électeurs de ma circonscription au sujet de ce traitement et de leur frustration parce qu'ils s'attendraient à ce que l'on fasse quelque chose pour eux. Ils trouvent que les choses tardent à se concrétiser.

J'aimerais attirer l'attention sur le fait que des experts ont dit que des recherches plus poussées s'imposent afin d'établir formellement un lien entre un blocage des veines du cou et des symptômes de SP. Même le Dr Zamboni l'a dit. J'ai cru entendre ma collègue dire que la preuve n'était plus à faire, à son avis.

Pourrait-elle expliciter, en se fondant sur ses connaissances scientifiques, sa conclusion selon laquelle la preuve ne serait plus à faire?

**Mme Kirsty Duncan:** Madame la présidente, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Il faut absolument faire plus de recherche sur la question. En fait, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* 50 questions auxquelles le gouvernement doit réfléchir afin d'assurer la protection de la population aujourd'hui et dans l'avenir.

Le hic, c'est qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de diagnostic de l'IVCC, qui est pourtant reconnue dans 47 pays. Des Canadiens atteints de SP sont donc obligés d'aller à Buffalo ou à Detroit pour subir des examens par imagerie qui leur coûtent entre 1 200 \$ et 6 000 \$. Les cliniques d'imagerie privées se multiplient. Le Koweït est le tout premier pays à offrir l'examen par imagerie et le traitement par dilatation à tous les Koweïtiens atteints de SP.

Le Canada est réputé dans le monde entier pour son régime public de soins de santé. Il faut préserver l'accessibilité et l'universalité de ce régime. Les Canadiens atteints de SP ne devraient pas avoir à se casser la tête pour savoir ce qu'est un centre d'imagerie ou de traitement de bonne réputation, mais, faute d'aide, ils sont obligés de le faire. De nombreuses personnes en quête d'aide sont obligées d'aller outre-mer pour obtenir des soins de santé du secteur privé.

Qu'est-ce que cela veut dire pour une famille qui n'a pas les moyens de le faire?

•(1950)

[Français]

**M. Luc Malo (Verchères—Les Patriotes, BQ):** Madame la présidente, nous tenons un débat exploratoire concernant la sclérose en plaques en lien avec les résultats d'une étude clinique du Dr Paolo Zamboni qui ont eu véritablement l'effet d'une bombe dans le milieu de la SP. Surtout qu'au Québec et au Canada, nous avons un des taux les plus élevés au monde avec environ 1 000 nouveaux cas diagnostiqués chaque année.

Tout d'abord, je comprends que depuis 1868, date à laquelle la sclérose en plaques fut diagnostiquée pour la première fois par le Dr. Jean-Martin Charcot, les chercheurs et médecins considèrent la SP comme une maladie neurologique dont le système immunitaire prend pour cible la myéline, soit la couche protectrice qui entoure les cellules du système nerveux central. Cet état de fait est remis en question par un chercheur italien qui associe maintenant la sclérose en plaques à une maladie vasculaire qui se traite par une chirurgie nommée l'angioplastie. Cette intervention permettrait de diminuer les symptômes qui affectent les personnes atteintes.

Le Dr Zamboni, de l'Université de Ferrara en Italie, affirme que la maladie serait en fait une perturbation de la circulation sanguine caractérisée par une incapacité du système veineux à drainer efficacement le sang du système nerveux central. C'est ce qu'on appelle l'insuffisance veineuse cérébrospinal chronique, communément appelée l'IVCC.

En avril 2009, il publiait un premier article sur la prévalence des sténoses veineuses dans la sclérose en plaques. Il avait alors pratiqué une angioplastie chez 65 patients atteints de la sclérose en plaques de différentes formes et dont les veines étaient difformes ou bloquées. Cette intervention consiste de fait à débloquent les veines jugulaires situées de chaque côté du cou.

La nouvelle s'est propagée si rapidement qu'en mai 2009, le Dr Robert Zivadnov, de l'Institut neurologique Jacobs à Buffalo dans l'État de New York, a débuté une étude avec 500 personnes afin de vérifier les résultats du groupe italien. Son étude démontrait que 56 p. 100 des gens souffrant de sclérose en plaques présentaient des sténoses veineuses et que 22 p. 100 des cas contrôle sans SP étaient aussi porteurs de sténoses veineuses.

Il faut avoir une idée de la réalité des personnes atteintes de sclérose en plaques pour pouvoir mesurer l'espoir qu'une telle découverte — sa rumeur même — peut susciter. Pour celles-ci, le temps est compté: à tout moment, elles risquent de voir leur état de santé se dégrader.

Devant la pression des patients, plusieurs médecins, des neurologues et le Dr Zamboni lui-même ont appelé à la prudence car il ne s'agit que d'essais cliniques. La Société de la sclérose en plaques a également émis des doutes face à l'intervention et réclame davantage de recherche.

Bref, les principales critiques sont que la technique est nouvelle, que les critères définis nécessitent d'autres confirmations, que l'importance du facteur humain dans la pratique de la technique doit être établie et qu'il est important que ces observations soient confirmées par d'autres groupes avec un plus grand nombre de patients souffrant de la maladie.

Cette découverte a été au centre de quelques séances du Sous-comité de la santé sur les maladies neurologiques.

### Initiatives ministérielles

Chaque année, la Société canadienne de la sclérose en plaques tient des rencontres sur la Colline pour informer les parlementaires des revendications que cette organisation adresse au gouvernement. C'est d'abord eux que nous avons reçus.

Cette séance abordait des questions dont l'étendue dépassait l'IVCC. Par la suite, les séances supplémentaires n'ont traité que de cet aspect. Nous entendons donc depuis quelques semaines plusieurs experts se prononcer, mais aussi des gens atteints de la sclérose en plaques qui nous livrent des témoignages chargés d'émotion et d'espoir.

Par contre, un acteur fondamental brillait par son absence: Santé Canada. En effet, aucun représentant de Santé Canada n'est venu témoigner, alors que la grande majorité des témoignages s'adressaient à lui. Vous conviendrez qu'il s'agit là d'une situation quelque peu dérangeante. J'en ai fait part aux membres du Sous-comité le 11 mai dernier dans les termes suivants:

Des patients, un médecin et des spécialistes nous disent qu'il faut aller de l'avant avec l'IVCC. D'autres nous disent que l'état actuel de la science ne nous permet pas d'aller de l'avant, mais tous s'adressent à Santé Canada.

Or, on n'a aucun représentant aujourd'hui de Santé Canada qui pourrait être en mesure de venir nous expliquer pour quelles raisons ce traitement n'est pas offert pour l'instant.

● (1955)

Dans un acte dénué de sensibilité, le ministère a finalement fait parvenir un courriel jeudi dernier à la greffière du comité. Il m'est important de le lire pour que chacun puisse bien analyser les enjeux liés à la situation actuelle:

Les décisions touchant l'instauration de nouvelles procédures de traitement sont des questions de pratique médicale qui relèvent des gouvernements et des administrations, des professionnels de la santé et des établissements de santé des provinces et des territoires.

Le gouvernement fédéral appuie la recherche en santé, y compris la recherche clinique visant à découvrir et à évaluer de nouvelles procédures pour l'établissement des diagnostics et les traitements. Il ne décide rien et ne se prononce pas sur la pertinence des nouveaux traitements pouvant être intégrés aux systèmes de santé dans les provinces et les territoires ni sur les conditions devant être imposées. Les questions liées à l'accessibilité, à la prestation et au financement des services cliniques devraient être adressées aux autorités et aux professionnels de la santé compétents aux paliers provinciaux et territoriaux.

Bien entendu, c'est certainement décevant pour beaucoup de gens qui suivent l'actuel débat d'entendre la réponse fournie par Santé Canada. Cependant, c'est effectivement celle qui se devait d'être rendue en raison du cadre constitutionnel en place. Il n'appartient donc ni au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes ni au gouvernement du Canada de déterminer si ce traitement doit être rendu disponible aux patients.

Pourquoi alors les gens désireux de recevoir un diagnostic et un traitement mettent-ils tant d'espoir dans une réponse, qu'ils espèrent favorable, de ce Parlement?

Est-ce parce que ce Parlement, à l'exclusion du Bloc québécois qui a toujours dit clairement que la santé relevait de la prérogative exclusive du Québec et des provinces, manque de cohérence dans ses prises de décisions et tantôt empiète dans ce champ en utilisant son prétendu « pouvoir de dépenser » et tantôt le fait en se disant que si les provinces ne sont pas contentes, elles n'ont qu'à en saisir les tribunaux?

Est-ce parce que Santé Canada utilise aussi ce *modus operandi* qui, faut-il le rappeler, manque de cohérence, tout en ayant tardé dans ce dossier à énoncer ses intentions?

Est-ce aussi parce que le Sous-comité sur les maladies neurologiques du Comité permanent de la santé a établi un calendrier de rencontres sans clairement définir son mandat, sans

évaluer les répercussions de ses travaux? Nous n'évoluons pas en vase clos. En tant que parlementaires, nous devons éviter de créer des déceptions inutiles.

J'en appelle donc à la présidente du Comité permanent de la santé d'assurer un encadrement plus strict des travaux futurs que nous mènerons. J'espère simplement que ces femmes et ces hommes courageux et déterminés, au point où plusieurs ont subi et iront subir cette intervention chirurgicale à l'étranger, qui sont venus nous rencontrer ne considéreront pas qu'ils ont perdu leur temps. Je me dis, et c'est une mince consolation s'il peut y en avoir une, que ces témoignages, dont celui que le Dr Zamboni livrera demain matin, sont publics et que les professionnels de la santé à qui il revient de prendre la décision pourront s'y référer.

Au niveau fédéral, il reste peut-être une piste de solution: la recherche. Pour le Bloc québécois, la recherche constitue une des voies les plus prometteuses et doit être supportée. En ce sens, nous réclamons que le gouvernement fédéral augmente de façon substantielle les budgets alloués aux différentes chaires de recherche de nos universités québécoises. Ainsi, des équipes cliniques pourraient être mises sur pied très rapidement et pourraient soumettre leur candidature afin d'obtenir le financement adéquat à leur mandat.

Par ailleurs, dans sa réponse, Santé Canada reconnaît l'importance de la recherche en santé, incluant la recherche clinique dans l'établissement de procédures novatrices.

En terminant, à la lumière du contexte dans lequel nous évoluons, nous invitons les gens qui ont pris position dans ce débat à présenter leurs arguments aux intervenants concernés au Québec et dans les provinces. C'est là-bas, et seulement là-bas que l'autorisation de ce traitement peut être donnée. Il ne nous appartient pas, et il serait irrespectueux des gens et des institutions, de donner l'illusion du contraire.

● (2000)

[Traduction]

**M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, PCC):** Madame la présidente, je remercie mon collègue de son excellent discours et du bon travail qu'il fait au Comité de la santé.

J'aimerais que le député nous dise ce qu'il pense de la recherche dans ce domaine. Les IRSC ont investi énormément dans la recherche sur la sclérose en plaques, en fait ils ont investi 45 millions de dollars dans la recherche sur cette maladie. L'étude sur l'IVCC est prometteuse. J'ai exercé la profession de chiropraticien pendant 20 ans et mes patients atteints de cette maladie débilante avaient toujours l'espoir qu'on trouve de nouveaux traitements.

Le député pourrait-il parler de la façon dont le système fonctionne? Pour obtenir des fonds des IRSC, les chercheurs doivent présenter une demande et leur travail, soumis à un comité de pairs, doit obtenir la mention Excellent. Toutefois, les IRSC n'ont reçu aucune demande de financement pour des travaux de recherche dans ce domaine. Les IRSC ont des fonds à investir, mais on ne leur a présenté aucune demande pour des travaux de recherche dans ce domaine.

Le député peut-il parler du processus? Comment devrait-on procéder à l'avenir? Le député approuve-t-il la façon dont nous procédons?



*Initiatives ministérielles*

[Français]

**M. Luc Malo:** Madame la présidente, je remercie le secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé de sa question. Il est vrai qu'on entend les témoignages et qu'on constate l'urgence de cette situation. Effectivement, on a rencontré des témoins et des gens souffrant de la maladie qui croyaient que leur état pouvait se détériorer rapidement. Il y a urgence d'agir et il y aura donc urgence de procéder en matière de recherche.

Cependant, il est clair pour le Bloc québécois que les fonds dédiés à la recherche devraient servir essentiellement dans les universités de compétence québécoise et provinciale. C'est en ce sens que nous aimerions voir la recherche s'orienter.

Mon collègue se souviendra qu'au moment où les IRSC ont été développés, nous avons certaines craintes quant au respect des compétences. J'espère que lorsque tous les processus liés à la recherche seront faits, les différents fonds pourront être alloués en tout respect de ces compétences. Mon collègue avait tout à fait raison de souligner que cette recherche devra être faite rapidement.

Je suis également heureux d'avoir entendu, de la part de la ministre, que des fonds seront débloqués en ce sens très rapidement.

[Traduction]

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Madame la présidente, à l'instar de la plupart des députés, j'ai reçu des centaines de messages de la part de Canadiens, dont un de la part de M. Yuri Korfschinsk, la semaine dernière. Celui-ci invoque le même argument que la députée d'Etobicoke-Nord, à savoir que les patients atteints de la sclérose en plaques font l'objet de discrimination pour ce qui est de l'accès à ce traitement. Pourquoi? Parce qu'ils ont la sclérose en plaques et qu'ils sont à risque.

Dans sa lettre, cet homme indique que la décision de refuser le traitement était fondée principalement sur l'avis de neurologues traitant des patients atteints de SP. Cela me semble pour le moins étrange. Selon ces neurologues, l'hypothèse de la cause vasculaire mérite une recherche approfondie et documentée avant qu'on puisse penser traiter la SP par angioplastie.

Le député sait-il si les neurologues ont l'expertise voulue pour faire une telle évaluation et si on devrait leur confier la responsabilité de rédiger la politique de soins concernant l'IVCC?

[Français]

**M. Luc Malo:** Madame la présidente, je remercie l'honorable collègue de sa question.

Encore une fois, je le répéterai, et Santé Canada a été très clair dans sa réponse, il n'appartient pas à ce Parlement de déterminer si le traitement peut être ou non rendu disponible. Il appartient à la communauté scientifique, et surtout aux provinces et territoires, de le déterminer parce que ce sont eux qui ont la responsabilité d'offrir à la population des services en matière de soins de santé de qualité.

● (2005)

**Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapuskasing, NDP):** Madame la présidente, c'était très intéressant.

Mon collègue conservateur a mentionné qu'il était chiropraticien et que les services qu'il offrait aux clients souffrant de la sclérose en plaques pouvaient améliorer le sort de certains entre-temps. Nous voyons le traitement de la sclérose en plaques de la même façon.

Mon collègue peut-il nous rapporter ce qu'ont dit les gens qui se sont présentés en comité et qui avaient reçu le traitement? Peut-il nous décrire la différence entre avant et après le traitement en se

référant aux cas de Mme Webb, de M. Garvie et plus particulièrement de Rebecca Cooney?

**M. Luc Malo:** Madame la présidente, ma collègue a tout à fait raison, nous avons entendu au sous-comité des témoignages émouvants et très personnels de gens qui nous ont raconté le désarroi qu'ils vivaient et la reprise en main de leur vie à la suite du traitement. Comme je le disais tout à l'heure, ces témoignages sont colligés dans le compte-rendu du comité. Ainsi, les gens qui sont à même de décider si, oui ou non, le traitement doit être administré, c'est-à-dire les intervenants dans les provinces et les territoires, pourront très certainement s'y référer et prendre eux-mêmes la décision.

Je le disais tout à l'heure, il ne faut pas, dans l'ensemble de nos délibérations, donner l'impression que cette décision va être prise ici. C'est faux. Et si par nos questions et nos discours nous donnons l'impression du contraire, nous pouvons créer des attentes qui ne pourront pas être comblées par les parlementaires fédéraux.

[Traduction]

**Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC):** Madame la présidente, je remercie le député de ses observations. Il est un membre précieux du Comité de la santé, et j'ai aimé travailler avec lui ces dernières années.

Il a dit, entre autres, que toute nouvelle, même s'il s'agit seulement d'une rumeur, procure un espoir incommensurable à ceux qui sont touchés par cette maladie. Je suis entièrement d'accord.

C'est une maladie dévastatrice, cela ne fait aucune doute. Je pense que beaucoup de députés ici présents ont des membres de la famille ou des amis proches qui ont la SP. J'ai une nièce et un cousin germain qui souffrent de SP. La dévastation que cause cette maladie dans la vie non seulement de la personne atteinte mais aussi de leur famille est intolérable.

En réponse à certaines observations faites ce soir, je sais que le Dr Zamboni a dit que les résultats de son étude pilote indiquent qu'il y a tout lieu de poursuivre les travaux de recherche. Le ministère de la Santé de l'Alberta a dit qu'il faudra mener d'autres études indépendantes et contrôlées pour prouver, discréditer ou mieux comprendre les résultats de l'étude du Dr Zamboni. En Ontario, le Comité consultatif sur les technologies de la santé a affirmé que les données préliminaires ne lui permettaient pas d'émettre des recommandations. Il considère que ce traitement est expérimental pour le moment. La Société canadienne de la sclérose en plaques recommande des recherches approfondies...

**La vice-présidente:** À l'ordre. Je dois donner autant de temps à la députée pour répondre et il ne reste qu'une minute. Je suis désolée. Le député de Verchères—Les Patriotes a la parole.

[Français]

**M. Luc Malo:** Madame la présidente, ma collègue n'a pas eu le temps de me poser de question. C'est un peu bête de répondre à une question qui n'a pas été posée. Cependant, elle faisait référence au Dr Zamboni, et nous aurons demain l'occasion d'entendre, au sous-comité, le Dr Zamboni qui nous apportera peut-être un éclairage nouveau sur l'étude qu'il a menée et sur des conclusions. Pour l'instant, ce que nous savons du Dr Zamboni, c'est ce que nous avons retrouvé dans la littérature. J'attends donc avec beaucoup d'impatience ce témoignage de demain.

Encore une fois, ma collègue a tout à fait raison de dire que, nonobstant l'ensemble des débats et des énoncés que nous faisons, nous savons que les gens atteints de sclérose en plaques vivent une situation qui n'est pas facile.

*Initiatives ministérielles*

• (2010)

[Traduction]

**Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapuskasing, NDP):** Madame la présidente, durant les dernières semaines, le Sous-comité sur les maladies neurologiques, qui relève du Comité de la santé, a entendu le témoignage de médecins et de patients concernant le traitement de l'insuffisance veineuse céphalorachidienne chronique, ou IVCC, en tant que méthode de traitement de la sclérose en plaques.

Selon un rapport de la Société canadienne de la sclérose en plaques, la SP est une terrible maladie qui touche plus de 50 000 Canadiens. Actuellement, le traitement de la SP consiste le plus souvent dans l'administration de médicaments destinés à réduire la gravité des symptômes. Toutefois, une nouvelle méthode, mise au point par le Dr Paolo Zamboni, peut améliorer la vie des personnes souffrant de SP.

En juin 2009, le Dr Zamboni, un médecin italien, a publié les conclusions d'une étude indiquant un lien possible entre la SP et un blocage vasculaire des veines qui drainent le cerveau. Il admet, comme nous, qu'il faut poursuivre les recherches, mais il est évident selon les travaux de recherche dont il a été question au comité et les témoignages entendus qu'il s'agit d'un début prometteur. Pas plus tard que la semaine dernière, les sociétés de la SP de l'Amérique du Nord ont annoncé le financement d'un projet de recherche sur l'IVCC.

L'IVCC est un trouble qui bloque les veines près du système nerveux central et réduit le débit sanguin dans cette zone. Les Canadiens souffrant de SP réclament le droit d'obtenir un diagnostic et d'être traités en conséquence. Les gens qui ne souffrent pas de SP peuvent avoir un diagnostic de blocage vasculaire et un traitement. C'est donc un forme de discrimination contre les patients ayant la SP parce que l'anomalie vasculaire se trouve dans leur cerveau, ce qui cause la SP.

Les Canadiens se tournent actuellement vers l'étranger et paient des sommes astronomiques pour se faire traiter dans l'un des 47 pays qui reconnaissent l'IVCC. J'ai entendu dire que le temps d'attente était de plus de trois ans, en Pologne, pour ce traitement, et qu'un certain nombre des personnes figurant sur la liste d'attente étaient canadiennes.

Bien que la recherche actuelle ne permette pas de conclure que l'IVCC cause la SP, le lien entre les deux diagnostics est très convainquant. La méthode de traitement de l'IVCC est l'angioplastie, une intervention qui n'est ni nouvelle ni expérimentale. Elle se fait en quelques heures, et sous anesthésie locale, ce qui réduit grandement les risques.

De plus, le rapport qualité-prix de l'angioplastie est meilleur que celui des traitements médicamenteux actuellement prescrits aux personnes atteintes de SP. Au comité, un témoin a déclaré que, au Canada, l'angioplastie ne coûte que 1 500 \$. Or, il en coûte actuellement entre 25 000 et 40 000 \$ par année au système de soins de santé pour les médicaments des personnes atteintes de SP. C'est sans compter les frais additionnels associés, notamment, aux services d'aide à la vie autonome. Si l'angioplastie permet de traiter ne serait-ce que quelques cas d'insuffisance veineuse céphalorachidienne chronique, ou IVCC, les personnes atteintes pourraient avoir une meilleure qualité de vie et le système de soins de santé pourrait économiser des sommes considérables.

Récemment, une femme atteinte de SP m'a contacté. Elle voulait m'informer des injustices dont sont victimes les personnes dans son cas. Pour diagnostiquer l'IVCC, on utilise la technique de l'imagerie

par résonance magnétique. Avant, cet examen se faisait à la clinique de SP, à l'hôpital neurologique de Montréal. Elle m'a appelé pour m'informer qu'une affiche collée dans la fenêtre de la clinique annonçait que la clinique n'effectuerait plus ces examens, conformément aux directives du Collège des médecins du Québec. Elle a essayé de contacter l'hôpital pour savoir pourquoi il avait mis un terme au programme, mais elle n'a pas obtenu de réponse.

Pourquoi refusons-nous le droit d'obtenir un diagnostic aux citoyens Canadiens? La raison pour laquelle ce refus me déconcerte tant, c'est que le procédé utilisé pour diagnostiquer l'IVCC est moins invasif que la procédure utilisée pour la soigner. C'est une scanographie similaire à un examen par ultrason. Le Dr Sandy McDonald a témoigné devant le comité que, à sa connaissance, l'examen ne présente aucun risque.

La décision de refuser le droit aux Canadiens de savoir s'ils souffrent ou non de la maladie semble d'autant plus extrême. Je ne comprends pas la raison qui se cache derrière cette décision. Même si les liens entre la SP et l'IVCC sont minimes, nous refusons le traitement aux personnes atteintes d'IVCC, parce qu'elles sont atteintes de SP.

• (2015)

Si on relève une anomalie vasculaire chez un patient, pourquoi des médecins hautement compétents n'auraient-ils pas le droit d'y remédier? Si un patient a les veines bloquées et qu'un traitement pourrait améliorer la circulation sanguine, pourquoi un médecin n'aurait-il pas le droit de remédier à ce malaise, même si cela aurait une très faible incidence, voire aucune, sur la SP?

Il faudrait approfondir la recherche sur les liens entre l'IVCC et la SP, mais pourquoi la recherche et le traitement doivent-ils être mutuellement exclusifs?

J'espère que la recherche se poursuivra, mais plus que tout, j'espère sincèrement qu'on n'invitera pas seulement les personnes affichant certains symptômes qui répondent à des critères précis à participer aux études. Lorsqu'elle est effectuée par un médecin chevronné, l'angioplastie est une procédure à faible risque qui bénéficie d'un précédent médical important. On devrait la proposer à toute personne ayant fait l'objet d'un diagnostic d'IVCC, et les résultats du traitement devraient être examinés individuellement.

Cette procédure promet de changer le sort des personnes atteintes de SP. Même si les résultats ne sont pas encore probants, les Canadiens ne devraient pas hésiter à exploiter les innovations médicales à leur plein potentiel. La recherche médicale a pour but d'améliorer la qualité de vie des malades. Si la procédure est relativement sans danger et de nouveaux traitements novateurs pourraient améliorer leur qualité de vie sur le champ, pourquoi les personnes atteintes de SP devraient-elles attendre d'obtenir des résultats supplémentaires?

J'exhorte le gouvernement à appuyer l'innovation en médecine pour trouver de meilleurs traitements pour les personnes qui ont la sclérose en plaques.

Les gens sont affectés de diverses manières, mais souvent c'est la perspective d'un déclin des capacités motrices avec finalement la chaise roulante et l'incapacité d'accomplir soi-même les tâches quotidiennes élémentaires. Le taux de suicide est aussi plus élevé chez les personnes affectées par la sclérose en plaques que pour le reste de la population.

*Initiatives ministérielles*

Bien que cette procédure ne soit pas présentée comme une garantie de guérison, la perspective de donner aux personnes atteintes de sclérose en plaques quelques mois ou années supplémentaires de bonne santé doit être de la plus haute importance. Si l'on couvre les personnes qui veulent savoir si elles ont l'IVCC et celles qui veulent obtenir le remède correspondant, on pourra améliorer la vie de milliers de Canadiens.

Les problèmes que rencontrent les victimes de la sclérose en plaques qui essaient d'accéder à ce traitement sont particulièrement troublants sachant que le Canada a un des taux les plus élevés au monde de diagnostic de sclérose en plaques. Chaque jour, ce sont trois nouveaux cas qui sont diagnostiqués. C'est une partie non négligeable de la population. C'est un groupe important constitué en majorité de femmes dans la fleur de l'âge dont cette maladie atroce vient paralyser la vie et la contribution potentielle à la société. S'il y a un espoir d'améliorer leur vie, il faut les aider à obtenir ce traitement, c'est une question de responsabilité et de compassion.

Je suis sûr que mon collègue le député de Burnaby—New Westminster aura d'autres remarques sur la question un peu plus tard, et j'exhorte mes collègues à appuyer sa motion, la motion M-535 et à appuyer la recherche médicale dans ce domaine.

La sclérose en plaques est une maladie à laquelle on ne connaît pas de remède et toute possibilité d'atténuer la peine et la souffrance de ces victimes à l'aide du traitement du Dr Zamboni mérite d'être étudiée. J'ai hâte d'entendre le Dr Zamboni au comité demain et j'espère que la Chambre va donner aux victimes de la sclérose en plaques la possibilité d'améliorer leur qualité de vie.

J'ai été contactée par plusieurs personnes de ma circonscription, Lynn Gagnon d'Elliot Lake, Dave McDowell d'Elliot Lake et Lisa de Manitowaning, dans l'île de Manitoulin, et tous m'ont dit que la possibilité d'essayer un traitement susceptible d'atténuer leurs symptômes ou d'améliorer leur qualité de vie, que ce soit pour deux mois, deux ans ou dix ans, valait mieux que rien du tout, et qu'ils seraient heureux de pouvoir participer à l'étude en expérimentant le traitement.

• (2020)

**Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC):** Madame la Présidente, je me réjouis des commentaires que je viens d'entendre, tout comme je me suis réjouie tout à l'heure quand j'ai entendu les commentaires du député du Bloc.

Il ne fait aucun doute que les députés reconnaissent l'importance de la recherche et savent qu'il faudra bouger très rapidement si nous voulons en assurer la pertinence. La députée a bien entendu ce que le député du Bloc a dit, et nous savons évidemment que la Loi canadienne sur la santé oblige les régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-maladie à fournir les services médicaux et hospitaliers médicalement nécessaires. Comme les provinces, nous devons également déterminer ce qui sera couvert par ces services et ce qu'on en fera.

La députée s'est-elle informée auprès du gouvernement de sa province des mesures et de l'orientation qu'il entendait prendre en la matière?

**Mme Carol Hughes:** Madame la Présidente, je peux dire à la députée que nous nous affairons à étudier tous les aspects de la question. Comme elle le sait déjà, de nombreux témoins nous ont déjà confirmé l'importance des effets positifs que ce traitement a pu avoir sur les patients.

Je me permets de citer encore une fois l'exemple de Steve Garvie. Comme la députée s'en souviendra sans doute, M. Garvie est venu

nous expliquer qu'à une certaine époque, il était ni plus ni moins que tétraplégique. Il était alors incapable de se laver ou de se nourrir tout seul. Il vivait dans un centre de soins de longue durée pour personnes non autonomes. Lors de son passage devant le comité, il était capable de marcher. Il pouvait également boire et manger sans aide. C'était très émouvant de l'entendre raconter qu'il avait déjà dû demander à quelqu'un d'autre de le laver et qu'il en avait été profondément humilié. Qu'il ait pu retrouver sa dignité et son indépendance nous en dit long sur l'efficacité de cette procédure.

Et que dire de Mme Cooney, qui était en fauteuil roulant la première fois qu'elle a témoigné devant le comité, mais qui est arrivée sur ses deux jambes la fois suivante, quelques semaines plus tard seulement.

Il faut que les gens aient accès aux traitements tout en faisant partie de l'étude. Nous ne nions pas l'utilité de cette dernière, nous voulons seulement que les gens puissent en faire partie pendant qu'ils se font traiter. On ne devrait surtout pas choisir qui en fera partie et qui en sera exclu.

**Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.):** Madame la présidente, il est inadmissible de se quereller sur le partage des compétences. Je répète que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer et qu'il doit assumer le leadership dans ce dossier.

Je me demande si la députée pourrait nous dire si, selon elle, il est juste que le traitement de libération — une intervention chirurgicale simple qui consiste à envoyer un ballon minuscule dans une veine jugulaire bloquée — ne soit pas disponible au Canada, où il est jugé expérimental par les responsables de la santé. Les coûts de ce traitement ne sont pas remboursés par les régimes provinciaux d'assurance-maladie. Les médecins refusent de l'administrer. Par conséquent, les patients sont laissés à eux-mêmes. Ils doivent donc aller dans des cliniques privées en Pologne, au Koweït et en Inde, où l'intervention peut coûter plus de 10 000 \$. Est-ce juste?

**Mme Carol Hughes:** Madame la présidente, la députée a tout à fait raison. Pourquoi les gens devraient-ils se ruiner pour obtenir un traitement qu'ils pourraient normalement recevoir ici? Ce qui est inadmissible, c'est que, dès la confirmation du diagnostic, des patients pouvaient commencer à obtenir ce traitement ici même, au Canada, mais que, du jour au lendemain, cela n'a plus été possible.

Nous demandons que ces gens fassent partie de l'étude. Nous convenons de la nécessité d'approfondir la recherche. Laissons les patients participer à l'étude et laissons-les aussi obtenir le traitement. Au pays, nous avons des médecins qui peuvent administrer ce traitement et établir le diagnostic. Pourquoi faudrait-il se rendre à l'étranger? Le traitement serait beaucoup moins cher s'il était administré ici. Si les gens atteints de la SP pouvaient améliorer leur état de santé, par exemple en ayant une meilleure circulation sanguine ou en pouvant délaissé le fauteuil roulant et marcher, pourquoi ne leur serait-il pas possible d'obtenir le traitement au Canada?

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Madame la présidente, j'aimerais bien savoir combien de patients ont été traités par le Dr Zamboni et les autres et avec quels résultats. Quelle a été l'efficacité du traitement jusqu'à maintenant? Des patients sont-ils décédés après avoir suivi ce traitement?

• (2025)

**L'hon. Leona Aglukkaq:** Oui.

**M. Jim Maloway:** La ministre a répondu affirmativement. La situation de certains patients s'est-elle détériorée à la suite de ce traitement? Si ce traitement est très risqué, il vaudrait peut-être mieux faire une pause.

*Initiatives ministérielles*

Je suis persuadé que le problème est en partie dû aux assureurs. En effet, on ne peut aller bien loin dans la vie sans avoir à traiter avec les assureurs. Il ne fait aucun doute que les hôpitaux et les médecins doivent rendre des comptes aux compagnies qui les assurent en cas de faute professionnelle. Cette procédure devrait probablement être approuvée par les assureurs.

J'aimerais bien que quelqu'un ici présent me dise combien de patients ont été traités, combien ont vu leur condition s'améliorer, combien ont réagi négativement et combien sont décédés. Cela nous donnerait une meilleure idée de la situation. Au bout du compte, si le gouvernement canadien ne s'organise pas, les gens vont continuer à faire ce qu'ils font déjà et aller se faire traiter à l'étranger.

**Mme Carol Hughes:** Madame la présidente, cette question est très importante. Je suis au courant de deux cas problématiques. Dans l'un de ces cas, une endoprothèse a été installée, mais elle s'est détachée. Cet incident n'a rien à voir avec la procédure mentionnée par le Dr Sandy McDonald ou le Dr Zamboni. Eux-mêmes n'utilisent pas d'endoprothèse. Dans le second cas, le problème a été causé par un caillot de sang. La famille a assuré le médecin et la communauté médicale de l'existence de préconditions médicales sous-jacentes chez le patient.

Il s'agit simplement de mettre en place la procédure et les outils appropriés. Le Dr Sandy McDonald nous l'a clairement fait comprendre au comité.

**M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, PCC):** Madame la présidente, je veux rectifier certaines déclarations qui ont été faites ce soir.

Le gouvernement assume un rôle de chef de file. En fait, la Société canadienne de la sclérose en plaques a annoncé sept nouvelles études menées par le Canada et les États-Unis, dont quatre ici au pays.

J'espère vivement que cette thérapie va donner de bons résultats. Cela dit, un grand nombre d'experts se sont prononcés sur cette question. J'aimerais citer le Comité consultatif ontarien des technologies de la santé, qui a dit:

Les rapports préliminaires sur les interventions intravasculaires pour éliminer les blocages dans les veines crâniennes des personnes qui souffrent de la sclérose en plaques sont encourageants. Toutefois, il y a plusieurs aspects importants qui nécessitent une étude.

Par ailleurs, les sociétés de sclérose en plaques au Canada et aux États-Unis ont dit que les constatations préliminaires liées à l'IVCC sont excitantes et intrigantes, mais que des recherches plus poussées sont nécessaires pour confirmer l'existence d'un lien entre des veines du cou qui sont bloquées et les symptômes de la SP. Les sociétés ont mis les patients en garde contre les traitements non testés, et ils les ont exhortés à ne pas interrompre les traitements conventionnels pour leur maladie.

La députée est-elle en train de dire que le gouvernement devrait rejeter les opinions d'experts telles que celles qui sont exprimées par le Comité consultatif ontarien des technologies de la santé et par la Société canadienne de la sclérose en plaques?

**Mme Carol Hughes:** Madame la présidente, je ne pense pas qu'il y ait lieu de rejeter cette information. Il faut voir les avantages que peuvent en retirer les patients et il faut leur permettre de faire un choix approprié, c'est-à-dire le choix qu'ils souhaitent faire en matière de traitement.

Il y a quelques minutes, un député voulait savoir combien de personnes ont fait une telle demande. Le Dr McDonald lui-même reçoit 300 appels par jour. Les gens veulent pouvoir faire ce choix. Ils veulent pouvoir prendre une décision éclairée. Ils lisent tout ce

qu'ils peuvent sur cette question. Ils sont prêts à tenter d'améliorer leur qualité de vie.

**M. Patrick Brown (Barrie, PCC):** Madame la présidente, je suis ravi de participer à ce débat exploratoire sur la SP.

D'entrée de jeu, permettez-moi de dire à quel point il est encourageant d'avoir une ministre de la Santé qui se passionne vraiment pour la recherche sur la SP et pour la neuroscience. Au cours de mon intervention d'aujourd'hui, je soulignerai comment notre gouvernement fédéral fait figure de chef de file dans le domaine de la neuroscience et à quel point il est important d'avoir un débat sur le traitement de la SP attribuable à une insuffisance veineuse céphalorachidienne chronique, non à la Chambre des communes, mais bien dans les assemblées législatives provinciales à l'échelle du Canada.

J'ai l'extraordinaire chance de connaître Jeanette Elliott, une femme incroyable qui dirige la Société canadienne de la sclérose en plaques du comté de Simcoe. Mme Elliott est probablement la bénévoles la plus enthousiaste, la plus passionnée et la plus déterminée qu'on puisse rencontrer. Elle m'a appris énormément de choses au sujet de la SP. J'appuie vigoureusement ma section locale de la Société canadienne de la sclérose en plaques certainement à cause de l'enthousiasme contagieux de Jeanette. Après avoir fait sa connaissance, on a forcément envie de donner un coup de main. Nous planifions quelques activités de financement cet été, notamment une croisière, un tournoi de volley-ball et une course de canots-dragons dans la baie de Kempenfelt.

Dans Barrie, nous manifestons un appui remarquable à l'égard de la SP parce que nous reconnaissons le caractère dévastateur de cette maladie qui affecte de jeunes adultes dans la force de l'âge, entraîne l'invalidité et cause énormément de détresse. Jeanette m'a indiqué que le Canada est considéré comme l'un des pays ayant un des taux de SP les plus élevés au monde. On estime à 950 millions de dollars le coût total des soins de santé et de la perte de productivité associés à la SP au Canada.

Le gouvernement reconnaît l'importance de mieux comprendre les maladies neurologiques comme la SP et la façon dont elles affectent les Canadiens. Il faut des renseignements fiables pour élaborer des programmes et des politiques efficaces répondant aux besoins des gens atteints de SP, de leur famille et des fournisseurs de soins.

Il y a un an, Jeanette Elliott a lancé une pétition à l'hôtel de ville de Barrie pour demander une subvention fédérale visant à soutenir une étude nationale sur les troubles neurologiques. À peine six mois plus tard, soit en juin 2009, Jeanette s'est jointe à moi au centre MaRS pour assister à l'annonce par la ministre de la Santé d'un investissement de 15 millions de dollars sur quatre ans pour soutenir une étude nationale sur les maladies neurologiques. Cette étude comblera les écarts d'information sur l'incidence des maladies neurologiques et sur leurs répercussions sur les Canadiens; elle est codirigée par l'Agence de la santé publique du Canada et par les Organismes caritatifs neurologiques du Canada.

Les Organismes caritatifs neurologiques du Canada comptent 18 organisations, dont la Société canadienne de la sclérose en plaques, qui ont pour but d'améliorer la qualité de vie de toutes les personnes atteintes de troubles neurologiques chroniques et de leurs dispensateurs de soins. Pour planifier cette étude nationale, l'Agence de la santé publique du Canada a collaboré de près avec les neurologues pour cibler les besoins et les sujets d'étude et a mené des consultations auprès de plus de 3 000 personnes atteintes de troubles neurologiques.

*Initiatives ministérielles*

Cette étude nationale sur les troubles neurologiques nous en apprendra plus sur les Canadiens qui sont atteints de troubles tels que la SP et sur les effets de ces troubles sur les Canadiens. Les résultats de cette étude seront très utiles pour la planification des politiques et des programmes sur les troubles neurologiques.

Comme d'autres députés l'ont mentionné, le gouvernement a beaucoup aidé la recherche dans le domaine de la neurologie. En 2008-2009, nous avons investi 120 millions de dollars dans la recherche sur les troubles neurologiques, dont 5,3 millions pour la SP. Comme la ministre l'a mentionné, les IRSC sont impatients de mettre en pratique ce traitement de l'IVCC.

Je suis fasciné par les possibilités offertes par le traitement de l'IVCC. Je viens de la magnifique ville de Barrie, où habite un des plus éminents médecins du Canada, mon bon ami, le Dr Sandy McDonald, à qui j'ai proposé de venir témoigner devant le Sous-comité sur les maladies neurologiques. Sandy est un brillant spécialiste de la chirurgie cardio-vasculaire et on le surnomme le saint. Il a couru de gros risques pour aider des patients atteints de SP à ses frais, sans aucune protection juridique. Je vais raconter à la Chambre l'histoire de deux de ses patients, qui viennent tous deux du comté de Simcoe, d'où je suis originaire.

Lianne Webb, une femme de Hillsdale âgée de 48 ans, a commencé à souffrir de migraines sévères dans le milieu de la vingtaine. Elle a commencé à perdre l'usage de son bras droit et de sa jambe droite. Elle souffrait quotidiennement d'accès de fatigue. Mme Webb a reçu son diagnostic de SP en 1992. Après avoir vécu pendant 18 ans avec cette maladie qui a changé sa vie et celle de sa famille, elle est allée voir le Dr McDonald.

Grâce aux techniques d'imagerie, le Dr McDonald a vu des obstructions dans la veine jugulaire de Lianne et il a établi un diagnostic d'IVCC. Le 11 février dernier, il l'a traitée en ayant recours à l'angioplastie par ballonnet. Lianne dit qu'il s'agit d'une procédure simple, indolore et d'une durée de seulement deux heures, y compris le temps de récupération. Elle dit qu'elle n'a plus les symptômes, qu'elle n'est plus fatiguée et qu'elle a arrêté de prendre des médicaments. Elle travaille à temps plein. Elle fait du golf, de la marche et de la course. Elle fait de l'équitation au moins deux fois par semaine. Elle a du mal à s'asseoir et à se détendre parce qu'elle est impatiente de vivre tant de nouvelles choses. Lianne a retrouvé sa vie.

● (2030)

Steven Garvie, un homme de 53 ans, a reçu un diagnostic de SP progressive secondaire il y a environ 10 ans. Steve était incapable de marcher sans l'aide d'une autre personne, d'un déambulateur à roulettes ou d'un fauteuil roulant électrique. Il vivait dans un logement avec services de soutien pour personnes handicapées et des fournisseurs de soins devaient l'aider chaque jour à prendre sa douche, à préparer son souper et à se nourrir. Ils faisaient sa vaisselle et le lavaient après le repas.

Le quotidien de Steve était un véritable supplice. Il était constamment hanté par tout ce que sa maladie faisait subir à ses trois filles. Il a pris des antidépresseurs et a admis au comité avoir tenté de se suicider. Steve avait presque baissé les bras. C'est-à-dire, jusqu'à ce qu'il rencontre le Dr McDonald. Steve est atteint d'IVCC et, le 29 janvier dernier, il a subi la procédure de l'angioplastie par ballonnet. Steve a témoigné qu'il a retrouvé la sensation dans sa main gauche pendant qu'il était encore sur la table d'opération, après l'intervention d'une durée de 45 minutes. Il a pu soulever sa jambe quelques instants plus tard.

Steve a dit qu'il a subi l'intervention dans l'espoir de seulement arrêter la progression de la maladie. Il ne s'attendait pas aux résultats obtenus. Steve était fier de nous dire qu'il n'a plus besoin de l'aide de fournisseurs de soins. Il a quitté son logement supervisé il y a trois mois. Il se lave lui-même, prépare son propre souper et range tout par la suite. Steve a retrouvé sa vie.

Je sais bien que les neurologues et les angiologues ne s'entendent pas sur la sûreté du traitement de l'IVCC, mais si nous avons appris une chose du docteur Sandy McDonald, c'est que le traitement offre de l'espoir et devrait être étudié par les ministres provinciaux de la santé de tout le Canada.

Les Canadiens veulent que leurs ministres provinciaux de la santé se penchent sur la question. Le docteur Sandy McDonald déclare que son bureau reçoit encore 1 000 demandes par semaine pour ce traitement. Il n'arrive pas à comprendre pourquoi les gouvernements provinciaux n'autorisent pas cette procédure peu coûteuse et simple.

Le ministère de la Santé provincial a empêché l'hôpital Royal Victoria de Barrie de fournir ce traitement. Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui a le pouvoir d'interdire ou d'autoriser un traitement, mais les gouvernements provinciaux.

Le député d'Oshawa a mentionné le rapport que le comité consultatif ontarien sur les technologies de la santé a remis en mai, soit il y a juste un mois, au gouvernement provincial et à M. McGuinty. On y lit que le traitement n'est pas prêt, car il en est encore au stade expérimental.

Je n'arrive pas à imaginer pourquoi des députés voudraient tenter d'induire des patients en erreur au sujet de la source. Je m'excuse de répéter une évidence, mais je suis perplexe et déçu de voir des gens lancer des pétitions destinées à la ministre de la Santé du Canada pour qu'elle permette le traitement de l'IVCC alors que ce sont les gouvernements provinciaux qui ont des comités consultatifs et des collègues de médecins et de chirurgiens.

La recherche dans le domaine des soins de santé est financée par le gouvernement fédéral, mais les décisions administratives et sur les traitements sont prises par les gouvernements provinciaux. La ministre de la Santé fait son travail avec passion et vigueur. Elle appuie la recherche. Elle a assumé un rôle de premier plan dans le domaine des maladies neurologiques, tant au Canada que sur la scène internationale, qu'il s'agisse d'investir dans les Instituts de recherche en santé du Canada, de la conférence des chercheurs de haut niveau et des universitaires qu'elle prépare pour l'été prochain ou de son rôle de chef de file sur la scène internationale. La ministre de la Santé a montré la voie.

Il est grand temps qu'il y ait un débat semblable dans toutes les assemblées législatives des provinces canadiennes.

Je veux lire ici une lettre de Pat Farrel, un électeur de ma circonscription, Barrie. Elle a été envoyée au premier ministre McGuinty. Surprise, elle est adressée à la province.

Je vous écris parce que ma famille désespère de pouvoir aider mon épouse souffrante, Barbara.

Elle a besoin d'urgence d'une angioplastie, qui lui a été refusée pour des raisons inconnues.

Mon épouse, Barbara est actuellement hospitalisée au Royal Victoria Hospital pour la sclérose en plaques. On lui a refusé cette intervention [...] qui pourrait atténuer, voire supprimer, les symptômes de sa maladie.

C'est un traitement qu'elle était censée recevoir et la date avait été fixée. Plusieurs personnes, toutes opérées au Royal Victoria Hospital, ont reçu ce traitement et ont vu leur état s'améliorer. Nous avions repris espoir.

Alors qu'on ne s'y attendait pas, quelques jours avant le traitement, il a été annulé...

### *Initiatives ministérielles*

Certains médias disent que ce traitement permet une guérison complète.

Il se rend compte que ce n'est pas un remède miracle, mais il dit que le traitement contribuerait à soulager sa femme. Ils sont tous deux conscients qu'il y a des risques, mais ils les acceptent. Ils ne comprennent simplement pas pourquoi le gouvernement provincial dirait à l'hôpital de Barrie qu'il n'est pas permis de le donner. Ils ne comprennent pas pourquoi le comité consultatif provincial en technologies de la santé dirait que ce traitement n'est encore qu'à un stade expérimental. Ce n'est pas le comité consultatif canadien des technologies de la santé. C'est un comité provincial.

Cela me brise le cœur de savoir que ce traitement n'est pas offert à l'épouse de M. Farrell, mais il reconnaît qu'il faudrait que le gouvernement provincial fasse preuve, dans ce dossier, d'un leadership égal au leadership fédéral en recherche.

J'espère que le débat de ce soir sur la SP a été instructif pour ceux qui jouent un rôle dans chaque ordre de gouvernement et qu'il a fait ressortir le besoin urgent, pour les gouvernements provinciaux, de se consacrer activement à la recherche d'une solution pour ce problème de santé avec autant de zèle que nous le faisons au fédéral.

• (2035)

Je sais que certains députés en face connaissent le premier ministre de l'Ontario et la ministre de la santé qui, si ma mémoire est bonne, vient de la même région que certains députés. Ils pourraient peut-être leur parler et les encourager à demander au comité consultatif des technologies d'étudier la question.

**Mme Siobhan Coady (St. John's-Sud—Mount Pearl, Lib.):** Madame la présidente, je suis contente que le député reconnaisse que les gens ont désespérément besoin de ce traitement. Cependant, je suis plutôt surprise d'entendre le député d'en face s'exprimer avec tant de force et de passion à propos de la nécessité de cet important traitement de diagnostic, sans pour autant manifester aucun leadership en la matière.

Il dit qu'il s'agit d'une question de compétence provinciale et que le gouvernement fédéral ne peut rien faire. Je suis tout à fait en désaccord avec le député d'en face lorsqu'il affirme que le gouvernement n'a aucun leadership à assumer dans ce domaine.

Dans le cas de la grippe H1N1, le gouvernement fédéral a fait preuve de leadership et a été à l'origine de la campagne de vaccination d'un bout à l'autre du pays. Nous applaudirions le gouvernement s'il adoptait la même approche à l'égard de ce traitement très important pour la sclérose en plaques. En fait, je suis même surprise que le député ne prenne pas la parole et ne demande pas au gouvernement d'adopter cette même approche.

• (2040)

**M. Patrick Brown:** Madame la présidente, je suis heureux que la députée, qui vient de la province de Terre-Neuve-et-Labrador, suggère que la province laisse tomber son rôle dans l'administration des soins de santé, mais je ne suis pas certain que le premier ministre Williams apprécierait cela.

Cependant, il est évident qu'il existe des comités consultatifs provinciaux en matière de technologie. Si la ministre fédérale de la Santé donnait aux provinces l'ordre d'offrir ce traitement dès demain, les provinces ne seraient pas obligées de l'écouter. Le gouvernement fédéral n'a aucun pouvoir pour ordonner des traitements. Dans l'administration des soins de santé, les traitements relèvent de la compétence provinciale.

Je ne comprends pas pourquoi les députés d'en face n'utilisent pas leur influence dans leurs provinces respectives pour proposer cette mesure. Nous avons un débat ce soir à la Chambre des communes.

Pourquoi la députée n'encourage-t-elle pas la tenue d'un débat à Queen's Park? Comment peut-elle rester les bras croisés et laisser le comité consultatif en matière de technologie de M. McGuinty faire une telle chose? Les traitements ne seront plus administrés au Royal Victoria Hospital et cela ne devrait pas être permis.

**Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NPD):** Madame la Présidente, nous parlons de recherche et des besoins des patients. Nous ne sommes pas ici uniquement pour faire progresser le dossier des personnes atteintes de SP, mais aussi et surtout la cause des personnes atteintes d'IVCC. Que ces personnes souffrent de SP ou non, elles devraient avoir accès à un diagnostic et au traitement.

Nous savons à quel point la recherche est importante, et nous ne contestons pas le fait qu'il doit y en avoir, mais nous sommes ici pour demander qu'elle aille de pair avec le traitement et qu'il n'y ait pas de discrimination en ce qui concerne les bénéficiaires de ces traitements.

Le député ne convient-il pas qu'il aurait été beaucoup plus sage d'investir dans la recherche sur la SP les 1,6 milliard de dollars dépensés en vue des sommets du G8 et du G20, et surtout les 1,9 million de dollars consacrés au faux lac et aux accessoires qui l'accompagnent, afin que nous disposions d'une étude qui comprend le traitement et une étude pour tous?

**M. Patrick Brown:** Madame la présidente, il est merveilleux que le budget des IRSC augmente de 60 millions de dollars cette année. Il est également encourageant d'entendre la ministre de la Santé nous dire ce soir que les IRSC ont hâte de recevoir des demandes et qu'on investisse dans cette recherche. La ministre de la Santé ne nous a pas dit qu'elle ne souhaitait pas ces demandes ou cette recherche, bien au contraire. Voilà de bonnes nouvelles. Voilà du leadership à l'échelon fédéral.

Ce que je veux dire, c'est que certains restent muets au sujet des provinces. Ils font preuve d'hypocrisie en attaquant le gouvernement fédéral tout en ne disant rien au sujet de leurs amis de Queen's Park. C'est immoral, trompeur et hypocrite.

**M. Ron Cannan (Kelowna—Lake Country, PCC):** Madame la présidente, je veux que nous nous arrêtons un instant et que nous nous rendions compte que nous sommes ici pour représenter tous les Canadiens. Cette question devrait être dénuée de tout esprit partisan. Nous devons agir dans l'intérêt de tous les électeurs. Nous avons tous des membres de notre famille ou des proches qui sont atteints de cette maladie. Il y a également des personnes à la tribune et des téléspectateurs qui en souffrent.

Un de mes meilleurs amis, Georg Eichhorst, est au début de la cinquantaine et vit dans un foyer. Un de mes électeurs a reçu le traitement et affirme qu'il est miraculeux. Il le soulage. Comme certains en retirent des bienfaits, nous voulons leur donner espoir et leur permettre l'accès à ce traitement.

Je remercie mon collègue de Barrie d'avoir créé le sous-comité sur les maladies neurologiques et d'avoir amorcé la discussion à la Chambre. Il continue de faire preuve de leadership dans la collectivité. Un de mes électeurs de Kelowna s'est rendu à Barrie le mois dernier pour y subir une scintigraphie, mais il ne peut recevoir le traitement. C'est très frustrant. Personne ne veut empêcher les gens d'espérer.

Mon collègue sait-il pourquoi une telle situation existe au Canada?

*Initiatives ministérielles*

• (2045)

**M. Patrick Brown:** Madame la présidente, il est merveilleux d'entendre le député dire que ses électeurs se sont rendus à Barrie pour y rencontrer le Dr Sandy McDonald. Il est malheureux, par contre, que le traitement ne soit plus autorisé. On a cessé d'administrer le traitement principalement à cause du rapport publié par le Comité consultatif ontarien des technologies de la santé. Il est déconcertant que le comité considère ce traitement comme expérimental, mais je suppose que c'est pour cette raison que le gouvernement de l'Ontario a agi comme il l'a fait.

Je ne suis pas certain de ce que les gouvernements des autres provinces font, mais on ne peut qu'espérer que le leadership dont le gouvernement fédéral fera preuve en encourageant la recherche incitera les provinces à agir.

**Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.):** Madame la présidente, le Dr Sandy McDonald, un chirurgien cardiovasculaire de Barrie, en Ontario, a été directement témoin des résultats positifs du traitement de l'IVCC. Cette année, il a effectué gratuitement six angioplasties par ballonnet sur des personnes atteintes de SP. L'un de ses patients a pu abandonner sa marchette. Après des années, un adolescent a pu recommencer à monter et à descendre l'escalier.

Le député parle avec beaucoup de sincérité et préconise le traitement de l'IVCC. Il sait que le Dr McDonald est venu témoigner pour demander au fédéral qu'il fasse preuve de leadership. Comment le gouvernement peut-il se démettre de ses responsabilités fédérales?

**M. Patrick Brown:** Madame la présidente, la raison pour laquelle j'ai suggéré au Dr McDonald de venir témoigner, c'est que je croyais que son témoignage serait instructif et qu'il alimenterait le débat sur la question. Je lui ai laissé entendre que ses commentaires seraient très précieux pour la Chambre des communes. De plus, en raison du silence des provinces, j'espérais que la discussion les inciterait à participer. Il y a des limites à ce que le gouvernement fédéral peut faire en matière de recherche. Souhaitons que cela incitera les provinces à agir.

Il y a une chose que je n'arrive pas à comprendre lorsque je considère toutes les pétitions et les lettres dont s'occupe la députée d'Etobicoke-Nord. Pourquoi aucune lettre n'est adressée au premier ministre de l'Ontario?

**Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC):** Madame la présidente, depuis que je siège au Comité de la santé, j'ai constaté que mon collègue s'intéresse vivement à la question des maladies neurologiques et qu'il participe avec enthousiasme aux travaux du sous-comité sur les maladies neurologiques. Je sais que de nombreux députés à la Chambre sont très passionnés par ce sujet.

Malheureusement, je ne siège pas au sous-comité, alors je me demande si le député pourrait me parler un peu de la dynamique entourant le Dr McDonald. Pendant un certain temps, il pouvait réaliser les opérations, mais plus maintenant. Le député pourrait-il nous parler à nouveau de cette situation? Je n'ai pas bien entendu ce qu'il a dit.

**M. Patrick Brown:** Madame la présidente, si je comprends bien, on a cessé les traitements il y a environ un mois. Évidemment, l'hôpital Royal Victoria ne peut pas violer une politique provinciale et on a dû informer le Dr McDonald que ce traitement n'était plus permis.

Bien sûr, pour ceux d'entre nous à Barrie qui ont salué le travail du Dr McDonald, ce fut une déception, et c'est la raison pour laquelle j'insiste tant ce soir pour que des changements soient apportés à cette

politique provinciale. J'espère que le Comité consultatif ontarien des technologies de la santé analysera davantage ce dossier. Tous les députés ici s'intéressent à ce dossier. Cette question transcende les partis. Ce que je dis, c'est que la province devrait elle aussi adopter une approche non partisane au traitement de cette maladie.

**Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NPD):** Madame la présidente, j'aimerais revenir sur une question que mon collègue a posée concernant le Dr Sandy McDonald. Pourquoi le député pense-t-il que la Société canadienne de la sclérose en plaques multiplie les avertissements au sujet de ce traitement?

Le Dr McDonald a déclaré ce qui suit:

Je suis chirurgien vasculaire. Je suis formé pour traiter les anomalies des veines et des artères. Lorsque je détecte une telle anomalie que je crois pouvoir traiter assez facilement avec très peu de risques et à faible coût, j'estime qu'on devrait me permettre de le faire.

N'est-il pas d'accord avec le Dr McDonald? C'est un peu comme attendre un permis d'électricité pour réparer un problème de plomberie, et c'est tout à fait illogique.

**M. Patrick Brown:** Madame la présidente, je suis d'accord avec le Dr McDonald, mais je suis également d'accord avec la députée provinciale libérale Aileen Carroll, une ancienne députée fédérale. La semaine dernière, elle a écrit une lettre à son premier ministre, Dalton McGuinty, pour l'implorer d'autoriser le traitement. Elle a dit que ce n'est pas une question de compétence fédérale et que c'est à la province qu'il revient d'approuver le traitement.

Ils veulent peut-être ignorer leur ancienne collègue, mais c'est une députée du caucus libéral provincial qui dit que c'est le travail de la province d'examiner la question du traitement. C'est notre travail de stimuler la recherche. S'ils ne veulent pas m'écouter, qu'ils écoutent Aileen Carroll.

• (2050)

**Mme Judy Foote (Random—Burin—St. George's, Lib.):** Madame la présidente, je suis heureuse de participer, ce soir, au débat rendu possible par notre collègue, la députée d'Etobicoke-Nord, qui connaît intimement cette maladie par l'intermédiaire d'amis et de membres de sa famille et grâce aux milliers de courriels qu'elle a reçus, des courriels qui étaient adressés au gouvernement fédéral, plus précisément à la ministre fédérale de la Santé. Ces courriels proviennent de Canadiens atteints de SP qui souhaitent trouver un soulagement à cette maladie débilitante.

Nous sommes réunis ici ce soir pour discuter de la nécessité de donner accès à des traitements aux personnes qui vivent avec la sclérose en plaques au Canada. C'est avec plaisir que je me joins à ma collègue pour plaider la cause des dizaines de milliers de personnes atteintes de SP qui demandent au gouvernement conservateur d'investir dans la recherche sur la SP, son diagnostic et son traitement et de convoquer immédiatement une rencontre avec les ministres provinciaux et territoriaux afin de discuter d'une stratégie nationale de financement relative à la sclérose en plaques et aux autres maladies du cerveau.

C'est un dossier qui exige du leadership. Si, comme des députés l'ont signalé, les provinces ne bougent pas, il faudrait alors exercer un certain leadership en réunissant les ministres de la Santé des provinces et des territoires pour élaborer une stratégie nationale. Il faut faire avancer ce dossier. Si l'on a l'impression que les choses ne bougent pas, il incombe alors au gouvernement fédéral de les faire bouger.

### *Initiatives ministérielles*

Plus particulièrement, il faut se pencher sur une cause possible de la SP, soit l'IVCC, comme le demande la Société canadienne de la sclérose en plaques. L'hypothèse de l'IVCC et le traitement par dilatation ont, comme toute activité de recherche dans le domaine de la santé, soulevé à la fois intérêt et controverse. Je comprends que l'on se pose encore de nombreuses questions, mais il me semble, d'après ce que j'ai lu et ce que des personnes atteintes de SP m'ont dit, que le traitement par dilatation gagne en popularité comme moyen de débloquent les veines du cou dans leur cas. Le Canada devrait examiner cette possibilité afin de venir en aide aux personnes vivant avec la SP.

L'opposition libérale a demandé à la ministre de la Santé de convoquer une réunion des provinces et des territoires afin de discuter de la SP. Cela est urgent pour les personnes atteintes de cette maladie et leur famille. L'opposition libérale a aussi demandé au gouvernement conservateur de faire en sorte que les personnes atteintes de la SP puissent avoir accès à des tests d'imagerie qui permettraient de déceler une malformation veineuse et qu'elles puissent avoir accès au traitement susceptible de faire cesser la progression de la maladie.

À l'heure actuelle, de 55 000 à 75 000 Canadiens ont la SP. La Société canadienne de la sclérose en plaques a pressé le gouvernement conservateur d'investir 10 millions de dollars dans la recherche sur la sclérose en plaques. Il est crucial que nous donnions un visage humain à cette maladie.

J'aimerais le faire en relatant les témoignages de quelques personnes qui habitent dans Random—Burin—St. George's, à Terre-Neuve-et-Labrador. Permettez-moi de parler de Perry Goodyear, un de mes concitoyens qui vit à Grand Bank, à Terre-Neuve, un des milliers de Canadiens atteints de la SP. Perry a la forme progressive primaire de la maladie. Il a des difficultés respiratoires et la douleur ne le quitte pas. Il cherche désespérément à passer une échographie qui pourrait déterminer si on peut l'aider dans sa lutte contre la SP. Perry m'a écrit une lettre que j'aimerais lire aux députés, ce soir.

Voici ce que dit Perry: « Je n'obtiens pas les réponses à mes questions. Tout le monde a accès à l'échographie, sauf nous, les personnes atteintes de la SP. Pourquoi? Ne sommes-nous pas des humains nous aussi? Pourquoi nous traite-t-on différemment? Je trouve cela difficile à accepter. Je fais l'objet de discrimination. Les personnes qui ne sont pas atteintes de la SP ont accès à ce test d'imagerie. J'éprouve des difficultés respiratoires, j'ai de la difficulté à avaler et la douleur ne me quitte pas. Le gouvernement ne paiera plus le médicament qui m'a été prescrit, la LDN, fabriqué dans une pharmacie. Mes pieds sont de couleur pourpre — cette pilule facilitait la circulation sanguine et soulageait ma douleur. Je ne peux plus me procurer ce médicament. Que m'arrivera-t-il? J'en appelle à vous, car ma douleur est insupportable. Qu'on me laisse passer ce test d'imagerie médicale. Après, je saurai s'il y a une chance pour que la progression de la maladie ralentisse. Ma fille âgée de 13 ans m'a demandé si j'allais mourir avant de pouvoir accéder à ce traitement. C'est difficile à entendre.

• (2055)

Tout ce que Perry veut savoir, c'est s'il y a quelque chose qu'on peut faire pour lui et pour les autres personnes atteintes de SP. Tous ceux qui ont déjà été atteints d'une maladie savent combien il est important d'obtenir des renseignements. Ce sont ces renseignements qui donnent de l'espoir aux malades et à leurs familles et qui leur donnent la force de persévérer.

Des amis de Perry ont également fait parvenir des lettres d'appui, des amis qui le regardent souffrir de cette maladie débilitante jour après jour. Ils ne parlent que de l'importance d'un traitement qui améliorerait la vie de Perry et de sa famille et qui reconnaîtrait le fait qu'il a le droit à la qualité de vie que la plupart des Canadiens tiennent pour acquise.

Nous demandons à la ministre de la Santé d'accorder la priorité à la recherche sur ce traitement, la dilatation par ballonnet, qui pourrait atténuer une cause possible de la SP, d'assumer un rôle de leadership à cet égard et de venir en aide aux milliers de Canadiens qui sont atteints de cette maladie débilitante.

Nous savons que des centres de traitement ouvrent leurs portes un peu partout au monde, notamment en Pologne, en Écosse et aux États-Unis. Tout récemment, le Koweït est devenu le premier pays du monde à offrir le traitement de dilatation par ballonnet à tous ses patients atteints de SP ayant des veines du cou obstruées.

Le Canada, qui compte l'un des plus forts taux de prévalence de la SP au monde, devrait être un chef de file mondial au niveau de la recherche et des traitements dans ce domaine. Ce n'est toutefois pas le cas.

À l'heure actuelle, les médecins canadiens ne dépistent pas les malformations veineuses par imagerie. Les patients qui ont subi une dilatation par ballonnet des veines rétrécies sentent une amélioration sur le plan de la « confusion » et de la circulation et, avec le temps, une amélioration notable de leur qualité de vie, ce que la majorité des Canadiens tiennent pour acquis.

Je ne peux qu'imaginer ce que ce doit être de vivre avec la sclérose en plaques et de savoir qu'il pourrait exister un traitement mais que le gouvernement fédéral refuse de prendre position dans la lutte contre cette terrible maladie.

Si on ne peut convaincre le gouvernement conservateur par la logique et la compassion d'adopter un rôle de chef de file dans le domaine de la lutte contre la SP, peut-être pourrions-nous y arriver en décrivant les avantages économiques d'une telle mesure.

Comme je le disais, la prévalence de la SP au Canada est l'une des plus élevées du monde. Selon l'Institut canadien d'information sur la santé, le coût total estimé de la SP pour l'économie canadienne est de 1 milliard de dollars, soit plus que ce que l'on consacre à toutes les maladies infectieuses réunies. Au Canada, cinq pharmacothérapies sont approuvées pour le traitement de certaines formes de SP. Le coût de ces thérapies varie de 20 000 \$ à 40 000 \$ par patient, annuellement, et les médicaments qui atténuent les symptômes peuvent coûter jusqu'à 10 000 \$ par année. On estime qu'une scintigraphie et un traitement de libération dans un hôpital public coûteraient de 5 000 \$ à 6 000 \$.

Je veux faire part à la Chambre de l'histoire d'un autre de mes électeurs. Je trouve important de partager ces histoires pour que nous puissions donner un visage à cette maladie. Raymond Grandy, de Harbour Breton, à Terre-Neuve-et-Labrador, est un autre Canadien vivant avec la SP. Raymond doit composer avec les difficultés de cette maladie débilitante.



*Initiatives ministérielles*

Il écrit ceci: « J'ai vu tellement de gens, à la télévision et sur Internet, choisir le traitement de libération et voir leur état s'améliorer. Je veux juste avoir la chance de subir ce traitement sans déboursier une fortune, puisque je n'ai pas l'argent qu'il faudrait. Actuellement, je constate qu'il existe un traitement que je ne peux pas obtenir puisque, outre le fait que ma santé se détériore, je n'ai pas les moyens d'aller à l'étranger avec une pension d'invalidité qui me rapporte 834,95 \$ par mois, alors que mes médicaments me coûtent 206 \$ par mois. J'aimerais que vous preniez le temps de lire cette lettre et que vous fassiez en sorte que le Dr Zamboni puisse expliquer aux médecins canadiens tout ce qu'ils doivent savoir pour pouvoir aider leurs patients atteints de SP. »

• (2100)

**M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC):** Madame la présidente, je suis sûr que la SP est un sujet de préoccupation pour tous les députés, qu'ils soient présents ce soir ou non. Nous avons tous un voisin ou un parent atteint de la maladie. Il est important de nous concentrer sur la recherche nécessaire.

Maureen MacDonald, ministre de la Santé de la Nouvelle-Écosse, a rencontré des personnes atteintes de SP à Halifax. Elle a dit:

Nous ignorons toujours les risques associés à ce traitement, les données sont insuffisantes. Pour le moment, il serait prématuré d'entreprendre des tests à grande échelle d'un traitement dont les effets n'ont pas été démontrés.

La députée partage-t-elle l'opinion de sa collègue de l'Est du Canada?

**Mme Judy Foote:** Madame la présidente, la question n'est pas de savoir si je partage ou non l'avis de ma collègue de l'Est du Canada. Des personnes atteintes de SP m'ont contactée pour me dire qu'elles voulaient avoir accès à ce traitement. Elles savent qu'il faut encore approfondir la recherche, mais elles estiment néanmoins qu'elles devraient avoir accès à un traitement éprouvé.

**Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NDP):** Madame la présidente, d'après les données fournies par les témoins et les médecins qui ont comparu devant le comité, je me demande seulement si la députée estime que, si les patients avaient accès au traitement maintenant, ce serait au détriment de l'étude?

**Mme Judy Foote:** Absolument pas, madame la présidente. Il est essentiel que les patients atteints de sclérose en plaques aient accès aux traitements éprouvés. Je sais, pour avoir parlé à de nombreux patients qui se sont informés sur Internet, qui ont suivi le débat et qui regardent les informations à la télévision, que ces derniers s'attendent à bénéficier des mêmes soins médicaux afin de profiter d'un niveau de qualité de vie que nous tenons bien souvent pour acquis.

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le président, ce soir, la ministre a commencé son intervention en disant qu'il y aura énormément de discussions avec les IRSC et que le gouvernement accordera de nombreuses subventions pour la recherche. Le véritable problème n'est pas lié aux IRSC. Le problème est plutôt lié à la politique gouvernementale pour aider les Canadiens qui en ont besoin. Ces gens font l'objet de discrimination parce qu'ils sont considérés comme présentant un risque élevé. Les cliniques privées ne peuvent offrir les services même si les patients sont disposés à payer. Il faut que le gouvernement fédéral intervienne. La Chambre a voté à au moins deux reprises en faveur d'une stratégie nationale à l'égard de la SP, mais la ministre n'en a même pas fait mention.

La députée estime-t-elle qu'on a suffisamment de preuves montrant que les personnes atteintes de SP risquent fort de développer une insuffisance veineuse céphalorachidienne chronique et que le traitement et la recherche peuvent aller de pair? Un

gouvernement qui se contente de tenir des discours creux et de dire qu'il s'agit d'une question de compétence provinciale est un gouvernement qui en réalité ne fait rien.

**Mme Judy Foote:** Monsieur le président, il est impératif que le traitement et la recherche aillent de pair. C'est vraiment très important.

Je ne possède pas l'expertise médicale de certains de mes collègues qui sont intervenus plus tôt ce soir, mais je sais que le système de soins de santé public du Canada est reconnu dans le monde entier. Il faut continuer d'en assurer l'accessibilité et l'universalité.

Il faut mettre un terme à la discrimination à l'endroit des personnes atteintes de SP. Ne laissons pas les victimes de la SP comme Perry et Randy lutter seules. Le gouvernement doit élaborer une approche nationale pour lutter contre la SP et la guérir.

• (2105)

**M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, PCC):** Monsieur le président, ma collègue a parlé de leadership dans son exposé. Je tiens à féliciter la ministre de la Santé pour son leadership. J'ignore si la députée est au courant, et je sais qu'elle n'induirait jamais volontairement la Chambre en erreur, mais les IRSC ont déjà financé la recherche sur la SP à hauteur de 45 millions de dollars. La semaine dernière, la Société canadienne de la sclérose en plaques a annoncé le lancement de sept nouveaux projets de recherche, dont quatre sont menés au Canada. Plus de 120 millions de dollars sont disponibles et on est prêt à recevoir toute proposition de projet de recherche.

La députée a parlé de l'accès au traitement. Nous savons que les deux sont nécessaires. La députée sait-elle si certains de ses collègues libéraux ont communiqué avec les ministres provinciaux qui sont responsables du traitement? Sait-elle si certains de ses collègues l'ont fait, puisque cela compte tant pour elle?

**Mme Judy Foote:** Monsieur le président, voilà un autre exemple d'un ministériel qui se décharge de sa responsabilité. C'est une question de leadership. S'il y a des problèmes avec les provinces, alors que la ministre de la Santé rassemble ses homologues des provinces et des territoires et règle les problèmes, au lieu que le gouvernement se contente de dire que, puisque les provinces ne s'en occupent pas, alors il s'en lave les mains. Que les ministres de la Santé se réunissent et règlent la situation une fois pour toutes.

**M. Patrick Brown (Barrie, PCC):** Madame la présidente, en ce qui concerne le leadership fédéral et la nécessité de réaliser plus de travaux de recherche, la ministre de la Santé a déclaré qu'il ne fallait pas hésiter à présenter des demandes, que tout était possible. Pour ce qui est de la tenue d'une conférence, les universitaires et les chercheurs les plus brillants du pays se réuniront cet été.

Cependant, je n'arrive pas à croire qu'à la lumière du leadership assumé par le gouvernement fédéral, la députée n'a pas réussi à répondre à la question de mon collègue. A-t-elle pris le temps — que ce soit seulement deux minutes — d'écrire à son premier ministre, Danny Williams, pour lui faire savoir que, selon elle, le comité consultatif technique de Terre-Neuve devrait affirmer que ce traitement mérite d'être examiné? A-t-elle écrit à Danny Williams pour lui dire que, selon elle, le collège des médecins et des chirurgiens de Terre-Neuve devrait déclarer que les médecins sont autorisés à administrer ce traitement? Ou êtes-vous ici simplement pour faire des déclarations? Êtes-vous ici simplement pour poser des questions, au lieu d'aider vos électeurs?

*Initiatives ministérielles*

**Le président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Je tiens à rappeler aux députés qu'ils doivent adresser leurs observations à la présidence plutôt que directement à leurs collègues.

La députée de Random—Burin—St. George's a la parole.

**Mme Judy Foote:** Monsieur le président, je viens d'assister, en face, à toute une mascarade et j'ai écouté les observations du député ministériel. Le gouvernement devrait assumer un rôle de chef de file. Il reconnaît qu'il existe un problème, mais il n'est pas prêt à agir. Il ne s'agit pas de savoir ce que font les provinces et les territoires. Il est question ici de leadership, et il faut reconnaître que nous devons tout faire en notre possible pour aider les personnes atteintes de SP à avoir accès au traitement et le faire pendant que la recherche est en cours.

Que la ministre de la Santé convoque une réunion de tous ses collègues provinciaux et territoriaux afin que nous puissions savoir ce qui se fait dans les provinces et les territoires. Toutefois, il importe que le gouvernement fédéral assume un rôle de chef de file dans ce dossier afin que les personnes atteintes de SP puissent avoir une qualité de vie que nous tenons pour acquise au Canada.

**Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NPD):** Monsieur le président, Mme Rebecca Cooney, l'un des témoins que nous avons entendus, a parlé des problèmes liés aux études et à l'accessibilité de ces études aux patients atteints de SP. Par exemple, outre la SP, elle est également atteinte de la maladie de Crohn.

Ma collègue comprend-elle ou est-elle au courant — et est-elle d'accord avec moi — que si des personnes sont atteintes d'autres maladies, elles sont automatiquement exclues de toutes les études et qu'elles n'ont même pas la possibilité d'y avoir accès?

**Mme Judy Foote:** Madame la présidente, oui, je suis au courant et c'est un grave problème, surtout pour les personnes atteintes de SP. Il est important qu'elles aient accès aux études. Or, lorsqu'elles sont à la merci des résultats d'une étude donnée et qu'elles n'ont pas accès à un traitement donné en raison d'un effet secondaire, c'est un grave problème. Je suis d'accord avec elle. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour veiller à ce que les personnes atteintes de MS aient accès au traitement dont elles ont si désespérément besoin.

• (2110)

**M. Rick Casson (Lethbridge, PCC):** Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir parler ce soir de la sclérose en plaques et de la façon dont les recherches récentes peuvent aider à offrir un nouvel espoir aux personnes qui en souffrent.

Nous savons que le diagnostic de la SP est une nouvelle dévastatrice et que la maladie est imprévisible. Elle frappe souvent de jeunes gens qui risquent de perdre la capacité de bouger et de parler au fil de l'évolution de la maladie. Le Canada a l'un des taux de sclérose en plaques les plus élevés au monde. Chaque jour, trois personnes de plus reçoivent un diagnostic de SP au Canada.

Ma circonscription, dans le Sud de l'Alberta, a l'un des taux de SP les plus élevés au monde. En fait, dans le quartier où mes enfants ont grandi, trois jeunes femmes vivant à moins de six maisons les unes des autres ont reçu un diagnostic de SP à peu près au même moment de leur vie.

C'est la prévalence de cette maladie au Canada et son effet débilisant qui fait que nous espérons tous la découverte d'un traitement. Je ne suis pas ici aujourd'hui pour parler d'un point de vue strictement théorique. Je suis personnellement déterminé à ce que nous trouvions un traitement contre la SP. En effet, il y a quelques années, ma fille s'est fait annoncer qu'elle souffrait de SP.

Depuis lors, ma femme fait partie de la section locale de la Société canadienne de la SP. J'ai participé à la journée de l'oeillet rouge sur la Colline du Parlement. Au cours des cinq dernières années, l'« équipe Casson », soutenue par nombre de personnes généreuses, a recueilli 92 000 \$ dans le cadre de la marche Enerflex pour la SP.

Ce n'est pas pour me vanter que je dis ça, mais pour souligner que, jour après jour, de nombreux Canadiens s'efforcent de trouver un traitement contre la sclérose en plaques, comme le fait le gouvernement du Canada. Par l'entremise des Instituts de recherche en santé du Canada, nous avons investi jusqu'à maintenant plus de 45 millions de dollars dans la recherche, car c'est en investissant dans la recherche et l'innovation que nous aurons le plus de chances d'améliorer les traitements et de trouver un jour un remède efficace.

Grâce entre autres aux investissements dont je viens de parler, de nombreuses percées ont été réalisées ces dernières années. Nous commençons en effet à mieux comprendre ce qui cause la sclérose en plaques ainsi que la manière dont la maladie se développe et progresse. Mais même si les chercheurs du Canada font tout ce qu'ils peuvent pour les résoudre, de nombreuses questions demeurent sans réponse.

Les chercheurs tentent par exemple de résoudre ce qui est considéré comme l'un des plus grands mystères médicaux de l'histoire de la neurologie: comment la myéline, dont le rôle consiste à protéger et à isoler les nerfs, peut-elle se détériorer et perdre ainsi ses propriétés protectrices?

Le chercheur Peter Stys, qui travaille à l'Université de Calgary et dont les travaux ont été financés par les Instituts de recherche en santé du Canada, s'est penché sur la question. Il a découvert qu'il y a une communication d'ordre chimique entre la myéline et les fibres qui entourent les nerfs. D'après le D<sup>r</sup> Stys et son équipe de recherche, il serait possible d'éviter les séquelles laissées par les accidents vasculaires cérébraux en bloquant les récepteurs de la myéline. De nombreux autres chercheurs s'intéressent à ces récepteurs comme une source possible de traitement contre la sclérose en plaques. Le moins qu'on puisse dire, c'est que c'est encourageant.

Les travaux d'un autre chercheur de l'Université de Calgary — lui aussi financé par les Instituts de recherche en santé du Canada —, M. Sam Weiss, qui a découvert l'existence des cellules souches neuronales et la capacité qu'elles ont de stimuler le développement neural toute notre vie durant, ont inspiré de nombreuses autres recherches sur les maladies neurologiques, dont la sclérose en plaques. Les recherches de M. Weiss ont permis de constater que les fonctions motrices, visuelles et cognitives pouvaient être rétablies.

Il ne faudrait surtout pas oublier les nombreux autres chercheurs canadiens dont les recherches sur la sclérose en plaques ont été financées par les Instituts de recherche en santé du Canada et qui ont su créer un réseau s'étendant d'un bout à l'autre du pays, de l'hôpital pour enfants malades de Toronto à l'Université de Colombie-Britannique. Tous, ils cherchent à utiliser les propriétés régénératrices des cellules cutanées pour réparer les cellules nerveuses.

La première chose qu'on m'a dite quand j'ai appris le diagnostic de ma fille, c'est que la sclérose en plaques était en fait une lésion au cerveau interrompant la transmission des signaux cérébraux. Tous ces chercheurs tentent aujourd'hui de trouver le moyen de réparer les cellules du système nerveux afin qu'un jour, les lésions cérébrales et nerveuses soient réversibles. Peut-on s'imaginer les conséquences d'une telle découverte? Eh bien, c'est exactement ce dont ont besoin les personnes atteintes de sclérose en plaques.

Je tiens également à souligner l'excellent travail qui se fait chez nous, au centre canadien de la neurologie du comportement de l'Université de Lethbridge, où les chercheurs tentent de comprendre la structure et les fonctions fondamentales des connexions cérébrales.

Leurs travaux nous éclairent sur les propriétés les plus fondamentales de la fonction cérébrale, ce qui pourrait contribuer à cerner les causes d'un grand nombre de troubles, notamment les AVC, la maladie de Parkinson et la sclérose en plaques. Des scientifiques, comme les D<sup>r</sup> Bryan Kolb, Ian Whishaw et Gerlinde Metz, mènent des recherches sur la régénération de la fonction et des circuits cérébraux au moyen de cellules souches, de médicaments psychotropes et d'autres interventions thérapeutiques. Le D<sup>r</sup> Bryan Kolb, un ami de longue date, est la première personne que j'ai appelée.

• (2115)

On n'insistera jamais trop sur l'importance de mettre en place une solide communauté de chercheurs en santé, prêts à répondre à une myriade de questions dans plusieurs disciplines et ce, parce que, bien souvent, les chercheurs développent leurs connaissances d'une maladie en faisant des recherches sur une autre.

Par exemple, les D<sup>r</sup> Bruce Pike et Douglas Arnold de l'Université McGill étudient la maladie d'Alzheimer et reçoivent des fonds des IRSC pour faire avancer la recherche sur l'imagerie par résonance magnétique fonctionnelle. Ces travaux contribueront à évaluer complètement et quantitativement la détérioration tissulaire chez les patients atteints de SP, améliorant ainsi notre connaissance de la maladie et l'évaluation des nouveaux traitements.

Ce n'est là qu'un petit nombre d'exemples illustrant comment le financement de la recherche par les IRSC mène à des découvertes qui nous aideront à aider les personnes qui vivent avec la SP. En effet, les recherches financées par le gouvernement du Canada changent des vies. Les investissements dans un large éventail de recherches, y compris celui de plus de 120 millions de dollars dans le vaste domaine des neurosciences en 2008-2009 seulement, portent fruit. Une somme de 38 millions de dollars a aussi été investie dans la recherche sur les cellules souches pour permettre aux chercheurs de poursuivre leurs recherches sur d'éventuels traitements pour des maladies comme la sclérose en plaques.

En outre, il vaut la peine de mentionner que les IRSC, dans leur nouveau plan stratégique établi en 2009, ont fait des maladies chroniques, notamment la SP, l'une de leurs grandes priorités de recherche. Tous ces investissements nous permettent d'accroître notre connaissance de la SP. J'espère que ces investissements, et les découvertes qu'ils engendreront, nous permettront de mieux comprendre cette maladie et de mettre au point des traitements sûrs et efficaces.

Pour ce qui est du nouveau traitement vasculaire qui fait les manchettes dans le monde entier, je me joins aux Canadiens et à tous les députés à la Chambre pour exprimer l'espoir que cette nouvelle méthode s'avérera sûre et efficace, mais je dois encore voir des preuves solides avant de la compter au nombre des connaissances acquises sur la SP.

Je veux parler du médecin de ma fille, à Edmonton, le Dr Mary Lou Myles. Mme le Dr Myles prend toute l'information diffusée, en retire tous les éléments de désinformation et de sensationnalisme et la renvoie à ses patients sous forme de bulletins d'information. Il m'est arrivé de lire ses bulletins. J'apprécie sa conception de la situation. Elle comprend qu'une possibilité existe, mais elle demeure très prudente quant aux solutions concrètes.

### *Initiatives ministérielles*

C'est dans cet esprit que le ministre de la Santé a demandé au Dr Alain Beaudet, président des Instituts de recherche en santé du Canada, de la renseigner sur les meilleurs moyens d'assurer les progrès de la recherche dans ce domaine important. Les IRSC effectuent actuellement des consultations auprès des chercheurs et collaborent avec la Société canadienne de la sclérose en plaques en vue de déterminer les priorités aux fins de la recherche sur la SP.

Conformément à cette grande tradition qui consiste à guider la recherche au Canada, les IRSC collaborent à la conception d'un programme de recherche qui permettra de répondre aux questions sur la SP qui demeurent sans réponse. Comme le veut cette tradition, les instituts favorisent ainsi l'excellence du monde de la recherche au Canada.

Je suis sûr que les IRSC utiliseront leur expertise et leurs vastes réseaux pour aider les grands esprits scientifiques à améliorer notre compréhension de la SP et, ainsi, réduire les souffrances des patients atteints de cette maladie.

Ma famille et moi-même, comme beaucoup de Canadiens, sommes enthousiastes devant la possibilité d'un nouveau traitement. Nous espérons sincèrement qu'on trouve un traitement efficace contre cette maladie dégénérative. J'encourage les chercheurs qui oeuvrent dans ce domaine, au Canada, à collaborer avec les IRSC, avec la Société de la SP et avec notre ministre de la Santé, et à demander une part du financement qui a été mis à leur disposition pour qu'ils puissent accomplir le bon travail qui nous permettra de vaincre la SP.

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le président, la ministre de la Santé a elle aussi commencé en parlant surtout des IRSC.

Le député saura que les IRSC ne relèvent pas du Parlement et que, outre la présentation d'un rapport annuel, ils n'ont pas de comptes à lui rendre. Les IRSC ont remplacé le Conseil de recherches médicales, figé dans ses habitudes et dont les dirigeants avaient leurs propres projets favoris et n'étaient pas disposés à aller de l'avant.

Le député devrait nous dire pourquoi les députés conservateurs parlent uniquement de recherche à long terme. Pourquoi aucun d'entre eux n'a-t-il parlé de traitement? Les patients qui souffrent de SP courent des risques élevés de d'avoir une IVCC, ce qui les rend inadmissibles à un traitement, même dans des cliniques privées.

Quel espoir cela donne-t-il à ces gens, alors que d'autres ont accès à ce traitement? Quel espoir ont-ils, alors qu'on leur refuse un traitement en disant que cela relève des provinces, que nous allons dépendre des IRSC pour échafauder de quelconques projets de recherche intéressants, et qu'il faudra peut-être attendre l'espace d'une génération avant de pouvoir démontrer que ce type de traitement convient aux personnes atteintes de SP?

Comment le député peut-il justifier sa position voulant qu'on n'offre aucun traitement et aucune aide aux personnes souffrant de SP?

• (2120)

**M. Rick Casson:** Monsieur le président, je vais ajouter ma touche personnelle. Si je dois recommander que ma fille reçoive un traitement quelconque, je tiens vraiment à être sûr que celui-ci ne la tuera pas, ne la rendra pas invalide ou n'aggravera pas son état.

[*Désordre à la Tribune*]

**M. Rick Casson:** C'est malheureux.

C'est malheureux car je le dis en toute sincérité.

*Initiatives ministérielles*

Je tiens à ce que ces recherches soient faites, mais correctement. Quand le temps viendra, je conseillerai cette intervention à ma fille et je l'aiderai à l'obtenir.

Il y a eu un ou deux cas où de patients ont subi des lésions, mais sur combien de patients en tout? Comme un orateur l'a mentionné antérieurement, cette intervention est disponible dans 47 pays. Pourquoi ne l'est-elle pas au Canada?

Comme ma famille est touchée par cette maladie, je crois vraiment que la recherche est essentielle, mais nous devons être très prudents. Cependant, une fois que l'innocuité de l'intervention aura été démontrée, il nous faudra rapidement être en mesure de traiter les 50 000, 60 000 ou 70 000 personnes atteintes de la SP dans ce pays. Mais il faut éviter de donner, ne serait-ce qu'une seconde, un faux espoir de guérison à ceux que cette intervention ne pourrait aider. D'où l'utilité des tests et de l'imagerie par résonance magnétique, et la nécessité d'un diagnostic tout à fait juste.

Nous devons éviter d'annoncer aux gens que cette intervention les aidera si ce n'est pas vrai. Nous devons nous assurer que tous ceux qui peuvent être aidés le soient, mais, pour ceux qui ne peuvent l'être, nous devons poursuivre la recherche de façon à ce que ceux qui ne peuvent être guéris par cette intervention mise au point en Italie, et ils sont nombreux, puissent garder espoir. Une bonne partie des personnes touchées par la SP ne peuvent être aidées grâce à ce nouveau traitement. Ces personnes ont besoin de la recherche pour leur propre bien-être.

**Le président:** Je rappelle aux visiteurs qui sont présents ce soir qu'ils ne doivent en aucun cas interrompre les délibérations afin d'empêcher les députés de poser des questions, d'émettre des observations ou de prononcer leur discours.

Questions et observations. La députée d'Algoma—Manitoulin—Kapusking a la parole.

**Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NDP):** Monsieur le président, j'aimerais citer un témoignage que nous avons entendu au comité. La question suivante avait été posée au Dr Sandy MacDonald, qui avait traité six patients.

Y a-t-il eu des complications? Qu'avez-vous appris du traitement que vous avez utilisé jusqu'ici?

Voici ce qu'il a répondu:

Il n'y a pas eu de complications à la suite des traitements. Je peux vous donner un très bel exemple. Prenez un jeune homme de 23 ans qui n'a pas l'usage de son bras ou de sa jambe gauche. Grâce à une angioplastie, il peut retrouver l'usage de sa jambe et de son bras. Alors qu'il devait autrefois habiter dans une maison munie d'un ascenseur parce qu'il ne pouvait pas monter et descendre les escaliers, il apprend à ses parents une semaine plus tard qu'il emménage dans son propre appartement avec sa petite amie, parce qu'il ne souffre plus de sclérose en plaques. Le traitement est efficace. Il faut permettre aux patients de l'obtenir.

Voilà ce que le médecin a dit.

D'après ce que nous avons dit de Steve Garvie et de Mme Cooney, le député convient-il qu'il faut accorder immédiatement des fonds et accroître le financement alloué à cette étude et que celle-ci doit aller de pair avec le traitement?

Le député pourrait-il dire quelques mots sur les conséquences que cela aurait pour le système de santé puisque des gens peuvent maintenant vivre une vie plus productive après avoir reçu le traitement? Peut-il parler des économies réalisées dans le domaine médical puisque des gens peuvent quitter les établissements de soins de longue durée ou ne plus avoir besoin des services d'aide à la vie autonome?

**M. Rick Casson:** Monsieur le président, pour revenir à ce que j'ai dit et qui semble avoir soulevé l'hilarité chez certains — je trouve

cela fort déplorable, surtout que le député d'en face les y encourageait, ce qui ne fait que raffermir l'idée que je me faisais de lui —, il reste que ce traitement aidera des gens. Il l'a déjà fait pour certaines personnes, mais des difficultés se sont posées, et nous ne connaissons pas tous les détails. Il ne permettra pas de guérir tout le monde.

Si ma fille était confinée à un fauteuil roulant, ce qui n'est pas le cas, mais si elle l'était ou si je l'étais, je chercherais par tous les moyens à nous assurer, à ma famille et à moi, le meilleur avenir possible.

Si c'est la solution, alors, assurons-nous bien que c'est le cas et que, lorsque ce traitement sera offert, on comprendra clairement qu'il ne permettra pas d'aider tout le monde. Il aidera certaines personnes, et nous espérons qu'il leur permettra de vivre une vie normale.

D'autres recherches en cours, notamment celles portant sur la régénération des cellules du cerveau et la restauration des rythmes moteurs, sont de celles qui aident beaucoup plus de gens à long terme.

Poursuivons nos recherches. Mettons à profit les investissements qui ont été faits pour assurer notre mieux-être à tous.

• (2125)

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC):** Monsieur le président, ce n'est pas d'hier, depuis l'annonce de la percée dans les recherches du Dr Zamboni, que notre collègue de Lethbridge se démène pour recueillir des fonds pour la SP. On sait que le père qu'il est ne ménagerait aucun effort pour sauver sa fille et lui épargner des souffrances.

Je crois savoir que, comme l'Ontario, l'Alberta, où il habite, ne subventionne pas cela non plus. Comme père d'un enfant atteint de cette maladie, où trouve-t-il de l'espoir et comment arrive-t-il à résister à la tentation de faire l'essai d'un traitement qui pourrait lui permettre de ne plus souffrir?

**M. Rick Casson:** C'est une bonne question, monsieur le président, et je le reconnais, mais s'il y a des problèmes de compétence provinciale ou fédérale, je crois que nous devons tous en tenir compte et tenter d'y trouver des solutions.

Lorsque j'ai écrit à notre ministre de la Santé, il y a plusieurs mois, au moment où la question a été soulevée pour la première fois, j'ai également écrit une lettre au ministre albertain de la santé. J'ai eu des réponses. Ai-je des préoccupations à l'égard des réponses que j'ai obtenues? Bien sûr et j'en ai parlé à la ministre de la Santé à bon nombre de reprises. Nous avons soulevé la question chaque fois que nous avons pu le faire et je suis de plus en plus satisfait des réponses que j'entends. Pour ce qui est de la raison pour laquelle une partie de tout cela ne se produit pas au bon endroit, nous devons faire quelque chose à cet égard.

Je suis toutefois très fier que le gouvernement ait continué, au cours des quelques dernières années, à mettre de l'argent dans la recherche en neurosciences et à financer les provinces en vertu de la Loi canadienne sur la santé. Nous n'avons pas réduit ce financement. Nous avons même prévu un pourcentage d'augmentation tous les ans. Une fois que la décision d'aller de l'avant sera prise, les provinces auront les ressources, le temps et l'argent dont elles auront besoin pour pouvoir le faire.

C'est un processus long et complexe et bon nombre de personnes atteintes de SP n'ont pas le loisir d'attendre. Nous continuerons d'exercer des pressions pour nous assurer que les choses soient bien faites, tout en avançant le plus rapidement possible.

*Initiatives ministérielles*

**Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.):** Monsieur le président, il est important de comprendre que le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership. Le gouvernement fédéral est responsable de la Charte canadienne des droits et libertés. Il n'est ni efficace, ni juste, ni conforme aux valeurs prônées par la Charte que le gouvernement du Canada tolère l'incertitude dans laquelle on demande aux personnes atteintes de SP de vivre. On leur dit d'attendre le nombre d'années qu'il faudra pour mener ces études et, entre-temps, d'accepter qu'on leur refuse, de manière discriminatoire, un traitement simple pour une maladie vasculaire pouvant faire l'objet d'un diagnostic.

**M. Rick Casson:** Monsieur le président, cette question cadre avec ce dont j'ai parlé. Nous allons faire progresser ce dossier. Le processus durera peut-être plus longtemps que certains le voudraient, surtout moi. Je ne veux pas qu'il dure plus longtemps que nécessaire parce que cette maladie progresse aussi. J'aimerais toutefois dire que nous allons continuer à exercer des pressions pour faire avancer ce dossier aussi rapidement et de façon aussi responsable que possible.

**M. Malcolm Allen (Welland, NPD):** Monsieur le président, j'aimerais remercier ceux qui ont suscité ce débat, soit la députée d'Etobicoke-Nord et la ministre, qui ont contribué à nous faire aborder cette question ce soir. Je l'apprécie beaucoup.

Comme le député de Lethbridge l'a dit, cela touche certains d'entre nous personnellement. Il n'est pas questions d'électeurs. Il n'est pas question d'amis. Il est question de membres de notre famille. Même si la Société de la sclérose en plaques dira que les gens ne meurent pas de la SP, mon père n'est plus parmi nous aujourd'hui parce que cette maladie l'a tué. Les médecins peuvent dire qu'il est mort d'une insuffisance cardiaque, des complications d'une pneumonie et de toutes les autres choses qu'il a subies dans sa vie, mais mon père est mort à cause de la SP. Il m'aurait vu prendre la parole à la Chambre lors de mon premier jour de séance s'il n'était pas mort de la SP l'année précédente.

Ce débat est très important pour moi. Le fait d'entendre le député de Barrie parler passionnément de ce que nous pouvons faire est très important pour moi. Le député demande si nous avons écrit à notre ministre de la Santé provincial. Je propose au député que nous écrivions une lettre, que nous la fassions signer par les 308 députés, que nous envoyions cette lettre aux ministres de la Santé d'un bout à l'autre du Canada pour leur dire qu'il est essentiel que nous examinions ce que nous pouvons faire pour les personnes atteintes de cette maladie.

À moins d'en être atteints ou de côtoyer des gens qui en sont atteints, nous ne pouvons pas savoir ce que représente cette maladie. Mon collègue et ami de Lethbridge le sait.

On ne peut pas savoir ce que cela signifie de constater que son père est tombé parce qu'il voulait garder sa dignité en se rendant seul aux toilettes. Mon père est tombé derrière la porte et il a poussé un cri terrible parce que j'ai dû ouvrir la porte et le coincer entre la porte et le mur pour pouvoir entrer et l'aider à prendre sa marchette. On ne peut pas savoir ce que cela signifie si on ne l'a pas vécu. Personne ne peut savoir à quel point il est lourd pour une femme de dispenser les soins quotidiens à son époux.

Le député de Lethbridge et moi-même le savons, parce que des membres de nos familles ont été atteints de la SP. Nous savons à quel point il est difficile pour les familles de voir un des leurs souffrir atrocement, de voir un des leurs perdre sa dignité. J'ai regardé la personne que je connaissais, mon père, me regarder comme un père, 20 ans plus tôt que cela n'aurait dû se produire, parce qu'il n'en pouvait plus de souffrir.

Lorsqu'il était écolier, mon père est allé travailler dans un chantier maritime de Belfast; il était âgé de 14 ans. Il a travaillé toute sa vie et, à l'âge de 57 ans, il a appris qu'il avait la SP. Il était plus âgé que la plupart des personnes à qui on diagnostique la maladie, mais malheureusement, il était atteint de la pire des formes de la SP, la forme progressive. La maladie a été fulgurante. Mon père n'a jamais eu de répit. Il a eu tellement mal aux jambes qu'il a été obligé de prendre de la morphine tous les jours jusqu'à la fin de sa vie.

Il m'a dit quelques années après avoir reçu son diagnostic qu'il devait jouer les cartes qu'on lui avait données. Il s'est résigné à souffrir. J'ignore comment il a fait. Je l'ai vu souffrir le martyre tous les jours, lorsqu'il était incapable de manger. Lorsqu'il arrivait à manger, il était malade et il vomissait. Son sphincter oesophagien s'était inversé, ce qui faisait remonter la nourriture qu'il avalait. Voilà la vie des personnes atteintes de SP. C'est pourquoi ils nous demandent de l'aide. Ils se tournent vers nous et nous demandent de l'aide, parce que leur vie ne s'améliore pas.

Peu importe les médicaments qu'ils ont à leur disposition, la plupart des médecins ne savent pas quoi faire. Dans bien des cas, ils ne savent même pas que leur patient est atteint de SP. Le patient ne présente aucun symptôme jusqu'à ce qu'une IRM du cerveau montre qu'elle a la maladie. Le médecin lui annonce alors tout bonnement qu'il est atteint de SP. Beaucoup de spécialistes baissent les bras et promettent de tout faire pour que le patient soit confortable. Il faut jouer les cartes qui nous sont données, comme disait mon père.

Qu'est-ce que ça veut dire lorsqu'on a un traitement et qu'on voit son potentiel? Je suis d'accord avec mon collègue de Lethbridge que ce traitement n'aurait jamais fonctionné dans le cas de mon père. Pour la plupart des gens atteints d'une forme fulgurante de SP, ce traitement ne fonctionnerait pas.

Mon père n'est plus de ce monde. Alors, je ne fais pas ces démarches pour lui, mais je sais qu'il voudrait que je le fasse pour les autres qui ont souffert comme lui, notamment pour les jeunes qui observent les personnes plus âgées et qui savent ce qui les attend.

● (2130)

Ils se retrouveront dans des fauteuils roulants et dans des établissements de soins de longue durée. Qu'en sera-t-il alors de leur qualité de vie et de leur dignité? Cela leur sera retiré.

Il n'y a pas de panacée. S'il y en avait une, je crois que tous les députés se précipiteraient pour en profiter. Nous savons tous que ce n'est pas une panacée. Cependant, il y a une possibilité d'épargner certains symptômes à des gens pendant une certaine période.

J'aime à dire que ma mère est petite — elle mesure 4 pieds 11 pouces — mais c'est la petite Écossaise la plus énergique que l'on a jamais vue. Elle était une géante lorsqu'est venu le temps de défendre mon père. Elle relançait constamment la Société canadienne de la sclérose en plaques: « Avez-vous vu ceci, ou cela? Connaissez-vous ce rapport? Avez-vous vu cette nouvelle étude? » Et neuf fois sur dix, on lui répondait « non ». À 62 ans, ma mère a appris à se servir d'Internet et elle est devenue celle qui défendait mon père en plus de lui prodiguer ses soins.

Malheureusement pour les personnes atteintes de la sclérose en plaques, ce sont leurs familles qui plaident pour elles. C'est pourquoi nous constatons les pressions exercées aujourd'hui en faveur d'un traitement spécifique. C'est parce qu'ils défendent leurs proches avec passion, parce qu'ils savent que leurs souffrances sont bien réelles. Comme je l'ai déjà dit, nous devons vivre avec la maladie pour savoir de quoi il retourne ou avoir un proche atteint de cette maladie.

*Initiatives ministérielles*

Beaucoup de députés ont parlé ce soir avec éloquence et passion d'électeurs atteints de la sclérose en plaques qui les appellent. Je veux dire à ceux d'entre nous à la Chambre dont des membres de la famille sont atteints de la sclérose en plaques, que je ne peux qu'espérer que leurs êtres chers vivront longtemps et verront leur état s'améliorer. C'est ce que je souhaite à mon collègue de Lethbridge dont la fille est atteinte de cette maladie.

Certains d'entre nous ont perdu des êtres chers des suites de cette maladie. Quelle que soit la décision que nous prenions, nous n'allons pas déclencher une crise constitutionnelle provinciale ou fédérale au sujet de la SP. Nous n'allons pas déclencher ce genre de débat ici. Or, au bout du compte, quel que soit notre pouvoir, même si ce n'est que de la pression morale, nous rendons un mauvais service, je rends un mauvais service à mon père, nous rendons un mauvais service aux personnes atteintes de SP et à leurs familles, si nous ne faisons pas preuve de leadership et si nous ne relevons pas le défi et n'allons pas de l'avant. Nous les abandonnons. Elles sont déjà privées de leur vie, alors ne les abandonnons pas.

Pendant longtemps, la collectivité médicale a abandonné les personnes atteintes de SP, parce qu'elle ne savait pas quoi faire. Elle se tourne maintenant vers les personnes atteintes de SP, elle se repent et dit qu'elle doit trouver des solutions pour les aider. La collectivité médicale a examiné toutes sortes de traitements. Mon père les a tous essayés, même le sérum d'abeille. Ma mère a appris à lui faire des injections alors qu'elle avait près de 70 ans. Elle a trouvé un moyen. Je tiens à préciser aux députés que les personnes atteintes de SP n'obtiennent pas les soins personnels et les soins à domicile nécessaires. Ces soins n'existent tout simplement pas. On leur dit d'aller dans un centre de soins de longue durée et ont les met sur une liste d'attente. Il ne faut surtout pas qu'elles veuillent rester à la maison avec leurs conjoints, comme l'a fait mon père.

Je disais à ma mère: « Maman, tu es très têtue », ce à quoi elle répondait: « Oui, je l'ai épousé pour le meilleur et pour le pire, et j'ai l'intention de rester à ses côtés », ce qu'elle a fait. Elle est restée à ses côtés jusqu'à sa mort. Il est mort dans son propre lit, dans sa propre chambre, car c'est là qu'il voulait mourir. Il a choisi le moment de sa mort. Il savait qu'il lui restait peu de temps. Il savait qu'il n'avait plus la force de se battre. Il savait que c'était la fin. Il a décidé de rentrer à la maison, auprès de sa famille. Ce n'était pas plus facile pour nous d'être là quand il nous a quittés, mais c'était sa décision. Au bout du compte, s'il est mort dans la dignité, c'est parce qu'il a pu choisir le jour de sa mort, le jour où il a dit: « C'est fini. Plus de traitements. Plus d'interventions. Je ne veux pas être intubé. Je ne veux rien de tout ça. Ramenez-moi à la maison. »

Je l'ai raccompagné à la maison, et il est mort trois semaines plus tard. C'était sa décision. C'est la dernière chose qu'il a pu faire pour garder sa dignité dans les 20 dernières années de sa vie. La SP a privé mes parents de la retraite qu'ils avaient prévue pendant 40 ans. Elle les en a privé. Elle en prive également des jeunes.

Beaucoup de gens me disent que mon père était chanceux. Il a pu vivre vieux. Il a attrapé la maladie à un âge avancé. Ce qui est malheureux, c'est que beaucoup de jeunes au Canada et dans le reste du monde n'ont pas la possibilité de vivre aussi longtemps. J'implore donc...

• (2135)

**Le président:** Je vais devoir interrompre le député parce que son temps de parole est écoulé et qu'il faut être équitable envers ses collègues.

Questions et observations. La députée de Kamloops—Thompson—Cariboo a la parole.

• (2140)

**Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC):** Monsieur le président, le député a raconté une histoire qui nous a tous émus. Je pense que nous nous sentons tous interpellés, que ce soit par la famille, des amis ou d'autres personnes, par le récit du député. Voilà certainement ce que nous voulons entendre.

Un médecin de Kamloops très respecté a écrit un article important dans le journal, car cette question revient sans cesse chez les personnes atteintes de SP dans notre communauté. Dans cet article, il a parlé de la maladie dans des termes faciles à comprendre. Il a parlé de l'espoir que suscite le traitement et dit qu'il était optimiste. Cependant, il a ajouté une mise en garde. Il est vraiment inquiet. Nous disposons de processus pour faire approuver les traitements et pour assurer leur administration courante.

En effet, il est important d'agir le plus rapidement possible, mais il ne faut pas non plus oublier de veiller à ce que les traitements soient sûrs et à ce qu'ils contribuent vraiment à la santé des patients.

Nous avons entendu un peu plus tôt les propos de mon collègue. Son médecin disait à peu près la même chose à ses patients. J'inviterais le député à nous parler de ces médecins selon lesquels il faut agir rapidement, mais qu'il faut aussi s'assurer de le faire comme il se doit.

**M. Malcolm Allen:** Monsieur le président, j'apprécie cette question.

Je pense que tout le monde est d'accord. Je pense qu'aucune personne souffrant de SP ne souhaite servir de cochon d'Inde dans le cadre d'un traitement expérimental.

Pour la plupart des personnes atteintes de SP, le problème vient du fait qu'il n'y a pas de guérison. Cette nouvelle approche ne prétend pas non plus guérir la SP. Les chercheurs disent qu'elle offre des chances raisonnables d'alléger les symptômes.

Le Dr Zamboni n'affirme pas avoir trouvé la potion magique pour guérir la SP. Si tel était le cas, les malades feraient déjà la file jusqu'au coin de la rue, partout au pays, pour le consulter ou pour consulter les praticiens capables de pratiquer cette procédure.

Oui, il faut être en mesure de vérifier s'il s'agit effectivement d'un traitement scientifique valable. La différence c'est que cette procédure vise à atténuer divers types de symptômes d'autres maladies, notamment divers types de blocages. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une pratique nouvelle radicalement différente de ce qui se fait ailleurs. Voilà la différence. Voilà pourquoi les gens y ont souscrit si rapidement. Ce n'est pas uniquement à cause des résultats obtenus chez certains patients. Les chercheurs constatent qu'il s'agit d'une procédure plus facile à pratiquer dans la mesure où elle n'est pas compliquée.

Toute chirurgie comporte des risques. Soyons absolument clairs à cet égard. Une simple anesthésie comporte des risques.

Je remercie la députée de sa question.

Il faut intervenir rapidement mais en tenant compte des preuves scientifiques.

**Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.):** Monsieur le président, je remercie mon collègue de nous avoir fait part d'une histoire aussi personnelle et touchante.

*Initiatives ministérielles*

Je pense qu'il va aimer entendre un courriel que j'ai reçu. Je lis:

Je suis l'enfant d'une victime de la SP et je vous écris pour vous demander si vous avez suffisamment de compassion pour légaliser un traitement pour guérir.

Mon père souffre de la SP depuis environ 13 ans et, depuis son diagnostic, rien n'a plus été pareil. Il ne peut pas faire tout ce qu'il veut avec nous et, lorsqu'il tente de faire TOUT, il se retrouve allongé sur le lit, avec des douleurs extrêmes. Le pire, c'est que je dois le regarder en sachant que je ne peux rien faire. Mais d'après les résultats du traitement de l'IVCC, je pense que peut-être je peux faire quelque chose. Peut-être que si j'écris cette lettre en mon nom et au nom de mon frère cadet et de ma soeur cadette, nous saurons au moins que nous pourrions avoir changé quelque chose.

Je veux que le député sache qu'il y a des gens qui ont la SP primaire ou la SP secondaire et dont les symptômes de cette maladie dévastatrice ont été atténués. Il n'existe pas de médicaments pour l'une ou l'autre de ces formes de la maladie. Puis, même s'il existe des médicaments pour la forme cyclique de la sclérose en plaques, leur efficacité est d'environ du tiers, ou 33 p. 100. Ne devrions-nous pas entreprendre les recherches maintenant, puisque c'est une responsabilité du gouvernement fédéral, en donnant aux gens un diagnostic et un traitement puis en effectuant les recherches?

**M. Malcolm Allen:** Monsieur le président, je comprends exactement ce que ce jeune garçon disait dans cette lettre au sujet de son père. Comme lui, il y a bien des années, j'aurais pu écrire la même chose dans les mêmes circonstances.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous allons faire tout ce que nous pouvons pour les aider. Lorsqu'il s'agit d'un membre de notre famille, nous sommes prêts à faire tout ce que nous pouvons pour aider, parce que nous nous sentons impuissants. Nous ne pouvons qu'observer ces personnes souffrir un jour après l'autre. Leur situation s'aggrave chaque jour qui passe et nous ne pouvons rien faire pour aider. Il faut être dans cette situation pour comprendre un tel sentiment d'impuissance, un sentiment qui est à son paroxysme lorsqu'on regarde son père ou un autre être cher souffrir en sachant qu'on ne peut l'aider. Pendant l'agonie de mon père, ses jambes rebondissaient comme celles d'un pantin pendant une heure. Il n'y avait aucun médicament pour contrôler ces spasmes. Je lui tenais donc les jambes avec mes mains en appuyant ses pieds sur le sol, essayant d'aider. Mes bras suivaient le mouvement. Je me sentais totalement impuissant. Voilà pourquoi il est tellement important que nous prenions les moyens nécessaires pour aider ces personnes.

• (2145)

**Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapuskaing, NPD):** Monsieur le président, je remercie le député de nous avoir fait part de cette anecdote personnelle.

J'ai parlé plus tôt de mes amis Dave et Carla d'Elliot Lake et de ce qu'ils vivent depuis un certain temps. Tout ce que Dave souhaite, c'est un soulagement. Si ce traitement pouvait lui permettre de sortir de son fauteuil roulant ou de bouger ses mains pour prendre son fils de six ans — il n'a jamais pu tenir son fils dans ses bras —, ce serait immense pour eux.

Et qu'en est-il de Lynn et John Gagnon, d'Elliot Lake? Lynn est propriétaire d'un salon de coiffure. Tout ce qu'elle souhaite, c'est pouvoir sortir et aller travailler comme tout le monde et s'occuper de ses clients sans être si fatiguée.

Et il y a Lisa et Rob, de Manitowaning, qui aimeraient simplement vivre leur vie.

La SP a un effet dévastateur.

On nous répète sans cesse ce soir que l'accès au traitement est du ressort des provinces. Qu'est-ce que le gouvernement fédéral peut faire? Le gouvernement conservateur a dit la même chose au sujet de la TVH: il y avait une disposition de son budget qui visait à faire adopter la TVH, mais il soutient que c'est la faute des provinces.

Qu'est-ce que le gouvernement fédéral peut faire?

**M. Malcolm Allen:** Monsieur le président, devant le Sous-comité sur les maladies neurologiques, M. Ewart Mark Haacke a expliqué que le gouvernement fédéral pourrait mettre sur pied un centre d'excellence. Même si ce centre ne pouvait accueillir que 500 patients, ce serait 500 études sur la SP qui pourraient être effectuées. Si le gouvernement établissait cinq de ces centres, cela ferait 2 500 patients. Et si le gouvernement accueillait 1 000 patients dans chaque centre au lieu de 500, cela ferait 5 000 patients. Et si cela donnait des résultats et que l'efficacité était démontrée, l'année suivante, le gouvernement pourrait accueillir 2 000 patients dans chaque centre, donc 10 000 au total.

Quand je discutais avec le député de Lethbridge tout à l'heure, j'ai dit que ce traitement ne réglerait pas tous les cas. Ceux qui sont atteints de la SP le savent. Ce traitement ne fonctionnera pas dans tous les cas, mais pour certains, oui. Si ce n'est efficace que pour une personne, alors cela vaut la peine d'être essayé.

[Français]

**M. Daniel Petit (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, PCC):** Monsieur le président, j'aimerais poser une question à mon collègue. Éliminons la partisanerie, tant au niveau fédéral que provincial.

Au Québec, le taux de sclérose en plaques est aussi important que celui de la fibromyalgie, du syndrome de fatigue chronique, du lupus et de la maladie de Crohn. Cependant, le Collège des médecins du Québec, par l'entremise de son président, le Dr Yves Lamontagne, dit qu'il faut être très prudent, que c'est de la théorie présentement et qu'avant d'aller plus loin et de donner le feu vert à tout le monde, on doit attendre quatre à cinq mois avant de faire l'opération du Dr Zamboni, opération qui n'a pas fait ses preuves.

Mon collègue approuve-t-il la décision non pas des partis politiques, mais celle du président du Collège des médecins du Québec?

[Traduction]

**M. Malcolm Allen:** Monsieur le président, je dois admettre que je n'ai pas bien compris toute la question. Je m'en excuse auprès de mon collègue. J'essayais de me moucher, croyez-le ou non, et peut-être de me reprendre un peu.

Permettez-moi de répéter ce que j'ai dit plus tôt. Je pense que nous avons la capacité nous unir, de prendre la défense de ceux qui souffrent de la SP et de leur dire que nous croyons que nous pouvons les aider. La façon la plus facile d'y arriver serait, comme l'a suggéré le député de Barrie, d'écrire aux ministres provinciaux une lettre qui serait signée par nous tous.

• (2150)

**M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC):** Monsieur le président, nous sommes tous ici ce soir pour parler d'un sujet très important qui marque la vie de nombreux Canadiens et de nombreuses personnes dans le monde entier. Avant de passer au vif du sujet, je veux souligner que plusieurs personnes se sont exprimées avec beaucoup d'intensité ce soir. Certains ont tenté de politiser la question et j'aimerais rappeler aux députés de tous les partis que cela ne mène nulle part. Il ne s'agit pas d'un sujet pour faire de la politique et je crois que nous devons tous respecter cela.

### *Initiatives ministérielles*

La sclérose en plaques touche ma famille immédiate, tout comme celle du député de Lethbridge, celle du député de Welland et les familles de plusieurs de mes électeurs. Le Canada est reconnu comme une région à risque élevé pour la SP. Ma soeur Marylou est atteinte de cette maladie. Au Canada, beaucoup d'autres personnes comptent sur nous tous pour faire tout ce que nous pouvons le plus vite possible afin de trouver des traitements et, en fin de compte, un remède.

La sclérose en plaques est une maladie qui attaque au hasard le système nerveux central et qui diminue le contrôle que nous avons de notre corps. Les symptômes varient, allant de l'engourdissement à la cécité, en passant par la paralysie.

Je tiens à remercier la ministre pour l'attention qu'elle porte à cette question de santé et pour ce débat exploratoire. J'ai de très bonnes relations de travail avec la ministre, qui s'est toujours montrée intéressée par le dossier de la SP et à l'écoute des préoccupations des personnes atteintes de cette maladie. Elle comprend à quel point les maladies neurologiques peuvent être débilitantes et dévastatrices pour ceux qui en souffrent.

En 2008-2009, nous avons consacré 120 millions de dollars aux maladies neurologiques, dont 5,3 millions de dollars uniquement pour la SP, par l'entremise des Instituts de recherche en santé du Canada. En fait, depuis 2001, nous avons investi plus de 45 millions de dollars dans la recherche sur la SP. Aujourd'hui, toutefois, je voudrais prendre quelques instants pour parler de l'insuffisance veineuse céphalorachidienne chronique, ou IVCC, et de la façon dont son traitement semble prometteur pour les personnes atteintes de SP.

Je sais que la ministre et le gouvernement reconnaissent que les découvertes du Dr Zamboni offrent beaucoup d'espoir aux Canadiens souffrant de SP, des Canadiens qui, comme ma soeur ainsi que mes voisines et amies Tammy Graver, Mandy Maison-neuve et Dianne Hepburn, pour ne nommer qu'elles, voient ce nouveau traitement comme une chance merveilleuse d'améliorer leur santé et quelque chose qu'il faut essayer le plus rapidement possible. Ce traitement leur a offert un degré d'espoir qu'elles n'avaient pas connu depuis des années. Travaillons tous ensemble pour faire de cet espoir une réalité.

Nous savons tous que les décisions concernant l'administration et la prestation des soins de santé, y compris celles portant sur le diagnostic et le traitement de l'IVCC, relèvent des gouvernements provinciaux et territoriaux. Nous savons aussi toutefois que les deux ordres de gouvernement ont un rôle à jouer dans ce dossier. Comme je l'ai dit plus tôt, au lieu d'en faire une question politique, tous les partis, tous les députés rassemblés ici ce soir, devraient collaborer pour le bien de tous ceux qui souffrent de SP.

Je tiens à rappeler que Santé Canada et la Société canadienne de la SP, pour qui j'ai le plus grand respect, doivent jouer un rôle de leadership pour accélérer la recherche nécessaire et le processus d'homologation afin que les patients canadiens aient accès à ce traitement prometteur le plus rapidement possible. Je profite de l'occasion pour donner aux provinces, si elles écoutent, l'assurance que je suis tout à fait favorable à ce qu'on donne accès à ce nouveau traitement le plus rapidement possible dans les conditions les plus sûres qui soient et qu'on consacre des fonds aux soins de santé et à la recherche dans ce domaine.

Santé Canada et la Société canadienne de la SP doivent veiller à ce que les patients atteints de sclérose en plaques ait accès aux tests diagnostics nécessaires, notamment par IRM, pour déterminer les traitements les mieux à même de les soulager. La recherche joue un

rôle très important pour confirmer et valider les découvertes scientifiques. À cet égard, Santé Canada et la Société canadienne de la SP doivent faire tout ce qu'elles peuvent pour aider les provinces et les territoires à déterminer les effets du traitement.

C'est pour cette raison que la ministre a demandé au D<sup>r</sup> Alain Beaudet, président des IRSC, de conseiller le gouvernement sur la façon de faire progresser la recherche dans ce domaine important. Les IRSC consultent actuellement le milieu de la recherche et convoqueront, en collaboration avec la Société canadienne de la SP, des chercheurs de renom à une rencontre internationale pour déterminer les priorités en matière de recherche du Canada et accélérer la recherche et l'innovation sur la SP.

Je sais que la ministre continuera, de concert avec la Société canadienne de la SP et les IRSC, d'encourager les chercheurs à soumettre des demandes de financement afin de poursuivre la recherche sur l'IVCC et la SP. Aucun autre gouvernement n'a fait preuve d'un engagement égal au nôtre pour ce qui est des maladies neurologiques, dont la SP. Il n'existe pas de remède à la SP, mais nous en trouverons un. J'en suis convaincu.

● (2155)

Nous devons amener les provinces et Santé Canada à accélérer le mouvement, parce que c'est la vie des patients qui est en jeu. Si nos patients atteints de SP bénéficient d'un meilleur traitement, leur vie s'améliorera d'autant.

Je voudrais donner un peu plus d'explications sur ce qu'est réellement l'IVCC et sur l'état des connaissances à cet égard. Je veux qu'on sache que la décision de financer la recherche au Canada a été prise en raison de l'intérêt extraordinaire que suscitait une récente étude du chirurgien vasculaire italien Paolo Zamboni, professeur de médecine à l'Université de Ferrare, en Italie.

Selon le Dr Zamboni, l'IVCC pourrait être une cause de la SP. Selon les articles qu'il a publiés, une intervention pour soulager les effets de cette insuffisance a réduit les symptômes de personnes souffrant de sclérose en plaques.

En fait, ma sœur subira bientôt, à Barrie, en Ontario, un examen qui déterminera si ce traitement pourrait l'aider. Ce n'est là qu'une partie de la procédure. Nous lui souhaitons bonne chance à cet égard.

La Société de la SP décrit l'IVCC comme l'interruption hypothétique de la circulation sanguine du fait que l'appareil circulatoire ne retire pas efficacement le sang du système nerveux central, ce qui augmente la pression dans les veines du cerveau et de la moelle épinière et engendre des dommages dans ces zones.

Le Dr Zamboni a repris l'idée que la circulation sanguine et le drainage étaient perturbés chez les personnes atteintes de SP et a conçu une intervention expérimentale consistant à libérer de tout blocage les veines irriguant le cerveau.

Jusqu'à maintenant, il a réalisé cette intervention, une forme d'angioplastie, sur 120 patients atteints de SP, dont sa propre femme, car l'intérêt du Dr Zamboni à vaincre cette maladie vient du fait que sa conjointe en est atteinte.

Il n'y a aucun doute que beaucoup de travail a été accompli en Italie sur ce nouveau traitement, et il est essentiel que nous accélérions les choses pour que ces travaux et ces nouveaux traitements puissent aider aussi les Canadiens. Bref, nous devons accepter les progrès réalisés par le Dr Zamboni.



*Initiatives ministérielles*

Je pense que la Société de la SP et nos services de santé ont été un peu trop prudents, malgré tout le respect que je leur dois, en voulant éviter la précipitation. Nous devrions respecter l'expertise médicale européenne qui a permis la mise au point de ce traitement et nous empressez de l'évaluer.

Je remercie la ministre du financement qu'elle a mis à la disposition des chercheurs jusqu'à maintenant. Je crois fermement que nous devons traiter la recherche sur la SP comme une grande priorité et la financer en conséquence, et accélérer la recherche sur le traitement de l'IVCC.

J'encourage ceux qui font de la recherche médicale à chercher de nouveaux traitements contre la SP et à investir à bon escient tout l'argent consenti par la ministre. L'intervention précoce est importante, comme pour toute maladie, et l'accès aux thérapies éprouvées ne devrait pas dépendre de l'emplacement géographique du patient.

Selon le Dr Joel Oger, neurologue à l'Université de la Colombie-Britannique et un des auteurs de la déclaration de consensus sur l'application de thérapies contre la SP, il y a de plus en plus de preuves comme quoi les fibres nerveuses sont endommagées assez tôt, et il est important que les personnes chez qui la maladie évolue se fassent traiter le plus tôt possible. À la lumière des nouvelles données sur les dommages au système nerveux central causés par la SP, le traitement précoce est d'autant plus important.

Un des principaux problèmes auxquels les personnes atteintes de SP sont confrontées est le système trop axé sur la bureaucratie qui accorde un trop grand pouvoir décisionnel à propos des traitements couverts par notre système de soins de santé aux comités de médecins, aux bureaucrates, aux gouvernements provinciaux et peut-être même aux compagnies d'assurance concernées.

Puisque nous n'avons toujours pas de remède à la SP et seulement un nombre limité de traitements efficaces, les patients et leurs médecins traitants devraient avoir leur mot à dire quant aux traitements à prescrire pour lutter contre cette maladie débilitante et mortelle.

Dans ces circonstances, nous devons accorder à des médecins et à leurs patients la liberté d'essayer ces nouveaux traitements comme l'IVCC. Les médecins qui critiquent l'IVCC devraient avoir l'esprit plus ouvert en ce qui concerne les nouveaux traitements et se garder de rendre une décision à leur sujet avant que les résultats ne soient confirmés ou reproduits.

En fait, je suis très déçu des commentaires de certains des médecins qui ont essentiellement qualifié le traitement du Dr Zamboni de traitement bidon sans valeur. Ils devraient mettre leur orgueil de côté et admettre qu'il existe peut-être d'autres façons de traiter les patients atteints de SP que les méthodes auxquelles ils sont habitués. En d'autres mots, ils devraient garder l'esprit ouvert en ce qui concerne d'autres options comme l'IVCC.

La Société canadienne de la SP a fait valoir dans sa déclaration commune que tous les traitements médicaux approuvés devraient être offerts à toutes les personnes atteintes de SP qui pourraient en bénéficier et que les gouvernements provinciaux et les tiers payeurs devraient approuver de nouveaux critères pour qu'un plus grand nombre de médicaments puissent être remboursés.

Je dois dire que je suis également un peu déçu du fait que la Société de la SP n'a pas encore une vision assez large pour inclure de nouvelles options de traitement prometteuses, comme l'IVCC, et encourager les provinces à donner aux patients et à leurs médecins une plus grande liberté quant au choix du traitement à suivre.

● (2200)

En conclusion, je remercie de nouveau la ministre de se pencher sur la question de la SP. Au nom de ma soeur, de ma famille et de mes amis, je remercie tous ceux qui ont participé au débat ce soir.

**Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.):** Monsieur le président, je remercie le député pour son discours émouvant. Je le remercie aussi d'avoir le courage de dire que le gouvernement a un rôle à jouer dans ce dossier. Je tiens à transmettre mes meilleurs vœux à sa soeur et à sa famille.

J'aimerais que tous les Canadiens atteints de cette maladie puissent se faire entendre ce soir au Parlement. Voici un extrait d'une autre lettre:

J'ai reçu mon diagnostic de SP il y a exactement 14 ans, et j'en suis au point où j'ai besoin d'aide 24 heures par jour. Aucun médicament ne peut m'aider, mais j'en prends plusieurs pour alléger mes symptômes. Mes soins médicaux et mes soins à domicile sont un fardeau pour les contribuables, et à l'âge de [...] seulement, je songe au suicide parce que vivre comme ça, c'est l'enfer. On me refuse une simple intervention vasculaire pratiquée régulièrement sur des patients ayant d'autres troubles médicaux [...]. J'en pleure tous les jours, notamment lorsque j'entends des gens qui ont eu ce traitement dire comment ils se sentent bien et comment leur situation s'améliore quotidiennement.

Qu'est-ce que le député s'engage à demander à son gouvernement pour faire progresser les choses en ce qui concerne le diagnostic et le traitement de l'IVCC? Il y a quelques années, l'adoption d'un nouveau médicament, qui n'est plus sur le marché, avait été accélérée. Que s'engage-t-il à faire pour que ce dossier progresse et pour que les 10 millions de dollars demandés pour la recherche soient investis? Le diagnostic et le traitement doivent se faire en même temps que la recherche.

**M. Larry Miller:** Monsieur le président, je remercie la députée de son intérêt évident pour le sujet dont nous discutons actuellement.

Le seul fait d'être ici ce soir pour discuter de cette question est une preuve d'engagement, et c'est également vrai pour la députée d'en face et pour tous les autres. Il s'agit d'une nouvelle méthode. Quoi qu'il arrive, je sais que nous voulons tous la même chose, c'est-à-dire un traitement sûr. Toutefois, j'ai précisé très clairement que j'aimerais que l'on tienne compte de la recherche qui a été effectuée et qu'on n'essaie pas de réinventer la roue. Nous devons utiliser ce qui a été fait.

Je ne suis pas assez naïf pour croire que nous pouvons faire disparaître le problème d'un coup de baguette magique. Nous devons poursuivre la recherche qui a été faite ailleurs dans le monde. Comme je l'ai déjà souligné, certains médecins pourraient en être arrivés à des conclusions prématurées. J'ai trouvé tout cela très décevant et je sais que c'est également le cas de ma soeur. Ils faisaient essentiellement une croix sur une partie de la recherche et je ne crois pas que l'on doive agir ainsi. Nous devons poursuivre les recherches. Elles ont déjà suscité beaucoup d'espoir et nous devons continuer dans cette voie.

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le président, le député de Bruce—Grey—Owen Sound a fait une excellente présentation. Je suis d'accord avec lui, mais je dois souligner que je vois une grande différence entre la façon dont le gouvernement a réagi à la situation de l'épidémie de grippe H1N1 et la façon dont il réagit à la situation dont il est question ici ce soir relativement à la sclérose en plaques.

*Initiatives ministérielles*

Si je me souviens bien, dans le premier cas, la ministre de la Santé a réuni des représentants des provinces dans une salle afin de mettre au point un plan visant à vacciner toute la population du Canada. Ils ont fait la publicité nécessaire. Ils avaient tout planifié et tout a bien fonctionné, à mon avis du moins. Nous devrions adopter une approche similaire dans le cas présent. Nous avons pris connaissance du traitement du Dr Zamboni il y a un an environ.

J'encourage tous nos collègues d'en face, y compris celui qui vient de prendre la parole, à pousser la ministre à agir. Elle devrait travailler en collaboration avec les ministres provinciaux de la santé. Agissons.

J'ai été député à l'Assemblée législative du Manitoba pendant 23 ans et je reconnais le poids des provinces. Elles ne travaillent pas toutes de concert, mais je crois que la Société de la sclérose en plaques et les intervenants dans ce domaine devraient insister auprès des provinces parce que c'est à ce niveau qu'ils arriveront à faire bouger les choses. Nous devons réunir les gens pour faire avancer le dossier.

• (2205)

**M. Larry Miller:** Monsieur le président, c'est un excellent argument qui a souvent été repris ce soir par les députés de ce côté-ci de la Chambre et par le député lui-même: il faut absolument que les provinces participent à tous ces efforts. Chose certaine, les réalisations de la ministre dans les dossiers qui touchent la santé, notamment dans celui de la grippe H1N1, sont éloquentes. La question à l'étude en est une dont elle s'occupe activement, mais nous savons tous que les questions qui relèvent à la fois du gouvernement fédéral et des provinces n'avancent pas toujours aussi rondement ni aussi rapidement que nous le voudrions.

Le député a déjà été député provincial. Je ne le savais pas, mais ça veut dire qu'il est on ne peut mieux placé pour comprendre les complications dont je parle, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'on se croise les bras sans rien faire et en clamant que tout est terminé. Il faut continuer, et je suis fermement convaincu que c'est ce que la ministre de la Santé entend faire.

**M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, PCC):** Monsieur le président, je tiens à remercier le député pour tout le travail qu'il a accompli dans ce dossier. Il a parlé des différents rôles du gouvernement. Il a mentionné la ministre de la Santé. Je la connais et je sais qu'elle accorde beaucoup d'importance aux faits.

Il a parlé de la relation entre sa soeur et son médecin et de l'importance de la relation médecin-patient.

Ce soir, j'ai entendu à plusieurs reprises des commentaires qui sont carrément faux. Je pense que tout le monde à la Chambre est d'accord sur le fait que le gouvernement fédéral joue un rôle. En fait, comme il l'a mentionné dans son discours, nous avons alloué 5,3 millions de dollars pour la SP. On nous a demandé 10 millions de dollars, mais la ministre de la Santé a déclaré qu'elle disposait de plus d'argent. Elle attend simplement de recevoir les demandes, de sorte que cette recherche puisse être réalisée, car c'est ce qui compte vraiment. C'est une question de respect du patient, des gens et des familles touchées par cette maladie dévastatrice. La ministre de la Santé joue un rôle de chef de file et elle a pris un engagement ferme de collaborer avec le milieu de la recherche, afin de faire connaître les faits.

Je voulais entendre les commentaires du député parce qu'un membre de sa famille est atteint de cette maladie. Dans quelle mesure est-il important que le gouvernement fédéral encourage ces recherches, afin que les médecins et les patients disposent des faits?

**M. Larry Miller:** Monsieur le président, il va sans dire que je remercie le secrétaire parlementaire pour toute l'énergie qu'il a consacrée à ce dossier.

S'il y a une chose que nous avons comprise ce soir et qui m'inspire confiance, c'est l'engagement que nous venons d'entendre, à savoir que la ministre attend. Il n'y a pas nécessairement de plafond pour limiter l'argent disponible. Nous savons tous qu'une injection de ressources financières dans la recherche accélérerait le processus. Je pense que nous nous entendons tous pour dire que ce serait une bonne chose.

Il a parlé de ma soeur et de l'espoir que ce genre de débat peut susciter chez elle et chez toute personne touchée par cette maladie. Je suis bien placé pour connaître les réactions de ma soeur, de mon beau-frère et de leur fille. Je connais la réaction de ses frères et soeurs, y compris la mienne. Nous devons tous faire notre possible pour aider.

**Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapuskaing, NPD):** Monsieur le président, je suis gré au député de ses commentaires. De toute évidence, sa soeur est ouverte d'esprit et si elle le pouvait, elle demanderait à obtenir ce traitement.

C'est des études qu'il est question. On ne fait que 40 à 50 études par année. La recherche prend du temps. Entre-temps, des gens meurent. Le Dr Sandy McDonald a comparé la chose à un problème de tuyauterie. On recourt à cette technologie depuis des années pour ce type de problème, mais on refuse le traitement aux personnes atteintes de SP. Il ne comprend pas pourquoi il faut attendre la permission de l'électricien pour réparer la tuyauterie.

Le député ne croit-il pas qu'il y aurait lieu de traiter l'IVCC comme une maladie à part, une maladie sans lien avec la SP?

• (2210)

**M. Larry Miller:** Monsieur le président, l'IVCC est un traitement, pas une maladie. La députée mélange les deux choses. La députée sait très bien qu'il s'agit d'un traitement qu'on offre en Europe, un traitement qui a un très grand potentiel. Je crois, et je ne pense pas être trop optimiste, que ce traitement pourrait un jour devenir monnaie courante. Toutefois, je tiens à m'assurer que tout traitement de la SP qu'on pourrait offrir un jour à ma soeur, à un voisin ou à un ami est sûr.

La clé est la recherche, et le temps presse.

**L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.):** Monsieur le président, pendant la période des Fêtes, j'ai reçu un appel de mon ami Kent Kirkpatrick. Kent est directeur municipal de la ville d'Ottawa et il est atteint de sclérose en plaques. J'ai fait sa connaissance avant de devenir député, et il s'est très bien acquitté de ses fonctions de directeur municipal qui comportent d'assez grosses responsabilités. C'est un homme très intelligent et très sérieux. Il m'appelait pour organiser une rencontre avec M. Katz, lui aussi atteint de SP, qui souhaitait qu'on se rencontre, lui, moi et deux ou trois autres personnes. Nous avons donc convenu de le faire au début de janvier.

*Initiatives ministérielles*

M. Katz m'a présenté un médecin qui est détenteur d'une bourse de recherches à l'Université McMaster. Ce médecin américain qui est boursier à l'Université McMaster m'a parlé de cette idée, dont je n'avais pour ainsi dire jamais entendu parler, selon laquelle il serait possible de traiter cette insuffisance veineuse céphalorachidienne chronique par ce qui revient essentiellement à l'angioplastie pratiquée par le Dr Zamboni en Italie. Les résultats de certains traitements avaient été publiés quelques mois plus tôt, en novembre. Je dois admettre que j'ai été impressionné d'apprendre cela, mais ce qui m'a le plus impressionné, c'est l'espoir dont m'ont fait part les quatre ou cinq personnes qui ont participé à la rencontre. L'espoir que ces personnes atteintes de SP ressentaient transparaissait dans leur voix, leur posture et leurs yeux. J'ai donc décidé d'essayer de me renseigner davantage afin de voir ce qu'il en était parce que tout cela était nouveau pour moi.

Grâce aux efforts de collègues, nous avons tenu en février une table ronde sur les maladies neurologiques que ma collègue d'Etobicoke-Nord a aidé à organiser. Je me suis entretenu avec elle et avec ma collègue de St. Paul's pour me faire une idée de l'orientation que cela prenait. J'ai découvert, dans mes lectures sur la question, que des tensions évidentes existaient au sein de la Société canadienne de la sclérose en plaques entre les tenants de la méthode traditionnelle de traitement de la SP et les personnes qui croyaient que le traitement utilisé pour l'IVCC pourrait à tout le moins permettre de soulager certains des symptômes.

À la lumière de ce que j'ai entendu ici ce soir, je conclus qu'il est assez généralement reconnu, à défaut de l'être scientifiquement, mais disons que c'est une hypothèse relativement bien acceptée, étayée par une somme croissante de preuves empiriques, que cette intervention permet d'atténuer les symptômes et offre de l'espoir, tellement que deux électeurs ont payé chacun 10 000 \$ pour aller en Pologne subir le traitement. Ils sont revenus et se sentent bien mieux, ce qui en dit long. Nous sommes maintenant dans une situation où le débat n'est plus confiné à la Société pour la SP. Nous en avons eu un aperçu ici ce soir, mais il s'est accentué aussi dans les milieux médicaux.

Aujourd'hui, j'ai lu une lettre publiée dans le courrier des lecteurs du magazine *Maclean's* du 21 juin. Elle vient du Dr Bradley Dibble, cardiologue à Barrie, en Ontario. Il écrit ceci: « La résistance des neurologues envers le traitement de l'IVCC pour soigner la SP m'étonne parce qu'ils ne sont même pas cohérents à propos de ce type de problème. En ma qualité de cardiologue, des neurologues me demandent quotidiennement d'examiner des patients qui ont eu un AVC inexpliqué pour voir s'ils n'ont pas un petit orifice dans le coeur, appelé persistance du foramen ovale, ou PFO, et, si je trouve un tel orifice, de le fermer au moyen d'une intervention invasive et ce, en dépit du fait qu'aucun essai clinique ne nous montre que c'est la meilleure façon de traiter ces patients. Il semble effectivement y avoir une incidence légèrement plus élevée de PFO chez les personnes qui ont eu un AVC inexpliqué même si on retrouve une PFO chez environ 25 p. 100 de la population sur la planète. Or, des observations montrent que cette intervention invasive raisonnablement sûre et pas trop onéreuse semble aider. Pour moi, cela fait beaucoup penser à l'IVCC: une association a permis de trouver l'intervention qui permet de remédier à l'anomalie et les premières observations donnent à penser qu'elle est bénéfique. Mes collègues neurologues doivent aller de l'avant et offrir cette intervention aux patients atteints de SP pour voir comment ils y réagissent. »

• (2215)

Je crois que cela résume assez bien le débat de ce soir.

Je n'aime pas pointer un doigt accusateur et je ne le ferai pas. Je suis ici pour tenter de faire progresser les choses, pour améliorer le sort de mes concitoyens d'Ottawa—Vanier et d'ailleurs.

Il est vrai que la recherche progresse et je m'en réjouis. C'est ce qu'il faut. C'est clairement une responsabilité du gouvernement fédéral. Mais sa responsabilité ne s'arrête pas là. Il y a d'autres pouvoirs. On ne doit jamais sous-estimer le pouvoir de convocation. J'ai déjà été ministre dans un précédent gouvernement et le pouvoir de convocation est très puissant. J'invite le ministre de la Santé à utiliser son pouvoir de convocation.

Un congrès doit avoir lieu cet été. C'est très bien. Mais la ministre peut aussi convoquer une réunion fédérale-provinciale, ce qui pourrait très bien faire bouger les choses. Il me semble que nous sommes arrivés à ce point-là, et qu'il pourrait être utile d'avoir une rencontre fédérale-provinciale sur le sujet. J'encourage la ministre à y réfléchir. Je crois qu'il serait très souhaitable d'avoir une telle réunion au nom des 55 000 à 75 000 Canadiens atteints de la sclérose en plaques et qui aimeraient savoir si, après un diagnostic, le traitement de l'IVCC, l'angioplastie, pourrait contribuer à atténuer leurs symptômes. Je crois que nous leur devons cela. Nous leur devons d'étudier la question afin de déterminer rapidement si nous devons nous engager sur cette voie.

Il semble y avoir consensus ici ce soir sur l'existence d'un lien entre la recherche et l'affirmation scientifique du rôle de l'IVCC dans la sclérose en plaques. Est-ce une cause ou un effet et est-ce que l'angioplastie peut vraiment contribuer à alléger les symptômes? Apparemment oui. Nous savons tous que l'angioplastie est une intervention assez bien établie au Canada. Elle se pratique régulièrement sur des dizaines de milliers de patients qui subissent une chirurgie cardiaque. Ce n'est pas comme si nous inventions l'angioplastie ici. L'intervention se pratique couramment.

Par conséquent, si, en procédant à une angioplastie pour traiter l'insuffisance veineuse d'une personne atteinte de SP, on peut atténuer ces symptômes, pour l'amour du ciel, faisons-le.

Je conviens que nous devrions exercer aussi des pressions sur nos collègues provinciaux. J'ai déjà discuté avec mon homologue provincial de cette question et je vais lui en reparler. Je vais même officialiser le tout en lui faisant parvenir des lettres, au besoin, car nous en sommes rendus là. Nous avons une responsabilité à assumer envers nos concitoyens. Plus de 50 000 personnes sont atteintes de SP au Canada. Pour la première fois depuis longtemps, elles peuvent percevoir un rayon d'espoir.

Elles doivent savoir, au moyen d'un diagnostic, si elles souffrent d'IVCC et, par conséquent, si elles peuvent recevoir un traitement qui, de toute évidence, existe déjà. Je suis d'accord avec mon collègue de Bruce—Grey—Owen Sound lorsqu'il dit qu'on ne devrait pas réinventer la roue. Eh bien, l'angioplastie existe. Il n'est pas nécessaire de la réinventer. Cependant, il faut y avoir recours si, effectivement, elle permet d'atténuer les symptômes qu'éprouvent les personnes atteintes de SP.

J'espère que le gouvernement et mes collègues de tous les partis de l'opposition feront preuve de bonne volonté et qu'ils uniront leurs efforts pour que nos concitoyens qui souffrent de cette terrible maladie aient droit à un peu de réconfort.

*Initiatives ministérielles*

• (2220)

**L'hon. Lynne Yelich (ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest), PCC):** Monsieur le président, je viens d'une province où l'incidence de SP est l'une des plus élevées au Canada. Nous avons remporté la palme à au moins une occasion et je pense que nous la remporterons encore parce que dans ma collectivité l'incidence de SP est très forte.

Pour revenir au point que le député a soulevé en disant que s'il faisait partie du gouvernement et du Cabinet, il comprendrait pourquoi la ministre souhaite collaborer un peu plus étroitement avec les provinces.

Dans ma province, la Saskatchewan, où l'incidence de SP est élevée, les citoyens exerceront énormément de pressions pour que le ministre de la Santé se penche sur la question. Le ministre, Don McMorris, a déclaré que ce traitement avait suscité un vif enthousiasme mais il a ajouté qu'il fallait encore faire énormément de travail pour en prouver l'efficacité.

Bon nombre d'experts, de scientifiques et de ministres provinciaux de la Santé ont déclaré que le traitement expérimental offre énormément d'espoir, mais qu'il faut encore poursuivre la recherche et raffiner la technique.

La ministre procède aussi rapidement qu'elle le peut avec ses homologues provinciaux, mais je pense que le député souhaite que nous collaborions de très près avec les ministres provinciaux et que nous ne négligions rien de ce qui pourrait être nécessaire pour poursuivre la recherche et pour voir si cette procédure est efficace. Le député souscrit-il à cette explication?

**L'hon. Mauril Bélanger:** Je ne suis pas sûr d'avoir compris la question, Monsieur le président. S'il est question de collaborer avec les autorités provinciales, alors oui, absolument. Il faut respecter les champs de compétences. Or, le fait que les services de santé soit essentiellement un domaine de compétence provinciale ne change rien aux nombreuses collaborations entre le fédéral et les provinces. La Loi canadienne sur la santé en est la preuve.

Il y a des interventions qui sont assurées, comme l'angioplastie, je crois. Pourquoi ce traitement est-il offert à certains patients qui souffrent d'une insuffisance veineuse liée à un trouble cardiaque, mais pas à ceux qui souffrent d'une insuffisance veineuse liée à la SP? Y aurait-il de la discrimination? Est-ce que cela pourrait même se retrouver devant les tribunaux?

Je crois qu'il faut soulever ces questions dans le cadre de discussions entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le gouvernement fédéral a le pouvoir d'organiser une conférence fédérale-provinciale, une réunion des ministres de la Santé ou des sous-ministres de n'importe quel ministère, et c'est ce qu'il devrait faire.

Si la ministre de la Santé du Canada affirmait que les autorités responsables devraient se rencontrer pour discuter de la situation des quelque 75 000 Canadiens qui ont vu apparaître une lueur d'espoir et qui s'attendent à ce que nous fassions quelque chose, je pense qu'elle rendrait ces 75 000 personnes très heureuses.

**Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.):** Monsieur le président, j'ai entendu certains propos qui méritent qu'on y réponde.

Premièrement, il s'agit d'une pathologie bien réelle. L'IVCC fait référence à un rétrécissement des veines. C'est une pathologie reconnue dans 47 pays. Nous savons comment la diagnostiquer et la traiter. Nous savons qu'entre 80 p. 100 et 97 p. 100 des personnes atteintes de la SP ont cette pathologie. Nous savons que 1 000 personnes dans le monde ont reçu un diagnostic d'IVCC et

ont été traitées. Je suis très encouragée, ce soir, qu'il semble y avoir un consensus entre tous les partis à la Chambre quant à la nécessité de faire avancer ce dossier.

J'aimerais faire remarquer qu'en ce moment, au Canada, il ne se fait aucune recherche associée à un traitement.

La question que j'aimerais poser à mon collègue est la suivante. Aujourd'hui, les Canadiens qui souffrent d'IVCC vont se faire traiter en Bulgarie. Pourquoi doivent-ils se rendre en Europe, alors que les installations nécessaires au traitement existent au Canada?

• (2225)

**L'hon. Mauril Bélanger:** Monsieur le président, l'essence même du débat exploratoire de ce soir est de permettre à ceux qui nous écoutent, bien sûr la ministre de la Santé du Canada, mais aussi, je l'espère, les ministres de la Santé et les représentants des ministères de la Santé de partout au pays, de comprendre que le problème est bien réel et qu'il faut rapidement y trouver une solution.

Il y a des gens qui ne peuvent pas attendre. Une personne atteinte d'une maladie dégénérative qui progresse, et parfois rapidement, ne peut se permettre d'attendre quatre ans pour que l'on mette à l'essai une intervention qui a déjà fait ses preuves, dans un nombre limité de cas, je vous le concède, et qui semble fonctionner, sachant très bien que cette intervention est bien établie, qu'elle est courante et qu'elle n'est pas très dispendieuse.

Si les gens sont prêts à dépenser 10 000 dollars pour se faire traiter en Bulgarie ou en Pologne plutôt que d'attendre quatre ans, je les comprends. Je comprends également qu'en tant que parlementaires, que ce soit ici ou dans les assemblées législatives provinciales, nous avons une responsabilité envers nos citoyens et qu'il faut agir sans tarder.

**Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NPD):** Monsieur le président, le député a tout à fait raison. Nous devons nous grouiller et prendre les moyens nécessaires pour que les gens aient accès à cette intervention. Encore une fois, il s'agit de l'angioplastie. Je vais corriger une chose qu'a dite le député de Bruce—Grey—Owen Sound. L'IVCC est bel et bien la maladie. J'en suis consciente.

Dans son témoignage, le Dr Sandy McDonald indiquait que l'angioplastie est pratiquée depuis 1984. Il ne s'agit pas d'un nouveau procédé. Ce n'est pas la même chose qu'un nouveau médicament qui doit être soumis à une étude à double insu. Nous savons que cette intervention permet efficacement de déboucher les veines. Nous savons que l'IVCC est la maladie. Il est clair que les personnes souffrant de SP semblent souvent atteints de cette maladie, mais nous devrions tout de même traiter l'IVCC.

Le député pourrait peut-être nous en dire un peu plus sur la nécessité de recourir à ce traitement le plus tôt possible.

**L'hon. Mauril Bélanger:** C'est simple, monsieur le président. Il est temps de passer aux actes. Le gouvernement prendra note du débat de ce soir. J'espère que la ministre verra l'utilité de rencontrer ses homologues provinciaux ou leurs représentants pour faire avancer ce dossier à l'échelon national, dans les plus brefs délais. Il est important que nous agissions et qu'on sache que nous sommes en train d'agir. Cela fait partie de nos responsabilités de représentants élus. S'il le faut, comme cela a été suggéré, nous pousserons un peu dans le dos de nos anciens collègues provinciaux, ce que je suis personnellement tout à fait prêt à faire.

Nos concitoyens atteints de SP qui ont aperçu ce rayon d'espoir n'attendent rien de moins de notre part et nous devrions au moins être à la hauteur de leurs attentes.

*Initiatives ministérielles*

**M. Patrick Brown (Barrie, PCC):** Monsieur le Président, je remercie le député d'Ottawa—Vanier pour les commentaires sensés qu'il a faits ce soir. Je le remercie d'avoir reconnu le leadership dont a fait preuve la ministre de la Santé en augmentant le financement accordé aux Instituts de recherche en santé du Canada, même en pleine récession.

J'aimerais qu'il nous dise s'il est d'avis que le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle auprès des comités consultatifs techniques des ministères provinciaux de la santé et s'il croit que le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle national. Il a parlé du pouvoir de convocation. Selon moi, c'est précisément ce qu'a voulu faire la ministre de la Santé avec sa conférence. Que les meilleurs universitaires et chercheurs des provinces et du milieu de l'enseignement soient réunis sous un même toit ne pourra certainement pas nuire à la discussion.

En ce qui concerne l'autorisation du traitement, je serais curieux de savoir si le député appuie les propositions de son ancienne collègue et ministre, Aileen Carroll, selon qui le gouvernement de l'Ontario devrait l'autoriser sans plus attendre. Est-il du même avis et croit-il que le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle auprès du comité consultatif technique?

• (2230)

**L'hon. Mauril Bélanger:** Monsieur le Président, il va sans dire que j'abonde dans le même sens que ma collègue et amie Aileen. Je me réjouis qu'elle ait pris l'initiative d'écrire à sa ministre de la Santé, et peut-être même à son premier ministre, afin de faire bouger le gouvernement de l'Ontario. Je n'y vois aucun problème.

La magie de notre fédération, c'est que nous avons 10 partenaires provinciaux et trois partenaires territoriaux qui risquent de ne pas tous faire les choses de la même façon et de ne pas tous tirer les mêmes conclusions. Certaines pratiques s'imposeront d'elles-mêmes.

Le pouvoir de convocation dont je parlais tout à l'heure fait qu'il est possible de réunir ces 10 ou 13 partenaires, pour les amener à s'inspirer mutuellement de leurs idées et de leurs pratiques respectives, toujours dans l'intérêt de nos concitoyens. Dans ce sens-là, la responsabilité du gouvernement du Canada va au-delà de la simple recherche. Le gouvernement doit faire en sorte que la fédération protège les intérêts de ses citoyens, les Canadiens.

**M. Peter Braid (Kitchener—Waterloo, PCC):** Monsieur le président, je suis fier de prendre la parole ce soir et de participer à cette discussion importante sur la sclérose en plaques.

J'aimerais remercier mes collègues, de tous les partis à la Chambre, de participer à cette discussion importante ce soir, de partager leurs observations très pertinentes et, dans bien des cas, leurs histoires personnelles. Je tiens également à remercier la ministre de la Santé d'avoir pris l'initiative de demander la tenue de ce débat exploratoire et de son leadership dans ce dossier.

Je sais que la sclérose en plaques est une maladie dévastatrice et qu'elle chamboule la vie des personnes qui en sont atteintes et celle de leurs familles.

Ma femme, Annette, a appris, il y a 10 ans, qu'elle est atteinte de la SP. Même si elle a plus de chance que d'autres, parce qu'elle est encore capable de travailler à mi-temps, elle doit quand même se battre tous les jours contre les symptômes très réels que sont la douleur et la fatigue. Comme tant d'autres personnes atteintes de SP rémittente, certains jours se passent mieux que d'autres. Les jours où sa souffrance ou sa fatigue est plus prononcée, elle doit vraiment faire des efforts pour réussir à passer à travers la journée.

Notre régime de soins de santé fait la fierté des Canadiens. C'est même en partie ce qui nous caractérise. Notre régime consiste en un partenariat qui aide les Canadiens à rester en santé ou à le devenir davantage. Nous comptons parmi les peuples en meilleure santé au monde. En collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, nous permettons aux Canadiens, y compris à ceux qui sont atteints de sclérose en plaques, d'avoir accès aux meilleurs soins possibles.

L'organisation du système de soins de santé du Canada est définie dans la Constitution. Tous les gouvernements partagent la responsabilité de la santé des Canadiens et collaborent pour veiller à ce que notre régime demeure solide et dynamique.

Comme nous le savons, la Constitution attribue la responsabilité première aux provinces et aux territoires concernant l'administration et la prestation des soins de santé. Les gouvernements provinciaux et territoriaux établissent donc leurs priorités et décident quels services et traitements ils souhaitent fournir et financer. Pour ce faire, ils se fondent sur des recherches fiables et consultent les experts et les principaux intervenants.

Le gouvernement fédéral assume différentes fonctions dans ce partenariat. Ce soir, je veux traiter de trois aspects particulièrement pertinents pour les Canadiens vivant avec la SP: premièrement, le financement au moyen du Transfert canadien en matière de santé; deuxièmement, l'administration de la Loi canadienne sur la santé; troisièmement, la recherche scientifique. Examinons chacun de ces aspects plus en détail.

Pour commencer, le gouvernement fédéral fournit un important financement aux provinces et aux territoires au moyen du Transfert canadien en matière de santé afin de leur permettre de fournir les soins voulus aux Canadiens. Ce transfert est un élément crucial pour le bon fonctionnement du régime canadien de soins de santé. Pour que ce régime soit efficace et pour que les besoins des personnes vivant avec la SP soient comblés, le Canada doit y injecter beaucoup d'argent.

Le Transfert canadien en matière de santé est l'un des plus importants transferts du gouvernement fédéral au compte des provinces et des territoires. À la demande des provinces et des territoires, le gouvernement fédéral fournit du financement prévisible à long terme à ce titre afin que tous les Canadiens aient accès à d'excellents services de santé.

Le financement des soins de santé par le gouvernement fédéral pour 2010-2011 atteindra 25,4 milliards de dollars. C'est un montant considérable, qui augmentera de 6 p. 100 par année jusqu'en 2014. Le montant du financement dépassera alors les 30 milliards de dollars.

Le gouvernement du Canada facilite la prestation des services de santé par les provinces et les territoires à l'intention des Canadiens, y compris des Canadiens vivant avec la sclérose en plaques.

• (2235)

Le gouvernement du Canada joue aussi un rôle crucial dans l'administration de la Loi canadienne sur la santé en s'assurant que tous les Canadiens ont accès à un système de soins de santé solide, financé par le gouvernement et universel. La loi a été adoptée par la Chambre des communes en 1984 et même aujourd'hui, soit plus de 25 ans après, les Canadiens continuent d'accorder une importance capitale à chacun des cinq grands principes sur lesquels repose notre système national de soins de santé: l'universalité, l'accessibilité, l'intégralité, la transférabilité et la gestion publique.

*Initiatives ministérielles*

En plus de ses autres rôles dans le domaine de la santé, le gouvernement du Canada est déterminé à maintenir les principes de la Loi canadienne sur la santé et les valeurs qui ont inspiré le système de soins de santé entièrement financé par les gouvernements.

Finalement, par l'intermédiaire des Instituts de recherche en santé du Canada, le gouvernement du Canada soutient la recherche qui contribue à l'ensemble des connaissances que nous avons sur les services de santé et les traitements. En finançant des travaux de recherche, le gouvernement du Canada s'assure de disposer d'éléments de preuve sur lesquels fonder ses décisions concernant l'efficacité et l'efficience de différents traitements. Ces travaux de recherche sont particulièrement importants lorsque la qualité de vie de Canadiens est en jeu, comme dans le cas de ceux qui ont la sclérose en plaques.

Si cela est indiqué, le gouvernement fédéral continuera de financer la recherche sur la sclérose en plaques afin que les provinces et les territoires puissent prendre des décisions informées à l'avantage des Canadiens. En fait, le rôle du gouvernement du Canada dans le soutien de la recherche en santé est particulièrement évident lorsqu'il s'agit de la sclérose en plaques et d'autres affections neurologiques. En 2008 et en 2009, les investissements dans la recherche neuroscientifique ont atteint plus de 120 millions de dollars. Jusqu'à maintenant, par l'intermédiaire des Instituts de recherche en santé, le gouvernement du Canada a investi plus de 45 millions de dollars dans la recherche sur la sclérose en plaques. Grâce à de tels investissements et au soutien continu de la recherche dans ce secteur très important, le gouvernement travaille à trouver des traitements sûrs et efficaces de la sclérose en plaques.

S'il est vrai que le financement est important, nous devons aussi avoir la souplesse et la capacité d'adaptation nous permettant d'examiner de nouvelles options innovatrices. Dans ma circonscription, Kitchener—Waterloo, l'innovation est sujet d'intérêt fondamental. La recherche fait partie de notre culture locale, depuis les institutions postsecondaires jusqu'à nos sociétés de haute technologie d'avant-garde.

Cependant, la valeur ne réside pas dans la recherche en soi, mais dans notre capacité d'appliquer cette recherche à l'amélioration de notre société. Tout comme la recherche technologique mène à la création de nouvelles méthodes et de nouveaux produits qui augmentent la productivité et font croître l'économie, le but de la recherche médicale est essentiellement d'améliorer la santé et la qualité de vie de tous les Canadiens. Nous ferions bien de ne pas oublier cette responsabilité fondamentale.

Nous devons nous assurer que les investissements adéquats sont faits dans les sciences et dans l'innovation et que la recherche se concentre sur les bonnes priorités au bon moment.

Dans le monde entier, les scientifiques, les médecins et les gens qui sont atteints de SP sont témoins des promesses des traitements contre l'insuffisance veineuse céphalorachidienne chronique, ou l'IVCC. C'est le bon moment de concentrer nos efforts sur les possibilités de cette procédure, qui semble être l'une des avancées les plus utiles et positives à survenir dans le traitement de la SP.

Même s'il est manifeste que les politiques en matière de santé doivent être fondées sur des principes scientifiques éprouvés, nous devons établir le bon équilibre entre la recherche et les traitements et entre la science et la compassion.

Allons de l'avant avec nos collaborateurs de tout le pays et du monde entier et offrons aux personnes atteintes de SP l'information dont elles ont besoin pour prendre des décisions à l'égard des traitements. Elles ne méritent rien de moins.

● (2240)

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NDP):** Monsieur le président, aucun plan d'action n'était mentionné dans ce discours. Je crois que les gens qui nous regardent à la télévision ou qui sont présents à la tribune veulent que le gouvernement présente un plan d'action. Ils veulent qu'on leur dise que la ministre adoptera une position très ferme, qu'elle convoquera les ministres provinciaux à une rencontre, qu'elle établira un plan d'action pour aller de l'avant et qu'elle ne laissera pas ce dossier traîner pendant six mois ou une année de plus, ce qui se produira d'ailleurs.

Nous tiendrons un débat semblable à celui-ci dans un an et la ministre ainsi que le gouvernement nous présenteront toutes sortes d'excuses pour nous expliquer pourquoi ils n'ont pas pu faire telle ou telle chose. S'ils sont arrivés à mener à bien un programme de lutte contre le H1N1, à faire preuve de leadership et à faire ce qu'il fallait en collaboration avec les provinces, pourquoi ne peuvent-ils pas en faire autant avec la sclérose en plaques?

**M. Peter Braid:** Monsieur le président, il existe bel et bien un plan d'action. Tout d'abord, nous tenons bien sûr cette importante discussion ici ce soir. La ministre de la Santé a indiqué qu'elle convoquerait une rencontre des scientifiques et des chercheurs les plus réputés dans le domaine, non seulement du Canada, mais de partout dans le monde, pour faire avancer et accélérer cet important processus.

La ministre de la Santé a également souligné qu'il y avait des fonds disponibles pour la recherche dans cet important secteur et que les groupes intéressés devaient présenter une demande.

**M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC):** Monsieur le Président, je remercie le député de Kitchener—Waterloo de son intervention et je remercie également tous les députés qui ont participé au débat exploratoire ce soir. La majorité des intervenants ont tenu des propos passionnés et respectueux. Tous sont déterminés à ce que nous trouvions une solution, pas seulement un traitement, mais un moyen de guérir la SP.

Je sais gré aux députés, dont les députés de Kitchener—Waterloo et de Bruce—Grey—Owen Sound, qui ont parlé des membres de leurs familles immédiates qui sont atteints de la SP. J'ai une tante, des amis proches et un cousin qui ont la SP et je sais qu'ils espèrent que l'angioplastie veineuse sera un traitement à la hauteur des attentes.

Le député a parlé de la nécessité de nous assurer que le traitement est efficace et de faire tout en notre pouvoir pour que la recherche soit menée sans délai. J'aimerais savoir ce que le député pense de l'espoir que ce traitement suscite pour les malades.

Je sais que le député est bouleversé lorsqu'il parle de son épouse. Il a dit qu'elle pouvait travailler à temps partiel. J'aimerais que le député dise quel espoir suscitent pour son épouse et d'autres malades cette nouvelle recherche et le leadership dont la ministre de la Santé fait preuve en demandant la coopération de toutes les provinces pour que cette intervention soit offerte d'un océan à l'autre.

**M. Peter Braid:** Monsieur le président, si l'on se fie à ce que rapportent les médias, au débat de ce soir et aux interventions de mes collègues de tous les partis, il est évident que le traitement de l'IVCC donne de l'espoir, plus d'espoir, en fait, que je n'en ai vu depuis les 10 ans que je connais cette maladie.

Voilà pourquoi nous devons agir et la ministre de la Santé s'est engagée à mobiliser des ressources. Voilà pourquoi nous tenons ce débat ce soir et devons continuer à exercer des pressions, à l'échelon tant fédéral que provincial, afin de veiller à continuer à faire des progrès dans ce domaine très important.

*Initiatives ministérielles*

**Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.):** Monsieur le président, les sommes investies dans les IRSC devront être affectées à des projets de recherche qui comprendront un volet traitement. Je le répète, la Société de la SP a demandé 10 millions de dollars. Ce serait merveilleuse d'apprendre que cette somme sera versée, mais il faudra prévoir un volet traitement.

Des 2,4 millions de dollars annoncés la semaine dernière, les sociétés de la SP du Canada et des États-Unis n'ont réservé aucune portion pour des études comportant un volet traitement. Comment saurons-nous si le traitement est efficace s'il n'y a pas de volet traitement? Il est encourageant de savoir que cette conférence aura lieu. J'aimerais savoir si le Dr Zamboni, d'Italie, a été invité à y participer.

• (2245)

**M. Peter Braid:** Monsieur le président, je ne sais pas si le Dr Zamboni a été invité à participer à la rencontre importante qui aura lieu dans quelques semaines. Je sais qu'il est important d'offrir des possibilités de traitement tandis qu'on progresse dans cette importante discussion. En raison de l'espoir que suscite ce nouveau traitement, les Canadiens comptent évidemment sur nous pour faire avancer les choses le plus rapidement possible. Voilà pourquoi nous devons mobiliser les ressources. Il faut rassembler les meilleurs cerveaux. De plus, il faut travailler en collaboration avec nos homologues provinciaux afin de faire progresser cette question très importante.

**M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, PCC):** Monsieur le président, le député de Kitchener—Waterloo a parlé de l'importance des faits. J'aimerais qu'on cesse de faire de la désinformation d'ici la fin de la soirée; nous faisons tous partie de la même équipe, après tout.

On nous a dit que la somme de 5,2 millions de dollars a déjà été accordée. Plus de 10 millions de dollars sont aussi disponibles pour les chercheurs disposés à soumettre des projets de recherche.

J'aimerais parler ici du concept des niveaux de preuve. On a comparé le Canada à la Bulgarie. C'est avec fierté que j'affirme que le niveau de preuve est différent au Canada et dans les démocraties occidentales. Les gens, les patients, s'attendent à rien de moins. Si je ne m'abuse, le Dr Zamboni a seulement traité 121 patients. J'aimerais que certains traitements fassent l'objet de recherches. On a parlé d'angioplastie. Cette procédure existe depuis plus de 20 ans, mais on commence à peine à s'en servir pour traiter les veines. Il nous reste tant à découvrir.

Étant donné que le ministre de la Santé a décidé de jouer un rôle de premier plan pour établir les faits afin que les provinces puissent savoir ce qu'elles devraient financer, les compagnies d'assurance et les patients devraient connaître eux aussi les faits. À quel point est-il important que nous obtenions ces niveaux de preuve et que les faits soient rendus publics afin que les patients et les médecins puissent prendre des décisions concernant le traitement?

**M. Peter Braid:** Monsieur le président, comme je l'ai dit dans mes observations, il est important pour nous d'établir un équilibre entre la recherche et le traitement et entre la science et la compassion. Il est important de connaître les faits. Il est important de pousser la recherche dans le domaine le plus rapidement possible afin que les faits soient connus de tous.

Comme je l'ai indiqué précédemment, les gens touchés par la SP comptent sur nous pour agir le plus rapidement possible. Le gouvernement fédéral et tous les autres gouvernements ont une responsabilité envers tous les citoyens, notamment de veiller à ce que les traitements soient sûrs et efficaces. Il faut trouver le bon

équilibre entre ces deux objectifs importants de politique publique et s'engager dans cette voie le plus rapidement possible.

**Mme Kirsty Duncan:** Monsieur le président, je remercie le député d'avoir dit qu'il faut y parvenir le plus rapidement possible. Une centaine de patients ont subi le traitement en Bulgarie, et tous ont constaté un soulagement de leurs symptômes. Leur coefficient d'incapacité s'est amélioré, en moyenne, de 1,5 point.

Il faut offrir aux patients qui n'ont pas d'autres choix un accès au traitement. Il est très important de signaler qu'il ne s'agit pas d'une technique nouvelle applicable aux veines. La veinoplastie est couramment pratiquée dans les cas de sténose veineuse chez des personnes suivant des traitements de dialyse, et ce, depuis nombre d'années; on pose un diagnostic et traite les patients souffrant de problèmes veineux au foie ou aux jambes. On sait comment procéder.

Il faut vraiment faire bouger les choses le plus rapidement possible...

• (2250)

**Le président:** Je dois interrompre la députée parce que son temps de parole est écoulé. Avant de passer au prochain intervenant, j'accorderai très brièvement la parole au député de Kitchener—Waterloo pour lui permettre de répondre.

**M. Peter Braid:** Monsieur le président, je sais que des traitements touchant les veines d'autres parties du corps sont bien établis dans le cas d'autres maladies. Il convient de garder ce fait à l'esprit, comme le fait le corps médical, tout en faisant progresser cet important dossier d'intérêt public aussi rapidement que possible.

**M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD):** Monsieur le président, les députés de tous les partis représentés à la Chambre ont fait mention de membres de leur famille et d'amis victimes de la sclérose en plaques; je ne fais pas exception moi non plus. Je dédie mon intervention de ce soir à la mémoire de Julie Serle et à la famille Lillos.

Julie était ma cousine. Elle était née en 1949. Au milieu de la vingtaine, après avoir entrepris une carrière réussie comme enseignante principale à la commission scolaire de Vancouver, elle a commencé à souffrir de sclérose en plaques. Elle n'a jamais connu de plateau au cours de sa maladie. Très rapidement au cours des dix années qui ont suivi, elle a perdu ses capacités motrices et a dû cesser de travailler, même si ses collègues l'ont aidée pendant un certain temps à se rendre à sa classe parce qu'elle ne pouvait y monter seule, faute d'accès. Julie était une enseignante phénoménale.

Elle a finalement dû renoncer à l'enseignement et a terminé ses jours dans une maison de convalescence. À ce moment-là, elle était aveugle et muette. Je me rappelle lui avoir rendu visite à la fin de sa vie comme les membres de ma famille et de la famille Lillos pendant toute sa maladie. Elle nous a quittés en octobre 1985.

Tous ceux qui ont pris la parole ce soir ont mentionné des êtres chers, des membres de leur famille et des amis qui sont victimes de la sclérose en plaques. Je ne doute pas de la sincérité de leurs propos. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une épidémie, d'une maladie mortelle qui touche en ce moment même 75 000 Canadiens. Il s'agit d'une crise, rien de moins. C'est la question fondamentale à laquelle nous sommes confrontés et que nous tentons de résoudre. Soixante-quinze mille Canadiens vivent une crise, une situation d'urgence. En tant que parlementaires, nous avons la responsabilité d'utiliser tous les moyens possibles et de faire preuve de toute la diligence voulue pour venir en aide à ces 75 000 Canadiens et à leur famille.

### *Initiatives ministérielles*

S'il s'était produit une inondation ou un incendie, personne ici ce soir n'oserait dire que nous allons accorder un financement partiel ou régler la situation en partie, ou que nous allons tenter d'offrir une certaine forme de financement pour éteindre le feu ou empêcher l'inondation de maisons. La tradition canadienne veut que nous y mettions toutes les ressources disponibles. Nous réglons les crises. Nous offrons les ressources nécessaires pour faire le travail.

C'est ce que nous devons faire pour les personnes atteintes de SP. Compte tenu de la découverte, des possibilités qu'offre l'angioplastie en tant que traitement contre l'IVCC, et de la corrélation entre l'IVCC et la sclérose en plaques, je crois que nous avons la responsabilité d'aller de l'avant le plus rapidement possible, d'accélérer le processus de financement, et de faire tout ce qui est possible pour résoudre cette crise tout en agissant de la manière la plus professionnelle possible.

Le fait est que, compte tenu de l'ampleur de la crise, des Canadiens prennent l'avion pour aller en Europe de l'Est, en Pologne et en Bulgarie, parce qu'ils ne peuvent obtenir ce traitement ici, au Canada. Si cela n'est pas révélateur de l'importance et de la portée des conséquences de la sclérose en plaques sur les victimes et les membres de leur famille, je ne vois pas ce qui pourrait l'être.

Nous sommes aux prises avec une crise. Nous avons besoin de ressources. Comme nous tous, j'écoute attentivement, mais je dois dire qu'à mon avis, le gouvernement ne s'attaque pas au problème le plus rapidement possible et avec les ressources nécessaires pour faire progresser cette question, assurer l'accès au traitement et faire preuve de diligence raisonnable. Il doit accélérer les choses afin que le Canada ne soit plus l'un des pays dans le monde qui ont le taux le plus élevé de SP, mais celui qui offre le plus grand soutien aux victimes de cette maladie.

● (2255)

Nous devons agir immédiatement. Je ne suis pas d'accord quand on dit que les ressources ne sont pas disponibles, que nous devons accepter un financement partiel et qu'un financement partiel suffit. Nous avons vu combien d'argent et de ressources sont consacrées aux sommets du G8 et du G20.

Ce dont on parle, à savoir l'accélération du financement pour les personnes atteintes de SP, qui ne peuvent être présentes à la Chambre ce soir, représente la moitié de 1 p. 100 des ressources allouées au G20 à Toronto. Visiblement, les ressources ne manquent pas. Les allègements fiscaux consentis aux sociétés durant les quatre heures que les députés de toutes les allégeances ont passés ce soir à débattre cette importante question avec sincérité et conviction permettraient de répondre à la nécessité d'accélérer le financement. De toute évidence, les fonds sont disponibles, mais ils sont simplement alloués aux mauvais endroits. Ils doivent être alloués à l'aide aux personnes atteintes de SP.

Les personnes atteintes de SP ne peuvent pas être à la Chambre ce soir, mais nous avons tous reçu des lettres qui nous parlent de l'ampleur de cette crise et de l'importance d'y faire face immédiatement avec toutes les ressources disponibles, notamment sur le plan financier. J'aimerais lire quelques-unes des lettres que j'ai reçues d'un peu partout au pays. Nous avons reçu des lettres de Terre-Neuve, de l'Ontario, du Québec, des Prairies, du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Permettez-moi de lire brièvement certaines de ces lettres.

Une lettre a été écrite par Domingos Fernandez, qui vit à Inwood, en Ontario. Voici ce qu'il dit au sujet des symptômes: « Avant d'être atteint de SP, j'étais cuisinier de casse-croûte, chauffeur de taxi et manoeuvre. Depuis que j'ai cette maladie, ma seule source de

revenus, ce sont les prestations d'invalidité du gouvernement de l'Ontario. C'est une situation très pénible. Auparavant, je cuisinais, je me lavais et je m'habillais seul. Maintenant, je ne peux plus rien faire de cela. »

Nous avons aussi reçu une lettre de Tesha Rushton, de Calgary, dont le message se lit simplement comme suit: « Nous demandons que justice soit faite. Nous demandons d'être traités en tant que personnes égales, pas comme des parias. Nous demandons de l'aide. »

Ce sont des paroles que nous tous entendons de la part de personnes atteintes de SP, de leurs familles et de supporteurs partout au pays. C'est le genre de lettres auxquelles nous devons répondre. Ce soir, nous devons faire ce qu'il faut, et allouer les ressources nécessaires pour faire face à la crise. C'est ce que nous devons faire, rien de moins. Tous les députés parlent avec conviction et tous ici présents ce soir semblent reconnaître que pour faire face à cette crise, nous devons allouer les ressources que les Canadiens allouent habituellement. Pour faire face aux crises, nous allouons les ressources nécessaires. Or, nous ne l'avons pas encore fait, mais nous devons le faire à la suite de ce débat.

Si nous voulons rendre hommage aux personnes décédées des suites de la SP, à celles qui en sont actuellement atteintes et à celles qui risquent de souffrir, nous devons mettre en place les meilleurs programmes de traitement et le meilleur soutien possibles, car si nous ne le faisons pas, alors le débat de ce soir n'aura pas l'incidence que les personnes atteintes de SP et leurs familles partout au pays auraient voulu qu'il ait. Elles espèrent que nous trouvions une solution efficace et globale. À la suite de ce débat, nous devons allouer les ressources nécessaires.

En terminant, je vais répéter la motion dont nous sommes actuellement saisis:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour: a) accélérer et élargir la participation d'un plus grand nombre de personnes vivant avec la sclérose en plaques (SP) aux essais d'un nouveau traitement en approuvant sans délai le financement des travaux de suivi et de recherche ainsi que leur diffusion, y compris des services d'imagerie à résonance magnétique urgents pour les personnes atteintes de la maladie; b) travailler avec les provinces et les territoires par l'intermédiaire de l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé en vue d'obtenir des conseils et des renseignements fondés sur des données probantes sur l'efficacité du traitement de l'insuffisance chronique veineuse cérébro-spinal; c) jouer un rôle de premier plan, sur la base de ces données, en facilitant l'adoption rapide de la procédure dans les territoires et les provinces.

C'est ce que, je crois, souhaitent tous les députés, surtout ceux dont des proches ou des amis sont atteints de la SP.

● (2300)

Faisons en sorte que ce débat débouche sur du financement et de l'aide gouvernementale. Faisons en sorte que le gouvernement fasse tout en son pouvoir pour redonner l'espoir aux Canadiens atteints de la SP. N'acceptons rien de moins. Nous avons fait entendre leur voix ce soir. Nous devons relever ce défi. Nous devons offrir le soutien nécessaire pour que le Canada soit un chef de file mondial dans la lutte contre la SP et dans le traitement de cette maladie.

**M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, PCC):** Monsieur le président, je remercie le député de Burnaby—New Westminster de son intervention. Je tiens cependant à rectifier certains de ses propos. Les ressources sont bel et bien disponibles. En fait, il y a davantage d'argent que ce qui a été alloué à la recherche.



*Initiatives ministérielles*

J'aimerais également lui poser une question au sujet des recherches en cours dans sa propre circonscription. Selon le centre de recherche sur l'imagerie par résonance magnétique de l'Université de la Colombie-Britannique, afin de déterminer si le traitement de l'IVCC est bénéfique, les patients traités devraient faire l'objet d'un suivi pendant un certain temps. En plus de déterminer si le traitement est sûr, il importe de poser certaines questions. Premièrement, le traitement améliore-t-il les symptômes tels que la fatigue de la mémoire et combien de temps durent ses effets? Deuxièmement, le traitement finit-il par stabiliser la SP? Troisièmement, quels sont les effets du traitement de l'IVCC sur les accumulations de fer dans le cerveau?

Le traitement de l'IVCC doit faire l'objet de recherches et de tests en profondeur pour prouver qu'il est sûr et bénéfique pour les Canadiens souffrant de SP.

Le député pense-t-il que cela est logique? Approuve-t-il ou non les conseils du centre de recherche sur l'imagerie par résonance magnétique de l'Université de la Colombie-Britannique?

**M. Peter Julian:** Monsieur le président, j'aborderai d'abord la question du financement. Le financement que l'on accorde est inférieur à celui qui a été demandé, et le secrétaire parlementaire le sait. Je le répète, je ne partage pas l'avis du secrétaire parlementaire. Il est cependant très clair que des demandes ont été présentées, mais que le niveau de financement qui a été très clairement demandé au gouvernement n'a pas été fourni. Il faut que le gouvernement accorde plus de fonds, si l'on veut accélérer les choses. Je n'accepte tout simplement pas la thèse du secrétaire parlementaire selon laquelle des fonds suffisants sont versés.

Il s'agit d'une crise, une crise d'une ampleur et d'une portée considérables. Il faut intervenir et fournir les fonds nécessaires. Un financement partiel ne fera nettement pas l'affaire. Plusieurs députés l'ont fait valoir très clairement ce soir.

Je n'ai rien contre le fait que les professionnels fassent preuve de prudence, loin de là, mais il faut que le traitement soit offert pendant que la recherche à ce sujet se poursuit, qu'on en élargit le cadre et qu'on l'approfondit.

**Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.):** Monsieur le président, j'aimerais simplement apporter quelques précisions encore une fois. On fait une vénoplastie des veines jugulaires dans les cas où un cathéter utilisé pour une dialyse cause une sténose. Ce genre d'intervention se fait donc déjà.

Pour ce qui est de la rencontre que le gouvernement compte tenir, j'aimerais souligner qu'il doit inviter des spécialistes de l'IVCC. S'il ne convoque que des neurologues qui n'ont aucune expérience ou connaissance des maladies veineuses, ça ne servira à rien. L'argent qui sera dépensé devra être consacré aux experts dans le domaine de l'IVCC.

À l'heure actuelle, il y a au Canada moins de dix techniciens ayant été formés par le Dr Zamboni. Je tiens à insister sur le fait que le Canada a l'occasion de devenir un vrai leader si nous prenons des mesures dès maintenant, si nous offrons diagnostic et traitement aux gens qui sont atteints de sclérose en plaques et que nous donnons à la Société de la SP les 10 millions de dollars qu'elle a demandés.

• (2305)

**M. Peter Julian:** Monsieur le président, je remercie la députée d'Etobicoke-Nord de ses commentaires et de son travail. Je tiens à souligner qu'elle défend vigoureusement les personnes atteintes de la SP.

La députée a tout à fait raison, non seulement en ce qui a trait au financement, mais aussi lorsqu'elle dit que la conférence doit permettre de faire avancer les choses dans le domaine du traitement de l'IVCC. Il ne saurait être question d'un débat sur la question de savoir si on va de l'avant ou pas. Le débat doit porter sur la façon d'aller de l'avant le plus rapidement possible tout en faisant preuve de prudence. J'ai parlé d'inondation ou d'incendie. Les professionnels n'entrent pas en jeu seulement au moment de retenir l'eau ou de circonscrire le feu. Ils déterminent d'abord les moyens qu'ils utiliseront pour agir le plus rapidement possible, puis ils passent à l'action.

Cette conférence doit porter sur la gestion de la crise et les moyens à prendre pour passer à l'action rapidement. Je suis d'accord avec la députée, le Canada doit être un chef de file dans la recherche sur la SP et le traitement de cette maladie. Nous devons montrer la voie à suivre. Cela doit être notre objectif.

**M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le président, il me semble que plus j'écoute le débat, plus le gouvernement perd du terrain. Au cours de la dernière année, il a perdu du terrain par rapport aux provinces.

J'ai l'impression qu'il faudrait charger la députée d'Etobicoke-Nord du programme parce que j'estime qu'elle est davantage capable de rallier les premiers ministres provinciaux et les ministres de la Santé du Canada et de leur faire établir un programme à cet égard.

J'ai mentionné précédemment que le gouvernement avait un plan d'action en ce qui concerne l'épidémie de grippe H1N1. Il a réuni les provinces même si ces dernières ne partageaient pas nécessairement le même avis, mais il a réussi à les rallier et le programme a été mis en oeuvre en temps opportun.

Le gouvernement devrait être en mesure de faire la même chose ici. Il n'arrive tout simplement pas à relever le défi.

**M. Peter Julian:** Monsieur le président, je remercie le député d'Elmwood—Transcona pour ses commentaires. Il est lui aussi un ardent défenseur de ce dossier.

Je crois que si l'on considère qu'il ne s'agit pas d'une crise et qu'il est possible de régler la question à long terme, alors les députés ministériels ont peut-être raison de dire que tout va bien si le gouvernement offre un certain financement.

Il n'est toutefois pas question ici d'une quelconque recherche qui ne porte pas sur une grave maladie chronique. Le député d'Elmwood—Transcona vient de le dire: il s'agit bel et bien d'une crise. Les demi-mesures ne s'appliquent pas, ou ne devraient pas s'appliquer, dans une telle situation.

Nous devons aller de l'avant sans plus tarder en faisant preuve de toute la diligence que nécessite ce type de traitement et de recherche. Je crois qu'il doit y avoir un juste équilibre, mais le gouvernement doit investir davantage de ressources, considérer la situation comme une crise, et assurer aux Canadiens, ainsi qu'aux victimes de la SP et aux membres de leur famille, qu'il fait tout ce qu'il peut pour régler la question aussi vite que possible.

**Le vice-président:** Comme il est 23 h 09, conformément à l'article 53(1) du Règlement, le comité s'ajourne et je quitte maintenant le fauteuil

(Rapport est fait de l'affaire du gouvernement n° 5)

**Le vice-président:** La Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 23 h 09.)



## TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 14 juin 2010

### INITIATIVES PARLEMENTAIRES

#### La Loi sur la concurrence

Projet de loi C-452. Deuxième lecture.....	3741
M. Allison.....	3741
Mme Hall Findlay.....	3741
M. Maloway.....	3742
M. Cardin.....	3743
M. Trost.....	3744
M. Brown (Leeds—Grenville).....	3745
M. Vincent.....	3746
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité.....	3747
<b>Suspension de la séance</b>	
Suspension de la séance à 11 h 53.....	3747
<b>Reprise de la séance</b>	
Reprise de la séance à midi.....	3747

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

#### Loi constituant un nouveau musée canadien de l'immigration au Quai 21

M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam).....	3747
Projet de loi C-34. Deuxième lecture.....	3747
M. Ignatieff.....	3748
M. Savage.....	3748
M. Nadeau.....	3749
Mme Leslie.....	3750
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi; étude en comité plénier; rapport sans amendement; approbation; troisième lecture et adoption du projet de loi.....	3751

#### Loi supprimant l'admissibilité à la réhabilitation pour des crimes graves

Projet de loi C-23. Deuxième lecture.....	3751
M. Lemay.....	3751
M. Simms.....	3753
Mme Charlton.....	3754
M. Bagnell.....	3755
M. Maloway.....	3755
Mme Ashton.....	3757
M. Bagnell.....	3757
Mme Charlton.....	3758
Mme Demers.....	3758
Mme Ashton.....	3760
M. Siksay.....	3760
M. Bagnell.....	3760

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

#### La Médaille de l'humour Stephen Leacock

M. Stanton.....	3761
-----------------	------

#### L'école catholique St. John

Mme Minna.....	3761
----------------	------

#### Les Jeux Autochtones Inter-Bandes de 2010

M. Lévesque.....	3762
------------------	------

#### Les Chevaliers de Colomb de Hanmer

M. Gravelle.....	3762
------------------	------

#### Le nouveau membre du Temple de la renommée des sports de l'Alberta

M. Dreeshen.....	3762
------------------	------

#### Le caucus sur le VIH-sida et la tuberculose

Mme Dhalla.....	3762
-----------------	------

#### Le Sommet du pardon

M. Lunney.....	3762
----------------	------

#### La Ruée vers Gould

Mme Bonsant.....	3763
------------------	------

#### La Gendarmerie royale du Canada

M. Fast.....	3763
--------------	------

#### Alcide Bourque

M. LeBlanc.....	3763
-----------------	------

#### Les victimes d'actes criminels

M. Petit.....	3763
---------------	------

#### Le Sommet du G20

Mme Ashton.....	3763
-----------------	------

#### La justice

M. Bezan.....	3764
---------------	------

#### Le Défi têtes rasées 2010

Mme Demers.....	3764
-----------------	------

#### Les sommets du G8 et du G20

M. Cuzner.....	3764
----------------	------

#### Le chef du Parti libéral du Canada

M. Rickford.....	3764
------------------	------

### QUESTIONS ORALES

#### L'Afghanistan

M. Ignatieff.....	3765
M. Nicholson.....	3765
M. Ignatieff.....	3765
M. Nicholson.....	3765
M. Ignatieff.....	3765
M. Nicholson.....	3765

#### Les sommets du G8 et du G20

M. Holland.....	3765
M. Cannon.....	3765
M. Holland.....	3765
M. Baird.....	3765
M. Duceppe.....	3765
M. Cannon.....	3766
M. Duceppe.....	3766
M. Cannon.....	3766

#### La coopération internationale

Mme Deschamps.....	3766
Mme Oda.....	3766
Mme Deschamps.....	3766
Mme Oda.....	3766

#### L'Afghanistan

M. Layton.....	3766
M. Nicholson.....	3766

M. Layton .....	3766	<b>La Justice</b>	
M. Nicholson .....	3766	M. Armstrong .....	3771
M. Layton .....	3767	M. MacKenzie .....	3771
M. Nicholson .....	3767	<b>Le secteur touristique</b>	
<b>Les sommets du G8 et du G20</b>		Mme Mendes .....	3771
Mme Zarac .....	3767	M. Clement .....	3772
M. Cannon .....	3767	<b>Les programmes gouvernementaux</b>	
Mme Zarac .....	3767	M. Nadeau .....	3772
M. Cannon .....	3767	M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	3772
Mme Coady .....	3767	<b>Les affaires autochtones</b>	
M. Cannon .....	3767	Mme Crowder .....	3772
<b>Les dépenses gouvernementales</b>		M. Carrie .....	3772
Mme Coady .....	3767	<b>La sécurité publique</b>	
M. Day .....	3767	Mme O'Neill-Gordon .....	3772
<b>Les valeurs mobilières</b>		M. MacKenzie .....	3772
M. Paillé (Hochelaga) .....	3768	<b>Les programmes gouvernementaux</b>	
M. Menzies .....	3768	Mme Mendes .....	3772
M. Paillé (Hochelaga) .....	3768	M. Hill .....	3773
M. Menzies .....	3768	<b>Les prisons agricoles</b>	
<b>Le droit d'auteur</b>		M. Atamanenko .....	3773
Mme Lavallée .....	3768	M. Baird .....	3773
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	3768		
Mme Lavallée .....	3768		
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	3768		
<b>L'industrie aérospatiale</b>		<b>AFFAIRES COURANTES</b>	
M. Garneau .....	3768	<b>Réponse du gouvernement à des pétitions</b>	
M. MacKay .....	3769	M. Lukiwski .....	3773
M. Garneau .....	3769	<b>Loi assurant l'efficacité de l'examen des plaintes civiles relatives à la GRC</b>	
M. MacKay .....	3769	M. Toews .....	3773
<b>Le forage en mer</b>		Projet de loi C-38. Présentation et première lecture .....	3773
M. Regan .....	3769	Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	3773
M. Paradis .....	3769	<b>La Loi sur l'assurance-emploi</b>	
M. Regan .....	3769	M. Simms .....	3773
M. Paradis .....	3769	Projet de loi C-535. Présentation et première lecture .....	3773
<b>Les sommets du G8 et du G20</b>		(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.) .....	3773
M. Wallace .....	3769	<b>La Loi canadienne sur les droits de la personne</b>	
M. Baird .....	3769	M. Siksay .....	3773
<b>Les pensions</b>		Projet de loi C-536. Présentation et première lecture .....	3773
M. Marston .....	3770	Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	3774
M. Clement .....	3770	<b>Le Code criminel</b>	
M. Marston .....	3770	M. Wrzesnewskyj .....	3774
M. Clement .....	3770	Projet de loi C-537. Présentation et première lecture .....	3774
<b>L'agriculture et l'agroalimentaire</b>		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	3774
M. Bellavance .....	3770	<b>Le Régime de pensions du Canada</b>	
M. Ritz .....	3770	Mme Davies (Vancouver-Est) .....	3774
M. Bellavance .....	3770	Projet de loi C-538. Présentation et première lecture .....	3774
M. Ritz .....	3770	Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	3774
<b>Les comités de la Chambre</b>		<b>Loi sur la Journée nationale de la philanthropie</b>	
M. Proulx .....	3770	M. Warkentin .....	3774
M. Poilievre .....	3770	Projet de loi S-203. Première lecture .....	3774
M. Easter .....	3771	Adoption de la motion; première lecture du projet de loi ..	3774
M. Poilievre .....	3771	<b>Les travaux de la Chambre</b>	
<b>Le sommet du G8</b>		M. Hill .....	3774
M. Dewar .....	3771		
M. Cannon .....	3771		
M. Dewar .....	3771		
Mme Oda .....	3771		

Adoption de la motion .....	3774	Mme Ashton .....	3792
M. Allen (Welland) .....	3774	M. Gravelle .....	3795
M. MacKenzie .....	3775	Mme Charlton .....	3795
<b>Pétitions</b>		M. Rathgeber .....	3796
<b>Les bourses de recherche postdoctorale</b>		M. Ménard .....	3797
M. Savage .....	3775	M. Ménard .....	3798
<b>Le programme de retrait préventif</b>		M. Maloway .....	3800
Mme Demers .....	3775	<b>Travaux des subsides</b>	
<b>La sécurité dans les transports en commun</b>		<b>Motion de l'opposition — La réglementation des valeurs mobilières</b>	
M. Martin (Sault Ste. Marie) .....	3775	Motion .....	3801
<b>L'immigration</b>		Rejet de la motion .....	3802
M. Bélanger .....	3775	<b>Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie</b>	
<b>Le logement</b>		Projet de loi C-2. Troisième lecture .....	3802
Mme Davies (Vancouver-Est) .....	3775	Adoption de la motion .....	3803
<b>KAIROS</b>		Troisième lecture et adoption du projet de loi .....	3803
Mme Davies (Vancouver-Est) .....	3776	<b>La sclérose en plaques</b>	
<b>L'Iran</b>		Étude de l'affaire du gouvernement no 5, en comité plénier, sous la présidence de Mme Savoie .....	3804
M. Cotler .....	3776	M. Hill .....	3804
<b>L'industrie du cheval</b>		Motion .....	3804
M. Atamanenko .....	3776	La vice-présidente .....	3804
<b>Le centre autochtone national</b>		Mme Aglukkaq .....	3804
M. Dewar .....	3776	Mme Duncan (Etobicoke-Nord) .....	3805
<b>Les boissons contenant de la caféine</b>		Mme Hughes .....	3805
M. Maloway .....	3776	M. Uppal .....	3806
<b>Le tremblement de terre au Chili</b>		Mme Duncan (Etobicoke-Nord) .....	3806
M. Maloway .....	3777	Mme Hughes .....	3806
<b>Questions au Feuilleton</b>		Mme Duncan (Etobicoke-Nord) .....	3806
M. Lukiwski .....	3777	M. Cannan .....	3808
<b>Questions transformées en ordres de dépôt de documents</b>		Mme Hughes .....	3808
M. Lukiwski .....	3777	M. Goodale .....	3809
<b>Privilège</b>		Mme Block .....	3809
<b>Déclarations de députés — Décision de la présidence</b>		M. Malo .....	3809
Le Président .....	3777	M. Carrie .....	3810
<b>Les travaux de la Chambre</b>		M. Szabo .....	3811
Le Président .....	3779	Mme Hughes .....	3811
		Mme Davidson .....	3811
		Mme Hughes .....	3812
		Mme McLeod .....	3813
		Mme Duncan (Etobicoke-Nord) .....	3813
		M. Maloway .....	3813
		M. Carrie .....	3814
		M. Brown (Barrie) .....	3814
		Mme Coady .....	3816
		Mme Hughes .....	3816
		M. Cannan .....	3816
		Mme Duncan (Etobicoke-Nord) .....	3817
		Mme McLeod .....	3817
		Mme Hughes .....	3817
		Mme Foote .....	3817
		M. Albrecht .....	3819
		Mme Hughes .....	3819
		M. Szabo .....	3819
		M. Carrie .....	3819
		M. Brown (Barrie) .....	3819
		Mme Hughes .....	3820
		M. Casson .....	3820
		M. Szabo .....	3821

Mme Hughes .....	3822	Mme Yelich .....	3830
Mme Gallant .....	3822	Mme Duncan (Etobicoke-Nord) .....	3830
Mme Duncan (Etobicoke-Nord) .....	3823	Mme Hughes .....	3830
M. Allen (Welland) .....	3823	M. Brown (Barrie) .....	3831
Mme McLeod .....	3824	M. Braid .....	3831
Mme Duncan (Etobicoke-Nord) .....	3824	M. Maloway .....	3832
Mme Hughes .....	3825	M. Bezan .....	3832
M. Petit .....	3825	Mme Duncan (Etobicoke-Nord) .....	3833
M. Miller .....	3825	M. Carrie .....	3833
Mme Duncan (Etobicoke-Nord) .....	3827	M. Julian .....	3833
M. Maloway .....	3827	M. Carrie .....	3834
M. Carrie .....	3828	Mme Duncan (Etobicoke-Nord) .....	3835
Mme Hughes .....	3828	M. Maloway .....	3835
M. Bélanger .....	3828	Rapport de l'affaire du gouvernement no 5 .....	3835



**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>